This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

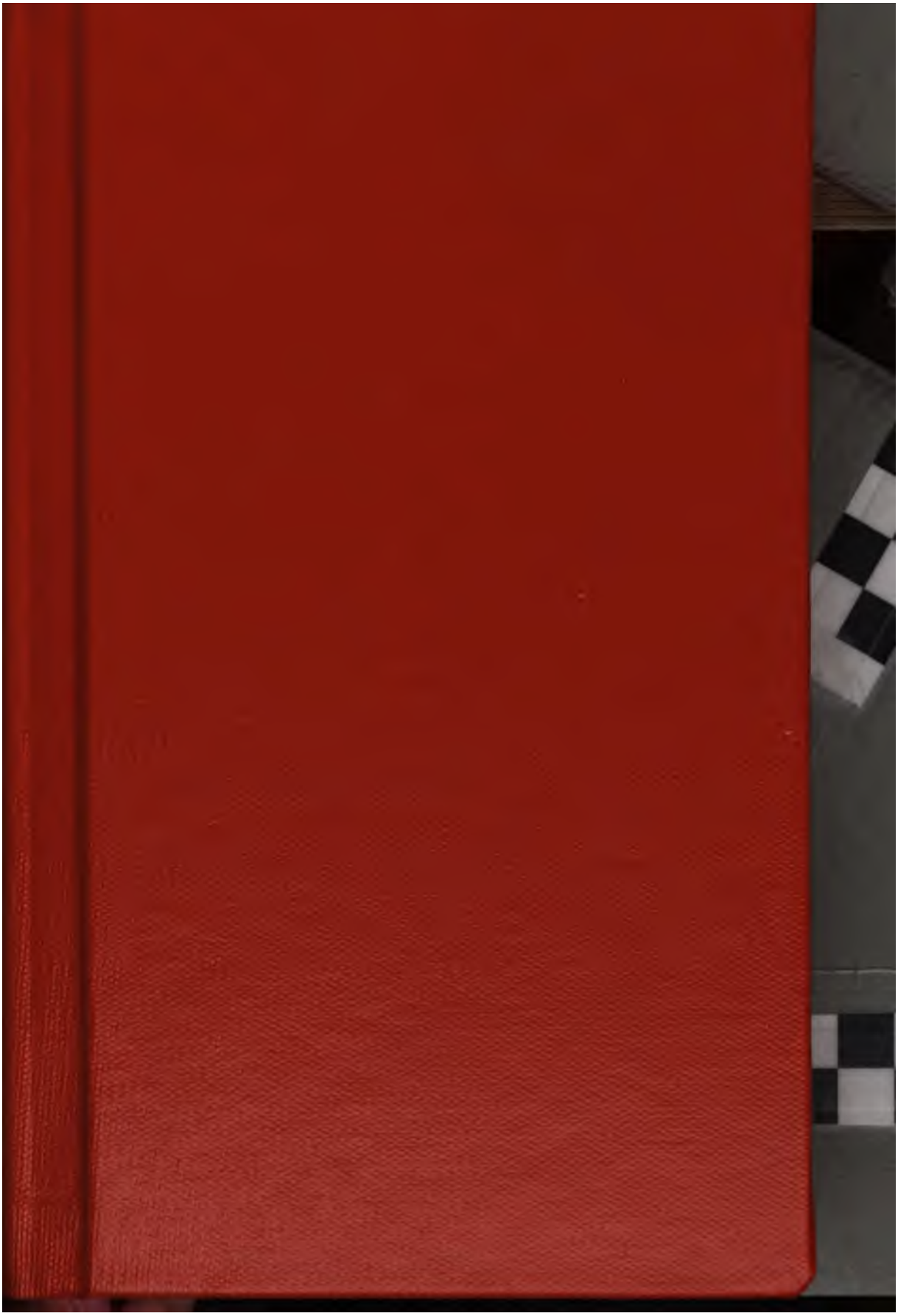

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC611
.B771
S8
V. 14

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XIV

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT CHARNY, 65

1898

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

005
53

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XIV

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1898

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 11 juin 1897.

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

M. le bibliothécaire énumère les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le président dépose sur le bureau pour la bibliothèque :

1° Le rapport de M. le préfet sur les travaux du conseil général de la Côte-d'Or, lors de la session d'avril 1897 ;

2° Les *bulletins de la Société des Amateurs Photographes de Dijon ;*

3° Un ouvrage, *l'Histoire de Fontaine-Française,* offert par l'auteur M. Gascon, membre de la Société ;

4° Un ouvrage richement relié, texte latin, par Bernard Varenius, imprimé par Ludovic Elzévir, à Amsterdam, en 1549, composé de deux livres reliés en un seul volume, l'un intitulé : *Descriptio Regni Japoniæ ;* l'autre traitant les questions de religion au Japon. Cet ouvrage est accompagné d'une lettre de M. Jules Regnier qui en fait hommage à la Société ;

5° *Notice sur la Tunisie à l'usage des Emigrants,*

par la direction de l'agriculture et du commerce de la Régence de Tunisie;

6° Brochure commémorative publiée par la Société Royale Impériale de géographie de Vienne (Autriche), glorifiant la découverte de la route des Indes par Vasco de Gama (1497).

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Mocquery se charge d'examiner la Notice sur la Tunisie à l'usage des émigrants pour en rendre compte à une prochaine séance.

M. H. Castonnet Desfosses rappelle que le congrès géographique se réunira cette année à Saint-Nazaire et offre d'y proposer que Dijon soit désigné comme lieu de réunion du congrès en 1899. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et le président est invité à se mettre en rapport avec M. le maire de Dijon pour décider la municipalité à s'associer aux fêtes auxquelles ce congrès donnerait lieu. Le concours de la municipalité et une large participation de sa part aux frais seraient indispensables pour assurer le succès d'une pareille réunion qui aurait lieu dans la première quinzaine du mois d'août.

M. d'Avout prendra part aux fêtes du cinquantenaire de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne, et veut bien se charger de représenter la société.

M. le président soumet à la Société une proposition de M. le bibliothécaire, de donner en prix aux élèves de la ville un certain nombre de volumes dont il peut disposer et parmi lesquels figure *l'Histoire de la découverte de l'Amérique*, de M. Gaffarel.

Cette proposition est acceptée.

Deux nouvelles candidatures sont proposées :

1° M. Louis de Bast, ancien magistrat, rue James-Demontry, à Dijon, présenté par MM. Cornereau et Chabeuf ;

2° M. Louis Poinsot, étudiant, rue Nicolle, 7, à Paris, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues.

Conformément aux traditions qui permettent de statuer sur les candidatures présentées à la séance de juin, la dernière avant les vacances, il est procédé au vote, et MM. Louis de Bast et Louis Poinsot sont proclamés membres de la société.

Lecture est ensuite donnée de la suite des notes de M. le comte Jean de Saint-Seine, lieutenant de vaisseau, sur les Nouvelles-Hébrides et des mémoires de M. d'Hugues fils, sur les Douars Algériens.

Des remerciements sont adressés aux auteurs de ces travaux.

M. Taitot, membre de la société, fournit quelques renseignements sur la nomination, en 1630, du sieur Dimanche comme précepteur au collège de Seurre.

La ville de Bellegarde (Seurre) a, dit-il, nommé pour précepteur de son collège, en 1630, un homme de Dijon, le sieur Dimanche, *bon escrivain et arithméticien et dont le fils pourra enseigner le latin.*

Il se pourrait que de cette famille fût issu le sieur Dimanche qui a établi, en 1671, *l'advenue pour l'ornement d'icelle ville de Dijon*, soit les allées actuelles du Parc ; mais Dimanche père était trop âgé pour accomplir ce travail et il est plus probable que ce fut son fils aîné, *le primus*, c'est-à-dire *Dimanche Pri-*

mard (ou *Primar*) qui en a été l'auteur. Il a bien pu travailler avec son père et l'aider en s'initiant aux travaux du géomètre et de l'arpenteur.

La famille Dimanche a résidé à Bellegarde (Seurre) de 1630 à 1643.

Séance du 12 novembre 1897

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

M. le président dépose sur le bureau, pour les archives de la société, les publications suivantes :

1° De M. le préfet de la Côte-d'Or, deux volumes, son rapport présenté au conseil général de la Côte-d'Or et les procès-verbaux des séances du conseil général de la Côte-d'Or pendant la session d'août 1897 ;

2° De M. Ch. Muteau, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, membre de la Société, le Recueil *Analecta Divionensia*, 10 volumes in-8, et les *Ecoles et collèges en province ;*

3° De M. l'abbé P. Ferret, curé de Gemeaux, membre de la société : *Histoire de Marcheseuil (Côte-d'Or) ;*

4° De M. P. Mabille, docteur ès-lettres, officier de l'instruction publique, membre de la société : *Pensées sur l'immortalité de l'âme ;*

5° De M. Ph.-G. d'Hugues, chancelier de résidence au Tonkin, membre de la société : *Dans les douars, Souvenirs d'Algérie*, 1887-1888 ;

6° De M. Gaston Gauthier, instituteur, membre de plusieurs Sociétés savantes : *Notice sur le château de Dompierre-sur-Nièvre ; — Les Registres de deux basses*

justices seigneuriales (XVI^e^ et XVIII^e^ siècles); — *Les droits de salage, saunage et minage de sel à Nevers au* XVI^e^ *siècle;* — *Lettres de Pologne* (XVII^e^ *siècle*), *soit fragments inédits de la correspondance de Marie-Cazimire de la Grange d'Arquian, reine de Pologne, du cardinal marquis d'Arquian, son père, et de Louis de la Grange, comte de Maligny, son frère;*

7° De M. Noël Garnier, proviseur du lycée de Gap, membre de la société : *Les Marais des Tilles;*

8° De M. Henry Corot, à Savoisy, membre de la société : *Les tumulus de Minot* (notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne) ;

9° De M. N.-N. Pantussoff, à Kasan (Russie) : *Revue statistique du district de Gouldja.*

Le président adresse les remerciements de la société aux donateurs et communique la correspondance :

1° Remerciements du ministère de l'instruction publique pour l'envoi de 25 exemplaires des mémoires de la société à distribuer par ses soins à diverses sociétés savantes ;

Communication par le même ministère du programme du 36^e^ congrès des sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne, le 12 avril prochain. Les membres qui voudraient prendre part aux travaux de ce congrès sont priés de présenter leurs demandes et de faire parvenir leurs mémoires au ministère avant le 30 janvier;

2° Remerciements de M. le maire de Dijon pour les 6 volumes que la société lui a adressés de l'*Histoire de la découverte de l'Amérique*, par M. Gaffarel, pour être distribués comme prix aux écoles de la ville.

3° Accusé de réception de ces volumes, avec remerciements, par M. le proviseur du lycée et par Mme la directrice du collège des jeunes filles de Dijon ;

M. Louis Poinsot, à Paris, remercie pour son admission comme membre de la société ;

La Société de géographie de Lima (Pérou) accuse, avec remerciements, réception des mémoires de la société ;

La Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau, demande à faire l'échange de ses publications avec celles de la société. Cette proposition est favorablement accueillie ;

M. Henri Mager, membre du conseil supérieur des colonies (1892-1897), chargé d'une mission commerciale à Madagascar, offrait de faire, avant son départ pour Madagascar, une conférence sur cette colonie. Cette offre, faite pendant les vacances, n'a pu être prise en considération.

M. le bibliothécaire Cornereau a reçu de M. de Cuverville la promesse d'une prochaine conférence sur ses voyages dans l'Asie orientale.

Le président dépose sur le bureau le manuscrit d'un travail de M. Gaston Gauthier, sur le marquisat d'Epoisses au xvii^e siècle, avec notes biographiques et historiques sur ses seigneurs et leurs alliances. Des remerciements lui sont adressés pour ce manuscrit qui est remis entre les mains du comité de publication.

M. le bibliothécaire donne communication des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Les candidatures nouvelles ci-après sont proposées :

MM. Bizouard, curé de la cathédrale, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues;

Desfontaines, ingénieur, à Saint-Léger-sur-Dheune, présenté par MM. Gaffarel et Marc;

Octave Georges, 17, place Darcy, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Ignace;

Victor Loiselet, ancien négociant, 14, rue du Bourg, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Cuny;

Jules Millon, marchand de domaines, 12, rue Vauban, à Dijon, présenté par MM. Ignace et Gaffarel;

le prince de Montholon, 142, rue de Grenelle, à Paris, présenté par MM. Dumay et Cornereau.

Après avoir présenté sa carte agronomique de Talant et indiqué le résultat de ses recherches sur la nature du sol de cette commune, M. Coquillion rend compte de son voyage, fait dans un but d'études agricoles, dans le Hertfordshire, en Angleterre.

Lecture est donnée d'un chapitre d'une étude faite par M. Gascon sur la femme arabe.

Des remerciements sont adressés à ces sociétaires pour leurs communications.

M. le président rappelle qu'à la réunion de décembre la société aura à procéder au renouvellement total de son bureau.

Séance du 10 décembre 1897

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL

En l'absence de M. le bibliothécaire Cornereau indisposé, un secrétaire donne connaissance des divers ouvrages reçus depuis la dernière séance et du programme général des fêtes du centenaire de Vasco de Gama, qui seront célébrées dans tout le Portugal en 1898.

Des remerciements sont adressés :

1° A la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or pour le 1er fascicule du tome XIII de ses mémoires ;

2° A l'Association des amateurs photographes de Dijon et de la Bourgogne pour les nos 11 et 12 de son bulletin mensuel ;

3° A M. Idoux fils pour son travail sur « la secte Arabe des Aïssaouas » ;

4° A M. H. Taminiau, membre de la société, pour son ouvrage en vers et prose « Les Lianes » ;

5° A M. Taitot, membre de la société, pour communication de copie d'un acte de l'an 1779, par lequel une fille mineure, pour satisfaire aux lois de l'époque, déclare devant le notaire royal être grosse d'un enfant naturel.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le bibliothécaire de l'Université de Lyon demande l'échange de toutes les publications de cette Université contre la totalité des volumes publiés par la société.

En l'absence de M. le bibliothécaire, la solution à donner à cette question est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président fait connaître que le congrès des sociétés françaises de géographie ne pourra avoir lieu à Dijon en 1898, la priorité ayant été accordée à Alger, au récent congrès de Saint-Nazaire. Dijon aura probablement son tour en 1899.

Sont ensuite admis comme membres de la société les candidats dont les noms suivent, proposés à la dernière séance :

MM. Millon, Bizouard, Desfontaines, Octave Georges, Victor Loiselet et prince de Montholon.

L'ordre du jour appelle le vote pour le renouvellement du bureau et du comité de publication. Avant de céder le fauteuil à un successeur, M. Gaffarel, dans une allocution, remercie ses collègues de l'assistance qu'ils lui ont prêtée dans l'accomplissement de ses fonctions de président.

Sur la proposition de M. Jules Regnier, la société décide que l'allocution de M. Gaffarel, président sortant, sera insérée dans les procès-verbaux de la société. Voici le texte de cette allocution :

Avant de procéder, conformément à nos statuts, au renouvellement par voie d'élection de votre bureau, laissez-moi vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée depuis le jour où vous m'avez fait le grand honneur de me choisir comme président.

Trois années sont bien vite écoulées, et pourtant, dans l'intervalle, que de deuils! que de figures amies ont disparu !

Que d'amis, appelés dans d'autres résidences par leurs fonctions ou leurs affaires, se sont éloignés ! Ce n'est pas sans un mélancolique retour sur le passé qu'on repasse dans son esprit la période que nous avons traversée. Au moins la Société bourguignonne d'histoire et de géographie reste-t-elle debout et toujours jeune. Grâce à vous, Messieurs, le membre de ses adhérents n'a cessé de grandir.

Elle a affirmé sa vitalité par des conférences et des publications dont quelques-unes d'un grand intérêt. Nos séances sont toujours suivies par des auditeurs attentifs et nos discussions, toujours courtoises, sont parfois très instructives. La ville de Dijon et le conseil général du département nous continuent leur précieuse bienveillance. La société est donc en bonne voie, et je suis heureux d'en transmettre la direction à mon successeur sans que cette succession soit ardue ou difficile à régler. Je ne veux pourtant pas le faire, Messieurs, sans vous remercier une fois encore, sans phrases, mais de tout cœur, du concours que vous m'avez prêté et des facilités que vous n'avez accordées par votre attention soutenue, et votre dévouement, dont je garderai toujours un souvenir reconnaissant.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection du président. Deux tours sont nécessaires. Ont obtenu au 1er tour : MM. d'Hugues, 17 voix; Mocquery, 11 voix; Chabeuf, 2 voix; Bazot, Clerget-Vaucouleur, Huguenin, Oubert et Taitot, chacun 1 voix.

M. d'Hugues, tout en remerciant ceux qui lui ont donné leur voix, décline toute candidature en raison de son prochain départ de Dijon.

Au 2e tour, M. Mocquery, ingénieur en chef des ponts et chaussées est élu et est proclamé pour trois ans président de la société.

Ont en outre obtenu des voix :

MM. d'Avout, 6 voix; Clerget-Vaucouleur, 2 voix; commandant Bastoul, Bazot, Chabeuf, Huguenin et Taitot, chacun 1 voix. — Bulletin blanc, 1.

Le nouveau président M. Mocquery étant empêché par un deuil de famille, M. Gaffarel continue à présider la séance.

Election des vice-présidents :

Est élu au 1er tour : M. Gaffarel, par 28 voix.

Ont en outre obtenu des voix : MM. Dumay, 13 voix; Chabeuf, 12; d'Avout, 8; Clerget-Vaucouleur, 7; Huguenin, Lory, Oubert et Taitot, chacun 1 voix.

M. Chabeuf remercie ceux qui ont voté pour lui et décline toute candidature.

Au 2e tour est élu deuxième vice-président, M. Gabriel Dumay, ancien magistrat, par 23 voix.

Ont en outre obtenu des voix : MM. d'Avout, 7 voix; Clerget-Vaucouleur, 3 voix; Mocquery, Oubert, Rosenthal, Taitot, chacun 1 voix.

En conséquence MM. Gaffarel, doyen honoraire de la faculté des lettres et Gabriel Dumay, ancien magistrat, sont proclamés, pour trois ans, vice-présidents de la société.

A la demande générale, les élections du secrétaire général et des deux secrétaires ont lieu en un seul vote, le premier des noms portés sur chaque bulletin devant être appliqué au secrétaire général.

M. Moser explique que, surchargé de travail, il demande à être relevé des fonctions de secrétaire; mais sa demande n'est pas admise.

Sont élus pour une année :

Secrétaire général : M. Oubert, professeur au lycée, par 36 voix.

Secrétaires : MM. R. Moser, négociant en vins, consul de Suisse, par 36 voix ; Pierre Huguenin, par 36 voix.

Ont en outre obtenu des voix : MM. Fourier, 3 voix ; Cornereau, 2 voix ; d'Avout, Idoux, Lory, Talfumier, chacun 1 voix.

Le bibliothécaire M. Cornereau, juge suppléant, et le trésorier, M. Idoux, directeur de la Banque de France, sont, par acclamation, réélus dans leurs fonctions pour une nouvelle année.

On procède ensuite à l'élection du comité de publication :

Sont élus au 1er tour : MM. d'Avout et Chabeuf, chacun par 36 voix ; Clerget-Vaucouleur, Cuny, Fourier, Huguenin père et Mallard, chacun par 35 voix ; d'Hugues, par 30 voix ; Taitot, par 20 voix.

Et au 2e tour, est nommé par acclamation : M. Lory.

Ont en outre obtenu des voix : MM. Blondel, 7 voix ; Bastoul et Bulon, chacun 6 voix ; Rosenthal, 5 voix ; Gadeault, 4 voix ; Jules Regnier et Jules Rouget, chacun 3 voix ; Pasteur Arnal, 2 voix ; Bazot, Belime, Chomereau de Saint-André, Victor Darantiere, l'abbé Jarrot, Mabille et le colonel Sorlin, chacun 1 voix.

En conséquence le comité de publication pour 1898 est composé de : MM. d'Avout, Chabeuf, Clerget-Vaucouleur, Cuny, Fourier, Huguenin père, d'Hugues, Lory et Mallard.

Les nouvelles candidatures suivantes sont proposées :

MM. Louis Dumont, instituteur, à Auxonne, présenté par MM. Gaffarel et Deschamps;

Legras, professeur à la faculté des lettres, route de Fontaine, 27, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues;

Léonce Bocquet, négociant en vins, à Savigny-les-Beaune, présenté par MM. Chabeuf et Huguenin.

M. le baron d'Avout, membre de la société, donne lecture de ses notes sur son excursion dans les Causses.

Séance du 14 janvier 1898

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY

M. Mocquery, qui n'assistait pas à la précédente séance et occupe pour la première fois le fauteuil présidentiel, remercie en ces termes la société de l'avoir chargé de la présider.

Messieurs,

Avant de passer à l'ordre du jour, je dois vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos séances. Je suis profondément touché, croyez-le bien, de cette haute marque de votre estime, d'autant plus qu'elle a été toute spontanée. Une bien pénible circonstance, un deuil cruel, ne m'avait pas permis d'assister à la séance où l'élection a été faite. Faut-il vous le dire? Si j'avais été présent, je ne serais pas à cette place, car j'aurais

reculé devant la lourde charge qu'elle impose et je vous aurais déclaré que je n'étais pas candidat. Si j'ai longtemps hésité à l'accepter, même après le témoignage si flatteur que vous m'avez donné, c'est que je sentais trop qu'il me serait, je ne dis pas difficile, mais bien impossible de remplacer les hommes éminents qui m'ont précédé au fauteuil.

M. Gaffarel, pour ne citer que le dernier, était ici à sa vraie place; il est bien regrettable que le règlement n'ait pas permis de l'y maintenir. Je n'ose faire de lui l'éloge qu'il mérite, car il est à mes côtés et j'aurais peur de blesser sa modestie. Mais vous ne vous rappellerez que trop pour son successeur la distinction et la science profonde avec lesquelles il dirigeait vos séances. Il était dans son élément, il s'imposait. J'aurai grand besoin de son bienveillant concours qu'il a bien voulu me promettre, j'aurai plus besoin encore de toute votre indulgence que vous ne me refuserez pas davantage, j'en suis sûr. Permettez-moi de vous en témoigner d'avance toute ma reconnaissance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Saône, à Vesoul, qui demande à échanger ses publications avec celles de la société. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

La demande de l'Université de Lyon, déjà communiquée à la précédente séance, et tendant à échanger toutes ses publications contre toutes celles de la société est également adoptée.

Les candidatures nouvelles ci-après sont proposées :

MM. Rouget, avoué à la cour d'appel, 14, rue de la Préfecture, à Dijon, présenté par MM. Mocquery et Victor Darantiere ;

Gascon (Honoré), pharmacien à l'Arba (Algérie), présenté par MM. Mocquery et Gaffarel.

Sont ensuite admis comme membres de la société les candidats ci-après proposés à la dernière séance : MM. Dumont (Louis), Legras et Léonce Bocquet.

M. Gaffarel exprime le regret d'avoir omis de faire nommer à la dernière séance la commission qui doit, après vérification des comptes de gestion de l'année écoulée, présenter un rapport sur ces comptes avec le projet de budget pour l'année courante. MM. Bulon, Cuny et Huot acceptent comme l'année précédente de former cette commission. Les comptes et titres fournis par le trésorier leur sont remis.

M. l'abbé Jarrot, membre de la société, curé de Remilly-sur-Tille, donne lecture d'une étude de la vie de Claude Rigoley, premier président à la Chambre des comptes de Bourgogne (1677-1716), d'après le livre de raison de ce personnage.

M. Oubert, secrétaire général, lit ensuite l'étude de M. Idoux fils sur la secte des Aïssaouas.

M. Dumont, instituteur à Auxonne, membre de la société, est invité à donner suite à sa proposition de soumettre à la société sa *Monographie de Genlis*. Ce travail sera remis au comité de publication.

M. Coquillion présente quelques spécimens de fossiles trouvés sur le territoire de la commune de Talant.

Séance du 11 février 1898

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY

M. le président annonce que le rédacteur en chef de la « Revue de statistique » (28, rue de Grammont, Paris), se propose d'envoyer un numéro-spécimen de ladite revue à chacun des membres de notre société.

Cinq candidatures nouvelles sont proposées pour la prochaine séance. Ce sont celles de

MM. Le frère Pol de Léon, directeur de l'école Saint-Joseph, à Dijon, présenté par MM. Victor Darantiere et Mocquery;

Misserey (Henri), notaire, à Nuits-Saint-Georges, présenté par MM. Darantiere, notaire, et Mocquery ;

L'abbé Chomton, chanoine honoraire, présenté par MM. l'abbé Bizouard et d'Avout ;

Chatain (François), instituteur, à Montoillot, présenté par MM. Martin, instituteur, à Sombernon, et Gaffarel ;

Mme V. Parizot, institutrice, à Villy-le-Moutier, présentée par MM. Chalmandrier et Gaffarel.

Il est procédé au vote sur les candidats présentés à la séance de janvier. Après le dépouillement du scrutin, M. le président proclame membres de la société MM. Auguste Teissier, Rouget, avoué et Honoré Gascon.

M. le bibliothécaire dépose sur le bureau les bulletins, brochures et volumes reçus pour la société.

M. Cuny, au nom de la commission nommée pour le compte de gestion du trésorier, propose d'approuver ce compte, ainsi que le projet de budget pour 1898.

En 1897, les recettes de la société se sont élevées à 4713 fr. 51 et les dépenses à 4712 fr. 30. Il reste en caisse au 1er janvier 2829 fr. 41.

Pour 1898, le projet comporte un actif de 10.313 fr. et une dépense de 4700.

Mis aux voix, le compte de gestion et le projet de budget sont adoptés par l'assemblée, et des remerciements sont votés au trésorier.

M. le président fait remarquer que la société est toujours en voie de développement, malgré les départs, malgré les décès. Il espère que nous compterons 400 membres avant la fin de l'année.

Lecture est faite de la fin du travail de M. Idoux fils sur la « secte des Aïssaouas ».

M. Dumay, vice-président, donne lecture d'un travail sur les « halles, foires et marchés de Talmay (1428-1898) ».

M. le président se fait l'interprète de la société pour remercier M. Dumay.

Il est ensuite donné lecture du récit de M. Gascon : « Une soirée mauresque à l'Arba (Algérie). »

Séance du 11 mars 1898

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *vice-président.*

M. Louis Fournier, homme de lettres, à Beaune, informe la société qu'il recueille les documents néces-

saires pour la création d'un dictionnaire biographique des hommes remarquables de la ville de Beaune qui se sont illustrés à un titre quelconque. Il prie ceux des membres qui ont connu Edmond André, entomologiste, auteur de travaux remarquables, de l'aider, par les renseignements dont ils disposent, à faire la biographie de ce savant et ancien membre de la société.

La Société de géographie de Marseille annonce que le congrès national des sociétés françaises de géographie tiendra, à Marseille, du 18 au 25 septembre 1898, sa 19e session sous la présidence de M. le prince d'Arenberg et invite la société à s'y faire représenter. Les membres sont priés d'envoyer à cette société, avant le 15 mai, la liste des travaux ou questions qu'ils voudraient présenter au congrès. M. Gaffarel accepte d'y représenter la société et insiste pour que d'autres membres se joignent à lui.

Le bibliothécaire énumère les ouvrages, bulletins et brochures reçus pour la société et dépose aussi sur le bureau l'affiche annonçant les fêtes données à Lisbonne, à l'occasion du quatrième centenaire de Vasco de Gama.

Le secrétaire général communique l'offre de M. l'abbé Rouiet, membre de la Société africaine, de faire, sous le patronage de la Société, une conférence sur l'avenir des colonies françaises. Le bureau statuera sur cette demande après plus ample information.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la précédente séance. Après le dépouillement du scrutin, sont proclamés membres de la société :

MM. le frère Pol de Léon, Henri Misserey,

l'abbé Chomton, François Chatain et Mme V. Parizot.

Les candidatures nouvelles ci-après sont proposées :

MM. Charles, notaire honoraire, rue Vauban, Dijon, présenté par MM. Gaston Joliet et Chabeuf;

Cerceuil (Georges), agent général à la compagnie d'assurances *le Phénix*, 8, place Darcy, à Dijon, présenté par MM. Mocquery et Victor Darantiere;

Jacob (Emile), industriel, à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or), présenté par MM. Bergery, instituteur à Pouilly, et Gaffarel;

Jobard (Paul), imprimeur, à Dijon, présenté par MM. Chabeuf et Gaffarel;

Drioton (Clément), membre de la commission des antiquités, rue Saint-Philibert, 23, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Fourier;

Lacomme (Antonin), notaire à Nolay (Côte-d'Or), présenté par MM. Gaffarel et Darantiere;

Boudriot-Changarnier (Julien), négociant, président de la Société d'émulation de Nolay, à Nolay, présenté par MM. Gaffarel et Tissier.

M. Léon Rosenthal donne lecture de son travail sur Vienne en 1779, d'après les mémoires du comte d'Antraigues.

La parole est ensuite donnée à M. Marcel Rougé, qui fait à la société une relation fort intéressante de son voyage aux iles Baléares.

Séance du 15 avril 1898

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY.

M. le président dépouille la correspondance et donne connaissance des ouvrages reçus à titre d'échange depuis le 11 mars dernier.

Le conseil d'administration du Touring-Club de France, s'inspirant de l'exemple donné par le comité des inscriptions parisiennes et par le comité des monuments historiques, décide de rappeler aux touristes le souvenir des faits mémorables dont les lieux qu'ils traversent ont été le théâtre, et de signaler les curiosités naturelles et archéologiques par des plaques commémoratives. Il sollicite donc le concours de la société pour mener à bien cette entreprise.

A cet effet, une commission, chargée de rechercher les lieux historiques ou pittoresques de la Côte-d'Or, sera nommée à la prochaine séance.

Les organisateurs du congrès international d'histoire qui doit se tenir au mois de septembre prochain, à la Haye, à l'occasion de la majorité et du couronnement de la reine des Pays-Bas, invitent les membres de la société à y prendre part.

M. Paul Mabille offre à la compagnie le discours qu'il a prononcé, le 2 mars dernier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, à l'occasion de sa réception. M. Chabeuf offre également un exemplaire de la réponse qu'il a adressée au récipiendaire.

Sur l'initiative de M. Troubat, M. le président pro-

pose de demander, de concert avec la Société des amis de l'université, à M. Guimet de faire, à Dijon, dans le courant du mois de mai prochain, une conférence sur la Chine, ancienne et moderne. Cette proposition est adoptée.

M. Gaffarel signale une lettre inédite de Napoléon Buonaparte, datée d'Ollioules, le 18 septembre 1793, adressée à Gassendi.

M. Gaffarel se propose d'étudier cette lettre, qui appartient aux archives municipales d'Auxonne et de faire connaitre à la société le résultat de ses recherches.

Les candidats dont les noms suivent, présentés à la dernière séance, ont été proclamés membres de la société :

MM. Charles, Georges Cerceuil, Emile Jacob, Paul Jobard, Drioton, Antonin Lacomme et Boudriot-Chapgarnier.

Séance du 13 mai 1898.

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY.

Le procès-verbal de la séance d'avril est adopté sans observations.

M. Mocquery annonce qu'en raison des élections législatives, la conférence que devait donner M. Guimet sera reportée à une date ultérieure.

M. le bibliothécaire communique à la société les

ouvrages reçus depuis la dernière réunion, parmi lesquels on remarque : le discours de M. d'Avout, lors de sa réception à l'académie de Dijon, avec réponse de M. Mocquery, ainsi que le rapport de M. Mocquery sur les tramways départementaux, présenté au conseil général de la Côte-d'Or.

La Commission du concours musical organisé cette année à Dijon demande à la Société de géographie de vouloir bien souscrire un prix. Exceptionnellement la société vote une subvention de 50 à 100 francs sur la proposition de M. Gaffarel et laisse toute liberté à son président pour le choix de cette récompense.

M. le président donne lecture de la correspondance. Il rappelle que le congrès des sociétés de géographie se tiendra à Marseille, en 1898. La société délègue M. Gaffarel pour l'y représenter.

Le Frère Pol de Léon remercie la société de l'avoir admis parmi ses membres.

M. Charreau, instituteur à Montoillot, envoie de même une lettre de remerciements.

Le Bulletin de la Presse demande à échanger ses publications avec celles de la société, ce qui est adopté.

Le comité des fêtes du centenaire de Vasco de Gama invite la société à participer à ces fêtes.

M. Gaffarel fait savoir, à cette occasion, qu'il a reçu du gouvernement portugais des remerciements pour un article publié par lui sur Vasco de Gama.

M. le président annonce une nouvelle candidature, celle de M. Fournier, homme de lettres à Beaune, présenté par MM. Gaffarel et Cuny.

M. le président décide qu'en l'absence de M. l'abbé

Jarrot, la lecture de son travail sera reportée à une séance ultérieure.

La parole est à M. Gaffarel pour communiquer et commenter une lettre du général Buonaparte, absolument inédite, adressée au capitaine Gassendi.

M. Oubert donne ensuite lecture de la fin du travail de M. Idoux, sur « la secte des Aïssaouas ».

La séance est levée à 9 h. 1/2.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1898

Président honoraire: M. Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris.

Président: M. Mocquery, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Vice-présidents : MM. Gaffarel, doyen honoraire de la Faculté des lettres et Dumay, ancien magistrat, élus pour trois ans, le 10 décembre 1897.

Secrétaire général : M. Oursey, professeur au Lycée, à Dijon ;

Secrétaires : MM. R. Moser, négociant en vins, Consul de Suisse à Dijon, et Pierre Huguenin ;

Trésorier : M. Id[illegible]ux, directeur de la Banque de France, à Dijon,

Archiviste-bibliothécaire : M. Cornereau, juge suppléant; tous élus pour un an, le 10 décembre 1897.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers, pour l'année 1898 :

MM.

Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, membre de l'Académie de Dijon et président de la Commission départementale des Antiquités.

Clerget-Vaucouleur (E.), conseiller à la Cour d'appel.

Cuny, receveur des postes en retraite.

Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.

Hugues (d'), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

MM.

Huguenin (Anatole), membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

Lory, ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Taitot, ancien orfèvre.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Bassot (Léon), colonel breveté d'état-major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Binger, capitaine d'infanterie de marine, gouverneur de la Côte d'Ivoire, 15, rue Prony, à Paris.

Coëllo (le colonel du génie), colonel du service topographique espagnol, président de la Société de géographie, à Madrid.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Drapeyron, directeur de la *Revue de Géographie.*

Faucon (Narcisse), publiciste à Alger.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de géographie de Rouen.

Harmand, ministre plénipotentiaire au Japon.

Houben (le baron de), consul du Pérou, à Alger.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 1e classe, 9, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Palha, sénateur du royaume, maire de Lisbonne.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).

Yung (le P.), Supérieur des Pionniers africains.

Zeppelin (comte Eberahrdt de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 1er AOUT 1898

NOTA. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

MM.

18 février 1885. Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 23, à Dijon.

18 novembre 1881. Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).

9 mars 1894. Anciaux (Louis), instituteur, à l'Etang-Vergy (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Androt (Gustave), employé à la préfecture, place Saint-Georges, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Arbinet (Simon), juge de paix, place de la République, 2, à Dijon.

14 avril 1886. Arnal (Zacharie) pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.

14 janvier 1885. Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.

14 décembre 1894. Autume (Alfred d'), rue Jeannin, 32, à Dijon.

10 mai 1899. Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue de Mirande, 14, à Dijon.

11 janvier 1895. Azan (Paul), élève à Saint-Cyr, rue du Drapeau, 46, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 10, à Dijon.

27 décembre 1881. Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).

9 juin 1893. Barthélemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay (Côte-d'Or).

11 juin 1897. Bast (de), ancien magistrat, rue James Demontry, à Dijon.

MM.

26 mai 1882.	Bastide (Louis), chancelier du consulat général à la Paz (Bolivie), place Saint-Jean, 1, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
2 janvier 1894.	Bazot, ancien professeur, rue des Marmuzots, 5, à Dijon.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Bécoulet, bijoutier, rue Rameau, à Dijon.
9 juin 1893.	Belime (Henri), propriétaire, rue Jeannin, 45, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Bergery, instituteur à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Berlier, avocat à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 25, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, quai Saint-Esprit, à Gray.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La) populaire de Nuits.
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, rue du Vieux-Collège, 3, à Dijon.
10 décembre 1897.	Bizouard (l'abbé), curé de la cathédrale, place Saint-Bénigne, à Dijon.
9 février 1894.	Blagny, juge à Saigon (Cochinchine).
14 janvier 1884.	Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.
8 juin 1894.	Blaudin-Valière, licencié ès-lettres, boulevard Carnot, 42, à Dijon.
13 janvier 1893.	Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.
14 janvier 1898.	Bocquet (Léonce), négociant en vins, à Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or.
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, rue de l'Hôpital, 25, à Dijon.

MM.

15 avril 1898.	Boudriot-Changarnier (Julien), négociant à Nolay (Côte-d'Or).
10 janvier1 896.	Bouret, négociant, à Plombières-les-Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Chanceaux (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Boyenval (Charles), rue Verrerie, 37, à Dijon,
13 mars 1896.	Brandeis, directeur de la manufacture des tabacs, boulevard Voltaire, à Dijon.
10 janvier 1896.	Breyne (de), colonel, place Darcy, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
9 juin 1886.	Brunswick (Marx), entrepreneur général des prisons, boulevard Malesherbes, 193, Paris.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
5 février 1897.	Burot, directeur de l'Ecole normale des instituteurs de Dijon, rue des Moulins, Dijon.
10 mai 1895.	Carnot (Ernest), ancien député, conseiller général de la Côte-d'Or, rue de Lubeck, 38, à Paris.
8 février 1895.	Carnot (Sadi), capitaine au 39e de ligne. avenue de l'Alma, 19, à Paris.
17 juin 1895.	Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.
14 février 1896.	Cazet (Isidore), instituteur, correspondant de la Commission des Antiquités, à Beurizot, (Côte-d'Or).
15 avril 1898.	Cerceuil (Georges), agent général de la Cie d'assurances « le Phénix », 8, place Darcy, à Dijon.
10 février 1886.	Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, vice-président de l'Académie de Dijon et président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
20 avril 1887.	Chalmandrier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Gilly (Côte-d'Or).

MM.

9 juin 1893.	Chambellan, instituteur à Savouges (Côte-d'Or).
8 mai 1896.	Chamoin (Albert), employé à la Trésorerie générale, petite rue des Roses, 11, à Dijon.
8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
10 juin 1892.	Charles, greffier de la Justice de Paix, à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne).
15 avril 1898.	Charles, notaire honoraire, rue Vauban, Dijon.
12 mars 1884.	Chartier, propriétaire, rue Saint-Philibert, 49, à Dijon.
11 mars 1898.	Chatain (François), instituteur à Montoillot (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
9 février 1887.	Chenagon, commandant au 2e régiment d'infanterie de marine, caserne du Château-d'Eau, à Paris.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur à Genlis (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Chevalier (l'abbé), missionnaire apostolique, à Fixey (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Choiset (Mme Alice), née Gros, institutrice à Til-Châtel (Côte-d'Or).
14 mai 1897.	Chomereau Saint-André (le général de), rue Jeannin, à Dijon.
11 mars 1898.	Chomton (l'abbé), aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, membre de la Commission départementale des antiquités, rue Monge, Dijon.
10 mars 1886.	Clausse (Jean), ancien instituteur, à Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
10 janvier 1896.	Clerc, orthopédiste, professeur de gymnastique au Lycée, rue du Drapeau, à Dijon.
10 mai 1895.	Clerget-Buffet (Victor), négociant à Volnay (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1884. Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.

9 juillet 1894. Collardot-Cabet (M^me^), propriétaire à Nuits (Côte-d'Or).

12 février 1892. Colette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.

9 juin 1893. Collot (Louis), professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon, rue du Tillot, 4, à Dijon.

12 janvier 1894. Collot, instituteur à Essey (Côte-d'Or).

10 avril 1891. Coquille (Justin), instituteur en retraite à Vougeot (Côte-d'Or).

14 décembre 1895. Coquillion (Jacques), lauréat de l'Institut, rue Gabriel Peignot, 4, à Dijon.

18 février 1885. Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.

14 janvier 1885. Corot (Henri), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.

13 décembre 1895. Cotétidot, menuisier, rue Vannerie, Dijon.

10 décembre 1884. Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).

10 janvier 1890. Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).

10 juin 1892 Court (Paul), négociant, associé résidant de la Commission des Antiquités, rue Bossuet, 12, à Dijon.

13 mars 1896. Couturier (l'abbé Hippolyte), curé de Collonges-les-Bévy (Côte-d'Or).

8 février 1895. Couvreux (Lucien), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de la Victoire, 88, Paris.

10 décembre 1884. Coville, professeur à la Faculté des lettres, à Lyon.

12 mai 1886. Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, Dijon.

MM.

13 mai 1892.	Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.
18 novembre 1881.	Daigney, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).
13 janvier 1893.	Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.
11 décembre 1896.	Defoug, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, place Saint-Pierre, Dijon.
14 juin 1889.	Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.
23 juin 1882.	Demartinécourt, place du Château, 7, à Blois (Loir-et-Cher).
15 janvier 1897.	Demery, professeur au lycée de Chaumont.
8 décembre 1886.	Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, à Rouen.
13 janvier 1886.	Deresse (Ernest), ancien négociant, boulevard Thiers, 53, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.
10 décembre 1897.	Desfontaines, ingénieur, à Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).
10 mars 1893.	Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.
10 mars 1882.	Deschamps (Adolphe), inspecteur d'académie, rue Sambin, à Dijon.
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la Faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
14 janvier 1885.	Détourbet (Edmond), ancien avocat-général, avocat, rue de Tournon, 31, à Paris.
12 mars 1884.	Dhuissier, ancien instituteur, rue du Drapeau, 7, à Dijon.

MM.

18 novembre 1881.	Diehl (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.
14 juin 1889.	Domenech, propriétaire, à Longeau (Haute-Marne).
18 mars 1886.	Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.
12 mars 1893.	Dorison, professeur à la faculté des lettres, rue Piron, 1, à Dijon.
12 décembre 1883.	Doudin (Antoine), ancien instituteur, à Crecey par Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
8 mai 1891.	Doyen (André), lieutenant au 1er cuirassiers, 2, place du Palais-Bourbon, à Paris.
15 avril 1898.	Drioton (Clément), associé résidant de la Commission départementale des antiquités, rue Saint-Philibert, 23, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).
15 janvier 1897.	Dubois (Hippolyte), ancien huissier, rue Jeannin, à Dijon.
14 décembre 1894.	Dubuisson, bibliothécaire de l'Université, rue des Moulins, Dijon.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 20, à Dijon.
14 janvier 1898.	Dumont (Louis), instituteur à Auxonne (Côte d'Or).
9 janvier 1884.	Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 11, à Dijon.
9 juin 1893.	Duvergey, régisseur de la maison Guichard-Potheret et fils, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
11 décembre 1896.	Eisenmann, agrégé d'histoire, licencié en droit, boulevard Sévigné, Dijon.
9 décembre 1885.	Elie, professeur au collège de Rochefort (Charente-Inférieure).
11 décembre 1891.	Etiévant (Emile), conducteur des ponts et chaussées, rue La Trémouille, 4, à Dijon.

MM.

12 mai 1893.	Eyraud (Henry), étudiant, rue Chabot-Charny, 83, à Dijon.
9 mars 1894.	Fabvier (Gérard), étudiant en droit, place Saint-Jean, 27, à Dijon.
17 avril 1894.	Fabvier (Urbain), étudiant ès-lettres, place Saint-Jean, 27, à Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue de Metz, à Dijon.
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur à Talant (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Fauvart-Bastoul, commandant de dragons, rue Vauban, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur à Lux (Côte-d'Or).
13 avril 1894.	Ferret (l'abbé), curé de Gemeaux (Côte-d'Or), correspondant de la commission des Antiquités.
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
5 février 1897.	Finot (Nicolas-Hippolyte), négociant en vins, rue du Petit-Potet, à Dijon.
27 décembre 1882.	Flassayer, ancien proviseur, à Bourg (Ain).
12 mars 1884.	Fontaine (Denis), entrepreneur de menuiserie, rue des Roses, 9, à Dijon.
14 avril 1884.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), négociant à Hanoï (Tonkin).
12 mars 1887.	Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.
10 mai 1895.	Fougère conseiller à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 3, à Dijon.
12 mars 1884.	Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des antiquités, rue Lenôtre, 25, à Dijon.
14 juin 1889.	Fournier (Auguste), entrepreneur, rue de Mirande, 6, à Dijon
10 juin 1898.	Fournier (Louis), homme de lettres, avenue des Lyonnais, à Beaune (Côte-d'Or).
21 mars 1883.	Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-piété, rue de Mulhouse, à Dijon.

MM.

10 novembre 1893. Gadeault, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaffarel (Paul), doyen honoraire de la Faculté des Lettres, membre de la Commission départementale des Antiquités, conseiller général de la Côte-d'Or, rue du Gaz, 10, à Dijon.

14 juin 1889. Galimard, industriel à Flavigny (Côte-d'Or).

8 février 1895. Gareau (l'abbé Clément), directeur de l'Œuvre de la Jeunesse Ouvrière, rue Saint-Lazare, 19, à Dijon.

10 mai 1895. Garcenot (Mathieu), à Flacey (Côte-d'Or).

10 janvier 1896. Garcenot (Mlle Julie), ancienne institutrice, rue Chevreul, 8, à Dijon.

13 décembre 1889. Gariod (Charles), chancelier de résidence, à Hanoï (Tonkin).

23 juin 1882. Garnier (Hippolyte), avenue Victor Hugo, 19, à Dijon.

10 février 1886. Garnier (Noël), proviseur du Lycée de Bourges, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

15 avril 1885. Gascon (Richard-Edouard), conducteur-voyer principal en retraite, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

11 février 1898. Gascon (Honoré), pharmacien à l'Arba (Algérie).

9 janvier 1891. Gaudemet (Eugène), étudiant en droit, licencié ès-lettres, place Saint-Jean, 21, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaulin-Dunoyer (Ernest), Président de la Chambre de Commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

12 décembre 1883. Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue des Godrans, 92, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Geley (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.

10 mars 1893. Genevrier (Henri), instituteur, à Jarnioux (Rhône).

8 avril 1892. Gentilhomme (Eugène), aux moulins de Vougeot (Côte-d'Or).

MM.

15 mars 1895.	Georgescu (Mme Constantin), de Craïova (Roumanie).
11 juin 1884.	Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Gibaux, ancien directeur de l'Ecole normale, place d'Armes, 18, à Dijon.
2 avril 1884.	Gillet (Joseph), sous-directeur des usines de la Société Française de fabrication des corps creux, à Montbard (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Giraud (Louis), propriétaire, rue du Cours-Fleury, 6, à Dijon.
13 juin 1883.	Goisey, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.
14 mars 1889.	Gorillon, propriétaire, Cours du Parc, 7, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Granjon (Mme), institutrice au collège d'Auxerre (Yonne).
13 décembre 1895.	Griess, garde-général des forêts, à Seix (Ariège).
21 février 1883.	Grosjean (Henri), rentier, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbard (Côte-d'Or).
11 juin 1895.	Guillemot (Armand), propriétaire à Couchey, par Marsannay (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.
9 mai 1888.	Hamet, Inspecteur d'assurances, rue Chaudronnerie, 40, à Dijon.
18 novembre 1881.	Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
13 juin 1800.	Hotelans (Octave d'), propriétaire, rue Pasteur, 12, à Besançon (Doubs).
F. 6 mai 1881.	Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue Coëtlogon, 7, à Paris.
8 mars 1889.	Huguenin (Anatole), ancien agréé, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission dé-

	MM.
	partementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.
12 janvier 1893.	Huguenin (Pierre), licencié en droit, rue Chabot-Charny, 62, à Dijon.
8 juin 1894.	Huguenin (l'abbé Henri), au collège Saint-François de Sales, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Hugues (Gustave d'), professeur honoraire à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Dijon, rue du Vieux-Collège, 13, à Dijon.
8 juin 1894.	Hugues (Gustave d'), chancelier de résidence, au Tonkin.
12 janvier 1887.	Huot (Césaire), instituteur en retraite, rue Neuve-Bergere, 2, à Dijon.
9 février 1887.	Idoux (Gustave), directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.
9 décembre 1892.	Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
15 avril 1898.	Jacob (Emile), industriel, à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).
27 décembre 1882.	Jacotot (Prosper), boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or)
8 décembre 1893.	Jacotot, instituteur-adjoint à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Jafflin, instituteur, à Longvic (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.
13 mars 1894.	Jannin, avocat, rue du Petit-Potet, 21, à Dijon.
5 février 1897.	Jarrot (l'abbé), curé de Remilly-sur-Tille (Côte-d'Or).
2 avril 1884.	Jeannin, instituteur, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
17 avril 1896.	Jeannin (Ernest), instituteur à Neuvelle-les-Grancey, par Grancey-le-Château (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jeannin (Mlle), institutrice, à Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or).
15 mars 1895.	Jobard (Jean-François), manufacturier, rue de Gray, à Dijon.
10 juin 1892.	Jobard (Alexandre), percepteur, à Vesoul (Haute-Saône).

MM.

15 avril 1898.	Jobard (Paul), imprimeur, place Darcy, à Dijon.
14 décembre 1887.	Jobin (l'abbé), docteur en théologie, à Gigny, par Sennevoy-le-Bas (Yonne).
24 janvier 1883.	Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
10 mars 1882.	Joliet (Gaston), préfet de la Vienne, à Poitiers.
13 janvier 1893.	Joliet (Pierre), propriétaire à Tart-l'Abbaye (Côte-d'Or).
14 juin 1895.	Joly (l'abbé), curé de Corcelles-les-Arts, par Meursault (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Kleinclausz, chargé de cours à la faculté des lettres, associé résidant de la Commission des Antiquités, petite rue des Roses, 6, à Dijon.
12 décembre 1888.	Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.
15 avril 1898.	Lacomme (Antonin), notaire à Nolay (Côte-d'Or).
11 février 1890.	Lacour (Honoré), instituteur, à Bretigny (Côte-d'Or).
11 janvier 1895.	Ladey de Saint-Germain, propriétaire, rue Buffon, à Dijon.
27 janvier 1892.	Laisné, conseiller à la Cour de Rennes (Ile-et-Vilaine).
10 juin 1892.	Laligant, employé de bureau, place du Trente-Octobre, 5, à Dijon.
8 mai 1896.	Lambert (Alfred), propriétaire au château de Larrey-les-Dijon.
13 juin 1890.	Lamouche (M^me^), directrice de l'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.
14 juin 1889.	Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.
27 janvier 1882.	Latour (Louis), négociant à Beaune (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Latruffe, sous-intendant militaire, à Limoges (Haute-Vienne).
8 février 1895.	Laugier (Victor), entrepreneur de travaux publics, à Craïova (Roumanie).

MM.

8 avril 1892.	Laureaux (Paul), conducteur des ponts et chaussées, rue Turgot, Dijon.
10 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).
12 mai 1893.	Lebeuf (Mlle Pauline), propriétaire à Beaune (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Lefebvre-Forestier, avoué à la Cour d'appel, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), rue des Moulins, 42, à Dijon.
26 avril 1895.	Legrand (le Dr), à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
14 janvier 1898.	Legras, professeur à la Faculté des Lettres, route de Fontaine, 27, à Dijon.
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Le Mire (Paul-Noël), propriétaire, rue de la Préfecture, 15, à Dijon.
2 avril 1884.	Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.
12 juin 1896.	Leschaux (de), administrateur colonial, à Porto-Novo (Dahomey).
F. 6 mai 1881.	Lévêque (Frédéric), ancien député, vice-président du Conseil général, place Saint-Jean, 4, à Dijon.
13 janvier 1893.	Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Loiselet (Henri), lieutenant de vaisseau, à Brest et à Dijon, rue du Bourg, 14.
10 décembre 1897.	Loiselet, ancien négociant, rue du Bourg, 14, à Dijon.
13 mars 1896.	Loisy (Albert de), rue Buffon, à Dijon.
14 décembre 1894.	Loisy (Robert de), à Mirande, près Dijon.
11 janvier 1895.	Longin, étudiant ès-lettres, rue Notre-Dame, 8, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.
15 janvier 1897.	Mabille, docteur ès-lettres, ancien professeur de philosophie, membre de l'Académie de Dijon, rue des Moulins, 24, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Magnin (Joseph), sénateur, vice-président du Sénat, avenue Victor Hugo, à Paris.
10 janvier 1896.	Maillard, conseiller honoraire, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.
8 janvier 1892.	Maillet, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
14 juin 1889.	Mairey, directeur des contributions indirectes en retraite, cours du Parc, 41, à Dijon.
10 juin 1885.	Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Malherbe (de), commis principal des télégraphes en retraite, à Selongey (Côte-d'Or).
20 avril 1887.	Maloir (Louis), propriétaire, à Salmaise, par Verrey (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.
11 décembre 1891.	Marc (Jules), professeur au lycée de Constantine, place d'Armes, 10, à Dijon.
13 juin 1883.	Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.
24 décembre 1886.	Maréchal (Charles), propriétaire, à Montbard (Côte-d'Or).
2 février 1895.	Maréchal, lieutenant-colonel en retraite, 97, boulevard Montparnasse, à Paris.
20 avril 1882.	Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).
13 janvier 1893.	Marland, économe du Lycée, à Dijon.
10 décembre 1884.	Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Matry (Pierre), instituteur, à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mazeau (Charles), sénateur, Premier Président de la Cour de Cassation, 87, boulevard Saint-Michel, à Paris.

MM.

3 décembre 1893. Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, avenue Niel, 94, à Paris.

12 janvier 1887. Mercey (Guillaume de), instituteur à Quetigny, (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mercier (Jean-Baptiste), place de la Banque, à Dijon.

9 mai 1883. Merle (Mlle Marie), institutrice à Varanges, par Genlis (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Michaut, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.

14 juin 1889. Michaud, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.

12 juin 1891. Michel (Louis), préfet de la Côte-d'Or, hôtel de la Préfecture, à Dijon.

10 janvier 1896. Michel, juge suppléant au Tribunal civil, rue Vannerie, 15, à Dijon.

2 avril 1884. Millon, conseiller à la Cour, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.

10 décembre 1897. Millon (Jules), rue Vauban, 12, à Dijon.

15 mars 1895. Millot, proviseur honoraire, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

10 juin 1898. Millot (Lucien), licencié ès-lettres, étudiant, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Misserey (Auguste), notaire, à Beaune (Côte-d'Or).

11 mars 1898. Misserey (Henri), notaire, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, président de l'Académie de Dijon, président de la Société de Géographie, membre de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, 6, à Dijon.

12 mars 1884. Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.

MM.

10 décembre 1897	Montholon (Prince de), 142, rue de Grenelle, à Paris.
13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Pluvault (Côte-d'Or).
13 mai 1892.	Morizot, instituteur, à Arcenant (Côte-d'Or).
10 mai 1895.	Moris, ingénieur en chef du P.-L.-M., rue Berbisey, 33, à Dijon.
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, Consul de Suisse, rue Jeannin, 43, à Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Lincoln, 3, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, rue Beaujon, 1, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), commandant, au gouvernement de Paris, rue Lincoln, 3, Paris.
18 novembre 1881.	Nestler, commandant du génie, place Saint-Etienne, 8, à Dijon.
13 mai 1892.	Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.
14 juin 1889.	Noël, instituteur à Seurre (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Noirot (l'abbé), curé de Plombières-les-Dijon.
13 décembre 1895.	Nourissat (Hyacinthe), notaire honoraire, rue Saint-Pierre, 11 bis, Dijon.
14 avril 1893.	Obriot, propriétaire, à Blaise (Haute-Marne).
10 décembre 1897.	Octave (Georges), 17, place Darcy, à Dijon.
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, rue de l'Egalité, 2, à Dijon.
8 avril 1892.	Oudot, industriel et maire, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Oudotte, professeur, boulevard Carnot, 11, à Dijon.

MM.

9 mars 1894.	Pansiot (Louis), instituteur à Fixin (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pansiot (Nicolas), place de la République, 29, à Dijon.
8 février 1895.	Parizon, ancien notaire, rue Montigny, 11, à Dijon.
13 mai 1892.	Parizot, inst., à Villy-le-Moûtier (Côte-d'Or).
11 mars 1898.	Parizot (Mme), institutrice à Villy-le-Moûtier,
10 janvier 1896.	Parizot, percepteur de Fontaine-les-Dijon, avenue Victor Hugo, 34, Dijon.
18 novembre 1881.	Party (Léon), Président du Tribunal civil, place de la République, 21, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.
14 décembre 1894.	Payan (Louis), directeur de l'usine à gaz, rue Gueymard, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).
14 décembre 1894.	Pélissonnier (Fernand), boulevard Carnot, 49, à Dijon.
7 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur à Poissons (Hte-Marne).
12 décembre 1888.	Perdrizet, inspecteur des forêts, rue Saint-Lazare, 37, à Dijon.
9 juin 1893.	Pérille (Julien), instituteur, à Ouges (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gilles, propriétaire, rue Vercingétorix, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet (Pierre), avocat, à Langres (Haute-Marne), et rue du Palais, 5, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Perronne, ancien conseiller de préfecture, 41, rue Devosge, Dijon.
24 novembre 1882.	Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de l'Académie de Dijon, et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris.
24 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue d'Ahuy, 27, à Dijon.
12 décembre 1888.	Pinon (René), agrégé d'histoire, rue Berbisey, 23, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1831.	Piot, sénateur, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).
10 février 1886.	Pirot-Collot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
9 décembre 1886.	Pitolet (André), commis principal des postes et télégraphes, à Vesoul (Haute-Saône).
9 juin 1893.	Planson (Léon), instituteur, à Savigny-le-Sec, par Dijon.
11 juin 1897.	Poinsot (Louis), étudiant, 17, rue Nicole, à Paris, et chez M. Rosey, boulevard de Brosses, 22, à Dijon.
11 mars 1898.	Pol de Léon (Frère), directeur de l'Ecole Saint-Joseph, rue du Gaz, à Dijon.
8 avril 1892.	Polack (Charles), négociant en vins, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Dijon.
8 avril 1892.	Polack (Ernest), rue Bossuet, 8, à Dijon.
8 juillet 1885.	Prost (Bernard), archiviste-paléographe, chef de bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avenue Rapp, 3, à Paris.
9 juillet 1881.	Quignard, instituteur à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Ramelet (Nicolas), négociant, à Neuvon, commune de Plombières (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Recoing, commandant de l'Etat-major, 8 bis, rue Buffon, à Dijon.
27 janvier 1882.	Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), négociant en vins, rue Chabot-Charny, 67, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), distillateur-liquoriste, rue de Gray, 44, à Dijon.
14 décembre 1894.	Rémond (Victor), fils, rue de la Liberté, 6, Dijon.
13 avril 1892.	Rey, libraire, rue de la Liberté, 26, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.

MM.

12 décembre 1885. Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, avenue des Chartreux, 51, à Dijon.

E. 6 mai 1881. Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, boulevard de Courcelles, 53, à Paris.

13 mai 1885. Robit (Joseph), percepteur à Nuits-sur-Armançon (Yonne).

14 mai 1897. Rosenthal (Léon), agrégé d'histoire, professeur au Lycée, rue de Mulhouse, 4, à Dijon.

13 mars 1891. Rougé (Marcel), avocat, ancien magistrat, rue Vannerie, 49, à Dijon.

11 décembre 1896. Rouget (Eugène), percepteur des contributions directes en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).

11 février 1898. Rouget, avoué d'appel, rue de la Préfecture, 14, Dijon.

9 février 1887. Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.

9 mai 1890. Roupnel (Gaston), étudiant, chez M. Roupnel père, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

12 juin 1896. Roquelet (Claude), négociant à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

8 février 1888. Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.

14 février 1896. Royer-Hutin, négociant, place Saint-Pierre, à Dijon.

8 février 1895. Sérésin (Elisée-Reynold de), capitaine de cavalerie démissionnaire, place Saint-Pierre, 7, à Dijon.

9 mai 1898. Saint-Père (Gabriel), avocat, rue des Godrans, 34, à Dijon.

F. 11 juin 1897. Saint-Seine (de), lieutenant de vaisseau (chez son père) à Lamarche-sur-Saône.

13 février 1891. Saleilles (Raymond), professeur à la faculté de droit de Paris, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, Paris.

13 février 1884. Sampré, instituteur en retraite, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

MM.

8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, route de Beaune, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration de 2e classe, commandant la 5e section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Orléans.
17 juin 1881.	Seriès (Mlle), professeur de sciences au lycée Racine, à Paris.
14 mars 1889.	Serrigny (Ernest), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Vauban, 12, à Dijon.
26 avril 1895.	Servais, professeur au lycée de Chaumont (Haute-Marne).
12 janvier 1887.	Silvestre (Georges), employé à la Préfecture, avenue Victor Hugo, 21, à Dijon.
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, à Dijon.
13 mai 1892.	Simonot, instituteur à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 45, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
8 avril 1892.	Société des amis de l'enseignement, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au Lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin, (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Sorlin (Simon), colonel, rue Devosge, 25, Dijon.
12 décembre 1883.	Soulès (Paul), facteur à la criée municipale, 1, place de la République, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Auguste), ancien trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, à Sombernon.
8 mai 1891.	Stouff (Louis), docteur en droit et docteur ès-

MM.

lettres, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, rue des Roses, 14, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.

8 décembre 1886. Tagini (Edmond), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue de la Banque, 1, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, Dijon.

F. 6 mai 1881. Taitot (Pierre), ancien orfèvre, rue Saint-Bénigne, 2, à Dijon.

8 février 1895. Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, 24, à Dijon.

9 février 1887. Taminiau (Henri), rue de la Barre, 41, à Alençon (Orne).

11 février 1898. Teissier, lieutenant au 19e régiment d'artillerie, à Nîmes.

8 mai 1896. Terraud (Edmond), instituteur, à Saint-Bernard, par Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

13 juin 1888. Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Theuret-Dameron (Mme), directrice d'école, rue Jeannin, à Dijon.

17 février 1882. Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.

9 décembre 1892. Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'hôtel de ville, à Dijon.

9 janvier 1891. Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, à Dijon.

10 juin 1892. Troubat, industriel, à Plombières-les-Dijon.

10 janvier 1896. Troubat fils, négociant, à Plombières-les-Dijon.

9 décembre 1885. Vallée (Jean Baptiste), rédacteur au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Brulard, à Dijon.

26 avril 1895. Vallée (Philippe), conservateur des Archives municipales, bibliothécaire-adjoint de la bibliothèque publique de Dijon, place de la République, à Dijon.

11 juin 1884. Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).

MM.

14 décembre 18 .	Vallot (Gaston), ingénieur-électricien, Grande-Rue, 166, à Sèvres (Seine).
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard Carnot, 50, à Dijon.
14 février 1896.	Vaux (Louis), instituteur, à Saint-Symphorien, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 mai 1897.	Ventre (Louis), chef d'ateliers aux messageries maritimes, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).
14 juin 1895.	Vendeur, professeur au conservatoire, place St-Michel, à Dijon.
8 décembre 1893.	Venot, libraire, place d'Armes, Dijon.
14 mai 1897.	Veillon, capitaine en retraite, rue du Drapeau, 10, à Dijon.
9 janvier 1891.	Vercey (Charles), avenue Victor Hugo, à Dijon.
18 novembre 1881.	Vernaux, négociant, rue Gandelot, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, Dijon.
14 décembre 1894.	Vialay, notaire, rue de la Préfecture, 45, à Dijon.
10 juin 1892.	Viardot, instituteur, à Noiron-sous-Gevrey (Côte-d'Or).
13 février 1891.	Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, petite rue des Roses, 10, à Dijon.
26 avril 1895.	Vienne (de), colonel, directeur d'artillerie à Toul, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
12 avril 1889.	Voisard (Alfred), rue de la Liberté, à Dijon.
14 décembre 1894.	Wolff (Albert), banquier, rue Vauban, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, Boulevard Sévigné, 6, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Comité de publication des Annales de l'Université de Lyon.
— Bibliothèque de l'Université de Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Nantes. — Société de géographie commerciale.

Paris. — Ministère des Colonies.
— Société académique indo-chinoise de Paris.
Paris. — Société de géographie commerciale.
— Le Bulletin de la Presse.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Le Tour du Monde.
Rochechouart. — Société des amis des sciences et arts
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société archéologique.
Toulouse. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.
Vesoul. — Société d'agriculture des sciences et des arts de la Haute-Saône.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
Tunisie. — Société de géographie de Tunis.
— Institut de Carthage, association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Hanovre). — Geographische Gesellschaft zu Hannover.
— (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
— (Stuttgart) — Société de géographie.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Naturhistorischen hofmuseum.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
— *Revue trimestrielle* de l'Institut de *Ceara* (Dr Studart), rue Formoza, 46, Fortaleza.

Egypte. — Institut égyptien.
— Société khédiviale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
— (Milan). — La Société d'exploration commerciale.
Pérou. — Société de géographie de Lima.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
— (Porto). — Société de géographie commerciale de Porto.
Russie. — Société impériale des amis des sciences naturelles d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchâteloise de géographie.

DANS LES DOUARS

SOUVENIRS D'ALGÉRIE

1887-1888

DANS LES DOUARS

SOUVENIRS D'ALGÉRIE

1887-1888

(Suite)

X

A ce tableau, il y a des ombres. Sans doute, nous autres Européens, tristes mercenaires d'un travail incessant, ne sommes que trop portés à l'enthousiasme pour le peuple arabe, l'originalité de ses pratiques, l'étrangeté si pittoresque de ses mœurs, et en passant auprès de sa tente nous ne pouvons guère nous défendre d'envier un moment la vie qu'on y mène. Mais tel, dont les vœux viendraient tout à coup à être réalisés, ne tarderait pas à regretter son subit engouement : non seulement parce que cette vie si attrayante du désert n'est pas toujours douce, ni bien gaie, ni surtout très confortable ; mais parce que, sous la tente, il y a de rudes moments à passer. Abri charmant, ou qui le serait, du moins, sans la vermine et le contact trop immédiat du bétail, pendant les belles nuits fraîches et étoilées, son tissu a beau être épais, il est encore bien mince contre les ardeurs brûlantes du soleil, les nuits

glaciales de l'hiver, les assauts du siroco, les balles des maraudeurs. L'eau y est rare et bourbeuse, jamais fraîche en été, la nourriture des plus maigres et difficile à se procurer, comme l'eau elle-même, que les femmes arabes s'en vont chercher parfois très loin, dans la grande plaine brûlante, à quelque imperceptible fontaine, courbées sous le poids d'une outre énorme.

Ce qui caractérise ce pays, c'est qu'il est le seul au monde où il n'y ait point de grandes rivières. C'est au bord des cours d'eaux que se concentre partout la vie des peuples : ici l'homme campe au milieu des plaines rases et nues et l'Européen groupe ses villages le long des routes boueuses ou poudreuses, au lieu de les grouper, comme ailleurs, auprès de ces « chemins qui marchent » que sont les rivières et les fleuves.

Il faut que les Arabes soient de rudes hommes pour pouvoir résister aux fatigues et aux privations de la vie du désert, qu'ils aient le cœur solidement bronzé par l'habitude et le fatalisme pour dormir et se plaire au milieu de ses dangers sans nombre et résister aux maladies sans soin, aux blessures les plus atroces. Leur enfance même est exposée à mille dangers : tout nus en été, encore presque nus en hiver, c'est le soleil qui leur dore l'épiderme, ce sont les intempéries qui les forment, les jeux violents, qui en font des hommes. Le manque de soins, la vermine, la saleté,

les privations, les maladies en tuent un grand nombre; mais il n'y paraît point : l'Arabe peut avoir quatre femmes, et les enfants qui résistent sont aguerris pour jamais.

C'est à son éducation plus que spartiate qu'est due la vigueur de ce peuple qui compte à peine de rares infirmes, le plus souvent encore infirmes par accidents, et leur insensibilité au mal comme aux privations et à la fatigue n'a d'égale que leur indifférence stoïque aux douleurs morales. Les prodiges physiques qu'ils accomplissent et dont on doute de loin, sont tels qu'ils peuvent, à pied, fatiguer un cheval, et que, pieds nus, ou simplement chaussés de sandales d'alfa, ils font des courses incroyables, escaladent les plus inaccessibles rochers avec une rapidité, une vigueur, une aisance, une agilité merveilleuses.

L'hiver est rude en Algérie. Dans certaines contrées il est même plus froid qu'en France, à cause du vent glacial que rien n'arrête en ces régions dénudées. Serré dans son burnous et sans autre abri, l'Arabe n'en couche pas moins dehors s'il le faut, sur la terre glacée, avec une pierre en guise d'oreiller, comme Jacob.

Sous l'influence de cet esprit d'imitation qui fait que le centre du monde est pour tout homme le point qu'il habite, et que tout le reste, tout ce qui se fait ailleurs n'existe pas, ou ne compte plus, l'idée m'était venue un jour de me faire arabe, et

comme, en riant, j'en faisais part à un chef indigène :

— Ah! tu crois, me dit-il, que l'Arabe est heureux ?...

— Mais oui, répondis-je, il est heureux, plus heureux que nous, du moins; malgré que nous ayons des maisons, des lits, de belles fontaines, des marchés bien approvisionnés, des voitures, des chemins de fer; peut-être à cause de tout cela, sommes-nous moins heureux que lui, si insouciant... et je vais décidément acheter une tente et vivre, comme vous, dans les douars.

— Certes, les Arabes en seront contents. Si tu fais comme eux la prière, ils t'apporteront du lait, des agneaux, des poules... Mais un beau jour, il faudra que tu ailles en corvée comme les autres; ton cheval sera réquisitionné pour le service des *hakems*... (1).

— Mais, je suis Français, interrompis-je, et j'entends le rester quoique vivant sous le burnous.

— Alors les Arabes te joueront de mauvais tours; ils te voleront tout ce que tu auras, ils abîmeront tes récoltes et tu seras obligé de vivre, comme eux, *sous l'aile d'une mouche.*

Cette vie sous l'aile d'une mouche, qu'ils trouvent avec raison préférable au sommeil du cime-

(1) Officiers.

tière, ne m'a point tenté, malgré son image poétique, et je n'ai pas adopté des mœurs auxquelles d'ailleurs je n'aurais pu me plier jamais, car peut-être aurais-je pu mener la vie de l'Arabe, mais non prendre son âme, qui, en y regardant de près, et une fois dépouillée de son cadre patriarcal, évocateur des temps bibliques, se trouve singulièrement réduite et ne vaut guère mieux que son existence.

L'Arabe a tout ce qu'il faut pour plaire à des étrangers venus d'Europe, à des Français surtout, à des gens inaccoutumés aux mœurs barbares et aussitôt séduits par leur côté extérieur, par l'imposante grandeur des paysages, la fierté habituelle de maintien, la physionomie impassible de ce peuple, par ses qualités physiques, ses coutumes et tout le décor de sa vie. Mais, au fond, l'Arabe, malgré les trompeuses étiquettes qu'il sait assez bien s'appliquer, pour étonner les novices, n'a guère de biblique que son costume, ses troupeaux, ses usages, ses mœurs, plutôt pastorales, sa tente où vivent pêle-mêle bêtes et gens, ses femmes qui vont aux fontaines chercher l'eau comme Rébecca.

Poétisée par l'éloignement, ou la fantasmagorie de ses accessoires, la vie arabe, à travers les livres, ou de prime abord, peut même sembler empreinte de cette innocence primitive et de cette pureté de mœurs, qu'on prête volontiers aux

hommes des premiers âges, et c'est pourquoi la voit-on plutôt idéalisée dans les livres écrits par des passants, ou des gens qui n'ont guère habité plus loin qu'Alger. Là ils ont pu fréquenter des indigènes de marque, frottés de longue date à nos habitudes et à nos mœurs, instruits à nos écoles, initiés à nos usages, vivant et pensant presque à la française, et ils ont pu conclure, d'après ces apparences, que toute la race était moralement ainsi faite.

Quant aux Européens qui vivent en Algérie, ce sont des fonctionnaires, des cultivateurs, des gens d'affaires, qui, eux, n'idéaliseraient certes point l'Arabe, le voyant même au contraire plutôt pire qu'il n'est, par suite de cette instinctive animosité, de cette haine involontaire qu'éprouvent l'une pour l'autre, en tous pays du monde, deux races étrangères en présence. Mais ceux-ci n'ont guère écrit, ou, s'ils le font, c'est beaucoup moins pour faire des descriptions pittoresques ou des études sur la société, les mœurs, l'âme arabe, que pour traiter de questions pratiques spéciales, ayant un but d'utilité matérielle.

Les écrivains *moraux*, ceux qui observent, raisonnent et dépeignent pour le seul plaisir de penser, de sentir et de faire penser les autres, sont presque tous des étrangers, des *roumis* qui ne peuvent guère connaître et sonder en un jour, en passant, les dessous mystérieux de l'âme

arabe et qui se contentent de juger d'après les dehors. Aussi leurs écrits, quoique sincères, ne sont-ils pas toujours justes. Ce sont des impressionnistes plutôt que des penseurs et l'on ne saurait attendre, de leurs idées et sensations de voyages, des jugements profonds et motivés.

Presque tous ont donc rendu les Arabes très sympathiques, bien qu'en leur disant parfois de dures vérités; sans doute parce qu'un peu de la poésie qu'ils ont su prêter à la vie arabe, un peu du charme de ce rayonnant pays, de la majesté de ses grandes plaines, de ses horizons illimités, de ses montagnes désertes, stérilement abruptes et de toute cette nature à l'état sauvage, inculte, poignante de nudité, couvertes de ruines millénaires et d'aromates, d'herbes, de plantes que personne n'a semées, rejaillit sur ses habitants et empêche de ne voir en eux que les enfants dégénérés d'un grand peuple, que le fanatisme musulman finit d'étouffer.

D'ailleurs, non seulement les Arabes savent nous jeter beaucoup de poudre aux yeux et prévenir en leur faveur par leurs apparences de générosité, de bonhomie, d'attachement respectueux et de soumission; mais encore ils ont un extérieur des plus décoratifs et qui prête merveilleusement, sous l'admirable climat d'Afrique, aux illusions les plus favorables. En traversant les pâturages immenses, on est frappé du main-

tien superbe de ces pasteurs drapés dans leurs pittoresques burnous et qu'on aperçoit, grandis par l'éloignement dans la transparence de l'atmosphère, détachant sur le fond bleu du ciel leurs silhouettes immobiles. Et puis, ils ont pour eux le grand charme d'être pour ainsi dire à part dans l'Univers entier, dont les séparent à tout jamais et les isolent, leur fanatisme, leurs préjugés, leur ignorance profonde, leur incurable paresse, leur indifférence méprisante pour tout ce qui n'est pas eux, et enfin et surtout, l'Islam qui a façonné leur nature à son image.

A la fois noble et obséquieux dans ses manières, fourbe à en remontrer à tous les Scapins du monde, sachant déployer une hospitalité grandiose qui lui rapporte plus qu'elle ne lui coûte, sachant baiser la main qu'il voudrait mordre et affecter un dévouement derrière lequel il dissimule une indéracinable haine, qu'on voit luire parfois et malgré lui dans ses yeux, il y a en l'Arabe un singulier mélange d'homme primitif et de vieux civilisé en décadence : il a du premier les appétits grossiers, les sauvages instincts, la cruauté barbare, le mépris des souffrances et de la mort, les merveilleuses qualités physiques, mais l'esprit croupissant, fermé à toute idée abstraite, l'intelligence bornée ; du second, il a l'horreur du progrès, un flair de renard à mettre au service des instincts matériels qui sont le fond

unique de ses pensées, et, en même temps, toutes les ruses, tous les raffinements de mensonges, toutes les finesses louches et la longue habitude, incarnée dans son sang par mille ans d'esclavage et de domination étrangère, de tromper ses maîtres, de les exploiter par la flatterie, les démonstrations exagérées, les touchantes apparences d'abnégation, et de savoir profiter de leurs faiblesses pour satisfaire ses haines, ses vengeances, ses intérêts, son indomptable désir de dominer ses propres frères.

Mais on ne veut pas le croire. Aussi que d'illusions ! et à part ceux qui ont vécu longtemps en Afrique et qui s'étonnent à bon droit de l'enthousiasme naïf de tant de Roumis, qui peuvent être d'excellents poètes, mais qui n'ont pas eu le temps de devenir des observateurs, on ne veut pas voir que, sous de belles apparences, les Arabes, si bien que nous les traitions, sont nos anciens adversaires, nos vaincus, qui ont même été nos alliés, mais qui ne seront jamais nos amis. On se récrie d'indignation, ou l'on sourit d'incrédulité lorsqu'un Algérien parle de la haine toujours vivace, du profond mépris, des trahisons toujours possibles de l'Arabe à notre endroit et qui n'attendent qu'une occasion ou un signal pour éclater.

Il y en a eu pourtant de trop fréquentes preuves, mais on préfère penser que c'est fini et que

cette histoire déjà ancienne ne se recommencera jamais plus. L'homme a une singulière tendance à compter sur la sympathie qu'il inspire, et c'est ce qui l'empêche trop souvent de constater combien la nature morale, le caractère, le point d'honneur des autres hommes, ou des autres peuples, ne sont pas forcément les mêmes que les siens.

Le voyageur peut dormir tranquille sous la tente de l'Arabe ; le chef de famille veillera sur son sommeil comme sur celui d'un frère tendrement aimé ; il aura pour lui toutes les attentions, toutes les prévenances ; mais encore faut-il que ce voyageur soit accompagné ou recommandé par quelque chef, ou qu'on le connaisse comme son ami, ou qu'il soit lui-même un chef, porteur de képi, sans quoi sa seule qualité de roumi, de chien non croyant, lui ferait cruellement sentir combien il faut en rabattre sur les salamaleks dont il aurait été l'objet sous l'égide d'un képi protecteur.

L'hospitalité de l'Arabe est assurément écossaise, par ordre de Mahomet, mais elle est encore plus intéressée. Les képis eux-mêmes n'ont de pouvoir que dans les circonscriptions de leurs porteurs. On en a vu de très brodés, devant lesquels tous les indigènes s'inclinaient, dans leur arrondissement, se livrant, pour leur faire honneur, à des fantasias frénétiques sous la conduite des caïds, offrant de somptueuses diffas, et aux-

quels, sur les territoires qui ne dépendaient plus de leur juridiction, de simples fellahs refusaient un morceau de galette noire, même en le leur payant plus cher que de raison.

Pourtant l'Arabe ne dédaigne jamais le plus petit profit, surtout quand il ne faut pas travailler pour l'acquérir, et s'il est hospitalier, c'est aussi parce que son genre de vie le comporte et l'exige ; mais il l'est pour ceux de sa race, pour ceux qui viennent s'asseoir auprès de sa tente à l'heure du repas en se disant hôtes de Dieu : pour un chrétien c'est autre chose ; il peut sans inconvénients mourir de faim, de soif ou de fatigue, et c'est déjà beaucoup si on le laisse passer en paix. L'Arabe est même capable de s'embusquer sur le passage de l'hôte qu'il a comblé de prévenances la veille, et l'on peut dire que si sa tournure est parfois chevaleresque, son âme ne l'est pas plus qu'elle n'est accessible à la pitié ou à la reconnaissance. Il y a eu des enfants de cette race, pris tout jeunes par des colons européens, recueillis par pitié sur quelque chemin, élevés, instruits, comblés de bienfaits, qui ont assassiné leurs bienfaiteurs aux jours d'insurrection, et en temps ordinaire se sont contentés de les voler autant qu'ils ont pu.

Ces gens-là nous considèrent nous-mêmes comme les voleurs de leur terre et le peu qu'ils peuvent nous voler, c'est toujours cela de repris

à leurs yeux. D'ailleurs, le vol est dans leur sang, comme l'égoïsme, l'avarice et une prudence qui n'est pourtant point de la lâcheté: ainsi l'Arabe n'attaque jamais, ne se défend même pas et se contente de fuir s'il n'est pas sûr d'être le plus fort, et il est passé maître en l'art de l'embuscade traîtresse. Rarement, du reste, il en fait l'honneur à un Européen isolé sans un motif personnel de vengeance ou de haine. Autant que possible, nous ne comptons pas pour lui et il voudrait nous ignorer absolument. Il nous sent vivre à côté de lui, mais il affecte de ne pas nous regarder et, pour ne pas nous voir, il ferme les yeux, à demi seulement, afin de nous observer, car il nous craint, mais ne veut pas en avoir l'air. S'il vient de lui-même au-devant de nous, c'est qu'il y trouve son compte, ou qu'il ne peut faire autrement; ce n'est jamais de son plein gré, et lorsqu'une de ses mains nous donne, l'autre cherche à prendre.

La plus puissante tribu se soumettrait en apparence à un enfant qu'on lui donnerait pour chef, car il serait le représentant du beylick (1) qui les a vaincus, qu'ils haïssent mais qu'ils respectent, et ils lui obéiraient quand même. En dépit des belles doctrines et des grands mots, c'est encore là, pour nous, l'essentiel. Mais nous savons

(1) Gouvernement.

à leurs yeux. D'ailleurs, le vol est dans leur sang, comme l'égoïsme, l'avarice et une prudence qui n'est pourtant point de la lâcheté: ainsi l'Arabe n'attaque jamais, ne se défend même pas et se contente de fuir s'il n'est pas sûr d'être le plus fort, et il est passé maître en l'art de l'embuscade traîtresse. Rarement, du reste, il en fait l'honneur à un Européen isolé sans un motif personnel de vengeance ou de haine. Autant que possible, nous ne comptons pas pour lui et il voudrait nous ignorer absolument. Il nous sent vivre à côté de lui, mais il affecte de ne pas nous regarder et, pour ne pas nous voir, il ferme les yeux, à demi seulement, afin de nous observer, car il nous craint, mais ne veut pas en avoir l'air. S'il vient de lui-même au-devant de nous, c'est qu'il y trouve son compte, ou qu'il ne peut faire autrement; ce n'est jamais de son plein gré, et lorsqu'une de ses mains nous donne, l'autre cherche à prendre.

La plus puissante tribu se soumettrait en apparence à un enfant qu'on lui donnerait pour chef, car il serait le représentant du beylick (1) qui les a vaincus, qu'ils haïssent mais qu'ils respectent, et ils lui obéiraient quand même. En dépit des belles doctrines et des grands mots, c'est encore là, pour nous, l'essentiel. Mais nous savons

(1) Gouvernement.

qu'il ne faut pas compter sur l'attachement, l'amour, la fidélité de l'Arabe, ni même sur sa reconnaissance ; nous avons vu trop souvent qu'aux jours où son fanatisme était excité, les tribus les plus soumises, les hommes que nous avions le plus comblés de nos faveurs étaient les plus acharnés contre nous. On a pu oublier en France, mais on se rappelle en Algérie que Sarahoui, se mettant à la tête de l'insurrection de 1871, avait attaché sa croix d'honneur à la queue de son cheval.

Il y a pourtant des chefs arabes qui ont embrassé notre cause avec ardeur, qui nous ont rendu de grands services, nous en rendent encore, et se sont constitués nos alliés contre leurs propres coreligionnaires. Sans ces auxiliaires indispensables, les chefs français, qui ne peuvent connaître immédiatement les populations placées sous leurs ordres, seraient encore plus trompés qu'ils ne le sont. Mais les commandements, que nous leur avons confiés en retour, les ont largement indemnisés de leur zèle.

On a vu, lors de notre apparition en Afrique, de grands et puissants chefs indigènes prendre fait et cause pour nous, rassembler leurs goums autour d'eux et se ranger à nos côtés dans un moment où l'on ne savait pas encore si la balance pencherait en faveur de la croix ou du croissant. C'est nous qui l'avons emporté, — ce sont nos

armes ; — pourtant nos alliés en ont été pour leurs frais : ils n'ont gagné à nous servir que des croix, des décorations, des honneurs, de vains titres — et notre estime ; mais ils ont perdu les grands commandements à grosses prébendes qui leur valaient une influence que nous ne pouvions laisser subsister à côté de la nôtre. Leur dévouement pouvait être éphémère ; il l'a été parfois ; aussi, même des hauts personnages qui lui sont restés fidèles, la France n'a fait que de simples caïds et n'a laissé à ceux qui les avaient jadis exercées effectivement que le titre de leurs anciennes fonctions. Avec les vastes territoires que comprenaient les aghaliks d'antan, aujourd'hui morcelés en une infinité de petits caïdats, et les nombreuses populations taillables et corvéables qu'ils renfermaient, les grands chefs ont perdu le plus clair de leurs revenus.

Ne voulant rien changer à leur train de vie, ni diminuer leurs dépenses ou le nombre de leurs serviteurs et de leurs clients, à mesure qu'ont été diminuées leurs ressources, la plupart d'entre eux ont peu à peu aliéné jusqu'à leurs derniers morceaux de terre entre les mains des prêteurs pour se garder une apparence de richesse et de faste : après eux le déluge ! Et c'est ainsi que tombent et disparaissent une à une les grandes familles indigènes d'Algérie, et, avec elles, toutes les influences gênantes pour notre domination, — à

part celle de Mahomet, la plus grande, la plus forte, la plus redoutable de toutes et qui durera peut-être plus longtemps que la nôtre. Nous avons été politiques. Mais si les anciens aghas et bach-aghas qui se firent nos alliés avaient pu prévoir ce qui les attendait, on peut croire qu'ils n'auraient point mis leurs services, leurs yatagans et leurs goums à notre disposition. On ne saurait d'ailleurs les en blâmer. On ne saurait les plaindre non plus, car personne ne doute que ce ne soit l'intérêt, non l'amour, qui les ait guidés vers nous.

On disait, — on le dit encore, — que les Français allaient manger les Arabes tout vifs. Ils ont cru que nous venions en Algérie, comme les Turcs, pour y piller, non pour civiliser et coloniser ; ils ont espéré, à la faveur de notre alliance, être non seulement épargnés du pillage, mais piller eux-mêmes, en notre nom, pour leur compte personnel et, si nous devenions définitivement maîtres du pays, recevoir en récompense de leurs services encore plus de puissance et de richesse qu'ils n'en avaient avant nous. A tout hasard, ils voulaient se mettre du côté du manche, et on ne doit pas oublier que leurs alliances ne nous sont venues qu'après nos premiers succès et lorsqu'ils ont vu que le manche, ce serait nous.

Chez ces barbares, les sentiments de patriotisme et de fraternité se sont simplement effacés devant l'intérêt personnel, la cupidité, l'ambition, le désir

de venger des injures passées, d'assouvir des haines de famille, d'étendre leur influence, ou d'anéantir celle de leurs rivaux. Mais voilà tout.

Aujourd'hui ce n'est plus autant cela : ce sont des sentiments plus médiocres qui les attirent vers nous. Il y a, dans les rangs de notre armée d'Afrique, des soldats et des officiers indigènes qui ne sont pas les moins braves et qui ont versé leur sang à nos côtés sur d'inoubliables champs de bataille. Mais est-ce par dévouement ou par amour enthousiaste de cette France qui a vaincu et écrasé leurs pères et dont l'esprit est l'antithèse du leur ?... C'est plutôt par goût, par plaisir, par instinct, car la valeur militaire est peut-être la seule grande vertu de l'Arabe, et la bataille, le bruit de la poudre, le galop désordonné d'un cheval, les armes et la fumée, les beaux costumes chamarrés et galonnés sont les plus grandes joies de ces vieux enfants qui, pour elles, oublient le passé sanglant.

Un fusil, un cheval, une femme au moins, toute la vie de l'Arabe est là ; en ces trois choses se résument tous ses désirs et le métier de soldat lui donne les deux premières et lui permet la troisième. Il lui donne en plus, l'uniforme, une nourriture assurée et quelque argent de poche, oiseau si rare pour ceux parmi lesquels, il faut bien le dire afin de donner une juste mesure de l'attachement que nous leur inspirons, se recru-

tent nos soldats indigènes, c'est-à-dire parmi les plus pauvres et les derniers des fellahs, ceux qui n'ont ni terres, ni biens, qui ont à peine de quoi manger quelques dattes par jour et qui ne veulent pas travailler.

Quant à ceux qui, plus intelligents, plus ambitieux, moins pauvres, moins ignorants, de meilleure famille, ou anciens élèves de nos écoles arabes-françaises ou de nos lycées algériens, ont des galons d'officiers dans leur giberne et qui ne tarderont pas à les porter aux manches, le métier de soldat promet presque toujours un caïdat en plus de la retraite pour les vieux jours, et cela nous vaut, avec de bons soldats, bien des semblants de dévouement et de fidélité.

Mais la preuve qu'on en doute encore, c'est qu'on n'ose faire pour les Arabes ce qu'on a fait pour les Juifs dont la race n'est point guerrière : on n'ose point, quoiqu'on le désire, en faire des Français, qui, comme tels, seraient astreints aux obligations militaires, parce qu'on se demande si, le jour où nous les aurions tous armés, ils ne tourneraient point contre nous nos propres armes, ou s'ils ne se révolteraient pas avant même que nous les leur donnions...

XI

Il est pourtant une admirable chose en cette

vieille âme mécréante qui gît sous la toison postiche d'agneau sacrifié dont l'Arabe aime à se revêtir à nos yeux : c'est la résignation, l'indifférence stoïque aux mauvais coups du sort, le fatalisme d'Orient.

Très braves aussi, ces fatalistes, peut-être parce qu'ils ont l'habitude des dangers qui les entourent, peut-être aussi parce que l'horreur que tout être a de la mort, les fait croire à la vertu des talismans et amulettes qui les en préserveront; peut-être enfin parce que leur climat excitant, leur tempérament excessif les pousse à tout braver, à affronter sauvagement, aveuglément un danger réel, eux, ces superstitieux, que fera trembler un péril imaginaire et qui s'en laisseront imposer par un geste dominateur.

Mais s'ils ne craignent pas la mort, ils aiment la vie, quoiqu'ils tiennent pour peu de chose celle du prochain et que la violence de leur sang, — dont ils sont obligés, l'été, de se sortir le trop plein par des incisions à la tête, — soit un peu ce qu'est pour nous l'abus de l'alcool, bien qu'avec des effets moins néfastes.

Pour la moindre chose, parce que le troupeau de son meilleur ami, de son frère même, aura traversé sa récolte en se rendant au pâturage et y aura commis d'insignifiants dégâts, l'Arabe sera capable, pour peu qu'il s'anime en y pensant ou surtout en en parlant, de tuer son ami ou son

frère. Un flot de sang lui sera passé devant les yeux, il aura frappé instinctivement, sans conscience. Puis, sans regrets, sans remords, il essuiera son couteau, le rengainera et s'en ira dans le plus grand calme, oublieux déjà. Si on l'interroge ensuite, si on le confronte avec sa victime, il n'aura nulle émotion réelle ou apparente et niera jusqu'à la mort. Il faut bien qu'il y ait de l'inconscience dans le cas de ce même homme si violent parfois et qui se soumettra docilement aux ordres les plus arbitraires, aux brutalités les plus odieuses du dernier des chaouchs.

Presque toujours c'est le vol qui est, non pas le mobile, mais la cause indirecte des crimes. Pour voler, ces hommes de la Nature n'hésitent pas à risquer leur vie et au besoin tout leur avoir, — qu'ils risqueront aussi jusqu'au dernier sou et à la dernière parcelle de terre pour soutenir des procès désavantageux ou perdus d'avance, au sujet de prétentions d'ailleurs plus ou moins fondées, et ils y mettent un entêtement, une animosité, un acharnement auprès desquels ceux de nos Normands les plus légendaires ne sont rien.

Pourtant l'Arabe ne manque point d'un grand bon sens pratique : il sait prévoir admirablement tout ce qui touche à ses intérêts ; malgré le Coran, l'expérience le lui a enseigné. Pour mériter le ciel il vendra au besoin tous ses biens terrestres et partira pour la Mecque afin d'accomplir ce

voyage idéal de tous les disciples du prophète; il donnera la moitié de sa récolte à un marabout qui saura exploiter sa crédulité ou exciter son fanatisme; mais les plus belles paroles du monde, les plus spécieux arguments, la meilleure poudre jetée à ses yeux, ne le décideront pas à échanger sa terre contre une plus mauvaise. Au besoin, comme nous, il dépensera tout pour gagner un procès, ou pour la vanité de *paraître*, mais il n'aura jamais assez de sens moral pour savoir sacrifier un bien présent à des biens à venir. Seuls, un intérêt immédiat ou un désir de vengeance pourront l'y pousser, car il est plus vindicatif et à plus longue échéance même qu'un Corse en personne. En ces cas-là, pour obtenir une faveur ou venger une injure, il est capable d'offrir des sommes considérables tout en marchandant, il est vrai; mais une injure pour l'Arabe n'est pas ce qu'elle serait pour nous : le duel est inconnu dans les douars : une insulte, un coup ne sont point des offenses s'ils partent d'un supérieur; mais un vol, un meurtre dont nos mœurs exigent que nous remettions la vengeance à des juges, le soin ici en incombe, sous peine de déshonneur absolu, à la victime elle-même ou à son proche parent. Honte éternelle sera sur celui qui n'a point vengé le sang répandu des siens; les hommes lui cracheront au visage, les femmes elles-mêmes se détourneront de lui. Mais s'il est

avec le ciel des accommodements, il en est aussi avec l'Arabe : un vol dont on est reconnu coupable se rachète par la restitution de l'objet volé, ou au moyen d'un arrangement entre les parties ; d'un meurtre même on peut se racheter aux yeux de la famille ou de la tribu des victimes, en payant la *dia* (impôt du sang)... Je te salue, argent, maître du monde et de l'Orient, qui aux yeux d'un frère, d'un fils, d'un époux, d'un père, peut compenser la vie éteinte du frère, du père, de l'épouse et des enfants, chair de la chair !...

Il est seulement un point plus délicat, une offense que rien ne lave, dit-on, aux yeux jaloux de l'Arabe qui souvent achète sa femme presque sans l'avoir vue et qui a cru la posséder le premier. Alors, il met à la coupable un burnous, la promène parmi les douars voisins et la renvoie à sa famille : il reprend ses cadeaux de noces ; il peut même tuer sa femme et parfois c'est le père lui-même de la fausse vierge qui tue sa fille pour l'avoir ainsi publiquement déshonoré.

Le soin de la vengeance n'appartiendra plus qu'à l'amant et il en résulte souvent des haines d'autant plus irréconciliables, que l'impôt du sang, qui peut être accepté par un parent ou un époux, ne peut être offert à un amant.

Lorsque l'Arabe ne peut ou n'ose se venger lui-même, il n'hésite pas à sacrifier une somme énorme pour se faire venger par autrui ; mais rarement il a

recours à des tiers, préférant se venger lui-même, ou transmettre sa haine à ses enfants, à ses petits-enfants, s'il a essayé, sans y parvenir, de la satisfaire. Et, chose étrange : l'Arabe qu'il faut punir immédiatement si l'on veut qu'il sache pourquoi on le punit, oublie facilement les méfaits qu'il a pu commettre, mais n'oublie jamais l'affront qu'on a fait à l'un des siens ou à lui-même.

Les méfaits, voire même les crimes, sont parfois découverts et punis par la justice française; il est alors curieux d'observer avec quel art, quelle intarissable éloquence, quelle présence d'esprit à toute épreuve, l'inculpé arabe, eût-il contre lui des témoignages accablants, invente les mensonges les plus impudents, les plus ingénieux, non seulement pour se disculper, mais pour mettre la faute sur le compte de sa victime ou de son accusateur. Il profite même de l'occasion pour dénoncer tout ce qu'il lui plaît contre lui et vider à fond le sac de ses rancunes. Il achète au besoin de faux témoignages et en trouve toujours autant qu'il en peut désirer. C'en est même fort amusant, si ce n'est pour les juges obligés d'écouter tous ces mensonges, de les noter, d'en tenir compte et de débrouiller de pareils écheveaux dans lesquels, heureusement, le fil blanc domine. Néanmoins, pour les causes graves, on ne découvrirait jamais la vérité, si, toujours, les Arabes ne

se vendaient entre eux. Il faut bien profiter de leurs défauts puisqu'on ne peut le faire de leurs vertus et utiliser leurs divisions pour les affaiblir et les gouverner.

Pris sur le fait, ils nient quand même, ou après avoir avoué se dédisent ; mais lorsqu'ils persistent dans leurs aveux, ils ne laissent jamais voir devant nous ce battement d'ailes de la conscience qui, chez d'autres hommes, est un indice de repentir, ou une apparition de crainte devant la vision du châtiment prochain.

Instinctivement voleur et capable de tous les métiers, l'Arabe avoue plus volontiers un meurtre qu'un simple délit de vol : un criminel ici ne déshonore point sa famille, souvent même il l'honore s'il a tué pour venger un des siens. Or, ils veulent tous marcher le front haut, fût-ce à un supplice infamant, et nier une turpitude, à leurs yeux, c'est s'en innocenter. Ils n'ont point connu Avinain, mais tout de même, ils ont pour principe de n'avouer jamais.

Il leur arrive souvent de ramper devant les coups, non par crainte de l'humiliation que, de notre part surtout, ils ne ressentent point, mais parce que les coups font mal et qu'ils les craignent, comme Panurge, comme tout le monde ; mais devant la mort, ils font toujours bonne contenance et même, mieux que cela. Je garde encore ce souvenir d'un condamné qui par erreur ayant été

régulièrement relaxé, puis repris, n'avait point nié son identité. Avec un sourire il avait cherché dans ses burnous et exhibé son lever d'écrou. A peine avait-il laissé entrevoir une fugitive émotion lorsqu'on lui eut montré l'erreur à laquelle il avait gagné quelques semaines de sursis. Et, le lendemain, j'assistais à son départ : on attendait les gendarmes, qui devaient venir le chercher pour l'emmener à la dernière prison. Le temps était superbe, la brise douce encore à cette heure matinale où le soleil montait dans l'azur intense du ciel. L'homme était jeune, vigoureux, ses yeux noirs étaient pleins de vie, son visage énergique et beau. Drapé dans son burnous il attendait, regardant la nature. Je m'approchai de lui.

— Ce jour, lui dis-je, est l'un des derniers pour toi, tu vas mourir.

Alors se retournant de mon côté, avec une profonde indifférence il haussa imperceptiblement les épaules :

— Qu'importe, répondit-il : nous devons tous mourir !...

Parade, peut-être ; mais en tout cas, parade d'un tout autre genre que celle de leur jeûne du rahmadan. Pendant trente jours que dure le carême arabe, ils ne mangent, ni ne boivent depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ; ils s'en privent du moins, ostensiblement, car j'en ai surpris souvent qui mangeaient et buvaient en cachette,

absolument persuadés que, personne ne le sachant, leur mérite était le même, Leurs mortifications comme leurs prières sont plutôt convention que conviction, — leur seule conviction étant le fanatisme, qui en est moins une qu'un entraînement irraisonné.

Bassement adulateurs de ceux qu'ils peuvent craindre, ou dont ils peuvent espérer, ils bousculeront volontiers le même chef dont ils viennent de baiser humblement la main, pour aller baiser celle d'un plus grand. Intérêt, ostentation, voilà ce qui domine en leurs cœurs durs et desséchés. Il y a autre chose aussi. Un jour, des Arabes, requis pour une corvée, s'étaient entre eux monté la tête et refusèrent de s'y rendre. L'un, même, par défi, par bravade, jeta, d'un geste superbe, une clé, qu'il tenait à la main, aux pieds du chaouch qui les commandait en disant : « Ramasse-la, si tu veux. » A peine avait-il achevé ces mots, que le chaouch, isolé, seul, entouré de rebelles qui eussent pu l'écraser, le mettre en pièces, empoigne l'Arabe par une épaule et d'un seul élan l'aplatit en terre sur sa clé — que celui-ci ramassa sans mot dire. Alors tous les autres marchèrent en silence, soumis et résignés subitement. On leur en avait imposé ; et nul homme n'est plus impressionnable que l'Arabe, aussi bien dans un sens que dans l'autre, plus prompt à s'exalter, ou à se calmer.

Que se passe-t-il donc en cette âme simple et sauvage?... Psychologiquement je l'ignore ; mais voici qui m'est un souvenir personnel : il peint l'Arabe tout entier.

J'étais jeune alors et mon inexpérience rêvait la gloire. On m'avait envoyé détourner l'eau d'une rivière pour la passer d'une tribu dans une autre. Un grand nombre d'indigènes vinrent au-devant de moi pour s'y opposer. Je n'avais qu'une chose à faire : avoir l'air de m'en aller et revenir quand les Arabes sans défiance seraient partis ; mais je l'ai dit, je rêvais la gloire, comme si l'administration avait jamais rien eu à voir avec elle. J'avançai donc au contraire, bien résolu à faire mon devoir et aussitôt je me vis entouré par des burnous furieux et menaçants. Je débarquais à peine de France et j'avais encore la tête pleine de mes terribles histoires du temps de la conquête : au fond je n'étais pas rassuré, et mon jeune interprète arabe (je doute que ce fût sincère) avait l'air de l'être encore moins ; je pense même qu'il faisait son possible pour m'effrayer et se payer ma tête, — la tête d'un Roumi. Intrépides comme des lions, sur un signe de moi, les deux cavaliers qui m'escortaient se lancent dans la mêlée pour m'ouvrir un passage, ainsi que les deux caïds des tribus intéressées. Vêtus de leurs burnous rouges et la matraque au poing, ils s'escriment sur les capuchons comme des chevaliers du vieux temps, avec

un entrain que je fus sur le point d'imiter. Mais ils étaient un contre cent : la mâchoire cassée, je vis un des caïds revenir vers moi, ses dents sanglantes dans la main, et mes cavaliers tirer leurs pistolets, prêts à faire feu. Poussant alors mon cheval dans la rivière, où il avait à peine de l'eau jusqu'aux genoux, je sortis mon revolver pour en finir et, empoignant les deux Arabes les plus proches de moi, je leur ordonnai, sous peine de mort, de démolir immédiatement le barrage qui retenait les eaux qu'on voulait garder. Une grêle de pierres lancées par tous les Arabes qui dominaient l'*oued* me fut lancée, pierres énormes qui faisaient jaillir l'eau sur moi, dont je fus couvert et trempé jusqu'aux os ; mais en me les lançant ils faisaient bien attention à ne pas m'atteindre : cette manifestation leur suffisait ; ils n'osaient pas aller plus loin ; ma mort ou seulement ma chute, je l'ai compris plus tard, eût été le signal d'un massacre en règle. Après m'avoir dépouillé, ils se seraient mangés entre eux, exaltés jusqu'au paroxysme, électrisés par un simulacre de guerre, les uns pour me venger, les autres pour se défendre, ou pour attaquer.

Il en eût été de même si l'un de mes cavaliers eût fait feu dans le tas d'Arabes qui nous entouraient, menaçants et qu'il eût touché l'un d'eux : l'odeur de la poudre, la vue du sang, la surexcitation des cris et de la colère, — il n'en fallait

pas plus. Après nous avoir massacrés, tous ces Arabes eussent parcouru les tribus voisines en se vantant de leur méfait et une petite insurrection s'en serait suivie.

Mais les choses se passèrent plus simplement : les deux indigènes à qui j'avais commandé la destruction du barrage fait de boue gluante et de quelques pierres, s'étant esquivés prudemment sous la grêle des cailloux qui, en m'évitant, auraient parfaitement pu les atteindre, je sautai de mon cheval dans l'eau, où je n'avais plus à craindre de me mouiller, et ayant remis mon revolver dans son étui, je retroussais mes manches pour démolir le barrage moi-même. Un hurlement général s'ensuivit par lequel s'exhala sans doute toute la colère des Arabes, car aussitôt les uns s'en allèrent et d'autres vinrent m'aider dans mon travail, oublieux des serments qu'ils venaient de prononcer par Allah de se faire tuer plutôt que de laisser prendre leur eau.

J'avais été bien inspiré quoique ignorant l'âme arabe : il ne faut jamais céder aux enfants.

Mais le bruit de cette mutinerie se répandit promptement et avec le penchant de l'exagération commun à tous les Orientaux, on sut bientôt que j'avais été tué, on alla même le dire en confidence à mes chefs, qui firent arrêter cinq cavaliers venus jusqu'à la ville pour voir l'effet produit sur les populations indigènes par la nou-

velle de ma mort. Je ne m'en porte pas plus mal.

Et que d'autres exemples on pourrait citer de l'incohérence au moins apparente, mais en tous cas de l'inconscience et du manque de sens moral des bédouins d'Algérie, soit qu'ils s'excitent à défendre leurs intérêts, soit qu'ils s'entêtent dans une idée qui a séduit leur paresse, ou bien lorsque la vue du sang, l'odeur de la poudre animent et grisent leurs instincts barbares.

Mais c'est toujours un plaisir pour eux que la vue de la souffrance d'autrui, ou du martyre d'un animal, et leur âme est aussi fermée à la pitié que leur cœur à la charité. Ils la pratiquent cependant, non pour se procurer la joie de faire le bien, mais parce que le Coran leur dit qu'il faut « nourrir les pauvres que Dieu envoie ».

Chrétien, l'Arabe n'eût pas été meilleur, car ce n'est point sa nature de l'être. Comme l'Espagnol et l'Italien fanatiques, il suivrait les préceptes d'une religion, se conformerait scrupuleusement à ses pratiques extérieures, mais n'en vaudrait pas mieux pour cela, — au contraire, et quel qu'il soit, son cœur est dur, insensible et faux. L'éducation peut momentanément lui prêter un vernis d'autant plus trompeur que la grâce et la noblesse des manières s'allient alors chez lui à un extérieur très séduisant pour nous, qui sommes toujours si prodigues d'illusions à l'égard des étrangers et des exotiques.

Pendant l'insurrection de 1871, une trentaine d'indigènes ayant été surpris dans une embuscade préparée contre un de nos convois, furent immédiatement condamnés à mort. Parmi les soldats français, aucun ne voulut se charger d'exécuter la sentence qui consistait non pas à fusiller les coupables, mais à leur couper la tête. On eut recours à un sous-officier indigène qui s'en chargea, fit aiguiser son sabre et coupa, sans la moindre émotion, le cou à ses trente compatriotes. Puis il alla trouver le général et lui rendit compte de son œuvre. Le général lui offrit la somme due pour l'opération. Il la refusa noblement, disant qu'il était payé par le plaisir de s'en être acquitté. On n'est pas plus régence. Et le lendemain il racontait plaisamment la chose, contrefaisant les dernières paroles, les derniers gestes, le râle des suppliciés.

— « Il y en avait un, disait-il, qui ne voulait pas que je lui coupe le cou : chaque fois que je levais mon sabre, il rentrait la tête dans ses épaules ; mais, quand même, je l'ai bien attrapé : j'ai commencé par lui couper une épaule et alors il s'est laissé faire..... »

Je sais bien que les races guerrières ne peuvent pas être sensibles, que la grâce extérieure, absente chez nous, leur tient lieu de cœur et que notre sensiblerie est un signe de décadence. Mais on venait à peine de me conter cette histoire, qu'un

chef indigène, avec le fils duquel j'avais parfois chassé, fut introduit dans ma demeure, et, me saluant avec ce joli geste de la main appuyée contre la poitrine dans une inclination : « Mon fils, me dit-il, t'envoie le salut pour que tu le mettes dans ton cœur. »

XII

La fantasia est pour l'Arabe ce que la corrida est pour l'Espagnol : c'est là qu'il se révèle tout entier avec ses goûts, sa nature, son genre de courage, son exaltation toute physique, sa souplesse et son agilité. Alors, c'est à qui se distinguera le plus par son adresse et par la beauté de son cheval, le luxe de son harnachement et de ses armes.

Quand on regarde l'Arabe, il croit toujours qu'on l'admire et n'a pas la modestie de sembler ne pas le voir.

D'ailleurs, la fantasia est dans son sang. Même seul, en plein désert, il ne résiste pas, bien souvent, au plaisir de se donner l'ivresse d'un galop vertigineux et de faire parler la poudre. Il suffit qu'une pensée agréable ait traversé son esprit pour qu'il se livre à une petite fantasia intime et personnelle. Après une longue étape, alors que nous autres arrivons fatigués, abattus, ou, du

moins, pleins d'égards pour la fatigue de notre monture, lui, se redresse à l'approche du repos, sa figure s'illumine, ses lèvres s'entr'ouvrent en un sourire de cannibale qui montre ses admirables dents blanches et se haussant sur ses étriers, lance au galop son cheval éreinté ; les deux bras levés, poussant des cris sauvages il décharge son arme en l'air, ou même, pour faire honneur à l'ami qui l'attend, vise et tire dans sa direction.

C'est un honneur qui parfois coûte cher à ceux qui en sont l'objet, car volontiers l'Arabe « oublie » une balle dans le canon de son fusil de fête et profite ainsi d'une fantasia pour régler de vieux comptes sans en avoir l'air. Le procédé n'est sans doute pas très chevaleresque, mais il est très arabe.

Quoique doué de merveilleuses qualités physiques le Bédouin pourtant semble gauche en ses mouvements. Dans les douars, c'est toujours l'homme, le maître de la tente qui sert ses hôtes, leur apporte le café, le couscouss, allume du feu devant eux, car les femmes doivent toujours être invisibles ; mais il faut voir avec quelles précautions maladroites, quelle lenteur craintive de casser ou de renverser quoi que ce soit ; et l'on pense à la fable de l'âne et du petit chien en voyant ces hommes bronzés, ces pasteurs bibliques vaquer à des petits soins minutieux de ménagères. Les tasses minuscules, généralement ébréchées d'ailleurs,

semblent compromises entre leurs mains rudes ; mais s'ils paraissent maladroits c'est un peu la faute à leur burnous qui enserre leurs bras, gêne la liberté de leurs mouvements et les oblige à le disposer constamment d'une façon différente selon ce qu'ils ont à faire, — opération machinale pour eux.

Leurs sens, comme ceux de tous les primitifs, sont des plus développés ; leur vue est surprenante, comme leur oreille : parmi des chaos de roches ils peuvent distinguer les traces d'un cheval, la direction qu'il a suivie...

Ce sont les premiers chasseurs du monde, infatigables, à toute épreuve, et pourtant leurs chasses, où l'on ne tire qu'au posé, feraient sourire des sportmen européens, comme leur équitation, où la vigueur et l'audace tiennent lieu de nos finesses de main.

Mais s'ils ont de réelles, d'admirables, de merveilleuses qualités physiques, leurs autres vertus sont bientôt comptées. Calmes sous les injures qu'ils affectent de ne pas ressentir, non plus que le ridicule, inconnu d'eux, et d'une bravoure qui ne leur vient peut-être que de l'irréflexion, ils s'abandonnent à leur nature sans prévoir les conséquences de leurs actes. Si tous les animaux sont braves aussi, c'est qu'ils ne sont pas obligés, comme beaucoup d'hommes, de réfléchir, de prévoir, de calculer la portée de leurs

moindres gestes et de comprimer leurs instincts qui, au fond, restent toujours féroces et sauvages.

Et l'une des plus belles conséquences de cette qualité, ou plutôt de cette particularité que l'Arabe doit à sa barbarie, c'est lorsqu'il a commis un crime, exercé une vengeance, de pouvoir l'avouer fièrement ; il ne cherche même pas à se soustraire à l'action de notre justice : il attend. S'il reçoit l'ordre d'aller en prison, il s'y rend au besoin tout seul, sans escorte, sans liens, sans avoir un seul instant la pensée de fuir ou de se cacher. Il est pris ; c'est que Dieu l'a voulu, et il marche : *Mecktoub*, c'était écrit.

Admirable sans doute ; mais en revanche que de défauts, que de contradictions en lui, qui le rendent si difficile à connaître et à manier, comme tous les enfants, tous les peuples barbares. Avec un surplus considérable de paresse, due peut-être au climat et à l'habitude invétérée que depuis des siècles il a prise de la vie pastorale, toute contemplative... en gardant les troupeaux dans des solitudes, au milieu des silencieuses majestés de la nature, et même la nuit, seul, sous les étoiles du ciel, mais sans en raisonner le charme, l'Arabe a les mêmes vices que nous, sans devoir les cacher autant.

Imbu d'orgueil, il étend son mépris à tout ce qui n'est pas arabe et pour lui le premier des roumis, un Voltaire, un Newton, un Napoléon,

sans les connaître, ne valent pas le dernier des Bédouins, Arabe, et faisant la prière comme lui. Par une étrange contradiction, cet Arabe qui sait baiser la main qui le frappe et tuer son bienfaiteur sans remords et sans pitié, qui, ne sachant se gouverner lui-même, a pourtant la fierté des peuples conquérants, qui s'exalte au moindre vent de liberté qui souffle et adore son joug en proportion de sa lourdeur, préférait l'inflexible cruauté des Turcs à la domination de la France, si libérale, si clémente, si juste, si respectueuse des droits de chacun et plus encore peut-être de ceux de ses vaincus que des siens propres. Son intérêt devrait pourtant nous l'attacher; mais, dès le berceau, son Coran lui a inculqué la haine du roumi et l'aveugle fanatisme l'empêche de voir au delà.

D'ailleurs, pour tout dire, les Turcs n'étaient venus en Algérie que pour y « faire de l'or » ; ils ne cherchaient pas à administrer leurs vaincus, n'ayant point assez d'autorité pour cela, et ils se contentaient de les piller. Un caïd comme un bey était remplacé, ou, plus simplement, étranglé, lorsqu'un plus offrant demandait sa place. Le caractère arabe s'accommodait fort bien de ce mélange d'indépendance anarchique et d'arbitraire sanglant : son inertie aventureuse s'en accommodait mieux que de nos habitudes minutieuses, de notre formalisme bureaucratique et

de notre justice trop lente, qui manquent absolument d'orientalisme.

Ambitieux de commandement, il est aussi fier et inflexible envers ses subordonnés que servile et plat envers ses chefs. Lorsqu'on lui donne un ordre, à l'entendre, c'est comme si c'était déjà fait; jamais il ne pourra s'y conformer assez vite, assez complètement. Mais à peine a-t-il tourné le dos qu'il n'y pense déjà plus, ou, s'il y pense, c'est pour faire le contraire, à moins que l'ordre reçu ne soit utile à ses intérêts et qu'il l'ait compris; mais s'il ne le comprend pas, rien ne saurait en démontrer l'utilité à son étroite compréhension, hermétiquement close en une tête plus dure qu'un crâne de mulet. Mais avec quelle incomparable adresse, quelles ingénieuses ruses et quelle finesse de sauvage il saura, si on lui demande compte de sa conduite, la justifier par les raisons les plus mauvaises sans doute, mais qu'il ne craindra pas de contredire à proportion qu'on lui en démontrera l'erreur, cherchant même à persuader qu'il a obéi lorsque la preuve est là du contraire. Bref, ne se démontant jamais, doué d'un esprit plein de ressources et d'une éloquence qui n'étant jamais à court d'arguments ferait la fortune de nos avocats les plus en vogue, si pauvres auprès des Arabes, dont le dernier de tous eût enseigné l'art de bien dire à Démosthène et la poésie à Homère.

Souvent aussi, l'on se prend à ses ruses, à ses

détours, à ses mensonges de si sincère apparence, alors même qu'on les connaît de longue date. On n'est peut-être pas très convaincu, on doute encore, mais on est *cloué*, on le serait du moins si l'on avait la naïveté de juger ses raisonnements avec une raison d'Occidental.

Plein de tact en sa conduite, en ses manières, l'Arabe en manque absolument dans ses ambitions et ses prétentions : le dernier de tous, ne doutant de rien, fier comme on l'est quand on se dit « fils d'un tel », ne craint pas de prétendre sans rire aux plus hauts emplois. Dans ses réclamations il est intempestivement oiseux jusqu'à l'abus : prenant les faits depuis le déluge jusqu'à nos jours, les narrant à son avantage et sans désemparer avec une volubilité sans pareille, si on le laisse faire, crieur, hurleur, harcelant...

Et puis, il a de brusques retours qui démontent nos idées acquises sur les choses. Tel qui n'a pu être caïd sollicite bravement une place de garde-champêtre, ou d'agent de police. J'en ai connu qui, appartenant aux plus grandes familles, à celles qui, du haut de leur grandeur, méprisent le plus les Français, postulaient des emplois de chaouchs, c'est-à-dire de serviteurs à tout faire, auprès de ces roumis, fils de chiens et esclaves de leur civilisation. L'âme simple de l'Arabe a de ces finesses tortueuses, de ces détours inattendus. C'est qu'il ne faut pas voir ici les choses à notre

point de vue; il faut les voir au leur : le moindre emploi auprès de nous leur permet de prendre sur leurs coreligionnaires une grande autorité dans le sens de notre exercice du pouvoir, non dans celui de leurs idées; mais qu'importe, puisque c'est de nous que l'on peut tirer les avantages matériels et positifs que l'Arabe place judicieusement dans la pratique au-dessus de tous les autres! Et de cette autorité ils savent abuser par des moyens dont leur imagination est des plus fécondes, et qui sont des plus productifs. Il est vrai que l'emploi qui la leur donne les oblige aussi à cirer nos bottes; mais s'ils nous tiennent l'étrier ils n'en ont que plus de pouvoir pour se faire tenir le leur.

Du reste, avec le servage et la platitude, dont ils se rachètent par la trahison, toutes choses qui sont dans leur sang, ils savent mériter les bonnes grâces de leurs chefs et en abuser ensuite contre leurs propres coreligionnaires. Vols, concussions, faux-rapports, abus de pouvoir par intérêt ou par haine, chantage en vue de se faire acheter un silence qu'il revendra ensuite, tout est bon pour le chef arabe, si petit qu'il soit, à l'égard de ses subordonnés, de ses frères. Et le mobile de tout cela, ici comme ailleurs, comme partout, c'est l'argent, le Dieu des hommes, jadis appelé ici le Boudjou, aujourd'hui le Douro.

Pendant la dernière insurrection, deux Arabes

s'étaient vanté devant un Français qui, malheureusement pour eux, comprenait fort bien leur langue, d'assassiner un général au milieu de son camp et disaient que, s'ils avaient les mains pleines d'or, ils pourraient commettre impunément ce meurtre audacieux. L'état-major de ce général fut prévenu et les deux indigènes arrêtés ; mais il est triste de dire qu'ils avaient peut-être raison.

Avec de l'or et par la crainte des amendes, on tient ces Harpagons en burnous : dans une moindre mesure, on tient aussi ce grand peuple en enfance par des médailles, des décorations, des signes distinctifs, des colifichets qui flattent leurs vaniteux instincts : en tout chef arabe il y a un peu de roi nègre, avec beaucoup de finesse en plus et d'ivrognerie en moins. Mais s'ils se parent de nos décorations avec tant de vanité, s'ils nous prodiguent tant de marques de respect et de prévenances, poussées même jusqu'à la plus gênante obséquiosité — s'ils les prodiguent, du moins, à tous ceux d'entre nous dont ils peuvent avoir besoin sur le moment, qu'on ne s'y trompe pas : ils nous méprisent au point de nous le montrer ouvertement dès qu'ils n'ont plus besoin de nous ; et c'est ici qu'un chrétien aurait besoin de toute sa religion afin de rendre le bien pour le mal qu'il a seul à attendre de l'Arabe, de l'Arabe qui nous méprise et nous hait tout simplement parce

que nous ne sommes pas Arabes comme lui et aussi parce que nous manquons généralement de cette morgue qui, chez eux, comme ailleurs, tient lieu du plus grand mérite.

Parfois les peuples barbares sont susceptibles de progrès, d'assimilation. Pas l'Arabe : ses préjugés et le Coran s'y opposent. Son ignorance est de celles qui non seulement ne peuvent être instruites, mais qui ne le veulent point. Le manque d'initiative est regardé par l'Arabe comme un bien ; la croyance aux dogmes du Prophète en tient lieu. Quelques versets du Coran, appris par cœur dès le jeune âge, sont sa seule science, la base de toutes les connaissances qu'il pourra acquérir, malgré lui, par la suite. Qu'y a-t-il donc à tirer de cette race sur l'intelligence de laquelle pèse, comme un boisseau de fer, le fatalisme mahométan, qui lui ferme à jamais les portes de la lumière ?

Pourtant les Arabes auraient l'esprit ouvert pour les sciences positives et l'industrie, s'ils voulaient s'en donner la peine, réagir contre leur incurable paresse ; mais ils préfèrent pourrir dans l'ignorance et s'en faire gloire au nom de la religion.

Quant aux arts, c'est fini pour eux, et leur poésie elle-même est plus extérieure que réelle : le genre de vie qu'ils mènent leur en donne plus de semblants qu'il n'en met en leurs âmes. Leur langage est imagé, pittoresque cependant, comme

celui de tous les peuples méridionaux, fils du soleil et de la lumière, et même comme celui de presque tous les peuples sauvages. « Le vin, diront-ils, est le savon des soucis » (malgré les défenses du Coran, beaucoup d'entre eux en boivent) ; « l'amour des femmes ouvre toutes les portes; leur haine, avec un fil d'araignée, sait dresser devant nous une muraille de fer... »

Mais leur esprit de conversation est nul ; il se borne à la plaisanterie au gros sel et à la farce. Avant d'être poètes, ils sont pratiques ; leurs pensées, leurs réflexions, leurs rêves d'Orientaux « fumeurs de haschich » ne s'élèvent point au-dessus de terre : ce sont plutôt des préoccupations où le douro joue le grand rôle. Et ce croyant qui, lorsqu'il est en prière, lève les yeux au ciel et prend une attitude inspirée sous le regard de Dieu, comme s'il le voyait là-haut, ou qu'il y sentît sa présence, ce croyant, qui ne devrait rien estimer des plaisirs de ce monde ou de ses biens et tout attendre de la vie future, est si loin de dédaigner les jouissances matérielles que le Prophète, qui le connaissait, qui l'a pétri à son image, a dû lui en promettre encore dans son paradis.

Et cette religion, que l'on dit si forte, ne l'empêche pas d'être idolâtre comme tous les autres hommes, en dépit de son fanatisme. S'il n'a point d'images, d'icones, de statues, d'emblèmes, que peu à peu sa vénération substitue à ce qu'ils re-

présentent, il a les sarcophages de ses koubbas et les amulettes de ses marabouts...

Mais à quoi bon lui reprocher des défauts qu'on lui a si souvent reprochés déjà ? Est-il besoin de les lui jeter une fois de plus à la face ?... Et puis ces défauts et ces vices sautent si vite aux yeux de l'étranger, qu'il y aurait vraiment peu de mérite à se donner l'air de les découvrir, — sans compter que l'Arabe serait peut-être en droit de retourner contre nous la parabole célèbre de la paille et de la poutre...

XIII

Oh ! ces sentiers arabes qui étaient jadis les seuls grands chemins d'Algérie, ces sentiers plus ou moins larges et praticables que le pied des chevaux, du bétail ou des hommes a tracés, irréguliers, tortueux, au gré de la marche, à travers les vastes plaines ou bien au flanc des montagnes, dans les sinuosités, ou les escarpements des rochers,... ces sentiers si pittoresques lorsqu'ils s'engagent entre les lauriers roses, au bord des oueds, de ces oueds qu'on franchit à même dans l'eau peu profonde et délicieusement rafraîchissante au passage pour les chevaux, pour les cavaliers aussi, qui en sont un peu éclaboussés..., — ou lorsqu'ils serpentent sous les

futaies des forêts centenaires, dans les montagnes du Tell et qu'ils mènent sur des sommets d'où l'on découvre, déroulés dans la pure atmosphère d'Afrique, tout un décor de montagnes et une succession de vallées aux pentes boisées, où tous les tons du vert se jouent dans l'éblouissante lumière et au fond desquelles, parfois, — trop rarement, hélas! — brille un étroit ruisseau entre des rives de lauriers roses...

Sur ces chemins qui tantôt traversent les grandes plaines désolées et nues, qu'on dirait être l'avant-propos du désert, et tantôt se contorsionnent en des lacets de montagnes aux courbes invraisemblables, aux pentes plutôt faites pour des pieds de chèvres que pour des jarrets de chevaux, s'en vont pourtant des bêtes de somme, dont les reins fléchissent sous le poids de charges toujours trop lourdes pour leur petite taille, mais jamais pour leur force et leur énergie.

... Nous sommes dans une des nombreuses gorges en méandre du massif de l'Ouaransénis, parmi les ravinements si profondément accentués de ce sol schisteux, naturellement glissant par lui-même, mais rendu plus glissant encore par les aiguilles de pins d'Alep desséchées, jonchant la terre. En hiver, au fond de chacune de ces gorges coule un torrent, qui est à sec pendant l'été, mais si impétueux au printemps que la violence de son cours mine le pied des mon-

tagnes entre lesquelles il coule, en effrite le bas, en entraîne les pentes et y taille des berges à pic qui s'effondreront à leur tour.

Souvent, les chemins, suspendus aux flancs de ces montagnes, sont coupés par les éboulements, et je me souviens qu'un jour, à plus de 300 pieds au-dessus d'une vallée dont les flancs escarpés, couverts de pins, n'étaient séparés en bas que par un de ces *oueds* profondément encaissés, j'étais arrivé précisément à un creux de montagne où les chemins doivent s'accrocher comme ils peuvent parmi les éboulis gigantesques qui ont dégringolé en pains de sucre jusqu'au fond des vallées. Pour franchir ces tournants, coudés à angle droit au-dessus d'abîmes vertigineux, les chevaux sont presque obligés de se ployer en deux afin d'avoir, en les contournant, toujours au moins deux pieds posés sur l'étroit chemin à peine aussi large que leurs sabots et penchés vers l'abîme. Il faut vraiment être chèvre, ou cheval arabe pour se livrer à de pareilles gymnastiques à des hauteurs aussi impressionnantes. Et quant aux cavaliers sujets au vertige, ils font aussi bien de ne pas s'aventurer sur ces sentiers dont le parcours n'est parfois pas plus rassurant pendant des heures de marche. Mais les Arabes ne connaissent point le vertige. Moi non plus.

A cet endroit, le chemin avait été coupé quelque temps auparavant par une de ces dégringo-

lades du sol et un peu au dessus de son ancien passage, le pied des bêtes en avait déjà ébauché un autre. Ne pouvant pas reculer, je laissai donc mon cheval se cramponner sur le schiste glissant avec toute l'énergie de ses tendons et au moment où il franchissait le mauvais pas, je fermai involontairement les yeux comme si j'allais être précipité avec lui dans l'abîme ouvert sous ses pieds. Mais, par un saut miraculeux, ma vaillante petite monture reprit l'étroite piste au delà du tournant effondré et je rouvris les yeux en sentant son pas fouler de nouveau le sol de son amble menue et cadencée.

Je regardai autour de moi..... Vraiment de pareils chemins ne doivent pas coûter cher, comme frais de tracé, aux populations arabes, et pourtant ces populations sont soumises, comme nous le sommes en Europe, à l'impôt des prestations. Seulement cet impôt est utilisé sur les routes et chemins qui desservent les terrains de colonisation ou les points stratégiques. L'indigène, lui, depuis des siècles, à l'intérieur de ses tribus, se contente de lacets vertigineux en montagnes, et de pistes tortueuses en plaine, où le macadam, le kilométrage, le cylindrage, voir même les grosses pierres formant obstacle, sont le moindre souci des passants depuis que la terre tourne.

Jadis il en était de même en France et seul le

seigneur du pays, lorsqu'il manquait de se rompre le cou sur des chemins semblables, donnait ordre de les réparer.

C'est encore ce qui a lieu en Algérie, lorsqu'un chef civil ou militaire, allant en tribu, constate, sur les chemins, de trop mauvais passages ; mais ces chemins, pour si mauvais ou si périlleux qu'ils soient, suffisent aux indigènes dont les jarrets sont d'acier et les poumons à toute épreuve.

A nous, aujourd'hui, dont le train de vie ne peut plus se contenter des petits chemins qui, en France, furent si souvent pour nos pères des chemins de gloire, il faut de belles et bonnes routes qui nécessitent toute une administration, des ingénieurs, un attirail et des employés, tout un service de contrôleurs, d'agents, d'inspecteurs, de cantonniers, et, pour entretenir tout ce personnel, pour payer toutes ces dépenses, le chiffre de nos impôts augmente chaque année dans d'inquiétantes proportions.

Ici, pour l'Arabe, ce n'est pas le montant de ses impôts qui augmente, car les prestations s'exécutent *en nature* et on ne laisse pas aux indigènes le choix de s'en acquitter *en espèces*.

Aussi, après les pluies d'hiver, les voit-on sur nos grandes routes, pioche ou pelle en main, simplement vêtus de leurs gandourahs, pittoresquement groupés sous la surveillance d'un cantonnier quelconque, travaillant, brouettant la terre et se

trouvant réduits alors, par un juste retour des choses d'ici-bas, à travailler pour le compte de leurs bourriquots, dont le concours serait inutilisable.

Qui sait si un temps ne viendra point où nous-mêmes, gens des villes, artistes, penseurs, savants, gens d'affaires, hommes du monde, serons obligés de travailler ainsi. Il appartient, m'a-t-on dit, aux conseils municipaux de décider si le travail des prestations doit être fait en nature, ou soldé par de l'argent.

Qui sait si, au nom de l'égalité, les conseillers municipaux que le suffrage universel nous donne ne décideront pas que chacun, sans distinction et sans pouvoir se faire remplacer, devra travailler en France comme les Arabes ici ? C'est cela qui serait bien trouvé pour... embêter le bourgeois !...

Mais, en attendant, voici que je les parcours encore, ces sentiers que je ne retrouverai plus en France, ces petits chemins arabes, si pittoresques, si sauvages, sous les forêts, dans la montagne, où, la nuit, quand l'homme repose, — fréquente et circule toute la gent des fauves, petits et grands, chacals, hyènes, serpents, lapins, en quête d'amour ou de chasse, — sur ces chemins qui, même au temps de la splendeur et des grands travaux de l'Islam, furent les seules routes par où le peuple arabe ait passé, avec sa civilisation qui a failli dominer le monde.

XIV

Avant de quitter l'Algérie, j'ai voulu revoir Alger, Alger la blanche que tant de poètes ont chantée, la comparant avec son chaos de maisons carrées en amphithéâtre sur sa colline au bord de la mer bleue, tantôt à une carrière de marbre et tantôt à l'alcyon qui se repose auprès des flots avant de prendre son vol au-dessus des mers.

Al Djezaïr, le vieux repaire de forbans écumeurs de mers, qui cache aujourd'hui ses ruelles antiques derrière une ceinture de boulevards étincelants et où l'on montre encore, sur une hauteur voisine, émaillée de villas anglaises, les dominant toutes, une maison blanche rébarbative du haut de laquelle les corsaires barbaresques guettaient les navires chrétiens et partaient de là pour fondre sur eux...

A présent, il y a dans Alger tant de bureaux, tant d'usines, tant de casernes, tant de boutiques et d'ateliers qu'il y a bien encore des esclaves chrétiens — esclaves de la nécessité, esclaves de leur temps, — et, s'il n'y a plus de corsaires, il semble que la Méditerranée y ait jeté, comme à plaisir, toute l'écume des peuples de l'Europe méridionale, auxquels les habitants indigènes, maures et juifs, ont emprunté pas mal de quali-

tés — surtout parmi les mauvaises, — sans compter que la vie plus facile et factice que mènent ces derniers, en tant qu'habitants de ville, les rend encore très inférieurs sous tous les rapports aux indigènes des douars.

Dans les rues de la ville haute, — ces rues du quartier de la Kasbah, — étroites, tortueuses, en escaliers, où s'étagent et s'entassent des maisons bizarres, borgnes, boiteuses, étayées pour la plupart sur elles-mêmes par des rangées de rondins obliques qui soutiennent des étages surplombants, — tout un peuple étrange grouille, monte, descend ou se repose, assis, couché, dormant, rêvant ou attendant on ne sait quoi : rien sans doute. Le coup d'œil est assurément pittoresque. Mais au milieu de tout ce monde interlope et cosmopolite qui végète et se coudoie le long des rampes glissantes, sordides, encombrées d'ordures, de ces ruelles mal pavées et mal famées à plus d'un titre, il faut en rabattre singulièrement sur la légendaire gravité des habitants de cet Orient en carton peint, dont parlait, il y a longtemps déjà, l'*immortel* auteur de Tartarin de Tarascon.

Et je me demandais, non sans inquiétude, ce qu'étaient devenus cette simplicité de mœurs, ces usages patriarcaux que je croyais naïvement avoir été légués par les temps bibliques aux héroïques neveux d'Abd-el-Kader, quand je voyais des moricauds pieds nus et qui auraient pu, sous

bien des rapports, en remontrer à nos jeunes faubouriens, jouer des tours pendables aux étrangers qui passaient près d'eux, se lançant, entre eux, d'un bout de rue à l'autre, de ces épithètes éminemment XIXe siècle et détonnant dans le décor oriental des rues de la vieille Alger comme un habit noir dans le désert ; et aussi, lorsque, le soir, au détour de quelque ruelle, une Mauresque toute enveloppée de voiles blancs, m'arrêtait au passage et me donnait en bon français la carte de ses prix, je songeais avec une mélancolie fortement assaisonnée de désillusion aux harems d'antan et je m'apitoyais sur les eunuques disparus aujourd'hui des mœurs algériennes.

J'ai vu, là, dans ces romantiques impasses du quartier arabe qui serpentent parfois sous des arcades de maisons et ailleurs ne prennent jour que d'un pan de ciel bleu déchiré entre les faîtes des murailles, j'ai vu des constructions européennes, plates et banales, contrastant affreusement avec la bizarre structure des maisons voisines et leur donnant l'air de vieux attributs de théâtre oubliés là, ou dressés pour rappeler au souvenir des touristes, qu'on est quand même en Orient.

J'ai pénétré dans une sombre et humide cour, aux colonnades grossières, de style mauresque et badigeonnées en bleu cru, parce que, de cette cour, j'entendais sortir un épouvantable vacarme :

je pensais qu'il n'y a pas plus de fumée sans feu que de bruit sans causes, et que, dans les rues d'Alger, le bruit pouvait avoir quelquefois des causes intéressantes. Pourtant je n'en étais déjà plus à m'imaginer la population algérienne grave, silencieuse, glissant furtivement et sans bruit le long des murs, dans des rues solitaires, et faisant rêver aux habitants du pays des ombres.

Dans cette cour où j'avais pénétré, comme tant d'autres, il y avait une fête arabe à grand renfort de cris sauvages, d'infernale musique, de coups de tam-tam, de pratiques religieuses consistant surtout en contorsions grotesques et en tours de force barbares. C'était plein de *burnous* pressés les uns contre les autres, fanatisés, électrisés, les yeux hors de la tête; on n'y fumait point, par respect pour le prophète dont je ne me serais certainement pas douté qu'on célébrait les louanges... un colosse nègre me le fit presque brutalement observer; et les femmes cachées dans l'ombre de quelque salle grillée ou d'une galerie supérieure, — jamais mêlées à la foule des hommes, — poussaient de longs houloulements plaintifs, en signe d'approbation et de joie, d'admiration et d'enthousiasme : et ces longs cris chevrotants, qui sortaient de l'ombre, me faisaient courir, en ce lieu et devant le spectacle sauvage que j'avais sous les yeux, de petits frissons dans le dos.

Quand je sortis de cette cour, on me dit que c'étaient des Aïssaouas que je venais de voir, des membres de la fameuse secte des Aïssaouas, dont la mise en scène et les acrobaties ainsi exécutées à deux pas du Boulevard de la République me semblèrent plutôt comparables à un spectacle quelconque des baraques de nos foires qu'à de vraies pratiques religieuses ou à de vrais usages musulmans.

J'ai vu des marchands indigènes dont les étalages ouverts à même sur la rue, ou empiétant sur le pavé ne manquaient pas de pittoresque : pour la plupart ces boutiques sont tenues par des mozabites ou des juifs, souvent même par des Arabes, jamais par des femmes; elles se composent d'une pièce unique, microscopique, sans devanture, l'étalage installé sur un lit de camp la tient presque toute, et le client fait généralement ses achats depuis la rue. Le soir, le marchand ferme sa boutique et s'en va coucher ailleurs, ou devant la porte. Dans les unes on vend du *couscouss*, du *hâmis*, de la *cherba*, du *courna*, des gâteaux de miel, et les mets les plus variés de la cuisine indigène, dont le spectacle écœurant, les senteurs rances et fades font détourner la tête et presser le pas au *roumi* fraîchement débarqué sur la *terre des prodiges*, et non encore habitué à voir des mouches de toutes sortes picorer une nourriture qu'on sert et qu'on mange avec les doigts et

parmi laquelle les cheveux sont moins rares que sur une tête d'académicien.

Dans d'autres boutiques, et celles-là généralement plus obscures, plus humides, en contre-bas, véritables trous noirs, à fleur de terre, et d'où sort, — comme, d'ailleurs, de presque toutes les maisons de la ville haute,—une indescriptible odeur, tout orientale assurément, de vieillerie, d'étouffé, d'oranges pourries, de linge sale, de fraîcheur humide, on vend des légumes, des fruits, du charbon, des oranges, des mandarines, des bananes, des pastèques, etc., mais on n'y vend rien, pas même pour un sou de poivre, sans force cris, contestations et disputes, et sans qu'aussi un attroupement de badauds indigènes ne se forme autour de l'acheteur et du marchand : les Orientaux sont avides de spectacles, et, manquant de mercuriales officielles, ou n'y comprenant rien, ils aiment cependant à s'instruire sur le prix des denrées. Il ne faudrait même pas jurer que la vue d'un achat de comestibles ne tînt lieu de repas à quelques-uns.

Plus loin, dans une boutique plus importante, un gros homme, à l'air paterne, aux genoux ankylosés, est assis à la turque en fumant sa pipe, une longue pipe d'opéra-comique, au milieu du clinquant plus ou moins fané qui compose son petit bazar d'objets arabes, fabriqués pour la plupart à Paris, de défroques brodées et pailletées

sur toutes les coutures, provenant de la réforme de quelque régiment indigène, et de vieilleries d'antique importation espagnole ou italienne. A chacune des marchandises qu'il vend, il jure, en mauvais français par Abraham, Isaac et Jacob, ou par Allah, que c'est sa ruine ; il finit toujours par s'y résigner quand même ; mais, à la longue, toutes ces pleurnicheries — peu variées, — produisent l'effet d'un boniment destiné à l'accentuation de la couleur locale.

Je suis entré plusieurs fois dans des cafés maures : le café maure et le bain maure, c'est là que passe tout l'argent et que se passent tous les instants de la riche population indigène des grandes villes et même des petites.

Les cafés maures, pour la plupart, sont situés à des rez-de-chaussée grands ouverts de maisons européennes ou mauresques, du quartier de la Kasbah : ils se composent d'une seule pièce, plus ou moins vaste où, sous les yeux de ses clients, accroupis sur des nattes d'alfa tout le long des murs, le *caouadji*, dans un coin, sur un petit fourneau, confectionne le breuvage national des orientaux, l'épais et délicieux *caoua* qu'on ne peut déguster qu'à longs traits, et non sans un bruit de lèvres assez peu réjouissant, sous peine d'avaler le marc du café qui est servi à même dans les tasses pleines. Une nasillarde et primitive musique, au rythme monotone et sempiternel, y

fait danser dans la fumée bleue des cigarettes, sous les regards des croyants, d'impudiques houries terrestres, sortes d'almées d'une authenticité douteuse et, en tous cas, de fort bas étage, aux mains rougies de *henné*, aux yeux noircis et agrandis de *kheul*, au visage parfois joli et délicat, mais atrocement tatoué de dessins, d'étoiles, de signes bleuâtres, et dont les bras et les jambes sont surchargés de larges et massifs bracelets d'argent qui rendent à chaque pas un bruit cadencé de ferraille.

Sur les murs de ces lieux de délices, on peut voir une main ouverte, grossièrement peinte ou sculptée, — religieux emblème destiné à éloigner le mauvais esprit, et, au-dessous, à côté, tout à l'entour, des glaces aux vulgaires cadres d'origine éminemment française et dont la dorure est affreusement maculée par les mouches ; puis des enluminures de l'exposition universelle de Paris, des *Epinals* représentant les illustrations du règne de Louis-Philippe et de la conquête d'Algérie, voire même d'invraisemblables chromos de notre Président actuel.

On voit que l'influence française fait de sensibles progrès. Et, sans parler des chaînes de papier bleu et rose tendues au plafond, comme chez les coiffeurs de faubourgs, si l'on veut goûter au café des Arabes, c'est dans des tasses microscopiques peinturlurées de guirlandes dorées et pro-

venant en droite ligne des tourniquets de Saint-Cloud, que le caouadji, lentement, gauchement tremblottant comme s'il versait aux dieux du nectar, le sert, sans chicorée encore. . Allah soit béni !

J'ai assisté aux portes de maisons de mauvaise mine à des querelles, à des disputes entre indigènes, à de véritables batailles où pleuvaient, dru comme grêle, sur les turbans et les burnous, les coups de matraque et de couteau ; la police évitait prudemment de troubler ces petites fêtes...

Mais qu'importe !

Assurément, dans ces repaires, je me suis senti pris plus d'une fois d'une involontaire inquiétude pour le contenu de mes poches : l'étrangeté de ce qu'on voit dans le quartier maure où, souvent, le milieu des rues est changé par les Juifs en salle de vente dont les encans sont criés à tue-tête, en arabe, par des gosiers barbares et, sans doute, inaltérables ; où le cliquetis perpétuel des lourdes semelles grinçant sur les marches pavées des rues en escalade, se mêle au bourdonnement des voix et des chants monotones qui sortent des maisons, n'en est pas moins pourvu d'une profonde et piquante originalité.

On y voit monter ou descendre, courir ou flaner, causer ou dormir des Arabes, en burnous le plus souvent loqueteux et en haillons, les jambes et les pieds nus dans de mauvaises sa-

vates aux bouts larges et arrondis ; d'autres, au contraire, portent par dessus de riches vêtements de soie des haïks et des burnous d'une finesse et d'une blancheur remarquables, les pieds finement chaussés de babouches vernies et les jambes enfoncées dans des sortes de bottes en cuir rouge, toutes brodées de fils d'or et d'argent.

On y rencontre une véritable Babel de tous les peuples de l'Afrique du Nord, comme de toutes les races de l'Algérie, mais chacune parfaitement reconnaissable, avec un peu d'habitude, à des différences plus ou moins marquées de types, de costumes et de professions, et des Européens de tous pays et de toutes sortes, ouvriers, artisans, matelots, soldats, touristes, visiteurs — et des Anglais, comme partout.

On y voit des juifs en larges turbans, en jolies vestes brodées, en culottes bouffantes qui, par derrière, à chaque pas, oscillent de droite à gauche et de gauche à droite, au-dessus de mollets superbes, arrondis sous les bas blancs bien tirés ; et de belles juives aux grands yeux de gazelles, à la gracieuse coiffure allant en pointe par derrière, un peu comme celle des Arlésiennes, et d'où retombe sur les épaules une gaze légère et pailletée, les bras nus en été, vêtues d'une robe sans plis, d'un corsage très bas terminé sur la gorge par une mousseline et la démarche toujours lascive et nonchalante ; et puis d'autres, les

vieilles, énormes, crevant de graisse, véritables tours ambulantes, enveloppées d'un grand châle criard, croisé sur la poitrine et maintenu par une lourde bijouterie de mauvais aloi ; et des mauresques en larges pantalons retombants jusqu'à la fine attache cerclée d'argent, de leurs pieds, provocantes malgré le voile qui couvre presque tout leur visage, ne laissant voir que de beaux yeux noirs et deviner, sous la transparence de son étoffe légère, un sourire d'invitation tendre ou le murmure de quelques mots mystérieux.

C'est charmant... Eh bien ! cet étrange quartier où j'ai été bousculé, comme tous les autres visiteurs, par des Arabes loqueteux, importuné à chaque pas par des mains tendues pour une aumône, où chaque habitation a des allures de mauvais lieu doublé de repaire, où des regards qui m'ont semblé haineux et qui n'étaient peut-être que méprisants, suivent de partout l'étranger, m'a produit l'effet d'un véritable cloaque humain: et c'est un réel sentiment de bien-être moral que j'ai éprouvé à redescendre dans le quartier européen, à y coudoyer d'honnêtes redingotes qui, toutes, m'ont paru couvrir d'honnêtes gens, à y respirer un air plus pur et plus sain, à m'y retrouver, par comparaison, comme en lieu sûr.

Mais là, aussi,... voilà que dans une voiture de place, une de ces affreuses *victorias*, numérotées, comme on en voit partout, hélas ! viennent de

passer avec leur costume oriental et le visage voilé, deux mauresques assises côte à côte, et singeant d'aussi près que possible, en dépit de la couleur locale, le maintien et les poses des *petites dames* d'Europe. Comme de petites dames d'Europe, elles ne demandent pas mieux, non plus, que de permettre au premier venu de prendre place en face d'elles, d'abord, et de payer le cocher ensuite. Et au cours de la conversation elles apprendront peut-être à ce premier-venu, s'il est un peu curieux, qu'elles sont, à leurs moments perdus, l'une, piqueuse de bottines et l'autre couturière pour tel ou tel magasin de la rue Bab-Azoum. Pourtant ce sont de vraies mauresques et qui portent sous leur haïck le gracieux costume avec lequel on représente d'habitude les bayadères, le costume d'intérieur de toutes les Orientales, si différent de la robe non taillée aux plis bouffants à la ceinture que portent les femmes des douars, coquettement quand même, — toujours femmes — tant qu'elles sont jeunes.

Et comme ces mauresques, qui font de l'assimilation à leur manière, vrais maures aussi sont cet épicier du coin, et ces riches *Hadars*, et ces grands chefs indigènes en disponibilité qui, frottés à notre civilisation et à nos mœurs, vivent à la française dans des maisons comme les nôtres, fréquentent nos cafés et nos cercles et qui, toujours en vue de se perfectionner et d'entrer dans

le mouvement, jouent au whist et au billard, lisent nos journaux, boivent l'absinthe, ont des voitures et commencent à subir dans leur habillement l'influence de la Belle-Jardinière en remplaçant par quelque affreux veston français la gracieuse et artistique *djabadouli* de leurs aïeux, toute brodée et chamarrée de boutons d'argent ciselés.

Mais consolez-vous, ô poètes et vous, artistes, qui pourriez croire que de ce coin d'Orient tant vanté, le pittoresque s'en va, ainsi que de partout ailleurs : Il y a encore, dans les villes algériennes, les Biskris, ces Sahariens qu'on voit dans les ports, qu'on rencontre, gravissant les ruelles escarpées de la vieille Alger, trottinant de leurs jambes fléchissantes sous de lourds fardeaux, ou encore qu'on trouve étendus, la nuit, en travers d'une porte de boutique indigène, gardiens salariés qui ne dorment pas en gendarmes ; il y a encore les Mozabites devenus entrepreneurs de charroi au moyen de ces bandes de bourriquots qui encombrent si souvent les rues étroites de la ville haute, de même que les larges boulevards de la ville européenne ; il y a tous les *Bérranis* enfin — ces auvergnats de l'Afrique, ces gens du bas peuple qui conservent ici, comme en tous pays, les traditions du pittoresque et de la couleur locale.

Et puis, ce ne sont pas tous ces « progrès », si

sensibles et si appréciables soient-ils, qui ont remué, ou changé quoi que ce soit dans l'âme de ces populations foncièrement orientales encore; ce ne sont pas nos chemins de fer, nos alcools, nos paquebots, nos voitures, nos journaux, notre télégraphe, nos tavernes, notre industrie, ni rien de ce que nous avons importé en Algérie qui remuera une idée dans l'âme de l'Arabe, restée la même depuis que le monde est monde et que ses aïeux faisaient paître leurs troupeaux dans les plaines de la Chaldée en regardant les étoiles.

XV

Rêvant pourtant l'assimilation, le rapprochement, la fusion de la race arabe avec la nôtre, on n'a rien négligé pour atteindre ce but et l'on a pensé tout d'abord y arriver par l'instruction, la pratique de notre langue, l'incubation progressive de nos mœurs, de nos usages, de notre esprit, de notre vie, en un mot, dans l'âme des enfants indigènes. On a créé en Algérie un grand nombre d'écoles, où les petits Arabes apprennent le français, la lecture et l'écriture et sont en contact permanent avec les jeunes Européens; on les admet même dans les lycées et collèges et, aussi, on a pris la direction des méderças, sortes d'académies musulmanes, où ceux qui veulent devenir *tolbas*

(savants), — titre qui s'acquiert à peu de frais, — commentent le Coran dans lequel se résume toute la science, toute la sagesse des Orientaux.

Mais si les indigènes ont le plus vif désir de parler notre langue — dont ils tirent maints profits — peu leur importe de s'instruire de nos sciences, encore moins de s'initier à notre génie et de s'identifier à nos idées et à nos mœurs. Ils se trouvent mieux des leurs et n'excitent pas ainsi la défiance de leurs coreligionnaires. Nos lycées ne sont donc fréquentés que par les fils de quelques officiers indigènes, ou de quelques grands chefs retirés dans les villes et qui veulent témoigner par là de leur attachement à la France.

Quant aux écoles rurales, elles auraient plus d'élèves qu'elles n'en ont, si les villages susceptibles d'en posséder n'étaient pas souvent trop éloignés des douars pour pouvoir être fréquentés par les enfants qui les habitent, et qui le regrettent : tellement l'Arabe, dès son plus jeune âge, est naturellement amoureux du panache que donne le titre de *taleb* (1), accordé généreusement à quiconque fréquente une école, ne saurait-il absolument rien.

Il n'y a donc qu'un nombre restreint d'enfants indigènes qui puissent aller à nos écoles et encore ceux-là n'y apprennent-ils pas grand'chose, à

(1) Savant ; au pluriel tolba.

part quelques mots de mauvais français. C'set insuffisant pour atteindre le but qu'on a voulu poursuivre.

En effet, que l'Arabe parle plus ou moins le français, qu'il le lise et l'écrive ou non, son âme, toujours foncièrement orientale, c'est-à-dire foncièrement arriérée, étouffée par le fanatisme, ne change pas plus que ses instincts presque sauvages ne s'en modifient. Quelques-uns apprennent non seulement notre langue, mais retiennent, grâce à leur mémoire de perroquets, quelques notions élémentaires de nos sciences et de nos arts : ils n'en restent pas moins musulmans, et cela dit tout.

On peut trouver parmi eux de bons secrétaires, des employés potables, des chefs presque intelligents et, en tous cas, excessivement fins dans l'art de manier leurs *administrés*, — si on peut appliquer ce terme prosaïque à des bédouins, porteurs de burnous ; — mais c'est là toute leur science et tout leur mérite et il ne faut pas leur demander autre chose que leur esprit ne pourrait comprendre, ou ne saurait admettre. Ils peuvent nous fournir, de temps à autre, quelques bons officiers subalternes, car ayant des instincts dominateurs, ils aiment à commander, sont fiers qu'on leur confie un commandement quelconque, et du plus grand jusqu'au plus petit, sont tous experts en la matière : leur commandement a même

grand air et noble geste ; mais les vues d'ensemble, le raisonnement qui n'a pas trait aux choses de détail, ne sont point dans leurs cordes et c'est pourquoi ils sont généralement inaptes aux grades supérieurs ; même les bons, les vrais capitaines indigènes sont de rares exceptions.

Et tout Arabe d'Algérie qui, dans sa jeuhesse, au moyen de notre éducation, ou dans son âge mûr, à notre contact, a pu s'élever momentanément au-dessus de ses coreligionnaires, voit dans sa vieillesse la race reprendre en lui ses droits. Cet homme, qui s'était façonné à notre vie, qui avait pris même l'apparence de nos idées, en viendra à préférer mourir de soif auprès d'un puits artésien, plutôt que de boire une eau sortie de terre parce qu'il appellera sur le tard un maléfice de roumi et non par la seule volonté du Dieu unique et tout-puissant.

Avec de telles croyances, de pareils préjugés, comment pourrait-on s'étonner de la misère de ces peuples?

L'Arabe stérilise tout ce qu'il touche, a-t-on dit avec raison : il n'y a qu'à voir l'Algérie et, avec elle, le Maroc, la Tunisie, toute l'Afrique du nord et l'Arabie, pour s'en convaincre.

Incapable de toute vision intellectuelle, il n'a d'autre aspiration élevée que ses croyances en l'éternité d'une vie future remplie de joies matérielles et de satisfactions semblables à celles qu'il

recherche pendant sa vie et qu'il peut seules goûter. Pourtant l'amour, — cette lumière des peuples, au dire de Michelet, — réchauffe aussi le cœur de l'Arabe, — amour instinctif et bestial aussi, mais qui n'en ressemble pas moins beaucoup au nôtre.

Incapable de reconnaissance, de dévouement, d'amitié profonde et sincèrement désintéressée, malgré les nombreuses marques qu'il en prodigue à ceux dont il peut attendre quelque chose, l'Arabe a une véritable adoration pour son fils aîné surtout qui, après lui, sera chef de la famille, héritier de presque tous ses biens, comme au temps du droit d'aînesse, lequel est, paraît-il, dans les mœurs de l'humanité. Plus tard le frère aîné sera respecté à l'égal du père et l'on ne fumera point devant lui, on n'y prononcera pas le nom d'une femme, — par suite de ce mépris tyrannique et jaloux qui oblige la femme, même dans les douars, à se voiler à la vue des hommes et à mener une vie d'effacement et de travail dont elle n'a jamais songé, dans son esclavage séculaire, à se mettre en grève.

Et cependant, quoique les femmes soient publiquement exclues de la société musulmane, — qui prend de cette coutume séculaire une apparence de profond ennui aux yeux de l'étranger — et quoique l'homme affecte pour elle ici un inexprimable dédain, ce n'en est pas moins la femme

qui joue le grand rôle dans les douars comme partout ailleurs. L'Arabe est peut-être moins fier d'avoir des filles que des garçons ; mais il les aime autant et s'il les marie au plus tôt, même parfois avant l'âge fixé par le vénéré Coran, c'est qu'en les mariant il les vend aussi. Mais il ne les en aime pas moins, — au contraire, et cela m'a même paru étrange de voir de rudes Arabes aux petits soins près de leurs enfants, quels qu'ils fussent, les caresser, les gâter, comme nous dirions. C'est qu'on est peu habitué à voir l'Arabe, qui aime tant de choses, aimer quelqu'un dans son égoïsme que la phraséologie poétique du Coran peut voiler, mais non détruire. Elle le dissimule, mais au point que si le burnous est pour l'Arabe l'uniforme du corps, on peut dire que le Coran est pour lui l'uniforme de l'esprit et de la pensée et qu'il a produit cette société monotone où il n'y a plus d'individualité intellectuelle possible.

Sous ce rapport, qui a vu un Arabe les a tous vus. Chez nous, du moins, dans les pays civilisés, si les personnalités sont rares, on trouve différentes classes d'individus semblables entre eux et se modelant les uns sur les autres, mais ces classes ne se ressemblent pas entre elles ; tandis qu'ici riche ou pauvre, grand ou petit, c'est toujours l'Arabe, l'Arabe et le Coran, l'Arabe plus ou moins puissant et fier, mais toujours le même au fond sous ses dehors de piété, toujours aussi

indompté en dépit de sa doucereuse obséquiosité, une race rebelle à tout progrès et qui ne laissera pas plus de traces dans l'âme de l'humanité — dont elle est peut-être la plus exacte expression, — que de ruines sur sa terre, comme en ont au moins laissé les Romains jusque dans les sables du Sahara.

Et, peu à peu, le désert s'étendra jusqu'à la mer, après que tant de peuples établis sur ce littoral, primitivement couvert de forêts, n'y auront laissé que la désolation et la mort, comme en Arabie, comme en Egypte, en Syrie, — comme plus tard en Amérique — et comme partout où l'homme a longtemps vécu. Alors, sur cette côte, qui a vu Carthage et Hippone, puis les splendeurs barbaresques d'Al-Djezaïr et de Tunis, puis la civilisation de notre Algérie moderne, apparaîtra de nouveau l'éternel Bédouin, sorti de ses déserts et venant planter sa tente une fois de plus sur les ruines du vieux monde.

XVI

Dix ans bientôt se sont écoulés depuis l'époque où j'écrivais ces choses. De nouveau me voilà revenu sur cet antique sol musulman que notre civilisation effleure, mais qu'elle n'entame point et j'y retrouve l'Arabe toujours le même, voire moins disposé que jamais à ne plus être l'Arabe. Cela montre que nous sommes encore loin, non seulement de l'assimilation rêvée, mais même de l'assimilation possible, et peut-être est-ce un bien que tous les hommes ne soient point pareils et qu'il y ait parmi eux des mœurs différentes, comme il y a des races diverses parmi les animaux. Il y a des moutons et des loups, il y a des Turcs et des Grecs, il y a des blancs et des nègres, — des nègres que sans doute, un jour, quelque prud'-homme philanthrope rêvera aussi de blanchir.

Peut-être, donc, l'Arabe a-t-il raison de vouloir rester ce qu'il est, car ce n'est pas seulement au point de vue du pittoresque que sa disparition ou plutôt sa transformation en paysan « assimilé » serait à déplorer; elle le serait encore davantage au point de vue de l'harmonie des peuples.

Cependant sans rêver l'assimilation, sans la désirer, sans l'attendre, je ne suis point de ceux qui, enthousiasmés par les beaux dehors, la fastueuse hospitalité, les burnous flottants au vent, les coups de feu, la galopade échevelée des fantasias données en notre honneur, les manteaux rouges des caïds qui nous baisent humblement la main, les danses d'Ouled-Naïls, le soir, dans les cours mauresques, ou sous les palmiers parsemés de diamants qui sont les étoiles, — estiment que nos lois encore trop douces, trop paternelles, sont bien dures pour ce bon, ce généreux peuple arabe et trouvent que l'autorité française en Algérie dispose sur les Arabes d'un trop grand et trop injustifié pouvoir, et qui lui disent : « assimilez-nous ce peuple-là, civilisez-le, attachez-le à la France par la bonté, par la douceur, et, s'il montre parfois les dents, ramenez-le à de meilleurs sentiments : il y a quelque chose à en faire; il nous a si bien reçus !...

Mais si je ne suis point de ces âmes candides, naïves, sincères et généreuses peut-être, qui s'apitoient depuis Paris sur le compte de ce peuple si vaillant, si loyal, si dévoué, si hospitalier et si méconnu, je serais encore moins partisan de détruire l'Arabe en le civilisant, et, puisqu'on se croit obligé de le conduire, de l'*administrer*, je pense que ce n'est point par la persuasion qu'on y arrivera.

Puisque nous sommes venus dans son pays pour y faire, surtout au profit de l'Espagne et de l'Italie, une colonie de peuplement, dont nous n'avions, quant à nous-mêmes, nul besoin, mais enfin, puisque nous y sommes et que nous n'en pouvons, ni ne voulons, ni ne devons supprimer les populations indigènes, il faut nous arranger pour chercher à vivre avec elles dans les meilleures conditions possibles. Nous d'abord — selon les préceptes de la charité bien entendue, — elles ensuite, mais non pas elles avec nous et comme nous : pas de vains et puérils rêves d'assimilation ; cette assimilation est non seulement impossible, mais elle est inutile et serait même nuisible à nos vrais intérêts. Restons chacun chez nous et tâchons de vivre en bons voisins. Mais, pour cela, pas de faiblesse, pas de grandeur d'âme chevaleresque, pas de grands mots de fraternité, d'humanité, de mission civilisatrice, qui ne répondent à aucun sentiment dans les cœurs arabes et n'ont pas d'équivalent dans leur langue.

Jamais l'Arabe n'en veut à celui qui abuse contre lui de sa force : « Tu me tiens aujourd'hui, lui dit-il, profites-en ; car, demain, si tu tombes en mon pouvoir, je ne t'épargnerai pas. » Les coups ne lui font point peur, et la mort non plus : « Tu peux frapper, dit-il, je suis un homme »..... Et sous les coups les plus brutaux, on le voit — quand il le veut bien, c'est-à-dire quand il

estime ou craint celui qui le frappe,—rester la tête haute, impassible et le regard hautain, sans un clignement d'yeux.

Il n'est ni généreux, ni loyal, ni chevaleresque; il manquera plutôt cent fois à sa parole que de la tenir une seule à son préjudice; il vendra son meilleur ami pour peu qu'il puisse y trouver quelque intérêt, et il égorgera son bienfaiteur en manière de passe-temps si l'occasion s'en présente; en somme il n'entend pas l'honneur à notre manière; mais il faut reconnaître que les Arabes n'en sont pas moins de fiers hommes.

S'ils ne bronchent pas quand on les frappe, c'est qu'ils trouvent que c'est un honneur qu'on leur fait, honneur dont ils se passeraient volontiers, sans doute, — mais enfin, *on ne frappe pas les femmes.*

S'ils observent rigoureusement la dure et pénible règle du rhamadan, si, alors, même en voyage dans les vastes plaines desséchées, sous l'accablement de la chaleur, ils passent auprès des rares sources sans y tremper leurs lèvres et s'ils se condamnent à rester à jeun pendant des journées entières de fatigues et de marche — sans même fumer, — c'est moins peut-être par fanatisme que par orgueil : *les enfants ne jeunent pas, eux!...*

Nous autres, nous trouvons ridicule d'obser-

ver notre carême, qui est de l'eau de rose à côté du rhamadan ; peut-être, s'il était plus dur, y mettrions-nous de l'amour-propre.

Quoi qu'il en soit, si l'on s'imagine que c'est par la bonté, la douceur qu'on attachera les Arabes à la France, on se trompe étrangement.

Sans doute les indigènes de l'Algérie ne se plaignent pas d'être maltraités et ne réclament point...

Parbleu ! je crois bien : on ne leur a jamais tenu les rênes si lâches. Et s'il y en a, de temps à autre, quelques-uns qui *réclament*, c'est uniquement pour voir jusqu'où ira la... bonté et la faiblesse des autorités françaises — et pour tâcher d'en abuser.

Mais il est sûr que nous avons baissé dans leur estime partout où l'on a par trop adouci le régime administratif qui les avait assouplis, façonnés et mâtés par la force, par le sabre, par une dureté nécessaire et sans le souvenir duquel ce peuple, qui n'admire et ne craint que la force — et qui nomme faiblesse tout acte de bonté, de générosité ou de clémence, ne nous prendrait même plus au sérieux.

Pourtant, ce n'est point qu'on ait mis tout à fait les Arabes dans une boîte à coton, ni qu'on ait changé pour eux l'Algérie en Paradis de leur prophète. En principe, oui ; mais non en fait, car l'Arabe, qui se trouve sans cesse en com-

pétition d'intérêts avec l'Européen et ses diverses administrations, est et sera souvent la propre victime de son ignorance, de sa barbarie, de son indifférence, de son apathie et aussi de ses déprédations plus ou moins inconscientes, de son indéracinable penchant au vol, de l'incroyable force d'inertie qu'il sait opposer à toute tentative en sa faveur.

Il faut donc laisser aux âmes sensibles, à ceux qui n'ont jamais eu affaire à des orientaux, le soin de s'apitoyer avec indignation sur le sort de nos vaincus d'Algérie et leur dire : « Si vous les aimez tant, pourquoi les avoir abordés tout d'abord à coups de fusil ? Pourquoi êtes-vous allé chez eux leur prendre la terre qu'ils avaient eux-mêmes prise à d'autres ? Et pourquoi maintenant voulez-vous en faire des Français, puisqu'ils ne demandent qu'à rester Arabes ? »

S'il faut l'aide des siècles pour assimiler un peuple conquis à ses conquérants, ce n'est point par la persuasion qu'on arrive à plier un peuple barbare à la régularité du bon ordre, — je ne dis pas aux usages et aux mœurs civilisés.

L'humanité est ainsi faite qu'elle accorde à la force ce qu'elle n'accorderait pas à la raison. Il faut donc parler aux peuples, comme aux gens, le langage qui leur convient. L'Arabe lèche la main qui le frappe, mais il mord avec plaisir celle qui le caresse et les colons trouvent qu'on s'api-

toie beaucoup trop sur son sort ; mais le moment est mal venu pour eux de se plaindre ; ils ont eu leur tour de faveur au temps du fameux procès des bureaux arabes ; on leur a donné une administration qui n'a pas de sabre, et — dame, les indigènes en profitent.

D'ailleurs, dès qu'on leur rend la bride tant soit peu, ils en abusent et alors il faut bien en venir aux coups de fusil pour les faire rentrer dans l'ordre. C'est tout de même une drôle de philanthropie et mieux vaudrait, il me semble, dans l'intérêt même des Arabes, ne pas les exposer à se faire ramener par la force dans le droit chemin.

Ou bien alors, il faudrait les abandonner à eux-mêmes, et faire d'eux ce que la République américaine a fait pour les Indiens du Far-West ; mais peut-être cela ne ferait-il pas trop l'affaire de la colonisation, car, en Algérie, si le colon parle beaucoup, c'est surtout l'Arabe qui cultive pour lui la terre — que les bras des Européens trouvent un peu basse sous le soleil d'Afrique.

Et puis, si on abandonnait les Arabes à eux-mêmes, ils se mangeraient entre eux, car ils ne demandent rien moins qu'à vivre en paix, quoi qu'on dise : ils ne vivraient au contraire que de guerres, de pillages, de razzias, comme au bon temps des Turcs. Les dernières affaires d'Orient nous prouvent même que ce n'est pas seulement la haine du chrétien qui inspire les massacres par-

tout où flotte l'étendard vert au sommet des minarets, car les grands chefs musulmans ne dédaignent pas d'user du procédé de Carrier envers ceux de leurs coreligionnaires qui les gênent.

Certes, je ne suis pas un homme politique, ni un homme d'état, — pas même un prophète, et mon intention n'est point de donner des conseils que, d'ailleurs, personne ne me demande et n'attend, pas même les braves gens qui orientent encore leur politique d'après les romances sentimentales de 1830, et de loin, prétendent gouverner les Arabes d'après leurs systèmes humanitaires, en les traitant comme on traiterait des Français ; mais j'estime que nos lois, bonnes pour nos mœurs, ne sont pas applicables à tous les peuples, et j'estime que, même en tenant le peuple arabe en laisse, encore faut-il une main ferme pour la tenir. Là est le seul moyen, sinon de les assimiler, au moins de les faire vivre en paix avec nous, — unique but qu'il me paraisse vraiment opportun et logique de poursuivre.

Un ancien grand chef Arabe, compromis dans l'insurrection de Mokrani, mais néanmoins tout à fait francisé à la surface, était menacé, il y a quelques années, de voir enclaver ses terres et son habitation dans le territoire d'une commune de plein exercice en formation et qui devait être administrée, en conséquence, par un maire, élu du suffrage de ses concitoyens français. Ces maires d'Al-

gérie — est-il besoin de le dire, quoique tous français, ou presque tous, n'ont pas toujours été bercés sur les genoux des duchesses. Le grand chef en question préférait donc dépendre d'un administrateur, fonctionnaire choisi par le gouvernement et, partant plus présentable. Il alla à Alger dans ce but et, pour exprimer au gouverneur, — M. Tirman, — son appréhension de tomber sous l'autorité d'un citoyen quelconque, il lui dit entre autres choses très persuasives et dans le style imagé si cher aux Orientaux:

« Nous sommes, nous autres Arabes, comme de fougueux coursiers entre les mains de nos chefs : nous obéissons à l'éperon du cavalier, mais nous nous cabrons sous l'aiguillon du bouvier. »

Voilà un mot qui résume à lui seul toute notre ligne de conduite envers les Arabes : Prenons garde de les conduire en bouviers.

PH.-G. D'HUGUES.

UNE

EXCURSION

DANS LES CAUSSES

UNE

EXCURSION DANS LES CAUSSES

Le 24 mai 1897, à l'issue du congrès archéologique de Nîmes, je partais avec un ami dans la direction des Causses : — une région infertile, aride, pittoresque, révélée il y a dix ans environ par les explorations de M. Martel, mais peu fréquentée encore, et par suite offrant au touriste tout l'attrait de l'inconnu. Nous allons pendant quatre jours cheminer en dehors des voies fréquentées, loin de toute ligne ferrée, cherchant le soir dans quelque auberge de village un gîte dont le confortable sera parfois médiocre : la bonne humeur du voyageur, la bonne volonté de l'hôte y suppléeront.

Jusqu'à Saint-Hippolyte-du-Fort, la voie ferrée côtoie le cours du Vidourle ; puis elle passe dans la haute vallée de l'Hérault. Le pays est montagneux, accidenté, sillonné par les contreforts des Cévennes ; population en majeure partie protestante ; c'est le théâtre de la lutte des Camisards. Le Vigan, point *terminus* du chemin de fer, dans une vallée resserrée, est la patrie de d'Assas et du sergent Triaire, le héros d'El-Arish (campagne d'Égypte, 1799).

Au delà du Vigan, la route s'élève rapidement en lacets, surplombant une ravine qu'arrose un sous-affluent de l'Hérault. La vue s'étend en arrière dans la direction de Nîmes ; plus près de nous, tout un chaos de montagnes bizarrement enchevêtrées. Nous comptions gagner ce soir même l'Aigoual ; mais la neige fraîchement tombée obstrue la route ; la nuit est venue ; force est de nous arrêter à la maison forestière de la Séreyrède, où nous recevons de nos amis forestiers l'hospitalité la plus gracieuse.

Le lendemain au point du jour on se remet en route. Une étroite route forestière conduit à l'Aigoual ; nous la trouvons barrée par deux *congères* successives ou amas de neige descendus de la montagne ; on se fraie péniblement passage sur le flanc de la route, à travers les éboulis. Au delà, sur la crête voisine, se dresse l'observatoire de l'Aigoual encore enveloppé de nuages. Peu à peu la brume se dissipe, le soleil du matin étincelle ; du sommet de la haute tour, une vue merveilleuse se découvre : c'est toute la chaîne des Cévennes avec ses ramifications innombrables, puis les plaines de l'Hérault, et la Méditerranée à l'extrême horizon, vers la colline de Cette, nous affirme le guide qu'il convient de croire sur parole. L'Aigoual est un des plus hauts sommets des Cévennes, 1567 mètres ; un observatoire météorologique y a été

installé par les soins du service forestier; le télégraphe y fonctionne aujourd'hui pour la première fois.

Sur ces hauts plateaux, l'air est vif, l'atmosphère limpide; le touriste respire à pleins poumons et se sent revivre. C'est un délice de fouler aux pieds ce sol élastique, planté d'un gazon ras, agrémenté de fleurs alpestres. Nous cheminons par les crêtes, en suivant la *Draille* des moutons, une voie large, herbeuse, tracée par les mille pieds des troupeaux transhumants qui chaque année, au printemps, quittent les départements méridionaux pour gagner le plateau d'Aubrac. Ce défilé est curieux, nous dit-on ; bêtes et gens campent en plein air, sauf à l'approche des villages; volontiers, pour leur nourriture, les bergers empruntent quelque bête victime d'un accident et désormais intransportable; ils ont intérêt à multiplier ces menus sinistres, et en tirent profit : au printemps, le mouton est *pour rien*, dans tous les villages de la région.

La route descend en lacets par de forts escarpements ; nous quittons le versant de la Méditerranée pour pénétrer dans celui de l'Océan par la Dourbie, un affluent du Tarn. Près du village de Camprieu s'ouvre le gouffre de Bramabiau, une des merveilles des Causses. C'est un ruisseau tributaire de la Dourbie, qui se perd dans le sol pour reparaître un kilomètre plus loin. L'en-

trée du gouffre est obstruée par des éboulis, des rocailles, d'énormes blocs calcaires ; on saute de roc en roc, au risque de se tordre le pied ; on escalade les amoncellements rocheux, aux énormes assises ; parfois l'un de nous prend un bain de pied non désiré. De ce côté l'intérêt est moindre ; on revient sur ses pas, et, par un long détour sous bois, on gagne l'issue du torrent. Ici la roche est colossale, cyclopéenne ; les arêtes perpendiculaires étreignent un lugubre défilé sombre, profond, d'où l'eau s'échappe en mugissant : *Bramabiau*, le *bœuf qui brame*, a bien mérité son nom. Par des éboulis mal aménagés le touriste se hisse jusqu'à une galerie étroite, glissante, accolée à la paroi rocheuse, dominant le cours du torrent ; nous nous enfonçons dans la caverne, véritable trou d'enfer, passant d'une rive à l'autre sur quelque planche mal assujettie ; en arrière, à l'entrée de la faille rocheuse dans laquelle nous sommes engagés, une curieuse échappée s'ouvre sur la campagne, sur la verdure ensoleillée ; c'est, là-bas, la lumière et la vie ; devant nous, au contraire autour de nous, l'obscurité naît et s'épaissit ; les hautes murailles rocheuses, visqueuses, rigides, semblent nous écraser ; c'est la mort avec son sinistre appareil... On revient avec joie en arrière.

Meyrueis est notre seconde étape, bourgade de 2000 habitants, arrosée par la Jonte resserrée à

la base d'un rocher que dominent les ruines d'un château-fort. La place est plantée d'ormes superbes, vraisemblablement des Sullys; nous sommes ici dans le département de la Lozère. Peu de curiosités dignes d'attirer l'attention du touriste : à l'École des Frères, une vaste salle, convertie en musée préhistorique, renferme des ossements, dents et têtes énormes, d'animaux antédiluviens, quelques fragments de poteries, des urnes et médailles romaines, et, dans un coin, une gigantesque stalactite arrachée aux grottes de Dargilan. Sous un pont gothique à dos d'âne, la Jonte se grossit de deux ruisseaux voisins; elle en coule plus impétueuse, et s'engage dans une vallée dominée par des crêtes rocheuses, d'aspect fantastique.

C'est là que, la journée suivante, se continue notre itinéraire. Nous descendons la vallée de la Jonte, resserrée entre deux falaises de rochers abrupts, lesquels affectent des formes étrangement pittoresques; les crêtes déchiquetées sont argentées par les rayons du soleil levant. A notre droite, le Causse Méjean se relève en plateau; à gauche, le Causse Noir ; au bord de ce dernier, à 860 mètres d'altitude, s'ouvre la grotte de Dargilan. Elle fut découverte en 1880 par un pâtre qui, voyant un renard disparaître dans un trou, tenta de poursuivre l'animal et se mit en devoir de l'enfumer ; l'animal ne reparut point. Le ber-

ger élargit l'ouverture, pénétra dans un boyau souterrain, et en sortit bientôt terrifié, déclarant avoir entrevu le vestibule de l'enfer, un gouffre noir et sans fin : c'était la première reconnaissance de la grotte de Dargilan. L'entreprise fut suivie et menée à bonne fin, huit ans plus tard, par M. Martel, l'intrépide chercheur, qui s'est fait un nom comme explorateur des Causses. Jusqu'à ce jour les grottes d'Adelsberg en Carniole, traversées par la Piuka dans un cours de dix kilomètres, occupent le premier rang dans la statistique des merveilles spéléologiques ; Dargilan ne songe point à le leur enlever ; mais il peut, semble-t-il, disputer avec avantage le second rang aux grottes belges de Han, dans lesquelles vient s'engouffrer la Lesse. A Dargilan, le développement total des galeries est de 2800 mètres en deux branches principales et nombre d'annexes ; la branche ouest, la plus considérable, atteint 150 mètres de profondeur ; les accidents de terrain, les difficultés de trajet sont innombrables ; nous allions l'éprouver pendant une équipée de quatre heures consécutives. A Han, le sol est presque plan dans l'intérieur de la grotte ; on peut cheminer sans inquiétude ni embarras appréciable ; deux heures et demie suffisent, nous en avons fait l'expérience, pour la parcourir en entier, et, pour comble de raffinement, une buvette est aménagée au milieu du

parcours, afin de restaurer les forces du touriste. En l'état, et ne fût-ce qu'au point de vue de la difficulté vaincue, ce qui est déjà quelque chose, nous donnerions sans hésitation la palme à Dargilan.

Les explorations de Martel avaient un but essentiellement scientifique ; il ne s'est donc point préoccupé d'assurer la commodité du touriste ; son attention d'ailleurs s'est depuis quelques années détournée de Dargilan pour se porter vers d'autres *avens*, notamment vers le puits de Padirac dans le Lot. Dargilan est donc demeuré à peu près à l'état de nature; il a été affermé par la France pittoresque, Société de voyages et d'excursions qui, de concert avec le Club Alpin, section de la Lozère et des Causses, a pratiqué dans la grotte les aménagements indispensables. Mais la tentative est récente, et *l'haussmannisation* de Dargilan est encore à l'état naissant.

Revêtus des pieds à la tête d'un sarrau de toile grise, tenant chacun une bougie à la main, et précédés d'un jeune garçon qui servira de guide, nous pénétrons dans la caverne. *Facilis descensus Averni*, a dit le poète; l'adage peut être vrai, à la rigueur, pour la première partie de l'excursion ; la seconde nous réservait de dures surprises. D'abord la Grande Salle, de forme elliptique, longue de 120 mètres, large de 60, haute de 35, toute hérissée de stalagmites aux noms bizar-

res, les Cinq Chandelles, la Quenouille, les Candélabres. On chemine avec précaution, la bougie à la main, regardant où l'on pose le pied, parfois confiant le luminaire au jeune guide, dans les passages difficiles, alors que l'on n'a pas trop de ses deux mains pour se cramponner et prévenir la chute. La Grande Salle est le point de jonction des deux branches principales de la grotte : — nous commençons par la branche de l'Est, la moins longue, celle qui présente les richesses naturelles les plus séduisantes. C'est la salle de la Mosquée, où les stalagmites, renflées, coniques, revêtent la forme de minarets ; celle de l'Église, où les stalagmites gigantesques, éblouissantes de blancheur, surgissent du sol comme de sveltes piliers jusqu'à rejoindre la voûte ; et encore, dans cette même salle, les Orgues, fine draperie transparente et dentelée, formée par les stalactites descendues de la voûte ; toute une efflorescence débordante de concrétions calcaires, au milieu desquelles l'imagination du visiteur a reconstitué le mobilier d'une cathédrale en son entier.

Nous revenons sur nos pas jusqu'à la Grande Salle, pour nous engager dans la branche Ouest de la grotte. « Vous allez, messieurs, nous dit le guide, descendre à 150 mètres de profondeur. » Le propos n'est pas encourageant : 150 mètres, cela représente la hauteur de la plus haute pyramide. De fait, nous descendrons par étages et

par ressauts. Pour commencer, la paroi rocheuse est verticale, et le touriste se demande où il va poser le pied. Un crampon est scellé dans la muraille, ressortant à peine ; allongez votre pied droit jusque-là, et cramponnez-vous à la stalagmite voisine, en prenant soin de la choisir solide, car, si elle se brise et vous reste dans la main, adieu l'équilibre, la culbute s'ensuit, et, le fond est loin. Un guide en faisait, il y a quelques années, la fâcheuse expérience : il dégringola dans l'abîme et s'y cassa la jambe ; il fallut d'incroyables efforts pour le repêcher et le ramener au dehors... Ceci posé, et le pied droit assuré, allongez le pied gauche, jusqu'au second crampon ; descendez ainsi, de crampon en crampon, dans une obscurité presque absolue, s'entend, le jeune guide vous éclairant vaguement de sa bougie. Souvent il n'y a pas de crampons ; ces derniers en effet n'ont été que tout récemment posés ; il faut donc viser une saillie de rocher, fût de stalagmite ou autre, y poser le pied avec soin, chercher au-dessous une saillie similaire. De temps à autre, une échelle de fer se présente, absolument verticale, et l'on se laisse glisser, à la force du poignet ; ailleurs, c'est une échelle horizontale, voire même une simple barre de fer, enjambant l'abîme, le long de laquelle on chemine, comme un acrobate, s'appuyant à la paroi voisine. Puis tout à coup : « Ne bougeons plus ! » notre guide allume une tor-

che, ou lance une projection au magnésium ; une vaste salle se dessine à nos pieds avec ses stalactites et ses stalagmites étincelantes, avec ses concrétions accrochées à la voûte comme un rideau de dentelle. Le spectacle est fantastique, inénarrable ; mais l'abîme se révèle béant devant vous, une sensation de vertige vous envahit : « Éteignez, mon ami, j'aime mieux vivre dans une obscurité relative. »

Et notre équipée de se prolonger ainsi, par mille phases étranges, pendant quatre longues heures. Parfois on touche le sol plan : ici encore, le destin n'est guère plus favorable, ni la marche plus commode. Les gouttelettes, suintant constamment de la voûte, ont humecté le rocher, détrempé la terre glaise ; le pied y demeure fixé, on ne l'en retire qu'avec effort. Tandis que le touriste regarde à ses pieds, la tête se heurte contre une stalactite malencontreuse, au grand dommage de la boîte crânienne. — Cependant nous irons jusqu'au bout, l'amour-propre du touriste y est intéressé. Et le guide de nous faire admirer la *Tranche de jambon*, feston qui, à la lumière, revêt l'apparence mi-partie blanche mi-partie rose d'une tranche de porc frais ; le *Cierge*, blanc au sommet, jaune à sa base, le long duquel l'eau suintant de la voûte a déposé ses particules glaiseuses. Voici un passage étroit et surbaissé, dénommé peu galamment le Trou de la Belle-Mère :

on se glisse à quatre pattes, et gare à l'imprudent qui relève trop tôt la tête. On se repose un instant dans une vaste salle au dôme immense, puis on se remet en route.

Nous cheminons jusqu'à la Salle du Clocher ; là s'élève une superbe stalagmite de 20 mètres de haut, en forme de pyramide aux assises successives. A l'extrémité de la salle, comme du haut d'un balcon, apparaît à nos pieds, dans un jet de magnésium, un vaste parterre jonché de stalagmites, en forme de croix, d'urnes funéraires, de colonnes brisées, décor d'une impression saisissante, d'une tristesse lugubre ; c'est le cimetière... Restons-en là ; il n'y a plus, d'ailleurs, que trois salles à visiter jusqu'au Tombeau, cul-de-sac final. Revenons sur nos pas ; il vaut mieux monter que descendre ; on n'a plus les mêmes sensations de vide, d'abîme infini ; on marche vers la lumière.

Nous sortons de la grotte, point crottés, ni mouillés, grâce à notre sarrau de toile, mais fatigués de corps par cette gymnastique constante, plus fatigués encore d'esprit par la tension extrême de toutes les facultés en face d'un danger incessant ; ravis au surplus d'avoir mené à bonne fin cette peu ordinaire excursion. La grotte de Dargilan a le grand attrait de son immensité et de ses merveilleuses concrétions ; mais la visite n'en est pas sans danger, et nous ne la conseillerons à

aucun homme, s'il n'est absolument sûr de la solidité de sa tête, de la vigueur de ses muscles, surtout s'il est sujet au vertige (1).

De Meyrueis la route s'élève en lacets au-dessus de la vallée de la Jonte, pour atteindre le plateau. A nos pieds la vallée resserrée ; au delà, les crêtes rocheuses semées de buissons, à travers lesquels nous entrevoyons la baraque de Dargilan et l'entrée de la grotte. Encore un effort, et nous atteignons le sommet ; nous voici sur le Causse. — Cette expression géographique (du latin *calx*, chaux), très particulière à la région, désigne une série de plateaux faiblement accidentés, se succédant du sud au nord dans les départements de l'Aveyron et de la Lozère, séparés les uns des autres par des cours d'eau profondément encaissés ; c'est d'abord le Causse de Larzac entre Sorgues et Dourbie ; puis le Causse Noir, entre Dourbie et Jonte ; le Causse Méjean, entre Jonte et Tarn ; enfin le Causse de Sauveterre, entre

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes (novembre 1897), nous trouvons consignée dans un recueil périodique une nouvelle découverte de M. Martel. C'est sur le rebord du Causse Méjean, en face même de Dargilan, un *aven* de 207 mètres de profondeur (Dargilan n'en mesure que 150). A la partie moyenne du gouffre, une immense grotte de dimensions encore supérieures à la Grande Salle de Dargilan, avec 200 colonnes de scintillant carbonate de chaux, absolument intactes, dont certaines atteignent la hauteur de 30 mètres. Ce seraient les plus hautes stalagmites connues. Encore un élément d'attractions que cet *Aven Armand* pour l'intéressante région des Causses !

Tarn et Lot. Le Causse Méjean, sur lequel nous venons d'arriver, peut être considéré comme type : c'est le plus régulier de tous, un bloc calcaire de 40.000 hectares de superficie, 1300 mètres d'élévation, parfaitement délimité de toutes parts : la Jonte, le Tarn et le Tarnon l'isolent des terres voisines par un véritable fossé profond de plusieurs centaines de mètres.

La traversée du Causse est sinistre : une vaste étendue de terrain plane, balayée par le vent, sans trace de culture ; la roche à fleur de terre ; çà et là, quelques touffes de buis émergeant du sol plat. Nulle part ne jaillit une source ; l'eau vive manque absolument. Le sol, percé de fissures, est à peine mouillé par les averses ; la pluie, tombant comme sur un crible, disparaît aussitôt dans l'intérieur du sol. Des citernes sont aménagées çà et là pour recueillir l'eau tombée du ciel ; la brebis des Causses, d'ailleurs, vit très bien sans eau ; l'herbe menue qu'elle parvient à tondre lui suffit ; la boisson, prétendent les bergers, gâterait la laine et la chair de leurs animaux. — Sur cette vaste étendue de terrain inculte, vit une population clair-semée, 1200 habitants à peine en trois communes, soit un habitant pour 34 hectares ; quelques faibles surfaces sont utilisées autour des hameaux pour la culture de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre. Pays absolument misérable, le plus disgracié sans doute en ce département

de la Lozère, qui lui-même tient le plus bas degré de l'échelle dans la statistique de la France. En Lozère, en effet, la densité de la population n'est que de 27 habitants, alors que la densité moyenne de notre pays est de 70 ; le revenu de l'agriculture y est de 36.500.000 francs, tandis que la production moyenne d'un département français atteint 114 000.000 fr. (chiffres de 1862).

Et cependant de grands progrès ont été réalisés. A cette contrée désolée, l'argent du budget n'a point fait défaut. Le département est pouvu de routes. Jadis il faisait une tache blanche sur la carte du réseau des chemins de fer français; aujourd'hui, à l'est, à l'ouest, deux grandes voies ferrées le sillonnent; que la voie transversale déjà amorcée jusqu'à Mende soit prolongée, et la Lozère aura peu de chose à envier à la moyenne de nos circonscriptions. Le bonheur réside-t-il d'ailleurs dans la facilité plus grande donnée à l'habitant pour quitter son pays? Le Lozérien ne semble point mécontent de son sort ; habitué à vivre de peu, il n'a guère de désir ; le *Caussenard*, en particulier, mangeur de pain d'orge et de bouillie d'avoine, buveur d'eau claire, est osseux, grand et fort, une belle race d'hommes se rapprochant assez de l'Auvergnat du Puy-de-Dôme.

Telles sont les réflexions que me suggéraient l'examen des lieux, la conversation de mes compagnons de route, pendant cette longue traversée

du Causse Méjéan ; et je pensais que l'énergie humaine, qui a su triompher des pierres de la Crau, des marais de la Camargue, finira quelque jour par se rendre maîtresse du Causse. — Nous atteignons le revers opposé du plateau ; la route descend en lacets sur la vallée du Tarn. Agréable coup d'œil : au fond d'un large bassin, la rivière coule sur un lit sablonneux ; les pentes se couvrent d'habitations, de cultures ; sur l'une et l'autre rives s'étale le gros bourg de Sainte-Enimie, la petite capitale de la région. Bon souper, bon gîte nous y attendent, deux choses appréciables après les fatigantes émotions du jour.

La journée du lendemain, pour être différemment agrémentée, n'en sera pas moins pittoresque : de Sainte-Enimie au Rozier-Peyreleau, nous allons descendre les rapides du Tarn. Les touristes s'embarquent sur un bateau plat, calant à peine quelques centimètres, conduit par deux mariniers ; peu ou point de bagages, il convient de ne pas alourdir l'esquif. Le trajet s'accomplit en quatre étapes, marquées chacune par un changement de barque et de mariniers. — Première étape à Saint-Chély. Bientôt la rive s'escarpe ; au village de Pougnadoires, des rochers abrupts se dressent de chaque côté ; les habitants, nouveaux Troglodytes, ont trouvé asile dans des grottes creusées au flanc de la montagne, et y vivent sans autre souci du confortable. Le bateau zig-

zague et louvoie, cherchant l'eau profonde à la base du rocher, parfois entraîné par un courant qui le briserait contre la rive, si le batelier de tête ne lançait à propos son coup de gaffe; ailleurs, saisi par un tourbillon, dansant et tournoyant un instant avant de reprendre son équilibre. Il n'y a pas danger sérieux, assurément, avec nos marins expérimentés; mais il leur faut sans cesse ouvrir l'œil, et se garder d'un coup de gaffe à faux, comme il convient aux passagers de demeurer calmes, se plaçant dans la barque de manière à compenser habilement le poids.

Cependant le ciel s'est couvert de nuages; le vent souffle avec violence dans ce défilé resserré entre deux lignes de rochers, véritable couloir ou *cañon*, suivant le terme usité au Mexique et dans les Montagnes Rocheuses ; le temps est froid; le voyageur, condamné à l'immobilité sur son bateau, souhaiterait un rayon de soleil. — Nous touchons terre un instant au château de la Caze dominant la rive droite, joli castel du XV^e^ siècle, aujourd'hui propriété de la *France pittoresque*. Le froid nous retrouve au bateau ; bientôt un second changement de barque à la hauteur du village de la Malène. Au delà, le Détroit, passage étranglé entre deux roches perpendiculaires ; puis le Cirque des Baumes. Il faut s'arrêter au Pas-de-Souci, où le Tarn s'engouffre et disparaît dans un chaos de rochers. Rembarquement deux ki-

lomètres plus loin, au petit port des Vignes.

Ici commence la quatrième étape, la plus accidentée, la plus émouvante. C'est là que les rapides du Tarn se montrent dans toute leur force, non plus seulement des tourbillons ou des courants en eau profonde, mais surtout des passages où, sur un lit de cailloux presque à fleur d'eau, l'eau se lance avec une rapidité vertigineuse. La barque est emportée au fil de l'eau, glissant sur les rocailles, tressautant et dansant sur cette couche raboteuse, courant de plus le risque de se heurter aux roches qui se dressent comme des pyramides en travers du lit de la rivière. Ici véritablement le trajet pourrait offrir quelque danger, si l'on avait affaire à des mariniers novices; constamment il faut veiller, à l'avant, à l'arrière, et se défier des affolements que, sur une barque un peu trop chargée, entraînerait la présence de femmes prêtes à s'émouvoir. — Entre temps on contemple, sur l'une et l'autre rives, les curieux accidents de rochers, le Masque de la Japonaise, les petits chalets perchés au flanc de la montagne. La journée au surplus ne laisse pas d'être fatigante; quelque peu transi par le vent, par le froid, le touriste n'est pas fâché d'arriver. A six heures du soir, après une navigation de dix heures, interrompue seulement par la station au château de la Caze, nous touchons au Rozier, confluent du Tarn et de la

Jonte, séparé du bourg de Peyreleau par cette dernière rivière ; au Rozier, nous sommes encore dans la Lozère ; à Peyreleau, nous sommes en Aveyron.

L'excursion à Montpellier-le-Vieux est le digne complément de la tournée des Causses. La route s'élève au-dessus de Peyreleau par une longue montée, dominant le confluent du Tarn et de la Jonte ; les lacets sont raides et vertigineux, les pentes abruptes, avec des échappées merveilleuses. Nous atteignons le plateau du Causse Noir, une lande aride, infertile, semée de broussailles. Nous avons avec nous le guide Pouthier, qui fut le compagnon de M. Martel dans ses explorations de Dargilan, qui se trouvait encore avec lui dans sa dramatique équipée de Padirac : le canot qui portait Martel et deux de ses amis ayant chaviré au fond du puits, les trois explorateurs, mouillés et transis, parvinrent à grand'peine, dans l'obscurité, à se réfugier sur une arête rocheuse, et y demeurèrent jusqu'à ce que Pouthier, resté au dehors, vînt à leur secours et les tirât de ce mauvais pas.

Nous quittons le véhicule, lequel ira nous attendre sur l'autre face du Causse, à la Roque-Sainte-Marguerite, dans la vallée de la Dourbie. Un sentier conduit à travers bois, jusqu'à cet inexprimable chaos de rochers, qui porte le nom de Montpellier-le-Vieux. Le sol est hérissé de

roches, atteignant des dimensions colossales, revêtant les formes les plus diverses : ce sont essentiellement des cirques successifs, lesquels ont fourni, pour la classification de ces merveilles, des divisions toutes naturelles. Certains ont voulu y reconnaître une ville fantastique, avec ses places, ses rues, ses édifices, ses principaux linéaments et organes ; ça été, semble-t-il, la première impression des gens du pays : pour dénommer ce *fac-simile* gigantesque, ils n'ont rien trouvé de mieux que de le comparer à la plus grande cité qu'ils connussent dans la région ; ils lui ont donné le nom de Montpellier-le-Vieux.

Pour moi, mon impression est différente : ce n'est pas une ville qui m'apparaît dans ce chaos de rochers ; c'est une forteresse qui s'en détache, avec son enceinte et ses défenses avancées. Et nous faisons l'ascension du donjon lui-même, la roche la plus colossale de ce chaos, revêtant la forme d'une pyramide que surmonte une croix. L'entreprise n'est point très facile : la plate-forme au sommet est plus qu'exiguë; la vue est magnifique, sur cette immense agglomération de rochers, sur la région tout entière, vallées entourant le Causse, montagnes au revers opposé ; mais, se garder du vertige !...

Nous descendons au cirque des Rouquettes, un entassement demi-circulaire de rochers, avec ses assises sucessives, ses gradins, sa loge impériale

surélevée au fond de la courbure ; ici, l'appellation populaire semble justifiée. Comme au Cirque de Gavarnie, il convient de se placer au centre pour bien apprécier l'immensité de la courbure. — De là à la porte de Mycènes, une arcade rocheuse monumentale, que ne désavouerait pas Schliemann ; puis à l'Arc de triomphe, etc... Mais quel silence ! quelle morne tristesse ! quelle image de mort ! de la pierre partout, rien que de la pierre, à peine quelques rares buissons ; un squelette d'organisme humain dépouillé de ses habitants !...

Notre visite a duré deux heures ; encore, n'avons-nous vu, de cette immense nécropole, que les parties essentielles. La descente ne dure pas moins d'une heure et demie, par un sentier étroit, rocailleux, qui, de la bordure du Causse, dégringole dans une ravine tributaire de la Dourbie. Le déjeuner nous attend au village de la Roque ; puis on descend la vallée de la Dourbie, étroite d'abord, resserrée entre deux crêtes rocheuses, comme les *cañons* de la Jonte et du Tarn. Mais bientôt la vallée s'élargit ; nous pénétrons en plaine ; faisons nos adieux à cette région des Causses, tout particulièrement étrange par la diversité de ses attractions, et souhaitons-lui, auprès du touriste avide de nouveautés, tout le succès qu'elle mérite ; mais que le touriste se hâte, car la contrée, toute primitive encore, ne tardera pas

à être aménagée, mise en action par les Sociétés de voyages ; ainsi déflorés, les Causses auront perdu toute leur saveur ! — Un instant après, nous foulons le pavé de Milhau, la métropole des Causses.

Baron A. D'AVOUT,
Ancien magistrat.

LES

HALLES, FOIRES ET MARCHÉS

DE TALMAY

(1428-1898)

PAR

GABRIEL DUMAY

Vice-président de la Société.

faire aujourd'hui une idée exacte des efforts qu'ils tentaient et des dangers auxquels ils s'exposaient. Livrés sans défense aux coureurs de grands chemins, aux coups de force des uns, à la mauvaise foi des autres, ils avaient besoin d'une protection que le pouvoir d'alors ne leur refusait pas, mais qu'il était souvent impuissant à leur assurer.

De là l'origine des sauf-conduits. Le plus ancien que nous connaissions, en Bourgogne, remonte à Hugues III, qui, en 1171, prend sous sa protection les allants et venants pendant leur voyage et leur séjour à la fête et à la foire de la Saint-Ladre, à Autun (1).

L'histoire de Champagne nous en fournit un autre exemple. En 1207, Philippe-Auguste place sous sa protection et son conduit, moyennant le paiement des droits ordinaires, les marchands d'Italie venant aux foires de Troyes (2).

La multiplicité des divisions territoriales était encore un autre obstacle à la liberté des transactions. Non seulement à la limite de chaque état, de chaque province, mais quelquefois de chaque seigneurie, s'élevaient des barrières qui ne pouvaient être franchies qu'à prix d'argent.

(1) *Ità ut venientes ad nundinas et ad festa B. Lazari et morantes et redeuntes in conductu nostro sint.* A. de Charmasse, *Cartul. de l'Eglise d'Autun.* Autun, Dejussieu, 1865, in-4°, p. 105.

(2) Bourquelot, *les Foires de Champagne*, p. 174.

Les droits ainsi perçus étaient désignés sous le nom de *traites-foraines ;* sous les ducs, et même après la réunion de la Bourgogne à la couronne, ils furent tantôt maintenus, tantôt levés, entre la France et le duché. En 1393, les officiers du roi inquiétaient les Bourguignons à ce sujet. Philippe le Hardi obtint de Charles VI le maintien des franchises, qui avaient toujours existé jusque-là entre les deux États (1). En 1470, alors qu'il guerroyait contre la Bourgogne, Louis XI rétablit les prohibitions (2), mais sept ans plus tard, après s'être emparé du duché, il n'eut garde d'oublier de les supprimer. C'était un trop bon moyen de s'attacher les habitants de cette province. Louis XII renouvela cette licence par lettres patentes de juillet 1498 (3). Sous le règne de François I, un arrêt de la cour des aides, du 17 février 1540, autorisa les élus des États de Bourgogne à donner des lettres de passage jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné (4). Henri II rétablit les droits, puis les leva par ses lettres du 8 août 1552 (5). Enfin Henri III les établit définitivement en 1583.

(1) Courtépée, *Description du Duché de Bourgogne*, nouv. édit., tome I, p. 377.

(2) M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. Paris, Dufey, 1838, in-8°, tome IX, p. 178.

(3) Arch. C.-d'Or, C. 7557, Reg., fol. 12.

(4) Id., ibid., fol. 15.

(5) Id., ibid., fol. 21. — Courtépée, *loc. cit.*

Nous verrons bientôt l'importance que pouvaient avoir ces obstacles sur les foires de Talmay, en raison de la situation géographique de cette paroisse.

Quand Philippe le Bon vint, en 1419, prendre possession du duché de Bourgogne après la mort de son père, Guy de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, son conseiller et chambellan, lui fit « de bouche humble requeste qu'il lui pleust lui octroyer qu'il peust avoir et tenir perpétuellement foires et marchiez en sa ville de Talemer pour le bien, relèvement et augmentation d'icelle, mais sans lever sur ce aucunes lettres, pour ce que sadite ville en partie est assise en ce royaulme, et l'autre partie en nostre comté de Bourgoingne » (1).

S'adressant ensuite au roi de France, Guy de Pontailler en obtint des lettres d'octroi ; mais le procureur du duc s'étant opposé à leur exécution (2),

(1) Lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, établissant des foires et marchés à Talmay, données à Dijon en janvier 1427/8. Arch. C.-d'Or, B. 258, et B. 11,174.

(2) « Audit Jaquot Boisot la somme de seize solz huit deniers tournois, à lui deuz pour avoir copié en deux feuillez de papier certaines lettres royaulx et autres lettres exécutoires attachées à icelles, impétrées par messire Guy de Pontailler, chevalier, seigneur de Thalemer, touchant que le roy, nostre sire, lui ottroye qu'il puisse avoir et soient mis sus en ladite ville de Talemer, au lieu le plus convenable du parti du royaume, tous les jours de mercredi, ung marché

il en appela au Parlement de Paris. Plaider contre un tel adversaire était une entreprise hardie. Guy de Pontailler le comprit, renonça à son action et recourut à la justice gracieuse du duc. « Et pour ce que, disent les lettres patentes, ledit suppliant ne soustiendroit pas voulentiers procès à l'encontre de nous, ne y défendroit le sien, aincois l'amerait mieux défendre à nous servir, nous a très humblement requis et supplié que, en regard aux services qu'il a fait voulentiers par cy devant, et mesmement qu'il fust prins et emmené prisonnier par nos adversaires à lorrible meurtre et desloial advenu de la personne de nostre dict feu seigneur et père et lui a moult cousté du sien pour sa rançon, il nous plaise lui octroyer par nos lettres lesdites foires et marchiez et sur ce nostre grâce lui eslargir (1). »

On ne pouvait, d'une part, invoquer de meilleures raisons, de l'autre, le roi de France avait fait droit à la requête de Guy de Pontailler; il semblait donc que rien ne devait s'opposer au consentement du duc.

et aussi quatre foires chacun an, à la publication des quelles lettres, Jehan Gros procureur de mondit seigneur s'est opposé pour les causes et tout ainsi que bien à plain est déclairé ou mendement de mes dits seigneurs des comptes, donné le IIe jour de may M. IIII^{c} XXV, cy rendu, avec quictance dudit Jacquot, escripte au dos dudit mandement. (Arch. dép. C.-d'Or, C^{te} de Jean Fraignot, 1424-1425, B. 1628.)

(1) Lettres précitées de Philippe le Bon.

Et cependant, avant de le donner, il fit « bien et souffisamment informer du proufit ou dommaige que ce soit, à nous et aux villes et lieux voisins, de accorder lesdites foires et marchiez ». Du 20 au 24 décembre 1427, maistre Guillaume le Changeur, licencié ès-lois, conseiller du duc et Jean Pillot, notaire public de la cour ducale, procédèrent à une enquête « ès villes de Pontailler, Talemer et Mirebel » et reçurent pour leur salaire treize livres six sols huit deniers tournois, somme importante pour l'époque (1).

Comme on le voit, l'usage des enquêtes préalables à toute mesure importante n'est pas né d'hier, et les commissaires ont toujours su se faire largement rémunérer de leurs peines.

L'enquête, à n'en pas douter, fut favorable, car Philippe le Bon, par lettres patentes du mois de janvier 1427/8, données à la relation de son conseil, auquel assistaient le sire de Traves, le sire de Villearnoul, ainsi que plusieurs autres gens du Conseil et des comptes, accéda à la requête de Guy de Pontailler « en faveur du bien, essaulcement et advancement du fait de la marchandise (2). »

Telle est l'origine, respectable à plus d'un titre, des foires de Talmay.

(1) Arch. dép. Côte-d'Or, B. 1639. Compte de Mathieu Regnault, 1427-28, fol. IIIIˣˣ XLIII.

(2) Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 258.

Voyons maintenant quels étaient leur nombre, leurs dates, leur importance, leurs privilèges et les vicissitudes qu'elles subirent à travers les siècles.

Philippe le Bon fut généreux pour son fidèle serviteur; et si tous deux devaient tirer certains bénéfices de cette institution, les habitants de la région surtout étaient appelés à en profiter.

La charte du mois de janvier 1427/8 porte « qu'il sera tenu doresnavent et perpetuellement en ladite ville de Talemer, foires et marchiez (1), c'est assavoir, ung marchié chascun jour de mercredi et trois foires par chacun an, de quatre mois en quatre mois, l'une le jour de la feste Monseigneur Saint Anthoyne (17 janvier), l'autre le jour de la feste Saint-Didier (23 mai) et la tierce le jour de la Saint Philibert (20 août) pour monstrer, vendre et acheter esdites foires et marchiez toutes manières de danrées et marchandises que l'on y vouldra amener ; pourvues toutes voyes que aucun sel non gabellé n'y pourra estre vendu ni acheté

(1) Voir par analogie la charte du mois de décembre 1468, par laquelle Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, accorde, à la prière des religieux de la Ferté-sur-Grosne, une foire qui se tiendra à Lalheue, le jour de la fête de Ste Madeleine, 20 juillet de chaque année, *ap. Mém. de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire*, tome VI, p. 110, et les lettres patentes de juillet 1562, par lesquelles le roi Charles IX établit à Bèze quatre foires par an et un marché le samedi de chaque semaine, citées dans les délibérations du directoire du district de Dijon du 29 avril 1791 (Arch. dép. de la Côte-d'Or, K², nº 10, fol. 435, vº).

pour l'usance, ne despence des subjiets de mondit duchié de Bourgoigne, ne autre des parties et limites de ce royaulme qui ont accoustumé de user de sel gabellé sous les peines et amandes sur ce ordonnées. »

Cette dernière condition demande à être expliquée.

Chacun sait que la gabelle est le nom de l'imposition établie sur le sel en 1342 par Philippe le Bel, qu'Edouard III appelait plaisamment *l'auteur de la Loi Salique*.

Certaines provinces en étaient exemptes, notamment la Franche-Comté, tandis que d'autres, comme la Champagne et la Bourgogne, y étaient soumises. Étant donnée la situation du village de Talmay, à cheval sur deux provinces soumises à des lois différentes, était-il possible de frapper une partie de la population d'un impôt dont l'autre eût été exempte? Pour éviter les difficultés et les fraudes inséparables d'un tel état de choses, comme aussi pour récompenser les habitants de leur fidélité et les indemniser des dommages résultant pour eux de leur situation à l'extrémité du royaume, les rois de France les exemptèrent de toutes tailles, subsides et gabelle. A quelle époque remonte l'origine de cette faveur? On l'ignorait déjà au XV^e^ siècle. D'une enquête faite à l'occasion de l'enregistrement, au grenier à sel de Langres, d'une charte du 20 novembre 1450,

par laquelle Charles VII confirmait ces privilèges, il résulte que « les impétrants n'avaient payé, depuis quarante ans et plus, en ça, aucunes tailles et aydes au roy nostre sire, ne aussy avoir usé du sel du roy prins en aulcuns de ses greniers, ains en estre tenus quictes ; mesmement que aulcuns tesmoings officiels du roy nous ont juré et affirmé avoir veu et leu, au lieu de Champlitte, en ceste année présente, certaines lettres royaulx bien anciennes, par lesquelles un feu roy de France, autrefois affranchit iceulx habitants de Tallemet d'icelles tailles et aydes et aultres droictz royaulx, excepté que son prévost de Sens peult exercer et tenir jurisdiction en icelle ville et chastellenie de Tallemet » (1).

C'est à cet état de choses que font allusion les lettres de Philippe le Bon.

Nous l'avons déjà dit, les routes n'offrent pas de sécurité ; les marchands qui les fréquentent sont exposés à toute sorte de surprises. Le duc de Bourgogne cherche à remédier à cet inconvénient en ajoutant dans ses lettres d'octroi : « Auxquelles foires pourront seurement et paisiblement aler, venir, estre, converser et demourer toutes manières de marchands et autres gens qui les vouldront fréquenter et eulx et leurs marchandises et biens, retraire et emmener où bon leur semblera :

(1) Arch. du château de Talmay, Liasse B.

de ce toutevoyes exceptés les ennemis, banniz ou fugitifz de nous et de nos pays. »

Puis, il donne mandement « aux gens de ses conseils, en ses duchiés et comtés de Bourgogne, aux baillis de Dijon et d'Amont et à tous autres justiciers et officiers, et à chacun d'eulx en droit soy, que les choses en ces lettres contenues fassent, seuffrent et laissent, par la manière que déclarées y sont, ledit seigneur de Talemer suppliant et ses hoirs et successeurs seigneurs dudit Talemer, et aussi ceulx qui fréquenteront et vendront èsdites foires et marchiez, joir et user plainement, paisiblement et perpétuellement, sans leur faire ne souffrir estre fait ou donné, en corps ne en biens, aucun arrest, destourbier ou empeschement à ce contraire. »

Le duc se départit en outre de l'appellation au Parlement de Paris, et imposa sur ce silence perpétuel à ses procureurs et autres officiers quelconques.

Enfin, il mande aux baillis de Dijon et d'Amont de publier et faire publier ces lettres, scellées de son scel, « ès lieux des mects de leurs offices accoutumés de faire cris et publications, afin que chacun en put estre acertenez et que lesdites foires et marchiez en soient mieux fréquentez. »

Mais, pour tenir foires et marchés, il faut une halle; c'est le seigneur de Talmay qui se charge

de l'élever, et sa construction est apparemment contemporaine de l'ouverture des foires.

Elle existait certainement dès le quinzième siècle et fréquemment on y traitait les affaires publiques: c'est sous la halle que se réunirent, le 15 juin 1497, les arbitres chargés de délimiter les territoires d'Heuilley et de Talmay (1), en 1587, on y passe un bail à cheptel (2), en 1614 on y tient les jours de justice (3).

Un terrier de 1541, qui rappelle en même temps les foires et marchés, déjà vieux de plus d'un siècle, la décrit ainsi :

« Item la halle dudit Thallemey, appartenant audit Seigneur, assise en la rue Haulte, contenant en édifice toute icelle halle, huit rains sur collonnes de bois ; aussy luy appartient le meix où elle est assise, couverte de thieulles, garnie et accoustée comme il appartient (4). »

On ne sera pas étonné que le seigneur, propriétaire de cette halle, qu'il avait fait construire de ses deniers, sur un terrain lui appartenant et dans lequel il devait tenir bancs, poids et balances, en tirât un légitime profit.

L'Etat et les communes, qui se sont substitués dans bien des cas aux seigneurs, n'agissent pas

(1) Arch. du châ. de Talmay, liasse A A M.
(2) Arch. dép. Côte-d'Or, E. 823.
(3) Id., E. 825.
(4) Arch. du château de Talmay.

autrement aujourd'huì. Les droits de place, de pesage aux bascules publiques, de vérification des poids et mesures et tant d'autres, remplacent largement ceux qui figurent au terrier de 1541 et dont voici l'énumération :

« Item, audict seigneur compète et appartient les pois, ventes et émynaiges de toutes marchandises qui sont vendues ou acheptées esdictes foires et marchiefs, assavoir, de chacun boisseaul de bled vendu par les estrangiers, une coppe, et, quant auxdictz habitans dudict Thallemey, ils ne doivent aucun émynaige pour leurs bledz creuds audict lieu, finaige et territoire d'illec qu'ilz vendent en icelle halle ny audict Thallemeỳ ; mais, pour les bledz qu'ils acheptent hors ledict Thallemey, et qu'ils vendent en icelluy lieu, ils sont tenus payer lesditz émynaiges.

« Item tous merciers, corduanniers, drapiers et aultres tenans bancs et vendans en gros ou en destail en ladicte halle, sont tenuz payer à chacun jour de marchiez, demy blanc, et esdictz jours de foire, un blanc.

« Item, de toutes choses qu'ilz sont pesées en ladicte halle et audict Thallemey, il est dehu audict Seigneur de chacung cent, ung blanc, pour le poids du plus plus, du moings moings, jusques à ung quarteron et audessus, et est tenu ledict seigneur de fournir de poix en icelle halle.

« Item, a, ledict seigneur, par son maire ou aultre par luy commis, l'auctorité de esgaler et adjouster tous pois et toutes mesures à quoy est vendu et acheté audict Thallemey. »

Pour faire respecter ce droit, le juge châtelain avait « congnoissance des abbus, tromperies ou malleversations qui se commettaient esdits pois et mesures ». Et les vendeurs à faux poids ou mesures étaient « esmandables envers iceluy seigneur, de l'emande de soixante-cinq solz tournois (1). »

Il y avait là toute une organisation locale qui procurait à la fois sécurité et abri aux trafiquants honnêtes, permettait de punir immédiatement les fraudeurs et favorisait les habitants du lieu, puisqu'ils ne devaient aucun droit d'éminage pour la vente des grains récoltés sur le territoire.

Nous n'avons que peu de données sur l'importance de ces foires et marchés aux XV^e^ et XVI^e^ siècles ; cependant les détails fournis par le terrier de 1541 nous démontrent qu'elles étaient prospères, puisque chacune d'elles durait « deux fois vingt-quatre heures, assavoir, depuis la veille du jour desdictes foires jusques au lendemain d'icelles foires au midy, et les marchiefz, depuis le mardy, heure de midy, jusques le jeudy suyvant, à ladicte heure de midy. »

(1) Arch. du château de Talmay.

Et même nous devons croire que le nombre des étrangers qui les fréquentaient allait toujours croissant, puisqu'en 1602, Jean-Louis de Pontailler, en reconstruisant la halle, qui était détruite, acheta un terrain appelé le meix des Mutins pour l'agrandir (1).

En pouvait-il être autrement dans une région où, grâce à la richesse du sol, à l'étendue des prairies, le bétail était abondant et les récoltes variées. De là une aisance relative qui provoquait, indépendamment de transactions sur les grains et les bestiaux, un commerce de produits ouvrés, tels que draperies, chaussures, mercerie, vannerie, poterie et autres objets usuels que les habitants ne rencontraient pas dans les rares et modestes boutiques des marchands sédentaires et qu'ils étaient heureux de se procurer, sans déplacement, dans des déballages périodiques.

La halle fut, au XVI[e] siècle, le théâtre d'un incident curieux qui doit trouver place dans ce récit.

En 1541, une enquête avait lieu pour fixer les limites incertaines de la Franche-Comté et de la Champagne. L'un des témoins entendus par les commissaires était noble homme Thierry de Charmes, écuyer, seigneur dudit Charmes en partie, âgé de 50 ans, ou environ. « Il a oy dire et maintenir, dépose-t-il, de tout le temps dont il a con-

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, E. 3284.

gnoissance que Talemer est en partie royaume et en partie comté. » Puis, il raconte que « en certain temps dont il n'est recors, ung nommé Jehan de Bouze, huissier de la Chambre du Conseil de mondit seigneur de Bourgoingne, à Dijon, vint audit Talemer adjourner feu messire Guy de Pontailler, lors seigneur dudict Talemer. Et quant ledict seigneur, qu'estoit devant le four d'Aubigny, audit lieu de Talemer l'aperceust, il se tira, et aussi lui qui parle qu'estoit avec lui, jusques en la hale dudict Talemer et dist ledict seigneur à lui qui parle et à autres qui estoient illec presents, des noms desquels il n'est recors : Nous sommes hors de la Comté et sommes icy au royaume de France. Or, laisse venir le sergent, s'il vient icy faire son exploict, je le ferai mectre en prison, car nous sommes icy au Royaume. Et tantost aprest, ledit huissier vint devant ladicte hale devers ledict seigneur et lui requist qu'il lui déclarast lieu et place subjecte à mondict seigneur de Bourgogne où il peust faire son exploict et le adjourner ; lequel seigneur lui répondit qu'il s'en rapportait à lui. Et lors ledict huissier lui deist qu'il yrait faire son exploit au lieu de Drambon, où il avait seignorie (1). »

Le XVII[e] siècle fut, pour toute la vallée de la Saône, un temps de malheur et de ruine. Affligée

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 262.

par la peste en 1629, ravagée par Gallas en 1636, et par son lieutenant Massiet dont le nom est resté proverbial à Talmay (1), sans doute à cause des horreurs qu'il y commit, soumise au passage des gens de guerre pendant toute la durée des hostilités entre les deux Bourgognes, elle ne retrouva le calme et la prospérité qu'à partir du traité des Pyrénées, en 1659.

Pendant cette période, la misère avait remplacé l'aisance, les terres étaient en friches et le commerce anéanti. Les foires de Talmay, suivant le sort commun, cessèrent d'être fréquentées, et tombèrent dans l'oubli.

Quand Pierre Fijan des Grandesmaisons (2), maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, se rendit adjudicataire de la terre de Talmay, le 22 mai 1692, il trouva « tous droits et appartenances d'icelle négligés et tombés en dépérissement, les foires et marchés abandonnés depuis plusieurs années à cause des guerres et troupes qui étoient journellement dans le pays, qui

(1) J'ai entendu, dans mon enfance, un vieillard de Talmay, voulant parler d'une époque très reculée, s'exprimer ainsi : *Dô le tan de Massiet*, dès le temps de Massiet. Il ignorait certainement le sens de ses paroles, mais elles n'en prouvent pas moins l'impression profonde et vivace laissée par le passage de l'armée impériale dans la vallée de la Vingeanne.

(2) L'orthographe primitive de ce nom paraît être Filzjean. Nous adoptons la forme donnée par la signature de tous les membres de cette famille qui ont possédé la baronnie de Talmay.

est frontière de Franche-Comté, les halles en ruine (1). »

Voici d'ailleurs la triste peinture qu'en fait, dans un procès-verbal dressé le 14 avril 1693, un S[r] Feugueray, arpenteur juré pour le roy à Is-sur-Tille :

« La halle, où se tenoient antérieurement foires et marchés, est située près de l'église dudit lieu, en laquelle ne reste à présent que la place. Il ne subsiste aucun vestige de ladite halle, sinon quelques pierres de taille qui ont servi de base aux colonnes de la charpente ; ladite place tenant de midi à la rue du Château, de bise à la maison d'Antoine Menestrier, de soleil levant au cimetière, la grande rue entre deux et de soleil couchant à une place commune, qui joint ladite place où estoit la halle (2). »

Elle était déjà dans le même état en 1685 (3).

Désireux de rétablir les foires et marchés qui ne pouvaient manquer de prospérer, dit-il dans sa requête, dans un lieu où le terroir est bon, abondant en blés, graines, denrées, bestiaux et

(1) Lettres patentes du mois de juin 1692, rétablissant les foires et marchés de Talmay (orig. Arch. du chât., liasse A A C).

(2) Procès-verbal de visite et reconnaissance de l'état de la terre et baronnie de Talmay, dressé par Antoine Feugueray, arpenteur juré pour le roi, demeurant à Is-sur-Tille. (Arch. du château, liasse R.)

(3) Reconnaissance et état des bâtiments du château de Talmay, dressé par le même, le 12 janvier 1685. (Id., liasse A U.)

autres marchandises et de relever les halles, tant pour la décoration de ladite baronnie et la conservation de ses droits, que pour la commodité publique et pour faciliter aux habitants du lieu et autres circonvoisins, le débit de leurs denrées et marchandises, Pierre Fijan s'adressa au roi et obtint de Louis XIV des lettres patentes données au camp devant le château de Namur, en juin 1692, par lesquelles il fut autorisé à reconstruire les halles, bancs, étaux et échoppes nécessaires pour le couvert et la sûreté des marchandises, à percevoir les droits pour ce deus, suivant les us et coutumes des lieux, et à rétablir les foires et marchés comme cy-devant, « pourvu touttefois, qu'à quatre lieues à la ronde, il n'y ait, esdits jours, autres foires ny marchés auxquels ces présentes puissent nuire ny préjudicier et que sy lesdites foires et marchés eschoient au jour de dimanche et festes solemnelles, elles seront remises au lendemain.

« Voulons également, ajoutent les lettres patentes, que tous marchands et autres puissent aller, venir, séjourner, vendre et débiter, troquer, échanger toutes sortes de marchandises licites et permises, sous les privilèges, franchises et libertés des autres foires et marchés de la province de Champagne (1). »

(1) Orig. Arch. du château, liasse A A C.

Malgré toutes ces formalités, les foires de Talmay semblent n'avoir pas prospéré, car, en 1772, Pierre II Fijan, petit-fils du précédent, crut devoir, pour les relever, faire publier et afficher « dans nombre d'endroits de cette province et circonvoisins » un avis au public annonçant que les foires et marchés rétablis par lettres patentes de juin 1692 et qui n'avaient pas été tenus depuis plusieurs années, allaient reprendre leur cours à partir du mercredi 4 mars pour les marchés et du 23 mai pour les foires (1).

Pour encourager les marchands à s'y rendre « et voulant donner des marques du désir qu'il a que lesdites foires et marchés soient fréquentés à perpétuité », Pierre Fijan acheta de ses deniers « un bœuf gras, répondant au nom de *Violet*, qu'il fit garnir de sa couverte et de rubans, pour être mis en délivrance au profit des compagnies de marchands qui pourraient se former pour enchérir le bœuf tel qu'il a esté présenté et estre actuellement audevant du château, à la charge par lesdites compagnies de s'obliger à fréquenter, pendant trois années consécutives, chacune desdites trois foires, à peine contre chacun des contrevenants de trente livres d'amende au profit de la seigneurie, dont à chaque fois, il sera dressé

(1) Placard in-4°. Dijon, impr. Frantin, 1772 (collect de l'auteur) — Arch. municipales de Talmay, F. 7, n° 1.

procès-verbal au greffe de leur comparution ou défaut. »

Cet avis fut publié trois fois « par ordre du seigneur, dans les rues du bourg et sur la place publique, par Joseph Clairdeloy, sergent de cette justice ; puis le bœuf, équipé comme cy devant est dit, fut promené par la dite foire. »

Les bouchers de Dijon, d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de Pontailler (ces derniers réunis) formèrent trois compagnies. Après plusieurs enchères le bœuf fut adjugé moyennant 470 livres à ceux de Dijon, qui remirent le tiers de cette somme à ceux d'Auxonne et l'autre tiers à ceux d'Is-sur-Tille et Pontailler, les frais du traité s'élevant à 56 livres, préalablement prélevés.

A la foire suivante, le 20 août, les bouchers d'Auxonne se présentèrent et requirent acte de leur comparution. Ceux de Dijon, qui faisaient défaut, furent assignés à comparaître devant le bailli de la baronnie de Talmay, pour s'entendre condamner à l'amende de 30 livres à laquelle ils s'étaient soumis.

Les registres de cette justice ne portent aucune trace de cette procédure qui fut sans doute abandonnée.

Le 18 janvier 1773 (le 17 étant un dimanche) les compagnies de Pontailler et de Dijon étaient représentées ; le 24 mai suivant, les trois sociétés comparurent ; le 20 août il n'y eut plus qu'un

boucher de Dijon et un de Pontailler; puis on ne trouve aucune trace de leur présence (1). Et tout en constatant que cette tentative généreuse n'a peut-être pas produit tout le résultat qu'on était en droit d'en attendre, il faut reconnaître cependant que les foires continuèrent à être tenues régulièrement jusqu'à la Révolution.

Quant aux marchés, ils ne furent pas mieux achalandés que par le passé. Les approvisionnements des marchands de grains qui, fixés en grand nombre dans le pays, achetaient directement aux producteurs, suffisaient aux besoins locaux. Un avis publié en 1788 dans les *Affiches de Dijon* (2) et placardé dans les villages voisins (3) n'eut aucun résultat : la situation était encore la même en 1792.

En cette année, où le commerce était moins actif et les marchands moins nombreux, l'administration municipale commença à s'inquiéter. Le 16 octobre, elle décidait que le marché serait renouvelé tous les mercredis, « pour donner une plus grande faculté au peuple de l'endroit et des environs de pouvoir se fournir de grains », et que, à la diligence du procureur syndic de la commune, il serait fait, pour être distribués dans

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, B² 894⁴.
(2) *Affiches de Dijon*, n° du 23 décembre 1786, p. 30.
(3) Placard in-4°. Dijon, imp. Frantin, 1788. (Coll. de l'auteur.)

les villages voisins, 50 imprimés destinés à annoncer le marché (1).

Le 22 mai 1793, une commission, composée de quatre membres, était chargée de rédiger un règlement (2).

Rien ne pouvait donner aux cultivateurs la confiance qui leur manquait: les habitants des villages voisins n'apportaient aucun produit. Le directoire du district de Dijon, informé de cet état de choses et apprenant que les boulangers manquaient de blé, bien qu'il fût certain que les propriétaires de grains en possédaient au delà de leur provision, enjoignit, par un arrêté du 5 août 1793, aux municipalités de Talmay, Jancigny, Montmançon et Pont-Bernard, de faire, en vertu de l'art. 9 de la loi du 8 mai 1793, toutes les réquisitions qu'elles croiraient nécessaires, pour que le marché de Talmay fût suffisamment approvisionné; faute par les détenteurs d'obéir à ces réquisitions, les grains et farines qui seraient reconnus excéder leurs besoins devaient être confisqués.

Ces réquisitions furent notifiées aux municipalités et cependant, au marché du 18 septembre,

(1) Arch. municip. de Talmay. *Reg. destiné à recevoir les actes d'assemblée de la commune du bourg de Talmay*, D. 2, n° 3.

(2) Id., ibid.

il ne fut apporté que 28 mesures de blé, 2 de seigle et une d'orge (1).

A celui du 9 octobre 1793, un citoyen de Jancigny, Louis Baudin, ayant envoyé par sa femme sa réquisition en blé insuffisamment nettoyé, les officiers de police le confisquèrent, et obligèrent Baudin à en amener du propre ; ce qu'ayant fait le mauvais lui fut rendu, moins une mesure qu'il donna, sans enthousiasme, je pense, aux pauvres de Talmay (2).

Le 21 octobre suivant, la municipalité se plaint d'accaparements. Aussitôt elle ordonne d'une part aux citoyennes d'apporter sur le marché toutes sortes de comestibles, et de l'autre, elle défend aux particuliers d'acheter ailleurs le beurre, les œufs, la volaille et aux coquetiers de s'approvisionner avant la fourniture du public. Et pour faciliter les transactions, elle décide de construire et de mettre à la disposition du public une balance en bois, dont une boîte devait être en trémie, et d'acquérir des poids pour peser jusqu'à cent livres (du septidi de la 2e décade de brumaire an II — 7 novembre 1793) (3).

(1) Arch. municip. de Talmay, F. 7, n° 1. — V. aussi l'arrêté du conseil général du département de la Côte-d'Or du 9e jour du 2e mois de l'an II (30 octobre 1793). Arch. dép. de la Côte-d'Or, K², n° 5, fol. 51.

(2) Arch. municip. de Talmay, D. 2, n° 3.

(3) Id., ibid. — Malgré la construction d'un hangar en bois couvert en planches destiné à mettre les balances à l'abri de la pluie,

Les communes de Montmançon, de Cheuge et de Pont-Bernard n'en persistent pas moins à s'abstenir et leur attitude est signalée, sans plus de succès, aux membres du district (1).

De guerre lasse, l'administration finit par abandonner le marché de Talmay et par ne considérer comme marchés publics dans la région que ceux de Dijon, Nuits et Pontailler, auxquels les communes environnantes furent tenues d'amener leurs grains et autres denrées. Talmay fut rattaché à Pontailler par arrêté du 15 fructidor an II (1er septembre 1794) (2).

Le 21 septembre suivant (5e jour complémentaire an II), en présence des alarmes qu'éprouvent les citoyens de la commune de Dijon, causées par la pénurie des grains qui se faisait sentir, la municipalité de Talmay fut requise d'envoyer

leur usage n'a pas dû être de longue durée et près d'un siècle se sera écoulé jusqu'au jour où le conseil municipal, par une délibération du 18 novembre 1883, décidera la construction d'une bascule publique, abritée par une guérite en briques. Cet instrument était devenu indispensable depuis que la plupart des produits agricoles, tels que paille, foin, pommes de terre, betteraves et bétail ne se vendent plus qu'au poids. Un règlement du 10 juillet 1887 fixe le prix des pesées. Moins privilégiés que sous l'ancien régime, où les droits d'éminage n'étaient pas dus pour les blés récoltés sur le territoire de Talmay, les habitants sont aujourd'hui astreints à la taxe, avec des prix inférieurs cependant à ceux que paient les étrangers. Arch. municip. de Talmay, D. 2, nos 10 et 11.)

(1) Arch. municip. de Talmay, D. 2, n° 3. Délib. du 9 octobre 1793, et F. 7, n° 1.

(2) Id., D. 2, n° 3.

à Dijon, dans le magasin ci-devant Sainte-Anne (1), 125 quintaux de blé.

Mais les réquisitions restaient lettre morte : les citoyens de cette commune n'ayant point déféré aux injonctions de l'administration, leur attitude fut considérée comme entachée d'indifférence coupable envers des frères qui ne récoltent pas assez pour s'alimenter et ses représentants, convoqués au district pour rendre compte de leur conduite, furent bien heureux d'en être quittes pour une simple admonestation (2).

Le 24 nivôse an III (13 janvier 1795) de nouvelles mesures de rigueur étaient prises pour assurer l'approvisionnement du marché de Pontailler (3).

Le 4 pluviôse (23 janvier) les habitants de Talmay demandent à être dispensés de fournir à ce marché les 40 quintaux de blé qu'ils avaient été requis d'y conduire et, à l'appui de leur pétition, ils produisent un certificat constatant que l'agent national chargé de vérifier les quantités de blé restant chez les particuliers, n'avait trouvé, pour 1060 individus, que 5271 mesures de blé, seigle et farine. En comptant une mesure par mois et par individu, il manquait encore 1089 mesures pour parfaire la quantité de grains né-

(1) Actuellement le Lycée de filles, rue Saint-Philibert.
(2) Arch. municip. de Talmay, D. 2, n. 3 et F. 7, n° 1.
(3) Id., D 2, n° 4.

cessaire à l'alimentation de la commune. L'agent constatait en outre que les pommes de terre étaient gelées et concluait à l'impossibilité où se trouvaient les habitants de fournir les 40 quintaux demandés (1).

Ce qui n'empêcha pas qu'à partir du 6 brumaire an IV (28 octobre 1795) on distribuait, suivant un rôle préparé à l'avance, les réquisitions qui devaient être, chaque décade, fournies au marché de Pontailler (2).

Toutes ces difficultés prouvent une fois de plus que la confiance, non plus que les courants commerciaux ne se commandent pas et que, à cette époque, il y avait, en France, faute de sécurité, un arrêt complet dans les transactions.

Le quintidi de la 1re décade de frimaire an II (24 novembre 1793) la société populaire de Talmay demanda l'enlèvement d'une matrice mesure servant à l'égandillage, qui était déposée au ci-devant château (3).

Par quel heureux hasard cette mesure a-t-elle échappé à la destruction ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'elle existe encore et qu'elle serait digne de figurer dans un musée (4). Elle est en bronze massif, de forme cylindrique, ayant à l'intérieur

(1) Arch. municip. de Talmay, D. 2, n° 4.
(2) Id., ibid.
(3) Id., D. 2, n° 3.
(4) Elle se trouve encore aujourd'hui au château de Talmay.

$0^{m}455^{mm}$ de diamètre et $0^{m}125^{mm}$ de hauteur, ce qui lui donne une capacité de 20 litres 287 millilitres, l'épaisseur des parois est de 0,01 et la hauteur totale de $0,147^{mm}$. Deux anses sont destinées à la soulever. Sa surface extérieure est revêtue d'ornements et d'inscriptions que nous allons décrire.

Sur le plat du bord, on lit :

∴ POVR ⚜ SERVIR ⚜ A ⚜ LEGANDILLAGE ⚜ DES ⚜⚜ MESVRES ⚜⚜ DES ⚜⚜ GRAINS ⚜⚜ DES ⚜⚜ IVSTIEIABLES ⚜ DE ⚜ TALMAY. ⚜ o ⚜o ⚜ o⚜ o ⚜ o ⚜ o

Cette inscription est gravée en creux : les six fleurs de lys qui réunissent le commencement à la fin de l'inscription, sont séparées par des marques de poinçon. Les A sont barrés très haut ; les *S* sont toutes penchées en cette forme.

Sur le tour extérieur de la mesure :

(1re ligne) · MESSIRE · PIERRE · FIIAN · CHEVALIER · BARON : DE · TALMAY · CONSEILLER · DV · ROY · MAISTRE · ORDINAIRE · ✽ ·

(2e ligne) · EN · SA · CIIAMBRE · DES · COMPTES · A · PARIS ✽ 1696. ✽

Cette deuxième inscription, en relief, est produite par des caractères mobiles. Elle se compose de deux lignes : la première est entre deux filets

saillants ; entre la première et la deuxième ligne existe un plat. La deuxième ligne est surmontée du même filet bordant le plat. Il n'en existe pas au-dessous.

Au bas des deux lignes, on voit, espacés régulièrement autour de la mesure, six écussons en relief aux armes de Pierre Fijan qui portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même ; au chef d'or, chargé de trois croix pattées de gueules.*

Sous le fond de la mesure, on remarque trois écussons aux mêmes armes, placés en triangle.

L'Almanach du département de la Côte-d'Or pour l'an 3e de la liberté, publié par Causse, en 1792, donne encore aux foires de Talmay leurs anciennes dates : 17 janvier, 23 mai et 20 août. Mais l'usage du calendrier républicain obligea d'en fixer de nouvelles.

L'administration municipale, consultée à ce sujet par le directoire du district de Dijon (1) proposa celles des 9 pluviôse (28 janvier), 4 prairial (23 mai) et le primidi de la seconde décade de fructidor (28 août). Elle demandait en outre deux marchés par décade, le duodi et le septidi (2).

Par arrêté du 9 prairial an VI (28 mai 1798) l'administration centrale du département de la

(1) Lettre du Directoire du district de Dijon du 12 ventôse an II. (2 mars 1794.) — Arch. dép. de la Côte-d'Or, K², n° 105.

(2) Arch. municip., F. 6, n° 1.

Côte-d'Or fixa les foires au 25 nivôse (14 janvier), 1er prairial (20 mai) et 1er fructidor (19 août) de chaque année (1).

La date du 1er fructidor (19 août) était mal choisie. C'est l'époque des grands travaux de la campagne ; la foire en aurait souffert. L'administration municipale du canton de Talmay fit valoir cette raison auprès du département et demanda, par une délibération en date du 18 prairial an VI (6 juin 1798), qu'elle fût reportée au 29 fructidor (15 septembre) (2). Par son arrêté du 17 messidor an VI (5 juillet 1798), le département fit droit à cette requête (3).

Enfin le marché fut fixé, par arrêté du 5 germinal an VII (25 mars 1799) au quintidi de chaque décade (4).

Le 30 brumaire an XIV (3 novembre 1805), alors que le calendrier grégorien allait être remis en usage, le conseil municipal demanda le rétablissement des foires à leurs dates primitive (5). Un arrêté du préfet de la Côte-d'Or, en date du 11 février 1806, les fixa aux 17 janvier, 21 mai et 20 août. C'était l'ancienne coutume qui reprenait ses droits (6).

(1) Arch. municip., F. 6, n. 1.
(2) Id., D. 2, n° 6.
(3) Id., F. 6, n° 2.
(4) Id., F. 7, n° 2.
(5) Id., D. 2, n° 4.
(6) Id., F. 6, nos 3 et 4.

Quatre ans plus tard, le 31 octobre 1810, le conseil municipal exposait « que le marché qui se tenait autrefois le mercredi s'était perdu, parce que ce jour était mal choisi » et demandait qu'il fût reporté au vendredi (1). Le préfet refusa ce changement, parce que le jour demandé était celui du marché de Mirebeau et la veille de ceux de Pontailler et de Fontaine-Française (2).

Depuis lors, il n'en fut plus question : un tableau des marchés du département, dressé le 31 janvier 1824, n'en fait pas mention et personne aujourd'hui ne se souvient qu'il a existé (3).

Cependant, après la tourmente révolutionnaire, les foires avaient repris une réelle importance. D'une statistique dressée en 1815, il résulte qu'il s'était vendu, à chaque foire, environ 25 chevaux, 40 bœufs, 20 vaches et 100 cochons à nourrir, ce qui représente un chiffre de transactions annuelles s'élevant à près de 60,000 francs (4).

Mais la commune manquait d'emplacements convenables, soit pour l'installation des marchands, soit pour le stationnement du bétail. Tous les efforts des administrations successives vont tendre à remédier à ce double inconvénient,

(1) Arch. municip., D. 2, n° 4.
(2) Id., F. 7, n° 3.
(3) Id., F. 7, n° 4.
(4) Vaillant, *Statistique du département de la Côte-d'Or*. (Manuscrit de la bibliothèque des Archives dép. de la Côte-d'Or).

Au commencement du siècle, la place de la halle appartenait aux enfants mineurs de Mme Champion de Nansouty qui avaient recueilli la terre de Talmay dans la succession de leur grand oncle Pierre II Fijan, mort sans postérité.

Dès le 13 fructidor an VIII (31 août 1800), le conseil municipal décida que « des propositions seraient faites à Mme Champion pour obtenir d'elle, par voie d'achat ou d'échange, la cession de la place de l'ancienne halle, nécessaire pour en construire une nouvelle » (1).

Quelques mois plus tard, le 5 pluviôse an IX, (25 janvier 1801) le maire, Louis Billotet, formulait sa demande dans une lettre accompagnée de plans et devis. La construction devait avoir 80 pieds sur chaque face (2). Le 13 thermidor suivant (an IX, 1er août 1801), c'est au préfet de la Côte-d'Or qu'il s'adressait. « La halle servant à tenir les foires et marchés dans la commune de Talmay, écrivait-il, a été incendiée il y a plus d'un siècle. Les seigneurs, à qui cette halle appartenait, ne l'ont pas fait reconstruire. Cependant les foires, qui commencent à être bonnes, seraient bien meilleures encore si la commune avait un abri pour recevoir les marchands. Depuis fort longtemps, les habitants ont senti la né-

(1) Arch. municip., D. 2, n° 7.
(2) Arch. du château, liasse X.

cessité de construire une halle; mais, comme il n'y a pas d'autre emplacement dans la commune que celui où était élevée l'ancienne et sur lequel se tiennent encore les foires et marchés, le conseil, par sa délibération du 13 fructidor an VIII (31 août 1800), a chargé le maire de proposer à la dame Champion, tutrice de ses enfants mineurs, ci-devant seigneurs de Talmay, et propriétaires de ladite place, de la vendre ou de l'échanger à la commune (1). »

Les démarches faites par le maire ne peuvent aboutir; depuis six mois la commune est tenue en suspens. Sans doute la place de la halle appartient aux enfants mineurs de Mme de Nansouty; mais les prétextes qu'elle invoque ne sauraient l'emporter sur l'intérêt général qui est enjeu. C'est donc à l'arbitrage du préfet que le maire s'adresse, pour mettre d'accord l'intérêt des mineurs avec le bien public.

Ces nouvelles tentatives échouèrent, aussi bien que des propositions de vente ou d'échange faites à M. Ranfer de Monteau, gendre de Mme de Nansouty, le 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804) (2), le 18 brumaire an XIII (9 novembre 1804) (3) et le 11 floréal an XIII (1er mai 1805) (4).

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, O. 2, 770.
(2) Arch. municip., D. 2, n° 7.
(3) Id., ibid.
(4) Id., ibid

Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1810. Enfin, par une délibération du 6 décembre de cette année, la cession de la place de la halle fut définitivement approuvée. La commune cédait à M. de Montceau 10 hectares 67 ares de bois situés au Buisson Bouquin, estimés 12.000 fr. en échange de la place de la halle contenant 6 ares 75 centiares et de diverses pièces de prés (1).

Mais, il n'est plus question de construire une halle : on se contente de décider d'abord, en 1808, que la place aux foires et marchés sera amodiée par adjudication (2), puis, en 1813, qu'elle sera close par des lisses et des bonshommes, défoncée et plantée d'une double rangée d'arbres (3). Ce projet ne fut sans doute pas exécuté, car, en 1825, la place de la halle, qui venait d'être entourée d'un mur, dut être plantée de peupliers blancs (4).

Cet état de choses, extrêmement avantageux au développement du commerce, — malgré l'absence d'abri — dura jusqu'au jour où, pour satisfaire une vieille rancune contre l'un de ses prédécesseurs, un maire de Talmay eut la malencontreuse idée de faire décider, par le conseil

(1) Arch. municip., D. 2, n° 4.

(2) Délibération du 14 mai 1808. Le prix du mètre carré est fixé à 15 centimes par délibération du 28 décembre 1817 (Id., D. 2, n°4).

(3) Délibération du 6 juin 1813 (id., ibid.).

(4) Délib. du 1er décembre 1825 (id., ibid.).

municipal, la construction, sur l'emplacement même de l'ancienne halle, d'une nouvelle maison commune (1) dont la première pierre fut solennellement posée le 20 juin 1838 (2). Les plans et devis sont dus à M. Phal-Blando, architecte à Auxonne.

Ainsi disparut « l'aule » comme on disait encore il y a cinquante ans, cette place si longtemps convoitée, si chèrement acquise, si légèrement sacrifiée, si difficile à remplacer, la seule où les marchands pouvaient commodément déballer leur pacotille et les bateleurs s'installer les jours de foire et de fête.

La commune manquait également d'un champ de foire convenable : le bétail était parqué sur un emplacement triangulaire long d'environ 120 mètres, ayant 8 mètres de largeur au nord et se terminant en pointe au midi, et, par extension, sur les routes voisines, au grand détriment de la circulation et de la sécurité publiques (3).

Dès le 28 germinal an V (17 avril 1797) la municipalité se préoccupait de cet état de choses et faisait enlever les obstacles qui gênaient la circulation sur l'emplacement destiné à recevoir le

(1) Délib. du 8 octobre 1837 (id., D. 2, n° 8).
(2) Id., ibid.
(3) Délib. du 10 novembre 1842 (id., ibid.).

bétail, et sur les routes d'Essertenne et de Renève, où il stationnait également (1).

Cependant, il en fut ainsi jusqu'en 1842. A cette époque, les foires avaient une réelle importance, la nouvelle maison commune occupait l'emplacement de la halle, tout espace libre avait disparu. Il fallut en créer un nouveau. C'est alors que, par deux acquisitions successives, la surface du champ de foire fut portée de 9 ares 60 centiares à 37 ares 86 centiares. Dans les terrains nouvellement achetés « se trouvait un beau puits qui sera fort utile, pour abreuver le bétail nombreux qui s'y trouve réuni les jours de foire » (2).

Par une délibération du 14 novembre 1844, le conseil municipal, dans le but de donner aux foires un plus grand développement, demanda que celle du 17 janvier fût reportée au 15 février et celle du 21 août au 6 septembre, la première étant fixée à une époque où la température est trop rigoureuse et la seconde tombant en pleine moisson, celle du 21 mai seule se tenant à une époque favorable (3).

Une ordonnance royale du 5 décembre 1845 fit droit à cette demande. C'est le dernier acte officiel concernant les foires de Talmay qui, de-

(1) Arch. municip., D. 2, n° 6.

(2) Délib. du 6 novembre 1842 et du 8 novembre 1844 (Id., D. 2, n° 8).

(3) Id., D. 2, n° 8.

puis cette époque, sont ainsi fixées : 15 février, 21 mai, 6 septembre (1).

Les municipalités qui se sont succédées à Talmay, il faut le reconnaître à leur honneur, se sont toujours efforcées d'y développer les transactions commerciales. Dans ce but, la commune a fait, de 1853 à 1861 d'énormes sacrifices pour obtenir une gare à proximité du village (2), le classement du chemin de grande communication de Saint-Seine-sur-Vingeanne à Talmay et sa prolongation jusqu'au port Saint-Pierre (3).

(1) Arch. municip. F. 6, n° 5. — Les foires de Talmay ont été successivement fixées aux dates suivantes :

I. Charte du mois de janvier 1427/8 : Saint Antoine (17 janvier), Saint Didier (23 mai), Saint Philibert (20 août).

II. Lettres patentes du mois de juin 1692 : 17 janvier, 23 mai, 20 août.

III. Arrêté de l'administration centrale du département de la Côte-d'Or du 9 prairial an VI (28 mai 1798) : 25 nivôse (14 janvier), 1er prairial (20 mai), 1er fructidor (19 août).

IV. Arrêté de l'administration centrale du département de la Côte-d'Or du 17 messidor an VI (5 juillet 1798) : 25 nivôse, 1er prairial, 29 fructidor (15 septembre).

V. Arrêté du préfet du département de la Côte-d'Or du 11 février 1806 : 17 janvier, 21 mai, 20 août.

VI. Ordonnance royale du 5 février 1845 : 15 février, 21 mai, 6 septembre.

(2) Délib. du 5 mai 1853, par laquelle le conseil municipal vote une somme de 10,000 f. pour faciliter l'obtention d'une gare au lieu dit : les Chardons. (D. 2, n° 9.)

(3) Délib. du 8 novembre 1853, en faveur de la prolongation du chemin de Saint-Seine-sur-Vingeanne à Talmay jusqu'au port Saint-Pierre. (Id., ibid.)

« La commune de Talmay, disait en 1855 son maire, le baron Thénard, a une population de 1200 âmes, elle est entourée d'un terrain agricole vaste et riche et favorisée de l'une des stations du chemin de fer d'Auxonne à Gray ; elle a des foires, deux chemins de grande communication et une route départementale. A ces éléments de prospérité on pourrait en ajouter un non moins important. C'est le chemin du port Saint-Pierre. En effet, de l'autre côté de la Saône, il est aussi des communes riches et populeuses, avec lesquelles nous n'avons aucun rapport. Talmay, en raison de sa situation, comme centre agricole et peut-être industriel, a tout intérêt d'établir avec elles des relations quotidiennes ; mais il faut pour cela des communications faciles : elles seront établies par le chemin projeté (1). » Ajoutons : et, par le pont qui devait être construit au port Saint-Pierre pour relier la Bourgogne à la Franche-Comté, le royaume à l'empire, comme disent encore les mariniers de la Saône.

Il n'est pas douteux que les foires de Talmay auraient retiré de cette communication directe et facile une prospérité qu'elles n'ont jamais connue. Mais la guerre de 1870 est arrivée et les fonds destinés à la construction du pont Saint-Pierre ont été absorbés par la réfection de celui de Pontailler,

(1) Séance du 11 février 1855 (Id., ibid.).

sacrifié par de prétendues nécessités de défense. Le chemin projeté a sans doute été exécuté ; mais il aboutit à une impasse et n'a donné aucun des résultats qu'on était en droit d'espérer. Aussi, loin de prendre de l'importance, les transactions commerciales ont progressivement diminué aux foires de Talmay, pour se reporter plus actives et plus nombreuses vers celles de Pontailler.

Le dernier coup leur a été porté par la création, — malgré l'opposition du conseil municipal de Talmay (1) — de foires mensuelles à Pontailler, et la construction d'un pont sur l'Ognon, entre Perrigny et Broyes. Tous les produits de la Franche-Comté, qui seraient arrivés directement à Talmay par le pont Saint-Pierre affluent à Pontailler et y attirent les cultivateurs du voisinage qui forment la clientèle des marchands dont la pacotille est étalée sur la voie publique.

Actuellement, les foires de Talmay ne sont plus fréquentées que par des marchands de faïence, de chaussures, de chapeaux de paille ou de casquettes, de châtaignes ou d'écharbots (2), suivant la saison. Le commerce des grains a disparu, celui du bétail n'est plus représenté que par quelques marchands de porcelets. Parfois même, la traditionnelle marchande de pain d'épices y fait défaut.

(1) Délib. du 12 mai 1867 (id., D. 2, n° 10).
(2) Nom vulgaire donné au fruit de la plante appelée *trapa natans*.

Ne désespérons cependant pas de l'avenir, un jour viendra, et il n'est peut-être pas très éloigné, où les deux rives de la Saône seront réunies par un pont ; les affaires, actuellement languissantes, reprendront une nouvelle activité, et c'est ainsi que les événements donneront raison à ceux qui, depuis quatre siècles et demi, se sont efforcés de créer et d'entretenir à Talmay un centre d'activité commerciale (1).

Talmay, janvier 1898.

(1) En 1880, le Conseil général de la Côte-d'Or demanda au service des Ponts et Chaussées une étude comparative de trois ponts à faire sur la Saône, à Charrey, aux Maillys et au port Saint-Pierre. Cette étude a été discutée dans la séance du 31 août 1882. Le conseil général rejeta tout d'abord en troisième ordre le pont du port Saint-Pierre, car on construisait alors le pont sur l'Ognon, à Broyes-les-Pesmes, qui devait lui enlever une grande partie de son importance. Il restait à décider lequel des deux autres ouvrages serait exécuté le premier. Le Conseil général résolut de commencer par le pont de Charrey, qui fut terminé en 1889. On s'occupe activement maintenant de celui des Maillys. Il y a lieu de penser que sa construction se fera prochainement. Une fois qu'il sera achevé, viendra le tour du troisième pont, celui du port Saint-Pierre.

VIENNE EN 1779

d'après les

MÉMOIRES INÉDITS DU COMTE D'ANTRAIGUES

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE DIJON

VIENNE EN 1779

d'après les

MÉMOIRES INÉDITS DU COMTE D'ANTRAIGUES

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE DIJON (1)

Les Mémoires du comte d'Antraigues, achetés par la Bibliothèque de la ville de Dijon en 1880, sont restés jusqu'à ce jour inédits. M. Pingaud, dans le livre qu'il a consacré au célèbre aventurier, en a signalé l'intérêt, mais, pressé d'étudier la carrière politique de son héros, il n'en a donné qu'un très court aperçu.

En attendant qu'un érudit dijonnais y applique ses loisirs, il nous a paru intéressant d'extraire de ces mémoires quelques pages dont l'attrait éveillera peut-être des curiosités qui chercheront ensuite à se satisfaire d'une façon plus complète auprès du manuscrit.

(1) Fonds d'Antraigues B, folios 57 et 86.

***

Après avoir visité la Grèce, la Turquie et l'Egypte, le comte d'Antraigues revint en France par l'Europe centrale; il traversa la Pologne déjà mutilée et, entré en Autriche, il écrivit à sa très équivoque amie, la princesse Ghika, deux lettres, datées, la première du 10, la seconde du 23 août 1779, où il lui communiquait ses impressions sur Vienne.

Ce sont ces lettres dont nous nous proposons de donner quelques extraits.

A peine arrivé à Vienne, d'Antraigues avait été mis par l'ambassadeur de France en relation avec tous les grands seigneurs du pays, c'est-à-dire avec « la plus fière et la plus ancienne, mais aussi la plus triste et la plus ennuyeuse noblesse de l'Europe ». « Je puis braver, écrit-il, tous les hobereaux de l'Europe et si l'étiquette allemande ne m'a pu faire expirer je ne dois redouter aucune cour du monde. »

Deux personnages surtout excitaient alors, à la cour d'Autriche, la curiosité des étrangers : le diplomate Kaunitz, qui passait pour un des premiers hommes d'État de l'Europe, et le feld-maréchal Laudon, le vainqueur de Kunersdorf et de Schweidnitz. D'Antraigues put approcher

de Kaunitz. « Vous sentez bien, dit-il, que je ne vous dirai rien de son caractère, mais que je puis vous peindre son extérieur. A soixante ans, avec une figure au-dessous du médiocre, il a le maintien d'un jeune fat et les recherches d'un Adonis, haut, vain dans son abord, voulant jouer l'important et l'homme froid, il ne sait ce que c'est qu'une révérence et salue à peu près comme le sultan; rempli de prétentions sur les objets les plus frivoles, il se croit le premier écuyer de l'empire et le plus agréable cavalier. On s'empresse à fomenter tous ses ridicules, on entoure sa pagode, on se prosterne, on l'encense et jusqu'à son maître tout le monde l'admire. Voilà ce qui frappe en lui au premier coup d'œil: on dit du reste qu'il a pour les affaires des talents sublimes, qu'il réunit à une grande prudence une conception aisée, qu'il est toujours au-dessus de son travail, non parce qu'il le néglige, mais parce qu'il a l'esprit clair et finit plus d'affaires en une heure que dix ministres ordinaires en dix ans. Voilà le bon et le mauvais côté de Kaunitz, le mauvais je l'ai vu, le bon je l'ai ouï dépeindre à tous ceux qui le connaissent. »

A ce piquant portrait on peut opposer l'éloge dithyrambique que d'Antraigues fait de Laudon qu'il ne put d'ailleurs voir: « Je demande à tout le monde le fameux Lauhdon, mais vainement; ce grand homme hait la cour, il aime à la servir,

mais non pas à l'habiter et en cela il se rend justice : pour la servir il ne faut que des vertus qu'il a, pour l'habiter il faut des vices dont il est exempt. On dit qu'il est le plus modeste de tous les hommes... Si vous m'entendez louer Lauhdon, ne croyez pas que j'aie changé de principes, je hais tout homme qui répand le sang humain, mais celui-ci réunit le courage à la bonté. »

Les idées philosophiques et antireligieuses de d'Antraigues ne devaient pas le disposer à l'indulgence envers les souverains, aussi s'est-il montré dur envers Joseph II et plus cruel encore envers Marie-Thérèse : « Je ne le crois, dit-il de l'empereur, rien de ce qu'il veut être; je ne le crois ni un grand homme, ni un bon roi; — c'est un prince affecté dans toutes ses actions et qui affiche la simplicité, comme le comte de Kaunitz les belles manières. C'est le singe du roi de Prusse et qui croit imiter un homme fameux parce qu'il couche tout nu, crache et mouche comme lui; il hait les Français, il aime avec ardeur la guerre, dévoré d'ambition et mourant du désir d'annoncer à l'univers les vertus héroïques dont il s'imagine être doué. Il chérit le despotisme; dur, violent, il ne souffre ni les obstacles ni les représentations... la multitude immense de troupes qu'il veut avoir sur pied l'oblige à fouler son peuple et à le violenter pour l'enrôler... l'empereur dédaigne les arts, en général il méprise tout ce

qui n'a pas rapport au militaire, c'est le seul objet dont il s'occupe. »

Il sortirait de notre dessein de critiquer le portrait paradoxal dont bien des traits cependant ne manquent pas d'exactitude. Qu'on nous permette simplement de rappeler que Joseph II est resté jusqu'à ce jour le prince le plus populaire de l'Autriche. Au mois de septembre de l'an dernier je passais la soirée dans un café concert de Vienne : au milieu d'une série de tableaux vivants on représenta Joseph II conduisant une charrue, et ce souvenir révéré fit éclater la salle en applaudissements.

Marie-Thérèse irritait l'incrédulité et le libertinage de notre voyageur. « On la dit bonne, avouait-il, charitable, aimant la paix et généreuse, mais d'une dévotion insupportable et qu'elle outre jusqu'à la plus extrême bigoterie ; elle passe sa vie dans les églises ou avec les prêtres, du moins donne-t-elle à ces deux objets tous les instants quelle n'emploie pas aux affaires de l'État dont elle s'occupe. Elle est comme tous les dévots d'une extrême intolérance et ne peut souffrir ni les intrigues d'amour ni les incrédules. Son inquisition pour préserver son peuple du péché est ridicule. On ne peut se promener dans les jardins dès que le soleil est couché. Les allées sont gardées par des soldats qui en écartent les amateurs et, comme l'amour aime l'obscurité et le mystère,

il se trouve fort mal de toutes ces entraves. Elle s'informe avec soin de la conduite de toutes les femmes et marque beaucoup de froideur à celles qu'on lui apprend avoir un cœur et s'en servir pour aimer. » Ne trouvez-vous pas à ce dernier couplet une saveur bien dix-huitième siècle et n'est-ce pas écrit comme Boucher, Watteau et Fragonard ont su dessiner.

La vanité de la noblesse autrichienne et l'ingénieux parti qu'en ont tiré ses maîtres, exercent enfin la verve satirique du comte d'Antraigues. « La cour de Vienne a un trésor tel que celui des papes, rempli de rien et qui a la propriété d'attirer l'argent de tous les nobles. Le trésor des papes était jadis les indulgences, ce siècle pervers, qui en aurait tant besoin, s'est dégoûté de leur usage... le trésor impérial est rempli de titres, de petits cordons, de clefs dorées ; c'est avec cet appât qu'on détrousse les nobles Viennois et ils sont enchantés d'être détroussés, car ils aiment encore mieux qu'on les appelle excellences que d'avoir de l'argent dans leurs poches. Dès qu'un noble a seize quartiers on le fait chambellan, il paie pour cette grâce, mais aussi il a l'agrément infini de porter une clef de cuivre dorée, suspendue au-dessus de la poche de son habit. En avançant en âge il augmente ses dignités et débourse d'autant : enfin il a l'honneur d'être conseiller. Cet emploi n'exige pas une forte tête, car en toute occasion

on le dispense de conseil et la précaution n'est pas superflue, vu les gens à qui on accorde cet emploi. C'est de cette chancellerie que sortent les diplômes de prince, comte, baron, et vous imaginez bien que le tarif est plus cher à mesure que le titre est plus élevé. Un des moyens dont la cour se sert aussi avec succès pour appauvrir les riches et qu'elle emploie particulièrement en Hongrie, est de conférer de grandes charges sans appointement, aux seigneurs les plus distingués et il est rare qu'ils n'en soient pas charmés. Ainsi tout le monde de concert concourt à satisfaire les désirs du maître, qui sur toute chose n'oublie pas ses intérêts. »

***

Dans sa seconde lettre le comte d'Antraigues passe en une revue rapide les monuments et les collections de Vienne et malgré tous les bouleversements qu'a subis la ville, on peut encore contrôler une partie de ses jugements.

Les monuments de Vienne n'ont pas l'heur de lui plaire : « Quant aux bâtiments et aux beautés d'architecture, écrit-il, l'article sera court, ils n'en ont pas un seul, je ne dis pas régulièrement beau, mais même supportable ; en ce genre ils ont suivi leurs goûts, faut-il s'étonner qu'ils n'aient rien fait que de détestable. Le peuple est au x^e^ siècle

pour tous les arts et au néant pour le goût et le génie. »

Après cette profession de foi générale, d'Antraigues s'attaque à la décoration des places : il regrette de n'y point voir des colonnes, des obélisques, des fontaines, des statues de rois, « car encore vaut-il mieux voir un roi en bronze que de ne rien voir du tout, d'autant que ceux-là ne font plus de mal ». La colonne de la Trinité, élevée après la peste de 1679 par Fischer d'Erlach sur le Graben, c'est-à-dire sur la place la plus considérable de Vienne, excite sa verve : « ils ont imaginé de mettre le paradis en action, oui le paradis [cette colonne] n'est pas autre chose : ce sont des milliers d'anges sur le dos les uns des autres. » Ici la critique paraît assez juste et il est de fait que ce monument dans le style jésuite produit encore aujourd'hui l'effet le plus singulier.

Je souscrirai de même à ses invectives contre « les énormes colonnes [des] temples [qui] ont l'air de soutenir le monde [et où] on ne voit ni proportion ni propriété ». si ce reproche s'adresse, comme je le pense, à l'église Saint-Charles, construite au début du XVIII^e^ siècle et dont la façade est flanquée de deux colonnes colossales dont on cherche en vain la convenance ou l'utilité.

Après avoir décrit le Belvédère « édifice du plus mauvais genre, immense, mais chargé d'ornements, qui l'écrasent » et où « tout est lourd,

gauche », d'Antraigues ne se montre pas plus indulgent pour Schœnbrünn « mal situé et mal bâti » et dont « les jardins sont à la vieille mode. » On pourrait le taxer ici de sévérité. Si le château de Schœnbrünn, alors dans toute sa nouveauté — il venait d'être achevé en 1775 — manque de caractère et de grandeur, le jardin au contraire y forme une magnifique perspective et il est peu de points de vue, qui puissent rivaliser avec celui que l'on découvre de la terrasse de la Gloriette.

Il est pourtant à Vienne des objets précieux et d'Antraigues est obligé de convenir qu'il y « existe des collections vraiment belles et dignes d'être admirées ».

Il visite d'abord la collection impériale, aujourd'hui au musée de la place Marie-Thérèse, alors au Belvédère. « Elle est très riche, dit-il; un habile homme (sans aucun doute Chrestien de Meschel) a eu soin de l'arranger et il y a assez bien réussi. Cependant, ajoute-t-il sans aucune espèce de raison, on aperçoit une multitude de copies, qu'ils vous donnent bonnement pour des originaux. »

On voudrait qu'il prît la peine de décrire les principales œuvres qu'il a pu contempler, mais il trompe notre curiosité et s'arrête seulement devant l'une d'entre elles. « Parmi la multitude de beautés que j'admirais il est un tableau divin que je ne pus me lasser de voir. Il est de Téniers

et vous croiriez tout de suite que c'est une fête flamande, pas du tout, c'est le *sacrifice d'Abraham*. L'ordonnance du tableau est de la plus majestueuse simplicité. Un bûcher est élevé, aux pieds est Isaac à genoux, Abraham, derrière son fils, invoque le ciel et l'implore. La physionomie d'Isaac a un ton d'innocence, de douceur enchanteresse, celle du père est, j'ose le dire, miraculeuse. On voit à la fois dans sa physionomie l'amour, la joie, l'espérance, et je crois que celui qui regardera cette tête sans être ému, ne le sera de sa vie.» Nous sommes aujourd'hui moins enthousiastes que ne l'est ici d'Antraigues. Le *sacrifice d'Abraham*, que Téniers peignit en 1653 et qui figure au musée de Vienne sous le numéro 1255, est certes curieux pour s'éloigner des sujets que le maître a traités d'ordinaire, intéressant et d'une belle facture, mais non pas, tant s'en faut, un chef-d'œuvre.

Dans la collection du prince François de Lichtenstein, notre voyageur fut frappé tout d'abord des beaux Van Dyck qu'elle lui offrait et, bien qu'il n'en nomme aucun, il est à présumer que le portrait prétendu de Wallenstein et surtout celui de Marie-Louise de Taxis sollicitèrent son admiration. Après avoir parcouru tous les salons, il finit par la galerie de Décius, « peinte en grands tableaux par Rubens». Ces six compositions colossales, exécutées par Rubens ou sous sa direction avant

1618 pour servir de cartons à des tapisseries, arrachent d'Antraigues à sa réserve et lui inspirent des pages, où l'influence de Diderot se marque profondément. «Oh ma princesse, que de beautés! Quels chefs-d'œuvre! on ne peut sortir de cette galerie. Qu'il est grand, qu'il est beau, de laisser de tels monuments et de revivre dans d'aussi rares chefs-d'œuvre; non, rien n'est plus digne de vos regards que cette galerie. Vous savez l'histoire de ce généreux Romain, qui se dévoua pour son pays. Voici le sujet des tableaux. Dans le premier on voit un sacrifice, fait aux Dieux pour les consulter; le grand prêtre, après avoir examiné le foie de la victime, annonce à Décius que les Dieux veulent qu'un des consuls se dévoue pour obtenir la victoire et que suivant les apparences c'est lui qui sera choisi par les Dieux. La tête du grand prêtre est noble et majestueuse, mais que peut-on voir de plus beau que celle de Décius, qui, joignant les mains sur la poitrine et parlant au grand prêtre avec un air de contentement, de transport, de noblesse, semble lui dire: « Oh grands Dieux, serait-il possible que Décius fût assez heureux pour mourir pour sa patrie!» Derrière Décius sont deux tribuns, saisis d'admiration pour son héroïque grandeur.

Le tableau suivant représente Décius, prêt à monter à cheval et envoyant ses licteurs annoncer à son collègue la volonté des Dieux. Deux ont

déjà le dos tourné, un seul, avant de partir, fixe Décius : il le regarde avec cette généreuse pitié, ce profond respect, qu'inspire la vertu aux cœurs sensibles. La plus douce expression de douleur est sur son visage. Pour Décius, prêt à monter à cheval, on voit en lui l'ardeur et la fierté du courage. Dans le suivant Décius, convaincu enfin que les Dieux l'ont choisi et reconnaissant leur volonté au signe annoncé par le grand prêtre, paraît devant le pontife, revêtu de la toge sénatoriale, qui lui enveloppe la tête, il la joint avec ses mains sous son menton. Le grand prêtre, étendant les siennes, prononce la prière du dévouement. Ah, quel sublime tableau ! Décius paraît pénétré du plus profond respect pour les Dieux et transporté du bonheur de mourir pour Rome. Le grand prêtre, frappé de respect, semble lui dire : « Allez, mon fils, votre glorieuse vie mérite une telle mort. » Tous les assistants sont saisis d'admiration, mais tous ont un genre d'admiration particulier. Enfin on voit un grand combat, où Décius est tué. Ce tableau, très admiré pour l'ordonnance du dessin, est bien fait sans doute, mais m'a plu moins que les autres, parce qu'il n'a pas le charme et le même sentiment que les autres. Le dernier enfin offre Décius mort, porté sur un trophée, entouré de Romains et suivi de prisonniers. Celui-là est encore sublime par les divers genres de douleurs qu'on y remarque et qui

sont exprimés avec chaleur et enthousiasme. »

Je n'ai rien voulu retrancher de cette description, d'abord, parce qu'elle est vive, puis, parce qu'elle montre la façon dont un Français du XVIII^e^ siècle pouvait comprendre Rubens. Le grand Flamand eût sans doute été étonné des remarques élogieuses sur le caractère de ses personnages, caractère dont il se souciait bien peu, et il eût été surpris du silence, dont on couvrait sa couleur, sa verve et sa grandiloquence. Pour le comte d'Antraigues, comme pour bien d'autres, la chose la moins intéressante dans un tableau c'était la peinture.

Notre voyageur consacra les derniers loisirs de son séjour à la visite de la Bibliothèque, du cabinet des médailles, où il admira *l'Apothéose d'Auguste*, et du collège Thérésien.

Il prétendait s'être profondément ennuyé à Vienne ; je crois qu'il exagérait, et j'aime surtout à penser que la relation qu'il fit de ses impressions et dont je viens de vous communiquer quelques extraits, ne vous a point importunés.

Léon ROSENTHAL.

LA

SECTE DES AISSAOUA

SON FONDATEUR — SES RITES

L'INITIATION — SES AFFILIÉS ET SA PROPAGANDE

EN ALGÉRIE

LA

SECTE DES AÏSSAOUA [1]

SON FONDATEUR — SES RITES — L'INITIATION — SES AFFILIÉS
ET SA PROPAGANDE EN ALGÉRIE

I

En ce temps-là — on était à peine en l'an 900 de l'hégire — (1500 après J.-C.), Mouley Ismaïl el Mérini embellissait Méquinez, puissante ville du Maroc, d'une vaste enceinte fortifiée. Mouley régnait en maître incontesté, en prince aimé d'Allah et favori du prophète et pourtant il n'était

(1) Dans cette étude qui ne prétend pas à l'originalité on voudrait seulement détruire ou combattre cette opinion parfois entendue en Europe que les sectes religieuses de l'Islam et la secte des Aissaouas en particulier ne se composent que de fanatiques dangereux, d'hypocrites, de jongleurs ou de fous. Tous les textes cités et fondus dans le corps de ce récit sont extraits du livre magistral et trop peu lu : *Marabouts et Khouans*, par L. Rinn (Alger, Jourdan, 1884) et contrôlés ainsi que le récit de la séance des Aissaouas et de l'initiation par des observations personnelles et la fréquentation du très vénérable chef de la confrérie de Constantine.

pas heureux. Car depuis quelques années il entendait trop souvent chanter autour de lui les louanges d'un saint homme très pauvre, encore que de royale extraction : il se nommait Si M'ahmed-ben-Aïssa et, par Mouley Amar-el-Idrissi, il se rattachait à l'illustre et princière famille des Idrissites. Son grand-père n'était autre que le vénérable iman Slimam-el-Djazouli. Dès sa jeunesse Si M'ahmed avait montré une ardeur singulière pour l'étude, et, après avoir lu et appris le coran et tous ses commentaires à la zaouïa de Méquinez, il était arrivé à une telle piété qu'il reçut du chef même de la grande secte des Chadelya-Djazoula son affiliation à cette confrérie. Ce jour-là lui fut une grande joie. Après s'être purifié pendant de longues heures, il s'était mis dans la posture d'un homme en prière, accroupi sur le tapis de la salle basse et obscure, les jambes croisées, les bras jetés autour des jambes, la tête baissée entre les deux genoux et les yeux fermés. Alors le cheik tout doucement lui avait pris les mains dans les siennes et murmuré cette courte prière : « Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, il est tout puissant, il n'a point d'associé à sa puissance, à lui appartient tout ; il peut tout, il donne la vie et la mort ; répandons nos louanges sur lui. » Et regardant ensuite M'ahmed il lui avait dit : « Ecoute, ô mon frère ! désormais tu aimeras tes frères, tu éviteras le péché, tu feras abnégation de toi-même pour

tout ce qui concerne la vie matérielle. Tu ne tiendras compte ni des injures, ni des coups, ni de la faim, ni de la soif, ni de la misère ; tu ne rechercheras pas les satisfactions de la chair, tu t'efforceras de pratiquer toutes les vertus, tu t'instruiras de tous les devoirs envers Dieu, tu feras strictement tes ablutions, tes prières et tout ce qui est d'obligation divine. » — « Je le jure, ô mon frère, par Allah ! et Mohammed son prophète ! Sur lui le salut et la bénédiction d'Allah ! » — Et depuis, Si M'ahmed ben Aïssa eut le droit d'assister aux hadras, réunion étrange des affiliés Chadelya. Cela se passait dans quelque ruelle obscure de Méquinez ; une salle basse après une cour au milieu de laquelle, dans une vasque de pierre, chantait un jet d'eau vive, et là toutes portes closes, toutes lumières éteintes, arrivaient un à un les affiliés. La petite porte aux clous de bronze, sur la rue, s'ouvrait et se refermait sans bruit et dans l'étrange maison sans fenêtres, une à une avec des mouvements souples et félins, des ombres enveloppées dans leur burnous se glissaient furtivement. Tous les frères une fois réunis s'asseyaient, se prenaient par le bras de manière à former un cercle sans solution de continuité ; et sur un rythme lent, en appuyant fortement sur les syllabes longues ils psalmodiaient : « Il n'y a de Dieu que Dieu », puis la prière se précipitait, la cadence devenait plus vive et se

levant d'un bond, toujours enlacés les uns aux autres, ils répétaient plus haut : « Allah ! hou ! Ah ! » et leur chef tournant autour d'eux les excitait par des prières et des sentences à invoquer le Maître des mondes ; puis à un signal du moquaddem resté au milieu du cercle les frères s'arrêtaient ; le moquaddem récitait des oraisons, la formule il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu et la cérémonie prenait fin par la récitation de la belle sourate du coran appelée la Fat'ha et révélée par l'ange Gabriel au prophète, un soir de vision : « Au nom de Dieu clément, miséricordieux, etc. »

Si M'ahmed ben Aïssa devint donc un Chadelya convaincu et ardent, mais ce n'était pas assez ; il n'avait pas encore vu la Mecque. Il s'y rendit en pèlerinage, puis de là en Egypte où il rencontra des derviches qui l'instruisirent dans les pratiques des ordres orientaux Haïdrya et Saadza.

Rentré à Méquinez il était à la fois un thaumaturge des plus habiles et un savant qui n'ignorait rien de la théologie et de la haute mystique. Ses voyages l'avaient instruit en mille connaissances profondes et rares touchant la médecine ou l'agriculture. Un jour, il planta un olivier dont les fruits suffirent à la nourriture de tous ses adeptes et ils étaient plusieurs milliers ; un autre jour, de ses mains il creusa un puits qui donnait assez d'eau pour irriguer tous les jardins de ses frères ; dès lors il fut appelé « le maître du puits et de l'oli-

vier ». Il devint tellement pieux que Dieu fit un miracle plus extraordinaire encore pour lui : il lui suffisait de descendre un seau dans son puits pour le retirer tout rempli de pièces d'or et c'étaient encore des pièces d'or qui pleuvaient des branches de l'olivier planté par M'ahmed quand il l'ébranlait de sa main.

Aussi le Sultan Mouley Ismaïl el Mérini devint-il très inquiet et prit-il ombrage de tant de puissance. Un matin, il lui enjoignit de quitter Méquinez avec tous ses disciples. Si M'ahmed se souvint qu'il avait juré de faire abnégation de lui-même et se retira sans mot dire, suivi d'une telle foule de ses frères que le soir Méquinez était dépeuplée et que le sultan n'y pouvait plus trouver les ouvriers nécessaires pour continuer à la fortifier.

Alors, commença pour Si M'ahmed ben Aïssa et ses disciples dans les solitudes du désert marocain, sous le ciel de feu, une rude existence qu'ils supportèrent héroïquement. Le jour c'était une soif affreuse qui les dévorait sans relâche et les puits des oasis étaient à sec ; la nuit, ils marchaient sous les étoiles toutes frissonnantes de chaleur, mais en vain cherchaient-ils leur nourriture : ils ne trouvaient que des pierres et du sable. S'ils se laissaient tomber de lassitude pour dormir sur le sol embrasé, des scorpions et des vipères cornues rendaient le repos funeste à ces malheureux, et pourtant nul ne se plaignait, nul ne voulait aban-

donner le maître, aussi misérable qu'eux, mais ils savaient qu'Allah veillait sur lui. Le cinquième jour épuisés, ils se couchèrent tous et dirent : « Maître, nous avons faim, nous allons mourir. Donne-nous à manger ! » et tranquille, le saint leur répondit : « Nourrissez-vous de ce que vous voyez sur votre chemin » ; ils n'y voyaient que des pierres, des vipères gonflées de venin, des scorpions au dard prêt à piquer et pourtant sans hésitation ils avalèrent les pierres, les serpents et les scorpions. Telle était la protection miraculeuse de Si M'ahmed ben Aïssa que pas un d'entre eux ne fut autrement incommodé par cette nourriture étrange.

Cependant ceux qui étaient restés à Méquinez parlaient toujours de lui, et l'éloignement grandissait ses miracles : on apprit même qu'il appelait la malédiction de Dieu sur la tête de Mouley Ismaïl pour n'avoir pas secouru les Maures d'Espagne et ne les avoir pas aidés à chasser les infidèles. Ce fut raviver la blessure de l'orgueil Chérifien et des fanatiques se groupèrent en si grand nombre autour de M'ahmed qu'il devint des plus puissants dans l'opinion publique et que le souverain dut en personne venir le trouver au désert pour composer avec lui. Mais le saint refusait toutes ses avances : en vain le sultan lui conféra-t-il le titre de Moulay-Méquinez (le maître de

Méquinez), le saint ne se laissait pas fléchir et quand un jour il eut cédé à une inspiration d'en haut, il revint au milieu d'un concours immense de peuple qui était allé au-devant de lui. Sur les murailles flottaient les bannières des mosquées; aux portes, des joueurs de tambour, de flûte et de derbouka accompagnaient les chants de la foule enthousiaste et Ben Aïssa, maigre, ascétique, l'œil doux, illuminé et fixe, rentrait au milieu de ses frères qui avaient souffert avec lui. Ceux-ci obtinrent du sultan toute exemption d'impôts et de corvées; bien plus, des jardins.un monastère leur furent donnés libéralement par le prince: les offrandes affluaient et Ben Aïssa, comblé de gloire, d'honneurs et d'or,ne songeait qu'à remercier Dieu et à prier dans la solitude. Ce fut ainsi qu'il passa le reste de ses jours, en ermite, en reclus, donnant tout aux pauvres pour ne conserver qu'une peau de panthère — son seul luxe — sur laquelle il dormait. Aujourd'hui encore on la montre, précieuse relique, à Méquinez, selon les uns, à Ouzea, près de Benchikao, en Algérie, selon d'autres: là du moins se trouvent les descendants véritables de Ben Aïssa.

L'existence de M'ahmed ben Aïssa s'écoulait ainsi comme une eau tranquille à Méquinez, dans la prière. Mais il méditait quelque dessein profond, il lui fallait assurer la vitalité de son ordre, et former pour les siècles un chapitre de frères ins-

truits et dévoués qui se passeraient le rituel et les traditions.

Un jour — depuis de longs mois la foule ne l'avait pas aperçu — il sortit de son monastère et se montra sur la place du marché. La prière du matin venait de finir ; le soleil n'était pas encore dans tout son éclat, les gens de Méquinez allaient et venaient autour des vendeurs qui criaient leurs denrées aux enchères. Quand Si M'ahmed parut, toute cette foule se retourna vers lui, les plus proches se prosternant baisèrent ses pieds et les bords de son burnous, d'autres criaient : « sur toi le salut, la bénédiction et la grâce de Dieu ! » Le saint immobile, grandi soudain, souriait et de sa main pâle et blanche faisant le signe du silence, il leur dit : « hé ! mes frères, certes le prophète, — sur lui le salut et la bénédiction de Dieu ! — m'est apparu cette nuit en songe et m'ordonne de faire un sacrifice à Dieu. J'ai résolu d'immoler ce que j'ai de plus cher, les plus ardents de mes disciples. Que celui d'entre vous qui m'aime vraiment et qui est prêt à me donner sa vie entre dans ma maison pour être immolé à Dieu. » Un homme sortit de la foule délibérément et suivit M'ahmed ben Aïssa ; la petite porte s'ouvrit sur le mur blanc, puis se referma comme si quelqu'un la manœuvrait de l'intérieur. La foule anxieuse attendait. Un cri retentit et un filet de sang coula tout rouge par un conduit sortant de la maison, sur les pavés

de la place. Bientôt Ben Aïssa, lui-même, sortit les mains sanglantes et de sa même voix tranquille il demande : « Qui veut me suivre ? » Un second disciple se présente et entre dans la maison. De nouveau on entend un cri, de nouveau un filet de sang coule au dehors et quarante fois encore se trouva un fidèle assez dévoué pour suivre le saint et s'offrir à cette mort héroïque. Mais quand la quarantième victime eut été immolée, Ben Aïssa, ouvrant sa porte, vit la place, tout à l'heure si remplie d'enthousiastes, absolument déserte, et il rentra, ennuyé dans son cœur de n'avoir pu trouver que quarante frères assez dévoués pour lui sacrifier leur vie dans cette foule innombrable.

Chacun des quarante, loin d'être immolé, avait, en entrant, reçu l'ordre d'égorger un mouton et c'était du sang de mouton qui ruisselait dehors, de même que les cris entendus étaient des cris poussés à dessein, destinés à donner le change. Les moutons furent rôtis pour les pauvres et les quarante fidèles demeurèrent autour du saint jusqu'à sa mort qui survint en 930 de l'hégire (1523 ap. J.-C.), quand Allah le rappela auprès de lui, comblé d'honneurs, de richesses et de béatitudes. Il finit dans cette ville même, à Méquinez, témoin de sa gloire et eut son tombeau dans le quartier de Bal el Djédid où il est encore de nos jours l'objet d'une immense vénération.

Dans ce même quartier se trouve la maison mère de l'ordre qui était jadis le monastère donné par le sultan Mouley Ismaïl et dans ce monastère siège le chapitre général de l'ordre formé primitivement des quarante fidèles qui s'étaient offerts pour se dévouer et aujourd'hui de trente-neuf moquaddems et du khalifat.

II

C'est le soir d'un vendredi premier du mois; dans les cafés maures, sur les nattes de joncs, les habitués se sont communiqués la bonne nouvelle : les Aïssaouas célébreront, la nuit venue, les grandes prières et si Allah le veut, ils montreront leur extraordinaire endurance, au milieu d'épreuves qui seraient de cruels supplices pour d'autres hommes moins hardis. Le soleil s'est couché, la prière du soir a commencé dans toutes les mosquées. Les ruelles étroites se vident : seule une petite rue, très tortueuse là-bas dans le quartier indigène, s'anime : des ombres enveloppées de leur burnous y glissent sans mot dire ; elles entrent dans une petite cour ombragée d'un figuier et vont s'asseoir dans une salle mauresque au plafond éclairé par des lustres et des lampes arabes et juives. A terre des tapis et des nattes. Là-dessus, accroupis, leurs savates à côté d'eux, des Arabes de tout âge sont

immobiles et attendent : des joueurs de tambour arrivent avec leurs instruments — une peau d'âne tendue sur un cercle de bois assez large et d'un seul côté ; puis un à un, des êtres étranges surgissent en rampant de tous les coins de la salle où ils semblaient endormis ; lentement avec des gestes fatigués, des allures chancelantes d'hommes ivres ils s'en vont se ranger contre le mur, debout, et se tenant tous sous le bras, les pieds nus sur les pavés ils commencent à se balancer de droite à gauche, de gauche à droite, d'avant en arrière, indéfiniment, en murmurant comme une mélopée traînante et triste : « la-illah, illalah-la-hou-à — non il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, que lui. »

Ce sont les fidèles qui commencent leur prière. Le chef, le moquaddem arrive, se met en face d'eux sur des tapis, à l'autre extrémité de la salle et entonne lui aussi les versets sacrés : les tambourins ronflent tout doucement, le rythme s'élève et mille fois ils disent : « Au nom de Dieu clément, miséricordieux ! » — A chaque centaine ils ajoutent : « O protecteur, ô toi qui vois tout ! ô toi qui es notre secours ! protège-nous ! Etre clément, miséricordieux, bienfaisant ! Tu es notre appui, ô Dieu ! ô Dieu ! ô Dieu ! »

« O Dieu », reprend le moquaddem ! la musique ronfle plus fort et mille fois ils poursuivent tous : « Que ta louange soit proclamée, tu es Dieu, que ta grandeur et ta louange soient proclamées. Tu

es Dieu, tu es l'être infini ! que ta louange soit proclamée. Tu es Dieu ! »

A chaque centaine, le moquaddem tout doucement reprend comme plus haut. Et de nouveau les fidèles se balancent plus vite, redisent mille fois la dernière formule : « O mon Dieu, répands tes bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille, sur ses compagnons et accorde-leur le salut. »

Ce n'est pas fini encore. La grande prière va commencer ; la musique se tait, les mouvements d'oscillation de cette grappe humaine s'arrêtent, leurs yeux illuminés sont fixes et le moquaddem et les initiés disent la belle précation que voici : « O maître ! inspire-moi le bien et aide-moi à l'accomplir ! O maître, place-moi dans le séjour de tes amis ; au jour de ta rencontre dans le tombeau, annonce-moi que je serai du nombre des bienheureux. O mon maître, agrée complètement mon repentir, de façon à ce qu'il ne reste plus trace de mes péchés !

« O mon maître ! maintiens mon cœur sous ton joug et affirme-le dans l'idée de ton unité. O mon Dieu ! ne me punis pas à cause de mes crimes, épargne-moi l'effet de ta colère, oublie mes révoltes contre toi. O mon maître ! place-moi sous ta sauvegarde, toi l'éternel et souverain protecteur, sois-moi propice, fais-moi ton élu, sauve-moi par le secours de ta bonté ! O mon maître,

éloigne de moi le mal produit par les hommes de mal, écrase pour moi qui suis faible les hommes d'iniquité, fais le vide dans leurs demeures à cause de leur injustice ! O mon maître, toi qui as la grandeur, la générosité, fais-moi goûter à la douceur de ta miséricorde. O mon maître ! fais que je sois agréable, fais que j'éprouve mon bonheur en toi, que je sois généreux pour toi ! O mon maître, déverse sur moi un peu de la science, purifie mon cœur en lui enlevant le doute, le penchant à t'associer d'autres dieux, accorde-moi la certitude, l'unité de foi et de pensée en toi ! O mon maître ! place-moi à l'ombre de ton trône au jour où il n'y aura d'autre ombre que la tienne ! O maître ! fais que je te regarde comme suffisant, car toi seul es suffisant et rien ne peut se passer de toi ! O maître, ne me mets pas à l'écart de ta générosité, car tu es l'Etre généreux par excellence. O maître ! fais que je possède mon esprit, afin qu'il ne me commande pas, car tu es le seul souverain, le seul être actif. O maître, sauve-moi de l'orgueil, de l'insoumission et du mal de ta rébellion !

« O mon maître, fais-moi persister dans mon obéissance en m'éloignant toujours de l'infidélité ; rends-moi patient dans les douleurs et les épreuves par un effet de ta bonté !

« O maître, ta bonté est plus grande et plus étendue que mes crimes. Pardonne-moi par un effet

de ta clémence et de ta générosité. O maître, fais que je me contente de ce que tu as permis et que je me détourne de ce que tu as défendu, que j'aime ton joug sans jamais me révolter contre toi, fais que je me contente de toi, sans jamais songer à d'autre que toi, car tu es le seul être riche et bienfaisant !

« O mon maître, ouvre-moi les portes de ta miséricorde et de ta mansuétude, ouvre mon cœur à la lumière de ta miséricorde, de telle sorte que je ne connaisse que toi, que je ne voie que toi. O maître, purifie-moi de toute pensée qui m'empêcherait d'arriver jusqu'à toi, amène mon âme en la présence de ta sainte majesté. O mon Dieu ! délivre-moi des fléaux, des démons et de ses armées, interpose-le entre moi et ceux qui voudraient me séparer de toi. O maître, rends-moi témoin de ta grandeur et de ta majesté ; permets, dans ta bonté, que je témoigne ton unité à mon heure dernière. O mon maître ! rends-moi facile la route qui conduit à toi ! donne-moi la lumière qui mène vers toi ! O mon maître ! ta promesse est vraie, ta parole est vraie ! mets-moi au nombre de ceux auxquels tu as promis le pardon et une magnifique récompense ! O maître, je n'ai d'espoir qu'en toi, tu es ma foi, mon but ! O toi qui conduis qui tu veux en droit chemin, conduis-nous à la voie la plus lumineuse, montre-toi à moi directement, par les mérites de tes prophètes, de

tes saints et répands tes bénédictions sur notre Seigneur et maître Mohammed, sur sa famille, sur ses compagnons et accorde-leur le salut! »

« All'Akbar! Dieu est grand! » Une formidable clameur s'élève de la foule; les tambourins ronflent tous à la fois, la grappe humaine recommence à se balancer en invoquant Dieu: des halètements rauques sortent de la poitrine des « frères » et le claquement de leurs pieds nus sur les dalles rythme le mouvement de leurs têtes ballottées sur leurs épaules. Déjà des chéchias tombent, des mains s'alanguissent, des yeux fous, chavirés, se noient dans les larmes, des souffles saccadés et haletants sortent des poitrines. Une sueur abondante coule sur les visages. Les musiciens toujours plus excités frappent plus fort leurs tambours et la salle impassible attend.

C'est le moment où Dieu va faire des miracles pour ses bien-aimés, où les tièdes, les indécis, tous ceux qui dans cette foule de spectateurs sont venus là pour voir, seront touchés, gagnés, convaincus. Il le faut, c'est écrit. Alors du groupe d'hommes hors d'haleine l'un se détache, demi-nu, les cheveux longs et rougis au hennah, épars sur les épaules, les prunelles fixes, la bouche ouverte, les joues caves, les narines pincées et blafardes, et tourbillonnant sur lui-même vient tomber aux pieds du moquaddem. D'un geste noble et tranquille le moquaddem le baise au

front et lui tend un poinçon énorme, muni d'un manche de bois très lourd !

« Ah ! Dieu ! Dieu très grand ! » le cri retentit, la salle tremble, le miracle va s'accomplir et cependant, pour l'appeler, les frères récitent la grande prière du cheik Mohammed ben Aïssa, la seule efficace, quand on est dans des circonstances tourmentées.

L'homme, nu jusqu'à la ceinture, met le poinçon sur son ventre, un aide avec un maillet frappe sur la tête de l'instrument, lentement l'acier entre dans la peau ; les musiciens pris de délire hurlent plus fort, les tambours mugissent, l'aide frappe toujours sur le poinçon ; enfin au bout de quelques secondes, la peau se tend près du nombril, une pointe d'acier se devine cheminant là-dessous et sous un dernier coup de maillet la pointe jaillit de plusieurs centimètres au dehors. L'homme impavide, les yeux dilatés, les mains derrière le dos, semble ne rien voir, ne rien sentir, ne rien entendre ; il regarde la salle, les musiciens, ses plaies et se balance toujours sans une plainte, sans un gémissement ; on lui ôte ce poinçon à grand peine, tellement il est profondément enfoncé et il regagne sa place en tourbillonnant pour reprendre son rang dans ce chapelet humain où il recommence à invoquer Dieu. — Pas une goutte de sang n'a coulé de ses plaies ; la peau est intacte ; et pourtant nulle supercherie n'est possible ;

les infidèles mêmes le croiraient. Dieu a fait le miracle. Dieu est grand ! D'autres lui succèdent, se détachent de la chaîne vivante et se labourent le corps avec des canifs, des clous, des rasoirs ; d'autres prennent des charbons ardents sur leurs mains, les déposent sur leurs langues, leur tête flamboie et leur barbe brûle, insensibles à la souffrance, ils regardent tout droit devant eux et une extase inimaginable met une auréole autour de leur figure émaciée.

Puis, peu à peu ces ardeurs folles se calment, les tambours s'apaisent, la musique et les prières deviennent plus lentes pour n'être plus bientôt qu'un murmure qui endort l'âme et berce le sommeil des frères accroupis et presque immobiles sous les lampes à demi mortes, dans la salle surchauffée d'où l'esprit de Dieu s'est envolé.

III

« De qui donc descends-tu ? » avait demandé un jour le sultan de Méquinez à Mohammed ben Aïssa ? « Quelle parenté te rattache au prophète pour te croire si puissant ? » Et le saint ce jour-là n'avait pas daigné répondre ; il attendait que l'esprit de Dieu ait éclairé lui-même le maître de Méquinez et rabattu son orgueil ; d'ailleurs une vision lui avait révélé par quelle chaîne de saints

il pouvait remonter jusqu'au prophète bien-aimé et tous ces saints étaient de sa famille. Il savait qu'en 78 de l'hégire Abou Mohammed Djabar ben Abdallah el Amri était de ses ancêtres le troisième après le prophète, que jusqu'en l'an 686 de l'hégire dix-huit autres saints personnages succédaient à El Amri sans interruption. Que de Tadj ed Din Abou Abdallah el Asknder el Maleki descendait cent cinquante ans plus tard Si Sliman el Djazouli (en 869) son propre grand-père et par cette lignée mystique et sacrée il se voyait, lui, Mohammed ben Aïssa, le trentième depuis que le prophète bien-aimé avait été rappelé à Dieu. Parmi ses ancêtres beaucoup étaient des r'outs (aides), de ces personnalités plus qu'humaines qui sont de vrais recours pour les affligés, des refuges contre le Mal, des sauveurs; et leur pureté, l'amour que Dieu leur témoigne sont si grands que seuls ils peuvent entre tous les mortels se charger d'une partie des maux et des péchés des Fidèles.

Un homme est-il en danger de mort? une famille entière est-elle malade? il suffit de la présence et des prières d'un r'outs pour faire céder le mal et l'extirper du corps du patient. Le r'outs lui-même peut impunément se charger de tous les maux.

« Viens guérir mon fils, viens le sauver », disait un jour à Si Iaia ben el Hadj, un arabe qui voyait

son enfant près de mourir, et le vénérable Aïssaoua s'en fut, avec quelques-uns de ses frères, prier, chanter les louanges de Dieu et se torturer pour sauver l'enfant qui fut guéri. — Etrange coïncidence qui nous fait retrouver dans les pratiques de l'islam les vieilles théories de quelques-uns de nos ordres religieux, où il est admis que les adeptes prient pour racheter les péchés et les maux des âmes et expient sur cette terre pour les coupables et les malheureux. Ce même Si Iaia est comme beaucoup de chefs de cette confrérie, un médecin fort habile. Rien de plus dangereux que la piqûre des l'faa (vipère céraste, assez semblable à une vipère de Bourgogne, mais au corps jaune et trop aisé à confondre avec le sable); ces reptiles infestent les oasis du sud et en une minute peuvent par leur morsure tuer un animal de forte taille, voire même un homme. Sidi Iaia connaît là contre des remèdes souverains et lui-même est devenu insensible aux morsures. Bien plus il joue avec les l'faa, se plante leurs crochets dans la chair, sans en ressentir d'autre incommodité.

Ses pratiques médicales nous effraieraient; dans certain cas, pourtant, je les ai vu réussir: un homme est-il atteint d'oppression ou de violentes coliques et les remèdes ordinaires ont-ils été impuissants? On appelle Si Iaïa; il arrive, fait chauffer une barre de fer au rouge, récite ses prières, se dé-

chausse, met son pied nu sur la barre ; la chair fume ; sans mot dire il appose immédiatement son pied sur la partie malade puis le retire, l'essuie et s'en va aussi impassible qu'il était venu. La plupart du temps ce brûlant cataplasme produit l'effet d'un vésicatoire qui soulage le patient. Quant au médecin son pied est aussi intact qu'auparavant, si inexplicable que puisse paraître ce phénomène.

Ces pratiques et ces résultats ont gagné aux Aïssaouas l'admiration de tous les musulmans ; beaucoup leur envoient des offrandes et deviennent leurs adeptes. C'est ainsi qu'on trouve des confréries installées à Cherchell, Alger, Boghari, Berrouaghia, Tenès, Constantine surtout, Guelma, Bougie, Akbou, Oran, Mascara, Saïda, Mostar'nem, Tlemcen, Nédroma, à Tunis, à Tripoli, dans la Cyrénaïque, en Egypte, à la Mecque, dans l'Arabie Pétrée, dans l'Inde et peut-être en Chine ; mais parmi tous les affiliés beaucoup et surtout les lettrés et les rigoristes ne se livrent pas aux pratiques extérieures que j'ai décrites ; ils se contentent de la prière, de la réclusion, de la vie contemplative et mystique avec Dieu que leur ont fait entrevoir les mystères de l'initiation.

IV

« O mon frère ! tu veux connaître la sublime

doctrine du magnifique cheick Mohammed ben Aïssa, sur sa tête le salut de Dieu ! écoute avant tout ces paroles : les cœurs sont des jardins, les prières sont des arbres, la science sert à exprimer les pensées, les mots sont l'eau vivifiante, la grandeur, la majesté et la perfection de Dieu se voient dans les préceptes que nous ont laissés ceux qui nous ont précédés, dans les leçons des hommes saints. O toi qui recherches la sainteté, crois et observe. »

Pendant ces préliminaires le néophyte accroupi sur une natte dans la posture de la prière écoute le moqaddem qui consent à l'initier. Un grand silence enveloppe la zaouïa, la porte de la rue est fermée, dans la cour à ciel ouvert des moineaux jouent et pépient à travers les branches du figuier, un rayon du soleil couchant glisse le long du mur blanc et le coin de ciel découpé là-haut est d'un bleu profond, inconcevable, le bleu du ciel d'Afrique chaud et velouté. L'heure du recueillement va sonner, aux mosquées l'on appelle pour les prières du soir, c'est le moment propice où l'esprit d'Allah est le plus près de ceux qui l'aiment.

« Te souviens-tu encore des prescriptions de Si Hassin el Bori que notre cheik Mohammed a reprises. Répète-les, mon frère, s'il plaît à Dieu. »

Et le néophyte dit tout doucement : « On doit chercher à posséder les dix qualités qui se trouvent dans le chien : ne dormir que peu la nuit, ce

qui est la qualité des âmes vraiment aimantes, ne se plaindre ni de la chaleur ni du froid, ce qui est la qualité des cœurs patients ; ne laisser après sa mort aucun héritage, ce qui est le caractère de la vraie dévotion ; n'avoir ni colère, ni envie, ce qui est le caractère du vrai croyant ; rester loin de celui qui mange, ce qui est le caractère du pauvre ; n'avoir aucun domicile fixe, ce qui est le caractère du pèlerin ; se contenter de ce qu'on vous jette à manger, ce qui est le caractère de l'homme modéré ; dormir où l'on se trouve, ce qui est le caractère des cœurs satisfaits ; ne pas méconnaître son maître et, s'il frappe, revenir à lui, ce qui est le caractère de ceux qui savent ; avoir toujours faim, ce qui est le caractère des hommes vertueux. »

— « Bien, mon frère. Ecoute encore ce que dit notre cheik : avant tout il te faudra quitter la foule car la fréquenter c'est enlever au cœur sa lumière et au visage sa pudeur, c'est vouloir transformer son âme en hyacinthe pourprée tout en détruisant les limites imposées par Dieu ; mourir dans la fréquentation du vulgaire, c'est vouloir paraître au jour de la résurrection avec un visage sombre comme une lune éclipsée. »

Un silence plana entre les deux hommes. Le Moquaddem récita une courte prière à voix basse et ouvrant un vieux manuscrit de parchemin aux

lettres d'or, d'argent et de pourpre il lut le passage suivant:

« Ecoute ce que notre cheik Mohammed ben Aïssa nous a révélé :

« L'amour est le degré le plus complet de la perfection.

« Il y a quatre sortes d'amour: l'amour par l'intelligence, l'amour par le cœur, l'amour par l'âme et l'amour mystérieux ! — L'amour par l'intelligence c'est l'amour perpétuel de Dieu, il donne naissance au désir de se confondre avec l'objet aimé, de le posséder, de le prier. Le désir de posséder l'objet aimé amène les frissons de la chair, les palpitations du cœur, les larmes, les soupirs. — L'amour par le cœur se traduit par de la langueur, des regrets, des lamentations, l'oubli du monde, le désir de Dieu, la compassion, le mystère et ses inquiétudes, les larmes, la faim, la patience, la solitude et le penchant à la soumission à Dieu.

« L'amour par l'âme se traduit par l'embarras, l'étonnement, le regret, les sanglots, la soif, la frénésie, l'anéantissement de soi-même en Dieu, la suspension de ses facultés, la présence en Dieu sans trêve, l'amour de l'obéissance, l'abandon à Dieu et à son Envoyé, la renonciation au libre arbitre, l'abaissement en Dieu, la pauvreté. De toutes ces vertus naît une lumière blanche, résultant de la prière et de l'amour et qui s'échappe

du Trône divin. A l'apparition de cette lumière, le cœur s'ouvre aux fureurs de l'amour. Une lumière jaune lui succède, elle sort du trône de Dieu lui-même. Le cœur en le recevant est enveloppé de feu ; sa frénésie augmente avec ses soupirs et son émotion. Dieu se manifeste alors et se réunit à l'âme. L'épouvante cesse par le jeûne, le cœur se calme par la faim, la vue s'éclaircit à la clarté de la lumière intérieure, l'oreille se ferme aux bruits extérieurs, l'âme se repaît de sa souffrance et se réjouit de sa douleur : la solitude plaît, l'existence et le néant se confondent. L'amour secret consiste à se renfermer en Dieu, à s'abîmer dans sa louange, par l'étude de soi-même, à s'anéantir dans la contemplation de l'essence de Dieu, de façon à se laisser entièrement absorber dans l'être divin, à concentrer toutes ses facultés dans la vue de son amour, en faisant abstraction de l'amour qu'on a pour soi. Lorsque l'amour secret est entré en communication avec l'amour intérieur de Dieu, la prière fait alors jonction avec la prière et la dualité devient unité.

« L'amour est une mer sur laquelle flotte le vaisseau. Ton amour sera sur la mer des états, ou la mer du goût, ou la mer de l'incendie, ou la mer de la perdition. »

Le moquaddem se tut, les deux hommes récitèrent à voix basse la prière du Mar'reb car l'heure approchait où le soleil allait dormir derrière les

monts violets. Un vent froid annonçait la venue de la nuit; les ombres grandissaient démesurément et comme l'on était en hiver, une fraîcheur subite faisant frissonner les deux croyants sous leur burnous, ils en ramenèrent les plis sur eux-mêmes, puis, toujours immobiles, figés dans leur attitude de statue accroupie, ils continuèrent à prier.

« La-illa-illalah ! non il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu ! » Cette mélodie triste et forte passait avec le vent au-dessus de leurs têtes courbées. Elle venait de quelque minaret prochain où le drapeau vert orné du croissant symbolique déployé par les mains du mueddin s'agitait au souffle de la brise, comme s'il voulait suivre la cadence même des paroles sacrées.

« La-illa-illalah ! Mohammed r'açoul Allah ! non il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu. Mohammed est prophète de Dieu. » C'était l'être unique, invisible, incompréhensible et dominateur qui était ainsi proclamé, affirmé loin du monde et des hommes et le nom invoqué après lui n'était que le nom d'un serviteur très humble qu'il avait daigné choisir dans sa bonté pour transmettre ses volontés aux races des humains prostrés dans l'ignorance, à l'égal des bêtes.

« La-illah-illa-lah. . . . . .

« Ecoute, écoute, ô mon frère, » et la voix du mueddin au plus proche minaret se traînait main-

tenant languissante et douce sous le ciel pourpre du soir: «Ecoute, c'est l'heure du Mar'reb, c'est l'heure où le soleil se couche sur le pays de l'Islam où tous les croyants sur les routes de la terre vont se tourner vers la Mecque pour implorer Dieu !

Là-haut, des lueurs rouges courent sur l'azur profond, en bas la petite cour est déjà enveloppée d'ombre, les feuilles du figuier rigides et vertes comme des feuilles de métal ne bougent pas; la zaouia blanche et bleue est tout entière obscure et seules les lanternes et les lampes suspendues aux lambris peints jettent quelques fugitifs éclats de leurs ors et de leurs cuivres.

Et sur les tapis sourds le moquaddem et le néophyte prosternés, la face contre le sol et tournés vers la Mecque commencent très lentement: « au nom de Dieu clément, miséricordieux, » puis ils récitent la sourate el Fatt'ha, puis l'invocation connue: « ô mon Dieu, répands tes grâces sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille, sur ses compagnons et accorde-leur le salut et, relevant la tête, ils restent là longtemps, jusqu'à l'heure de la prière nocturne, à méditer, à appeler leur Dieu, à s'abîmer en lui, indifférents désormais au monde, à la lumière, aux choses et aux êtres, en marche vers la pureté, vers la communion complète avec le Maître, vers les visions éblouissantes, les esprits de lumière, les appa-

ritions ineffables qui se balancent devant les yeux des saints, ballottées au souffle de la Divinité.

COMPLÉMENT DE LA SECTE DES AÏSSAOUA (1)

. . . . . .

Les frères les plus exaltés ont cessé de se torturer avec les sabres, les clous, les aiguilles, les brandons enflammés promenés sur leur corps demi-nu. Quelques-uns sont tombés sur les nattes tout au fond de la salle et somnolent au rythme des chanteurs et des tambours ; d'autres pris de folie veulent échapper aux mains des aides, s'emparer des instruments de supplice et se labourer les chairs. A grand peine on les

(1) La description de toute cette fin de séance est *peut-être faite pour la première fois par un Européen*. Je dois ce spectacle si rare et d'une si haute expression mystique à ma faible connaissance de la langue arabe, au respect que les « frères » savent que je témoigne pour leur religion et surtout à la bonté de mon vénérable ami Si Hamon ben Ghr'oul, moquaddem de la confrérie de Constantine. Dans une séance extraordinaire du vendredi 11 mars, il me fit l'honneur de me donner place à ses côtés sur le tapis ; quand les dangereux exercices des Aïssaouas furent terminés, les Européens qui avaient pénétré dans la zaoula, grâce à des cartes délivrées par la Préfecture ou le Commissariat central, furent invités à se retirer ; je me disposais à les suivre mais Si Hamon me pria de rester assis et d'écouter la suite des prières et des bénédictions qui allaient commencer. Telle est la scène que je tente de retracer dans tous ses détails et que j'ai scigneusement observée non sans quelque gêne de me voir seul — mécréant — au milieu d'une centaine d'hommes enivrés par un indicible enthousiasme et pour qui ma présence était peut-être plus qu'un étonnement.

remet entre les frères plus calmes qui les prennent sous chaque bras et se balançant avec eux de gauche à droite, et de droite à gauche, les bercent comme des enfants. Leurs hurlements s'affaiblissent; ce n'est plus qu'un cri rauque, puis un halètement précipité qui sort de leur poitrine.

A ce moment la musique cesse; une poignée d'encens jetée sur les brasiers emplit la zaouïa de sa fumée enivrante et dans le grand silence l'ouerd (la prière) de l'Acha (du soir) va commencer. A une extrémité de la salle les initiés en masse compacte, debout, en cercle, tournent sur eux-mêmes en répétant avec rapidité la profession de foi musulmane la illa hillalah, non il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu; au centre de la pièce les musiciens et les affiliés moins avancés redisent en sourdine cette même formule ; au fond sur le tapis dans la niche peinte et sculptée ouverte au-dessus de sa tête et tournée vers la Mecque, le moquaddem entonne les versets du coran et règle leur débit.

Un grand silence plane tout à coup sur l'assemblée et une voix, très douce, très mélancolique et triste s'élève de la foule assise, monte, descend, semble se fondre en un vague murmure ou s'élancer par saillies brusques comme une flamme, pour retomber encore, ou s'élargir, s'enfler et s'affaiblir pleine d'une palpitation infinie, indicible, surhumaine et la voix en longs jets mystiques

laisse couler la liqueur enivrante de la suprême imploration.

« O mon maître, place-moi à l'ombre de ton trône au jour où seule ton ombre existera. O maître, la terre est trop étroite pour moi malgré son étendue, mon esprit est trop petit et il n'y a d'autre refuge qu'en toi. O mon maître rends-moi facile la route qui conduit à toi, donne-moi la lumière qui mènera vers toi. »

Et cela continue longtemps, longtemps, et après chaque verset une autre voix dit la louange à Dieu, et toutes les voix se fondent en un murmure caressant et tiède comme une haleine, pour prononcer : « A min a-min-pardon! pardon ! »

De nouveau l'encens fume, de nouveau les bénédictions de Dieu sont appelées par tous les frères sur la tête de Mohammed et des siens et de nouveau dans un silence recueilli toutes les têtes s'inclinent, les mains se joignent, puis s'ouvrent comme pour recevoir une offrande et le moquaddem vénérable, les yeux perdus au-dessus des cent têtes de ses frères courbés, commence la Fatiha. « Au nom de Dieu clément, miséricordieux » ; sa voix un peu cassée, mais si pleine de chaleur et d'émotion, laisse une à une tomber les divines paroles transmises par l'ange Gabriel au prophète et quand il en vient au mot « amin », tous les frères et lui-même se cachent la figure dans leurs mains dont ils baisent doucement la paume.

La bénédiction de Dieu est descendue sur eux, en signe de paix ils se prennent réciproquement les doigts et les portent à leurs lèvres.

Il est dix heures du soir : les frères se lèvent et paisibles, eux tout à l'heure si furieux, défilent devant leur moquaddem, mettent genou à terre, l'embrassent au front ou sur l'épaule, puis sortent un à un de la zaouïa où se traîne encore la vapeur de l'encens en nuages bleuâtres, où les lustres s'éteignent, où bientôt le grand silence va régner comme partout à cette heure, dans la ville arabe aux ruelles étroites et désertes sous la lune blanche, qui dort sur les murs blancs, sans fenêtres, mystérieux, pareils à des fantômes immobiles et éblouissants.

IDOUX.

Constantine, novembre 1897-mars 1898.

MONOGRAPHIE

DE LA

COMMUNE DE FIXIN

(COTE-D'OR)

PAR

M. CÉSAIRE HUOT

MONOGRAPHIE

DE LA COMMUNE DE FIXIN [1]

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

§ 1. — *Nom de la commune, des hameaux; leur étymologie.* — Fixin, chef-lieu : *Fissins, Fisciacus*, c'est-à-dire *Fissi-vicus :* pays de combes, dit-on.

Mais nous pensons que cette étymologie est erronée. En effet, chaque village de la Côte présente aussi des *fissures* ou *combes :* il n'y a donc point là une particularité topographique qui soit propre à Fixin, et, par suite, capable d'avoir exercé quelque influence sur la dénomination primitive de cette localité.

L'expression *Fisciacus* nous paraît être plutôt un nom d'ancien *fundus* ou domaine gallo-romain dérivant de celui de son propriétaire à l'aide du suffixe *acus*, ainsi qu'il arrive si souvent

(1) Cette monographie a été rédigée d'après un plan arrêté par le Ministère de l'Instruction publique, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, et destiné aux Instituteurs.

pour les dénominations de nos localités rurales. La forme plus moderne *Fiscius* ou *Fissius* ne proviendrait-elle pas de *Festius* dérivé lui-même de *Festus?* Ainsi donc, à notre humble avis, *Fixin* doit se traduire par *fundus* ou domaine de *Festus*.

Fixey, hameau : *Ficeium* ou *Fisseium, Ficiacum*. Etymologie précédente. Fixey semble n'être qu'un diminutif de Fixin. Il en est distant de 300 mètres, et a formé une commune spéciale jusqu'en 1860.

Habitations éparses :

La Perrière, ancien manoir tirant son nom d'une vieille carrière voisine et d'où ont été extraits les matériaux qui ont servi à sa construction.

Le Fort-Napoléon : habitation en forme de forteresse située dans le parc dit *Napoléon* ou *Noisot*.

L'Hermitage : habitation sur le penchant d'une colline, parmi les roches et les broussailles, et constamment habitée par un ecclésiastique.

La Baraque au Bac : habitation très isolée, et située au climat anciennement appelé *Le Bac*.

La Fortelle, c'est-à-dire *La Forestelle* ou *La Petite Forêt:* Métairie située au bord des bois.

Chamerey (Champ Mairey): Métairie anciennement créée par un propriétaire du nom de *Mairey*.

§2. — *Situation géographique.* — Longitude orientale : 2° 38' 13"; latitude septentrionale : 47° 14'45"; altitude : 297 mèt.

Canton de Gevrey-Chambertin, arrondissement de Dijon, département de la Côte-d'Or.

§ 3. — *Distance:* au chef-lieu de canton : 2 kil. 455, d'arrondissement: 9 kil., de département: 9 kil., de Paris : 325 kil.

§ 4. — *Limites naturelles et artificielles* — Pas de limites naturelles. Les limites artificielles consistent dans la détermination des lignes fictives délimitant le territoire.

Communes environnantes : Couchey, Perrigny-lès-Dijon, Chevigny-Fénay, Brochon et Clémencey.

Superficie absolue : 1080 hectares 18 ares.

Cette superficie est :

1° le 1/25 de celle du canton ;

2° le 1/301 de celle de l'arrondissement ;

3° le 1/874 de celle du département ;

4° le 1/52.900.000 de celle de la France.

§ 5. — *Description physique.* — Au nord et à l'ouest : étage inférieur du calcaire oolitique, — couches avec gryphées cymbium.

Au sud et à l'est : terrain tertiaire moyen avec 1° conglomérat lacustre ou poudingues à galets calcaires soudés ; 2° amas de calcaire d'eau douce ; 3° argiles et marnes avec minerai de fer pisiforme, puis terrain tertiaire supérieur représenté par les alluvions anciennes.

Sous le rapport de la flore, le territoire de Fixin fait partie d'une des plus remarquables régions

du département. La combe de Fixey est particulièrement fréquentée des botanistes.

Entre autres plantes dignes d'être citées, elle offre : l'*aster amellus*, le *daphne alpina*, le *lilium martagon*, l'*euphorbia pinifolia*, l'*euphrasia lutea*, le *lithospermum purpureocæruleum*, la *phyteuma orbicularis*, le *hieracium sylvaticum* et *Jacquini*, l'*inula squarrosa*, la *rubia peregrina*, le *trifolium ochroleucum*, *medium et alpestre*, le *linum montanum*, etc.

Sur le plateau qui domine les combes de Fixin et de Fixey, on trouve le *phleum alpinum*, la *poa alpina*, etc. ; la plupart des orchidées de montagne et le plus beau lichen de l'Europe, la *physcia chrysophtalma* sur le *prunus spinosus*.

Dans les dépressions boisées et humides se présente l'élégant *leucoïum vernum*, qui, dès les premiers jours de printemps, associe poétiquement ses blanches corolles à l'azur de la *scilla bifolia*.

§ 6. — *Relief, divisions naturelles, aspect.* — Le territoire de Fixin peut se diviser naturellement en trois parties, zones ou régions bien tranchées.

1° *La montagne* avec plateau, combes et dépressions ;

2° *Le flanc* ou *pente orientale de la colline* (la Côte-d'Or) ;

3° *La plaine* (faisant partie de la grande plaine de la Saône).

La partie montagneuse est entrecoupée de bois, de friches, tantôt nues, tantôt offrant des massifs d'aubépines, d'églantiers et de coudriers disséminés ; enfin de terres cultivées.

On y remarque deux grands parcs plantés d'arbres verts (pins, sapins, mélèzes) et de bouleaux.

Là sont aussi les métairies de La Fortelle et de Chamerey à demi-engagées dans les bois. Sur le flanc oriental s'ouvrent les deux combes de Fixin et Fixey. C'est à l'entrée et sur le versant méridional de la première que se trouve le *parc Noisot* que décore le « *Réveil de Napoléon* », chef-d'œuvre du célèbre statuaire bourguignon François Rude.

Un peu au nord, et parallèlement à la précédente, s'étend la combe de Fixey, dont les richesses botaniques viennent d'être énumérées, et qui offre en outre des sites curieux sous le rapport du pittoresque et intéressants sous le rapport géologique.

La partie en pente règne sur le flanc de la Côte-d'Or. Elle est couverte de riches vignobles jusqu'à la limite d'inflexion du plateau. C'est dans cette belle région que s'élèvent Fixin et Fixey avec leurs jolies maisons, leurs jardins, leurs massifs de grands arbres, leurs clochers aux flèches brillantes, et dominés par le vieux manoir de la Perrière, ancienne construction cistercienne, en grande partie intacte.

Enfin la partie en plaine offre des champs, des

prairies et des bois; l'ensemble est animé par l'active circulation de deux grandes voies : l'une, le chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée ; l'autre, la route nationale de Dijon à Chalon-sur-Saône.

Rien n'est plus beau comme aspect que cette longue suite de riants villages qui se donnent pour ainsi dire la main sur le penchant de la Côte-d'Or, depuis Dijon jusqu'à l'extrémité sud du département. Leurs blanches maisons s'étagent à mi-côte et se détachent agréablement de la verdure de cet interminable vignoble dont les produits ont une célébrité universelle. Fixin, grâce à sa situation, est l'un des plus agréables de tous ces jolis villages.

De nombreuses maisons de campagne, entourées de jardins soignés, que laissent apercevoir des grilles élégantes, donnent à Fixin un air d'aisance et de gaieté.

Du plateau qui domine le village, la perspective est magnifique. Le regard plane sur une vaste étendue qui, en face, n'est limitée que par le Jura, dont les cimes bleuâtres ferment l'horizon oriental. C'est la plaine de la Saône avec ses villages, ses hameaux, ses métairies sans nombre, ses bois, ses étangs, ses champs fertiles aux longs sillons rectilignes. Vers le nord, Dijon apparaît avec ses nombreux monuments, ses tours et ses flèches émergeant d'un océan de maisons, tandis

que, dans la direction opposée, vers le sud-est, la vue s'étend sur un horizon lointain et indécis, à l'extrémité duquel apparaît une masse blanchâtre, quelquefois colorée des teintes du soleil couchant: c'est le Mont-Blanc. Enfin si l'on se tourne vers l'ouest, on se trouve en présence d'un curieux pêle-mêle de collines à sommets boisés d'où s'élance le Mont-Afrique couronné de son fort. De ce côté, l'horizon est fermé par la montagne de Sombernon.

Comme on le voit, Fixin a une situation topographique tout à fait privilégiée.

§7. — *Cours d'eau.* — Fixin n'a pas de cours d'eau proprement dits, mais seulement des ruisseaux sans importance.

Il est arrivé certains hivers qu'à la suite de la fonte de neiges abondantes sur le plateau, des torrents se sont tout à coup formés et se sont précipités d'une manière menaçante sur le village, dont les parties inférieures ont été largement inondées.

§8. — *Marais, étangs.* — D'anciens marais existaient à l'extrémité du territoire, dans la plaine: ils ont été assainis et mis en culture. Il n'y a plus actuellement d'endroits marécageux que les chambres d'emprunt ou espaces plus ou moins importants dont les terres, mélangées au gravier

du sous-sol, ont été employées aux remblais du chemin de fer.

§ 9. — *Sources. Légendes.* — Les sources sont assez nombreuses, tant au village que dans l'étendue du territoire.

Les principales sont celles de *Chaulois*, de *Lavaux*, du *parc Noisot*, du *Gros-Chêne*, de *Plante-Debout* et de *Meuvain*. Leur débit n'est pas d'une grande importance, mais il reste assez constamment le même.

De toutes ces sources, deux sont remarquables par la nature de leurs eaux et jouissent, à ce titre, d'un certain renom. La fontaine de Chaulois, à Fixin, est une source minérale purgative, et celle de Lavaux, à Fixey, est minérale ferrugineuse. Jadis il était fait grand usage de ces eaux dans la région.

Les sources de Plante-Debout et de Meuvain étaient assez abondantes autrefois pour former deux ruisseaux qui arrosaient une vaste prairie, aujourd'hui en culture. Dans cette prairie, la tradition locale plaçait la fréquente apparition d'une jeune fée ou *Dame verte*, dont on se souciait peu de faire la rencontre. Par les plus beaux clairs de lune, on l'apercevait, depuis la grande route, glissant plutôt qu'elle ne marchait sous les saules et les peupliers qui bordaient les deux ruisseaux. Cette fée était vulgairement appelée la *Jeannette*.

Quelquefois elle se plongeait dans l'onde et s'y ébattait gaiement en fredonnant une mélodie de nature à troubler le cœur du voyageur attardé. Or, malheur à l'indiscret qui, captivé par les accents de la sirène ou simplement mû par un sentiment de curiosité, allait troubler ses ébats! La Jeannette lui ouvrait les bras avec le plus accueillant sourire, mais pour le plonger dans l'eau jusqu'à complète asphyxie. La *Jeannette verte* a laissé son nom au climat où se trouvait la prairie hantée par elle, et dont le défrichement a causé sa disparition, disent quelques bonnes vieilles.

§ 10. — *Climat, température, salubrité.* — La température est fort vive en hiver; et jusqu'au milieu du printemps, la gelée est assez fréquente sur le plateau et dans la plaine. Les chaleurs sont grandes en été; mais, même en cette saison, les nuits sont d'une extrême fraîcheur.

Les brouillards sont fréquents et épais dans la plaine; ils sont rares et peu intenses sur la montagne. Souvent le ciel est profondément voilé au pied de la colline, tandis que le soleil étincelle sur le plateau. C'est alors un beau spectacle pour l'observateur, qui se trouve avoir sur sa tête un ciel d'azur, alors qu'à ses pieds flottent dans l'espace de brumeux tourbillons.

Les vents dominants sont le *nord-ouest* et le *sud-ouest*.

La quantité annuelle de pluie peut être évaluée à 0m,685.

Grâce à la grande pureté de l'air, la salubrité de Fixin est proverbiale. Aussi les épidémies y sont-elles pour ainsi dire inconnues.

§ 11. — *Curiosités naturelles, grottes, cavernes, etc.* — A titre de curiosité naturelle, on peut citer le fond de la combe de Fixin ou *Combe du Coteau-froid.*

C'est un endroit fort admiré des visiteurs.

La combe se prolonge, en se rétrécissant, dans la direction de l'ouest. Au midi, les rochers qui la bordaient se sont écroulés, et leurs débris forment un amas confus que la végétation recouvre; au nord, le mur de rocher se dresse à pic comme une falaise, et c'en est bien une, en effet. Les eaux d'une mer furieuse ont battu ces rochers pendant une longue période; elles les ont rongés, usés, polis ou désagrégés, et les géologues n'ont pas de peine à y reconnaître une des baies les plus caractéristiques de la *mer Jurassique.*

La crête de cette falaise est interrompue sur un point par une brèche qui servait autrefois d'écoulement à une cascade, dont le bassin de réception est encore visible au pied de l'escarpement.

Dans la montagne de Fixey, caverne dite *Cachot Mirbel*, curieuse excavation à laquelle aboutit un soupirail en forme de cheminée.

CHAPITRE II

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

§ 1. — *Divisions agricoles, climats.* — Fixin, comme importance agricole, occupe un rang fort modeste. La partie du territoire réservée à l'agriculture est assez restreinte. Sur la montagne, deux métairies dont les terres sont enclavées dans les friches et les bois; dans la plaine, une étroite bande dans la direction de l'est; encore les vignes en occupent-elles la partie supérieure.

Sur la montagne, le sol est léger, sec, le plus souvent sans profondeur. Pour peu que les pluies soient rares, la récolte y est compromise. Dans la plaine, le sol est d'abord argileux, compact, et d'une grande fertilité; mais, en avançant vers l'est, il devient tourbeux et froid.

Le sous-sol, au pied de la colline, est un gravier calcaire; mais, à une certaine distance, il disparaît presque entièrement pour faire place à des marnes ou des glaises sableuses, jaunes et grises, souvent mélangées de grains de minerai de fer.

L'assolement est triennal; première année : blé;

seconde: orge ou avoine; troisième: plantes et racines fourragères. Le système des jachères n'est pratiqué que sur la montagne.

§ 2. — *Mode d'exploitation.* — Sauf quelques clos d'assez grande étendue, la zone territoriale comprenant les vignes est extrêmement morcelée. Dans la plaine, la zone agricole l'est beaucoup moins, et sur la montagne la division du sol est à peu près nulle. Elle se réduit à deux domaines particuliers, des friches et des bois communaux.

L'exploitation est laissée à des fermiers pour un bail de durée moyenne, mais presque toujours renouvelé plusieurs fois. Le fermage est acquitté en argent. La culture est pratiquée au moyen de chevaux; quelquefois on y joint des bœufs dans les métairies de la montagne, mais l'emploi de ces animaux n'a rien de régulier.

§ 3. — *Travaux d'amélioration, défrichements, dessèchements.* — Les travaux d'amélioration agricole se réduisent à des fossés d'écoulement dans la partie extrême de la plaine. Des drainages ont été pratiqués dans la région des anciens marécages.

Des défrichements ont été opérés sur la montagne, mais seulement dans la partie contiguë aux vignes. Sur le plateau, au contraire, des terres autrefois cultivées sont retournées en friches ou ont été plantées d'arbres résineux.

§ 4. — *Matériel agricole.* — Sous le rapport du matériel agricole, les cultivateurs de Fixin ont suivi le mouvement du progrès dans le perfectionnement des machines et outils agricoles.

Ils font usage des charrues jumelles, des herses articulées, des rouleaux en fonte, des faneuses, des moissonneuses, des battoirs mécaniques et autres menues machines.

§ 5. — *Amendements et engrais ; cultures diverses.* — Les amendements sont peu pratiqués, si peu qu'il n'en saurait être question. Quant à la fumure, elle est aussi abondante que possible ; le fumier des écuries et des étables seul la constituait précédemment. Maintenant les engrais chimiques sont en grand usage.

Les céréales cultivées sont : le blé, l'orge et l'avoine.

Les plantes fourragères : la luzerne, le sainfoin, auquel est quelquefois mélangée la pimprenelle ; le trèfle, la vesce mélangée de seigle ; plus rarement la minette et le sorgho.

Les prairies naturelles sont de peu d'étendue, mais de bonne qualité.

Comme racines fourragères : pommes de terre, carottes et betteraves.

Comme légumineuses alimentaires : haricots, fèves et féverolles.

Le tableau suivant fait connaître l'importance

de chacune de ces cultures, tant sous le rapport de la surface ensemencée que sous celui du rendement :

NATURE DES CULTURES	Surface ensemencée	Rendement moyen par hectare	OBSERVATIONS
Céréales.			
	hectares	hectolitres	
Blé	90	15	
Seigle	5	10	
Orge	45	12	
Avoine	45	12	
Graines alimentaires.			
Haricots	»	»	Culture disséminée dans les vignes.
Fèves et féverolles	3	25	
Tubercules, racines.			
		quintaux	
Pommes de terre .	20	200	
Carottes	3	220	
Betteraves . . .	6	300	
Prairies artificielles.			
Trèfle	30	50	
Luzerne	8	50	
Sainfoin	30	50	
Prairies naturelles.			
Prés	17	30	Non irrigués
Pâturages.			
Friches	154	»	Livrées au parcours

§ 6. — *Cultures arborescentes, reboisements.* — L'ensemble des bois offre une superficie de 287 hectares 37 ares. Elle se décompose ainsi :

Bois soumis au régime forestier : 195 hectares 37 ares.

Bois non soumis au régime forestier : 92 hectares.

Tous sont aménagés de manière à pouvoir être exploités de 25 en 25 ans. Les futaies sont conservées jusqu'à la limite extrême d'accroissement.

Les parties vides sont, chaque année, reboisées en arbres verts. Deux magnifiques plantations ont été créées sous les noms de *Parc Berthot* et *Parc Liégard* (anciens propriétaires des terres vagues ainsi reboisées). Les arbres, partie d'essences résineuses, partie bouleaux, sont magnifiques.

Les principales essences forestières sont : le chêne, le hêtre, le charme, le frêne, le coudrier, le cornouiller. Parmi les arbustes broussailleux, on peut citer : le genièvre, le houx, le nerprun, l'épine-vinette, le fusain.

Dans les parties reboisées : le pin, le sapin, le mélèze, le bouleau et l'acacia.

Les terrains incultes ou friches présentent une superficie totale de 154 hectares 18 ares et sont affectés au parcours des moutons. Ces friches, hérissées de broussailles sur la plus grande partie du plateau, sont complètement nues sur le

front de la colline. Elles commencent là où finissent les vignes, et sont, à cette limite, d'une extrême aridité. Il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, un document de 1547 dit que les habitants sollicitèrent l'autorisation « *d'essarter et rendre fructifères les chaulmes et broussailles de leur finaige, lesquelles par cy deuant leur estoient à domaige, tant parce que en iceulx se souloient (avaient coutume de) nourrir plusieurs bestiaux sauvaiges, tant loups, renards que aultres qui souloient détruire leurs bestiaux, et sur iceulx se réduisoient et entretenoient brouillards, obscurités et maulvais airs, souventefois causant gelées faisant perdre les bois et fruits de leurs vignes* » (Archives de Fixin). Ainsi s'explique la complète dénudation de la zone d'inflexion du plateau.

§ 7. — *De la vigne et des vins, cultures, maladies, grands crus.* — Fixin est une localité essentiellement viticole, et classée parmi les grands vignobles de la Côte-d'Or.

Depuis quelques années, par suite des immenses ravages du phylloxéra, ce vignoble s'est renouvelé en grande partie, mais dans des conditions qui, sous tous les rapports, s'écartent beaucoup de l'ancienne viticulture locale. Assurément, si nos vignerons d'il y a seulement trente ans, n'ayant connu que les cépages indigènes avec le mode de culture qui y était appro-

prié, si, dis-je ces braves gens revenaient parmi nous, ils ne s'y reconnaîtraient plus. Ils ne comprendraient absolument rien à la nouvelle terminologie viticole : cépages, plantation, fumure, traitements nouveaux, tout les jetterait dans un étonnement singulier. Quels changements profonds à cet égard, et en bien peu de temps!

La transformation de notre viticulture bourguignonne sera bientôt complète. Il ne reste que peu d'anciennes vignes; mais enfin on en trouve encore, particulièrement à Fixin. C'est pourquoi nous croyons devoir rappeler ici le mode de culture qui les concerne et les particularités viticoles qui s'y rapportent, ne fût-ce qu'à titre d'histoire locale, car demain notre vieille viticulture régionale ne sera plus qu'un souvenir.

Le mode de culture jusqu'alors pratiqué était fort ancien. Les plus vieux documents prouvent qu'il avait à peine subi quelques légères modifications dans la suite des siècles.

Chaque année, la vigne est amplement fumée dans les climats de gros plants (gamays), lesquels sont de beaucoup les plus nombreux. Un provignage régulier assure la durée indéfinie de la plupart des vignes. Celles qui sont de plants fins (pinots) ne reçoivent aucune fumure. Quatre labours ou coups leur sont donnés, à toutes, dans le cours de l'année. La charrue n'y est jamais employée. Les

l'enlèvement de la lie déposée. Cette opération a lieu ordinairement sur la fin de mars ou au commencement d'avril. Quelquefois elle est complétée par le *collage* pour hâter la complète clarification du vin.

Avec les soins ordinaires d'entretien, le vin de Fixin est d'une conservation toujours intacte. Jamais on n'a signalé la moindre maladie d'un caractère général.

Il y a quelques années seulement, le *vin fabriqué* était chose parfaitement inconnue à Fixin. Il est regrettable qu'il n'en soit plus de même aujourd'hui. Pas plus que ses voisines, cette localité n'a su résister à cet esprit de sophistication mercantile qui rend suspects les produits autant que les transactions. Après le pressurage, le marc est recueilli et de nouveau mis en cuve avec adjonction d'eau, d'alcool et de sucre brut. Tout cela subit une certaine fermentation et donne un soi-disant vin destiné à la consommation exclusive de la famille, mais qui peut bien quelquefois se glisser perfidement dans le vrai vin, le vin naturel destiné à la vente.

Il est juste d'observer que cette fabrication est loin d'être générale. Les propriétaires et vignerons, désireux de ne laisser planer aucun doute sur la pureté de leurs produits, non plus que sur leur probité personnelle, repoussent avec énergie cette opération interlope.

Dans les grands crus de la Côte-d'Or, Fixin est représenté par:

1° *Le Clos de la Perrière*, tête de cuvée. Ce qui en caractérise le vin, c'est qu'il est très coloré, très spiritueux, et a la vertu de se conserver plus longtemps qu'aucun des vins de la Côte-d'Or. En vieillissant, il acquiert à un haut degré le bouquet qui rend si agréables les vins de Bourgogne, et les place au premier rang des vins du monde entier.

2° *Le Clos du Chapitre*, première cuvée, dont le vin se rapproche beaucoup du précédent. Il est également ferme, spiritueux, coloré et de bonne garde.

3° *Les Arvelets*, première cuvée. Ils donnent un vin fin, de qualité analogue au précédent. C'est un des plus anciens climats de vignes de la Côte-d'Or. La plantation en remonte au VIII^e^ ou au IX^e^ siècle.

4° *La Mazière* et *Le Tremble*, première cuvée. Vin d'une grande finesse, mais moins ferme que les précédents. Il offre l'avantage de pouvoir être bu plus tôt.

5° *Les Échézeaux* et *Le Clos-Napoléon*, première cuvée. Ils donnent un vin ferme, coloré, spiritueux, qui tend à se rapprocher de celui du *Chapitre* et des *Arvelets*.

Les vingt-deux autres climats qui viennent ensuite sont classés deuxième et troisième cuvées parmi les grands vins.

Enfin, il convient de noter que le nombre d'hectares plantés en vignes est de 350, donnant une moyenne de 25 hectolitres par hectare, soit une moyenne totale de 8750 hectolitres.

§ 8. — *Arbres à fruits.* — Les arbres fruitiers sont cultivés, partie dans les jardins, partie dans les vignes. Les principales espèces sont : l'amandier, l'abricotier, le pêcher, le prunier, le cerisier, le poirier, le pommier, le cognassier, le néflier, et, dans les terres vagues, le noyer. Parmi les arbustes fruitiers, on doit signaler : le framboisier, le groseiller, et surtout le cassis, dont les produits sont très importants.

Tous les fruits à chair ou pulpe sont de qualité supérieure et acquièrent un haut degré de maturation. Ils offrent aussi une saveur parfumée, et l'on peut dire que, comme le vin, elle a son bouquet.

L'usage du cidre est inconnu à Fixin.

§ 9. — *Brasseries, féculeries, distilleries.* — Pas de brasserie ni de féculerie. Quant à la distillerie locale, elle a pour objet la fabrication de l'eau-de-vie de marc.

La production de l'alcool est en moyenne de 130 hectolitres.

§ 10. — *Animaux domestiques.* — Les ani-

maux domestiques ne sauraient être nombreux dans une localité dont la population est presque exclusivement vigneronne. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'occuper de races, ni d'élevage, non plus que des maladies du bétail. Les éléments d'appréciation à cet égard font défaut.

Nous nous bornerons donc, dans ce paragraphe, aux renseignements suivants :

ESPÈCES	NOMBRE	ESPÈCES	NOMBRE
Chevaline		**Ovine**	
Chevaux entiers . .	5	Béliers	3
Chevaux hongres . .	14	Moutons	200
Juments	11	Brebis	80
Poulains et pouliches.	3	Agneaux et agnelles .	110
TOTAL	33	TOTAL	393
Asine		**Porcine**	
Anes	2	Porcs (à l'engrais) .	15
Bovine		**Volailles**	
Taureaux	2	Poules	280
Bœufs de travail . .	4	Canards.	20
Vaches	30	Dindes	12
Veaux	6	Pigeons.	30
TOTAL	42	TOTAL	342

L'apiculture est nulle à Fixin.

La chasse, malgré les bois et les friches, n'est pas de grande importance. Le gibier tend à dis-

paraître complètement à cause de la multiplicité des chasseurs, et sans doute aussi, des braconniers. Il se réduit à de très rares lièvres, quelques lapins, quelques écureuils. Le renard est le seul animal sauvage qui apparaisse dans nos bois.

Les perdrix ne sont plus qu'un souvenir. On chasse l'alouette au miroir, la grive à la passe, le soir, en automne, et la bécassine au sortir de l'hiver; mais tout cela ne constitue qu'une maigre ressource, même en y joignant quelques oiseaux des bois.

La pêche n'a pas sa raison d'être à Fixin.

§ 11. — *Mines et carrières.* — Le territoire n'offre aucune mine. On n'y exploite qu'une carrière d'argile. Quelquefois on extrait de la lave sur la montagne.

Fixin a dû autrefois une certaine célébrité à une belle carrière de *porphyre rosâtre*, aujourd'hui abandonnée à cause des difficultés de l'extraction et de la taille. Ce porphyre est caractérisé par de nombreux grains ou cristaux de quartz, et est susceptible du plus beau poli. Dans un mémoire imprimé en 1769, Taisand (1) dit qu'il mérite la préférence sur tous ceux de la province de Bourgogne. Aux siècles précédents, on en faisait un grand usage pour autels, retables, marches, pilastres et cheminées.

(1) *Mémoire sur les principales carrières des environs de Dijon.*

Observons que c'est à cette très ancienne carrière ou *perrière* que le manoir et le clos de la *Perrière* doivent leur nom. Ils y sont contigus.

On tire un grand parti des roches trouées disséminées sur la montagne de Fixin pour la construction de rochers artificiels dans les parcs et jardins.

§ 12. — *Industries diverses.* — Aujourd'hui, il n'y a plus rien à signaler à Fixin sous le rapport industriel. Il n'en était pas de même il y a une trentaine d'années. Alors il était quelque peu fier de ses deux importantes magnaneries, de sa filature de soie et de ses plantations de mûrier. Mais cette industrie n'a pas favorisé ceux qui l'avaient créée. Les mûriers n'ont donné que de médiocres produits et il fallut en abandonner la culture. Les magnaneries ont été transformées en maisons d'habitation, et ne rappellent plus que la ruine des industriels qui les avaient édifiées.

§ 13. — *Commerce général et spécial.* — Le grand et, peut-on dire, l'unique commerce de la localité a pour objet les vins de son territoire. Généralement ils sont vendus en gros, ou tout au moins par notable quantité, aux négociants, qui les recherchent tout particulièrement. Aussi sont-ils toujours d'un prix supérieur aux produits des localités voisines. Cette circonstance tient à ce que

les vins de Fixin sont de très bonne garde, et gagnent extraordinairement en vieillissant.

Cet avantage commercial a placé la population dans une grande aisance, laquelle ne fait que s'accroître, car le prix des vins suit ici une progression étonnante.

Le cassis forme aussi une branche de commerce d'une certaine importance; mais la valeur de ce produit est soumise à de capricieuses fluctuations.

Enfin les eaux-de-vie du cru sont recherchées et d'un prix élevé.

La proximité des grands centres, surtout de Dijon, a toujours rendu superflue la création de foires et de marchés à Fixin.

Les relations avec Dijon, d'une part, Gevrey, Nuits et Beaune de l'autre, s'opèrent par trois voies importantes : 1° le chemin si fréquenté dit de la Côte, qui traverse le village dans sa longueur ; 2° la route nationale n° 74, qui en passe à une faible distance ; 3° le chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, dont la gare la plus rapprochée, celle de Gevrey, est à 4 kilomètres de Fixin. Un ensemble de chemins vicinaux met en communication ces trois voies parallèles.

Les relations postales et télégraphiques sont faciles, le bureau de Gevrey n'étant guère qu'à 2 kilomètres.

CHAPITRE III

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET POLITIQUE

§ I. — *Histoire locale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* — Comme tous les villages de modeste importance, Fixin et Fixey ne sauraient présenter un ensemble de faits pouvant constituer ce qu'on peut appeler une histoire locale. Aucun événement remarquable au point de vue de l'histoire générale ne s'y révèle dans le cours des siècles. Tout se réduit à des souvenirs restreints, à des circonstances de détail dont l'importance n'est pas de nature à dépasser les limites du territoire. La Révolution et ses orages n'ont laissé que de menus faits consignés dans les registres des délibérations de la municipalité.

Quoi qu'il en soit, les événements et souvenirs locaux seront insérés ci-après dans les paragraphes qui leur sont spécialement réservés.

Voici les ouvrages imprimés qui font mention de Fixin et Fixey, ou leur sont exclusivement consacrés :

Description du gouvernement de Bourgogne, par Gareau, Dijon, De Fay, 1734.

Description générale et particulière du du-

ché de Bourgogne, par Courtépée, Dijon, V. Lagier, 1847.

La Recherche des feux en Bourgogne, par J. Garnier, Dijon, Jobard, 1876.

Chartes inédites des IX^e^, X^e^ *et* XI^e^ *siècles*, par J. Garnier, Paris, 1845.

Mémoire de Taisand, Dijon, Hucherot, 1769.

Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne, par Pérard. Paris, 1664.

Statistique des possessions de la milice du Temple en Bourgogne, par Mignard, Paris, Derache, 1855.

Statistique générale des basiliques et du culte dans la ville de Lyon, par J. Bard, Lyon, 1845.

Statistique monumentale ou *Répertoire archéologique de la Côte-d'Or*, par P. Foisset, Dijon, 1868.

Journal de Gabriel Breunot, publié par J. Garnier, Dijon, Rabutôt, 1866.

Flore de la Côte-d'Or, par Loret et Durey, Dijon, Douillier, 1831.

Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or, par J. Lavalle, Dijon, Picard, 1855.

Notices historiques sur les sept communes de la côte dijonnaise, par H. Vienne, Dijon, Loireau, 1847.

Chronique religieuse du Diocèse de Dijon, tome I^er^, 1865.

Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon, tome 1er, 1883.

L'Illustration (plusieurs numéros de), année 1847.

Souvenir de l'inauguration du monument de Napoléon à Fixin, par J. Trullard, Dijon, Guasco Jobard, 1847.

Notice historique sur Fixin et Fixey, par G. Chevallier, Dijon, Union typographique, 1884.

Promenade historique à Fixin, par H. Vienne, Dijon, Loireau, 1851.

La vallée de Fixin (à la suite de Bellart), par Nault, Dijon, Loireau, 1855.

Notice sur le monument élevé à Napoléon, à Fixin, Dijon, Loireau, 1847.

Notice sur le village de Fixin, par Clément-Janin (*Progrès de la Côte-d'Or*, du 25 mai 1880).

Notice sur Fixin et Fixey, par Theuriet, (*Franc-Bourguignon* des 4, 9, 10, 14 et 30 juin 1884).

Réponse à un chapitre d'une Notice historique sur Fixin et Fixey, par Th. Vernier, Paris, Imprimeries réunies, 1884.

Souvenirs de Bourgogne, par Emile Montégut, Paris, Hachette, 1881.

Les Grands Vins de Bourgogne (La Côte-d'Or), par Danguy et Ch. Aubertin, Dijon, H. Armand, 1892. (Une notice sur Fixin et Fixey y est insérée).

Chartes de communes et d'affranchissements, par J. Garnier, Dijon, Darantiere, 1877.

Il est en outre question de Fixin dans tous les Guides relatifs à la Bourgogne.

§ 2. — *Inventaire des documents historiques de toute nature.* — Tous les documents historiques de quelque importance, antérieurs à 1789, ont été centralisés aux archives départementales de la Côte-d'Or, en sorte qu'il reste fort peu aux archives municipales qui soit susceptible d'intéresser à un degré quelconque, en dehors des registres de l'état civil et des registres des délibérations de la période révolutionnaire.

Un grand nombre de documents relatifs à Fixin et à Fixey sont disséminés dans diverses liasses, où il n'est pas toujours facile de les découvrir. Ce sont cependant les plus curieux.

Voici la liste des uns et des autres :

Archives des deux municipalités de Fixin et de Fixey.

Archives des deux fabriques de Fixin et de Fixey.

Archives départementales : *Chapitre de Langres*, série G, liasses 206, 207 et 208 ; — *Évêché de Dijon*, série G, liasse 12 ; — *Saint-Étienne de Dijon*, série G, liasse 113 ; — *Chapitre de Lugny-lès-Mâcon*, série G, liasse 479 ; — *Fabriques du*

diocèse, série G, liasse 600 ; — *Abbaye de Saint-Bénigne*, série H, liasse 62 ; — *Abbaye de Bèze*, série H, liasse 155 ; — *Abbaye de Citeaux*, série H, liasse 447 ; — *Vergy*, série H, liasse 817 ; — *Trouhans*, série G, liasses 40 et 640 ; — série H, liasses 699 et 1125 ; — *Cartulaire de Citeaux*, série H, liasses 166 à 198 ; — *Chroniques de Bèze et de Saint-Bénigne ; — Cartulaire de Flavigny ;* — Fixin, série G, liasses 40 et 640

Archives de la ville de Langres.

§ 3. — *Noms successifs qu'a portés la commune.* — Dans les chartes anciennes et les documents modernes, on trouve, pour Fixin, les formes suivantes :

Ficiacus (VII^e^ siècle), *Fiscius* et *Fissius* (VIII^e^ siècle), *Fiscinius* et *Fiscinum* (IX^e^ siècle), *Fiscentias* (X^e^ siècle), *Fischinus* (XI^e^ siècle), *Fiscinæ* (XII^e^ siècle), *Fixins* (XVI^e^ siècle), *Fissein* et *Fiscin* (XVII^e^ siècle), *Fixin* (dénomination actuelle).

Pour Fixey, on trouve :

Fisciaco (VII^e^ siècle), *Fixiacus* (VIII^e^ siècle), *Fisciacus* et *Ficiacus* (IX^e^ siècle), *Fixiacum* (X^e^ siècle), *Fisceium* (XIII^e^ siècle), *Fiscey* et *Fissey* (XVII^e^ siècle), *Fixey* (dénomination actuelle).

On voit que ces deux séries de dénominations offrent de grandes analogies de formes ; parfois même, il semble y avoir identité complète. N'y aurait-il pas là le signe d'une commune origine ?

Observons encore que, dans les anciennes chartes, on trouve fréquemment l'expression *villa* jointe aux dénominations latines qui précèdent. Cette circonstance n'expliquerait-elle pas aussi pourquoi Fixin et Fixey étaient vulgairement désignés dans la région par *les deux Velles ?* De là, sans doute, le vieux dicton local :

Teu n'a pa penelle
Antre lé deû velle !

c'est-à-dire :

Tout n'est pas prunelles
Entre les deux Velles !

Il s'y trouve, en effet, de belles vignes qui donnent un vin de qualité supérieure.

§ 4. — *Origine de la commune.* — L'origine de Fixin, comme celle de cette belle ligne de villages qui orne les riches flancs de la Côte-d'Or, doit remonter aux temps gallo-romains. A peine la Gaule fut-elle conquise, que les Romains tracèrent dans la contrée une de leurs plus importantes voies militaires : la voie d'Agrippa, destinée à relier le pays des Lingons à celui des Eduens. Ils durent être aussitôt frappés de l'heureuse exposition de nos coteaux bourguignons et y plantèrent la vigne, depuis longtemps importée par eux dans la Gaule Narbonnaise. Ce qui nécessita, le long de

la Côte, la création de centres habités. Fixin n'est sans doute pas antérieur à cette époque. Rien, soit dans son étymologie, soit sous le rapport archéologique, ne rappelle l'ère celtique. Au contraire, les réminiscences gallo-romaines ne font pas défaut.

Le *Répertoire archéologique de la Côte-d'Or* signale à Fixin, pour l'époque romaine, un tombeau renfermant des ossements et des médailles, au moment de sa découverte.

Il est hors de doute que les premiers établissements gallo-romains sombrèrent en grande partie pendant la période de l'invasion barbare. On peut dire que Fixin et Fixey sont édifiés sur des ruines, car jamais le sol n'a été remué, dans les anciennes parties de ces deux localités, sans y découvrir, au milieu de décombres et de vestiges de substructions, de nombreux débris humains.

Les Bénédictins firent renaître peu à peu en France l'agriculture et la civilisation. Ils défrichèrent de nouveau la Côte et y replantèrent la vigne. Sous leur bienfaisante influence, des agglomérations rurales furent fondées ou reconstituées. Leur souvenir est partout empreint dans cette région. Tout y rappelle leur nom.

Ce fut donc grâce à ces moines intelligents et laborieux que Fixin et Fixey se relevèrent de leurs ruines. Le défrichement du sol et le renouvellement du vignoble amenèrent naturellement la

restauration des habitations destinées aux ouvriers employés à ces travaux. Les moines de Bèze furent l'avant-garde des nouveaux pionniers du progrès rural dans la contrée. Malgré le temps et les transformations sociales, leur souvenir y est resté jusqu'à nos jours.

Au VII^e^ siècle, Fixin est à l'abbaye de Bèze. Il passe ensuite sous la juridiction de l'abbé de Saint-Etienne de Dijon. De son côté, Fixey passe aux religieux de Saint-Bénigne. Mais au IX^e^ siècle, les deux localités sont dévolues, à titre de seigneurie unique, au Chapitre Saint-Mammès de Langres, par une charte de Louis le Pieux (836). Toutefois il est à observer, en ce qui concerne Fixey, que, s'il fut soumis à l'autorité temporelle dudit Chapitre, il n'en resta pas moins sous la juridiction spirituelle de Saint-Bénigne. Pour être complètement investis du temporel sur Fixin, il ne manquait plus aux chanoines de Langres que le droit de dîmes. Ils ne tardèrent pas à l'acquérir, ainsi que nous l'expliquerons plus loin.

Il convient de dire que, de bonne heure, la propriété privée avait été constituée à Fixin et à Fixey. Dès le commencement du X^e^ siècle, la division du sol y est attestée par un document fort curieux portant la date de 923. C'est une charte par laquelle un prêtre, du nom d'Archenbaldus, donne à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon une

vigne sise au village de Fixey, pour le remède de l'âme de sa mère, selon l'ancienne formule, *pro remedio animæ matris meæ Valdeilt*. Ladite vigne est située *in pago Oscarense in fine Fissiascense, vel in ipsa villa Fissiaco* (1).

On voit, par un fort curieux document du XVI^e^ siècle conservé aux archives municipales de Fixin, que beaucoup de ces propriétés particulières furent constituées par voie d'usurpation, de la part des habitants, sur les *communes* ou *fonds communs*. On appelait ainsi des terres, des biens fonciers livrés à la jouissance commune. Fixin avait été on ne peut mieux doté sous ce rapport, à l'origine; mais, peu à peu, chacun se tailla à sa guise une ou plusieurs parcelles dans le domaine communal. Ces parcelles finirent par se multiplier tellement, qu'au XVI^e^ siècle, l'autorité provinciale dut intervenir avec énergie pour faire cesser cet abus séculaire et y remédier autant que possible. Tel est l'objet du procès-verbal d'enquête daté du 18 avril 1570, lequel est d'un grand intérêt local.

§ 5. — *Climats ou lieuxdits offrant quelques particularités étymologiques.* — Avant de passer à l'énumération des lieuxdits et d'examiner leur étymologie, provenance ou origine, il n'est pas inutile d'observer que le cadastre a,

(1) *Recueil de chartes inédites, des* IX^e^, X^e^ *et* XI^e^ *siècles*, par J. Garnier.

le plus souvent, dénaturé le sens des dénominations vulgaires en les traduisant en français. Cela tient à l'ignorance où les agents employés à sa confection étaient de l'idiome ou patois local. Ils ont rendu les vieilles expressions patoises, pleines de sens, par les plus inconcevables absurdités. Un exemple entre cent.

Chacun sait, dans nos localités, que *larré* ou *larret* est un vieux mot qui signifie lieu inculte ou vague, le plus souvent stérile et couvert de buissons. Les larrets ne manquaient donc pas sur nos montagnes, ce qui en avait vulgarisé l'expression. Ainsi à Fixin, il y a le climat dit *le Larret chaud*, parce qu'il est exposé au sud : cela est simple et fort naturel. Or, que fait l'agent du cadastre? Il traduit *Larret chaud* par *La Réchaux*, expression ridicule et dépourvue de sens.

LIEUXDITS

D'après les dénominations cadastrales, avec l'étymologie ou l'origine données par l'ancien patois local.

Chamerey, patois, *Chan Mèïrai*, c'est-à-dire *Champ-Mairey* (1634). Autrefois *Grange-Virey*, d'une métairie de ce nom sur la montagne.

Les Meulets, patois, *le Mèeûlai*, c'est-à-dire *les Mouillés*, sol mouvant et gouteux.

Les Breleux, patois, *lè Breuloû*, c'est-à-dire

les Brûleurs, champs dont le sol très calcaire et sec brûle les plantes en été.

Les Rouvrais, patois, *lé Reuvrâ* ou *lé Reubrâ*, du bas latin *Roboretum*, lieu planté de chênes. — Bois.

La Fortelle, patois, *lai Feurteule*, c'est-à-dire *la Forestelle* (1666), *la petite Forêt*, d'une métairie dans les bois.

Les Suchots, patois, *lé Seucheû* ou *Seusseû*, du latin *Sambucus*, sureau. Lieu où cet arbuste croît spontanément et en abondance (1).

En Laveau, patois, *En lai vaô*, c'est-à-dire *En la Source*. A rapprocher du latin *vallis*, d'où *val*, petite vallée avec source.

Les Boudières, patois, *lé Beudëïre*. Une *beudëïre* est un nuage de poussière soulevée par le vent. Terres poussiéreuses.

Le Mébas, patois, *le Mée-bâ*, c'est-à-dire *le Meix-Bas*, d'un ancien *meix* important en contrebas de la colline.

La Réchaux, patois, *l'Lârëï chaô*, c'est-à-dire *le Larret* ou *le Larrey chaud*, d'un *larrey* ou friche buissonneuse exposée au sud.

La Charmotte, patois, *lai Charmeute*, c'est-à-dire *la petite Charme*, ce qui veut dire la *petite friche*.

Aux Chézeaux, patois, *ez Châseu* ou *Câzeu*

(1) Voir H. Cocheris, *Origine et formation des noms de lieux*.

du bas latin *casalis*, chaumière, lieu offrant des vestiges d'anciennes cabanes.

En Coton, patois, *en Caôton*, diminutif de *caôte* ou *côte*. Lieu légèrement en côte.

Les Tellières, patois, *lé Tilleïre*, du latin *tiliæ*, lieux plantés de tilleuls.

Les Chantions, c'est-à-dire, *les Champs Thions*, du latin *Campi Théodonis* (titre du XI^e^ siècle).

Les Fondements, c'est-à-dire, *les fonds Demant* (ancien titre). Terres ayant formé le domaine de « messire Demant ».

La Vionne, patois. *lai Viônne*, la *Viorne*, ou clématite des haies. Elle croissait abondamment en ce lieu.

En Clomée, patois *Kieu-Mée*, c'est-à-dire *Clos-Meix*, d'un ancien meix entouré de murs en cet endroit.

Les Azellerois, patois, *Hâseulrô*, c'est-à-dire *Hâselleraie* ou *Hâseraie* du roman *Hâsier*, branchage. Emplacement de hauts buissons.

La Mossière, patois, *lai Moncëire*, c'est-à-dire *la Moncière*, du bas latin *monticella*, petit mont, éminence.

Les Ronge-os, patois, *lé Rongèeu*, *lé Roncèeu*, c'est-à-dire *les Ronceaux*, buissons de ronces. Ce lieu en était autrefois couvert.

Les Sarottes, patois, *lé Çâreute*, diminutif de

Çâres, cendres, c'est-à-dire *les Cendrettes*. Terres fines et légères.

Les Dâré, expression purement patoise signifiant *les Derrières*, climat derrière le village.

Les Prielles, patois, *lé Prayèeûle*, diminutif de *prai* (pré, prairie), c'est-à-dire *les petits prés*. A rapprocher de *pratelli*.

En Meuvain, patois, *en mèeûvéin*, c'est-à-dire, *en Mouvant*. Climat marécageux, goutteux.

Le Noireau, patois, *Neureû* ou *Neurô*, du bas latin *Nugaretum*, lieu planté de noyers. Il y en avait beaucoup en cet endroit.

Les Labrosses, patois, *lè Breusse*, du bas latin *broca* ou *brossa*, c'est-à-dire *les Brosses*, *les Broussailles*.

Charme rousse, patois, *Charme ez reûsse* ou *reùce*, du bas latin *roncia*, ronce. On a donc *Charme aux ronces*.

La Chenaillâ, vrai patois, *lai Chaingnaîllâ*, c'est-à-dire, *la Chênaie*, bois de chênes. Climat provenant d'un bois essarté.

Les Carottes, patois, *lé Çâreute*, diminutif de *câre*, coin de terre, parcelle exiguë. *Les petites parcelles*.

Le Ravery, patois, *le Raiveréin*, c'est-à-dire, *le ravin*. Endroit autrefois raviné par les eaux.

Les Echalais, patois, *l'Echailaye*, c'est-à-dire canton de bois où les habitants avaient l'usage des échalas, l'*Echalaie*.

Les Mazières, patois, *lé Mâzèire*, c'est-à-dire, *les Màsures*, *les Maisons en ruine*. Anciens débris d'habitations en ce lieu.

En Jailly, patois, *en Jayèeû*, c'est-à-dire, *En Jayet*. Sol offrant des fragments minéraux brillants comme le jais.

La Cocarde, patois, *lai Keucade*, c'est-à-dire *la Coquarde*, la vigne de Coquard (ancien titre).

Les Hervelets, patois, *Arbelai* ou *Arvelai*, expressions identiques à *Arbelaie* ou *Herbelaie*, lieu où croît l'érable (1).

Champ des Avets, champ des *Ave*. Là se trouvait un champ dont le sonneur du point du jour ou des ave avait la jouissance.

Les Gibassiers, patois, *lé Gibaisséï*, du latin *gibbosus*, d'où *gibbeux*, relevé en bosse : *les Champs bossus*.

La Jeannette verte, patois, *lai Janneute vote*, d'une ancienne prairie où apparaissait parfois une fée ou Dame verte.

Le Potey, patois, *l'Paôtéï*, c'est-à-dire *le Pautet*, le bourbier. Lieu autrefois vaseux et marécageux.

Les Treuilles, patois, *lé Troîlle*, c'est-à-dire *les Treilles*. Climat où d'anciennes vignes étaient élevées en treilles.

§ 6. — *Lieux détruits*. — Comme lieu dé-

(1) H. Cocheris, *Origine et formation des noms de lieux*.

truit, on doit signaler un ancien hospice au climat dit la *Maison-Dieu*, au bord de la route de Dijon à Beaune. Cet établissement devait être important à en juger par l'étendue des substructions. Depuis longtemps la charrue a passé et repassé sur l'emplacement, puis les vignes y ont succédé aux terres labourées, en sorte que l'on n'y rencontre pas le moindre vestige extérieur. Mais il n'en est pas de même pour les fondations. On s'y heurte pour peu que l'on creuse le sol. Les matériaux étant liés par un ciment qui a fait corps avec eux, ils offrent la dureté et la solidité d'un rocher. Ne doit-on pas y voir des substructions gallo-romaines, sur lesquelles aura été édifié l'établissement hospitalier du moyen âge?

D'autre part, on est fondé à croire qu'il y avait là plus qu'un hospice, mais une agglomération, village ou hameau, car les nombreux ossements ou fragments d'ossements que la pioche met à découvert sur un assez grand espace, révèlent l'ancienne existence d'un véritable cimetière. Il est regrettable que l'on n'ait jamais pratiqué de fouilles intelligentes en cet endroit, qui n'est cité nulle part, mais auquel les traditions locales donnent une grande importance.

§ 7. — *Ancien pays et ancienne province.* — Fixin est situé à l'extrémité sud de l'ancien territoire des Lingons, c'est-à-dire aux confins

de celui des Eduens. Après la conquête romaine, le territoire des Lingons fut compris dans la *Première Lyonnaise*, subdivisée, comme toutes les autres provinces gallo-romaines, en *pagi* qui devinrent des comtés.

Fixin est tout d'abord, et avec raison croyons-nous, signalé au *Pagus Divionensis* (Comté de Dijon). Mais, soit par suite d'une modification divisionnaire, soit erreur d'indication, une charte du recueil de Pérard le place au *Pagus Oscarensis* (Comté de l'Ouche). Il est vrai que Fixin se trouvait à la limite de ces deux *pagi*. De son côté, Fixey, d'abord attribué au *pagus Divionensis*, l'est ensuite au *pagus Attoariorum* (canton ou comté des Attuariens) par une charte du même recueil ; enfin une charte de 923 (1) le comprend dans le *pagus Oscarensis*.

Cette variété d'attributions s'explique par le fait suivant. Vers la fin du VIII^e^ siècle, le *pagus Attoariorum* se divisa en trois parties avec des limites assez mal définies. On en détacha le *pagus Divionensis* et le *pagus Oscarensis;* ce qui fit que les localités situées près de ces limites furent attribuées tantôt à l'un des nouveaux *pagi*, tantôt à la partie qui restait du *pagus* primitif, et qui en avait conservé le nom. Il en fut ainsi pour Fixin et Fixey, d'autant plus que, se trouvant à

(1) J. Garnier, *Chartes inédites de Bourgogne aux* IX^e^, X^e^ *et* XI^e^ *siècles.*

peu près au point de jonction des trois divisions, point assez mobile, ils devaient subir les conséquences géographiques de cette mobilité.

Quand les divisions et subdivisions ecclésiastiques succédèrent aux précédentes, Fixin et Fixey firent partie du diocèse de Langres jusqu'à la création de celui de Dijon, province de Bourgogne, bailliage et subdélégation de Dijon, district dudit. Depuis la création de la nouvelle division administrative, ils font partie du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, canton de Gevrey-Chambertin.

La réunion des deux localités en une seule commune a eu lieu par décret impérial du 28 janvier 1860, sous la dénomination unique de Fixin.

§ 8. — *Seigneurie et seigneurs.* — Nous rappellerons ici que la seigneurie de Fixin fut d'abord, en grande partie, dévolue à l'abbaye de Bèze par son fondateur, le duc Amalgaire, au VII^e^ siècle. Bientôt elle fut soumise à la juridiction de Saint-Etienne de Dijon, et y demeura jusqu'au IX^e^ siècle.

Quant à Fixey, il appartint, à l'origine, à l'abbaye de Saint-Bénigne, qui conserva son droit de patronage jusqu'à la Révolution. A la suite du concile provincial de Langres, auquel avait assisté Louis le Débonnaire, ce souverain, par une

charte de 836, abandonna au Chapitre Saint-Mammès de Langres les seigneuries réunies de Fixin et de Fixey avec le droit de haute, moyenne et basse justice.

Cette donation rendit les habitants des deux villages « *gens de poeste* ou *de pôté* ». Elle leur créa une situation dont les avantages se firent sentir pendant trois ou quatre siècles. Dans le principe, la protection ecclésiastique mit le paysan à l'abri des vexations des seigneurs laïcs. Le Chapitre de Langres usa aussi de son influence pour obtenir l'allégement des charges qui pesaient sur les campagnes. Il céda une grande partie de ses terres par emphytéose, sous la condition d'un cens annuel. Sous l'influence de cette situation, le travail se développa, l'intérêt privé naquit, et favorisa l'instinct de la propriété individuelle. Elle se développa peu à peu, et le territoire des deux localités, jusqu'alors mal exploité, subit une heureuse transformation.

Cet état de choses relativement avantageux cessa, ou du moins fut de plus en plus compromis, quand le Chapitre seigneurial fit exercer ses droits de dîmes ou autres par des agents subalternes, qui, trop souvent, abusèrent de leur situation au détriment des habitants et à l'insu des Chanoines. De là, nombre de procès dans lesquels les habitants eurent de constants désavantages. Dès ce moment, ils sentirent naître dans leur

cœur une colère sourde contre les privilèges seigneuriaux.

Fixey, bien que réuni à son voisin en tant que seigneurie du chapitre de Langres, était resté, avons-nous dit, sous le patronage, ou, si l'on veut, sous le protectorat de l'abbaye de Saint-Bénigne, qui en partageait la dîme avec le curé. Tous les autres droits seigneuriaux appartenaient aux Chanoines. Il paraît que ce patronage fut très avantageux aux habitants de Fixey, qui, plus heureux que leurs voisins de Fixin, avaient toujours près d'eux une voix puissante pour les défendre contre les abus des agents subalternes du Chapitre de Langres.

Les Vénérables entrèrent en possession complète du droit de dîme en achetant d'abord, en 1258, le quart des dîmes prélevées alors par Huguet de Blançay, et en obtenant ensuite le surplus (1276) de l'abbé de Saint-Etienne, jusque-là seigneur décimateur. La totalité de cette dîme consistait en un prélèvement du seizième de la récolte. En 1717, le produit en vin résultant de ce prélèvement était de 24 queues ou 48 pièces de Bourgogne pour Fixin.

La dîme de Fixey, étrangère à cette transaction, resta conjointement au vicaire paroissial et à l'abbaye de Saint-Etienne.

La perception de ces diverses dîmes était facilitée par le ban de vendange, dont l'usage s'était

tellement implanté dans les habitudes locales, qu'il résista longtemps encore, en ce présent siècle, au régime de la liberté.

§ 9. — *Justice seigneuriale et Registres-terriers.*— Le Chapitre de Langres était donc seul seigneur à Fixin, tant au temporel qu'au spirituel. Il y exerçait les droits de haute, moyenne et basse justice par des officiers de son choix qui siégeaient dans sa maison dite *seigneuriale*, dont une grande et curieuse partie existe encore sous le nom de *Maison du Chapitre.* Nous lui consacrerons plus loin un paragraphe spécial.

Tous ces droits judiciaires sont énumérés et décrits avec soin dans un très curieux terrier conservé par la famille Lamblin, actuellement propriétaire de la Maison du Chapitre et du beau vignoble qui en dépend. C'est dans cet ancien document que nous avons puisé les renseignements suivants:

Pour l'administration de la justice, les Vénérables constituaient un *juge-maire*, un *lieutenant*, un *procureur d'office*, un *greffier*, un *sergent* et un *forestier*, lesquels « prennent connaissance de *toutes les matières tant civiles que criminelles et personnelles sur tous et chacun les manans et habitans dudict Fixin et autres qui se trouvent audict lieu, pour, de tous les cas, crimes et délits qui se commettent audict lieu, soit les*

dicts habitans, sujets ou étrangers, en faire telle adjudication et sentence qu'il appartiendra par raison et faire exécuter leurs sentences selon que les matiers sont disposés. »

Le juge-maire et autres officiers n'avaient point d'uniforme particulier, mais les sergents portaient la livrée des Vénérables, de couleur rouge et verte. Ceux-ci étaient tenus de vêtir le costume indicatif de leurs fonctions lorsqu'ils étaient porteurs d'exploits et d'assignations, ou assistaient aux audiences des *grands jours*. Ils tenaient alors en main la verge droite et élevée.

En signe de leur qualité de hauts justiciers, les Vénérables avaient fait ériger des fourches patibulaires « *à deux colonnes et frestier sur une place commune appelée ès Chafaulottes emprès le finage de Brochon, devers vent, et le derrière de la Maison-Dieu de Brochon, devers bise* ». Quand il s'agissait de relever ces fourches, les habitants étaient sommés « *d'y comparoir duement embastonnés et de prêter aide et assistance, à peine de neuf sols d'amendes* ».

Il est dit aussi que « *en la rue publique, devant le grand four dudict Fixin, est un poteau auquel est suspendu « un serchant (carcan) » qui embrassait le col des malfauteurs y attachés* ». Dans la maison seigneuriale était une prison munie de *ceps* pour retenir les prévenus, et un cachot destiné aux condamnés.

Tous les autres droits seigneuriaux sont énoncés dans un autre registre-terrier déposé aux Archives départementales (G. 206). Voici ce qu'on y lit :

« Lesdits habitants de Fixin et de Fixey sont tenus de faire égandiller les mesures et jauger les tines au temps des vendanges, lequel égandillage appartient auxdits seigneurs, qui chacun an le font exercer par leur maire ou sergent dudit Fixin, moyennant cinq deniers tournois que les habitants sont tenus de payer pour chaque égandillage, sans que lesdits habitants puissent vendre ni recevoir avant que ledit égandillage ne soit fait, à peine d'amende.

« Aucun habitant ne peut vendre du vin et tenir taverne sans auparavant avoir obtenu licence desdits seigneurs, à peine d'amende, et sont tenus de payer dix deniers toutes les fois qu'ils ôtent ou mettent l'enseigne.

« Tous bouchers ou autres étrangers non résidants auxdits Fixin et Fixey, venant vendre viande, en détail ou en gros, sont tenus d'obtenir licence desdits seigneurs, ou de leur juge-maire, et de donner auxdits seigneurs ou à leur dit maire, la langue des bêtes, à peine d'amende.

« Les habitants doivent auxdits seigneurs, de cinq en cinq ans, la somme de vingt-cinq livres tournois pour taille de subvention ; ils ont à présent coutume de payer chaque année cent sols.

« Chaque habitant tenant feu doit, chacun an, auxdits seigneurs quatre mesures d'avoine et cinq deniers tournois au jour de la fête de saint Remy de chaque année pour la taille appelée taille de feu, a l'exception des hommes veufs et des femmes veuves qui ne doivent que moitié; et, à cet effet, il est fait, chaque année, par les officiers de la justice, un rôle signé d'eux et déclaré exécutoire par le juge dudit lieu.

« Dans les bois qui se mettent d'autorité de justice en bans, défenses ou réserves, les dits seigneurs prennent quatre partages, les premiers et où bon leur semble (1). »

De plus, on devait solliciter la permission seigneuriale pour élever un pignon sur rue et bâtir colombier, assembler les habitants, même pour le jeu de quilles, le jeu d'épée et le jeu de boules à deux bâtons. On le voit, c'était une police qui ne négligeait rien.

§ 10. — *Chartes d'affranchissement.* — On ignore l'existence de chartes d'affranchissement se rapportant à Fixin et à Fixey. Il y a lieu de croire que Fixin et Fixey furent affranchis dans la première moitié du XV^e^ siècle.

Notons cependant que Fixey est reconnu abonné dans la recherche des feux de 1375 et dé-

(1) Inséré dans la *Notice historique sur Fixin et Fixey*, par M. l'abbé Chevallier.

claré franc dans celle de 1470 (1). Son affranchissement était ancien, car dans aucune des cherches du bailliage de Dijon, on n'y signale de feux sers (serviles), Il est dit, dans le terrier de 1556, que le prix de cet affranchissement consistait en une subvention de dix livres payée, tous les cinq ans, par les habitants au Chapitre. On doit penser qu'il en fut à peu près de même à Fixin, puisque la seigneurie capitulaire leur était commune.

§ 11. — *Impôts, tailles, corvées.* — Les charges féodales n'exemptaient pas, à l'occasion, de la taille royale ou ducale. C'est ainsi qu'en 1455, nous voyons Fixin taxé, conjointement avec Chevigny-Fénay, à la somme de 120 livres pour contribuer aux frais du voyage «*d'oultre-mer*» que se proposait de faire le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Il ne fut pas ménagé davantage en d'autres circonstances. Néanmoins une aisance relative se fit toujours sentir à Fixin et à Fixey ; et, d'après les *cherches* du XIV^e^ siècle, on les trouve au nombre des communautés présentant le moins de feux misérables, toute proportion gardée.

§ 12. — *Fiefs et enclaves dans la seigneurie.* — Deux fiefs importants, enclavés dans la sei-

(1) J. Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements*, tome III.

gneurie, échappaient à la juridiction du Chapitre : la *Perrière*, à Fixin, et le *meix Trouhans*, à Fixey.

Le premier de ces fiefs relevait de Cîteaux et participait aux privilèges de ce grand ordre monastique, privilèges dont l'un des plus importants était l'exemption de toute dîme et charge sur toutes les propriétés qu'il pouvait posséder en *général*. On comprend que les Cisterciens, en étendant de plus en plus leurs possessions sur Fixin et Fixey, en dehors des limites de la Perrière, restreignaient d'autant l'exercice du droit de dîme par le Chapitre sur les vignes de sa seigneurie. Plusieurs de celles acquises par eux étaient même soumises à des cens annuels dont cette acquisition les exonérait. C'est ainsi qu'en 1505, trente-trois journaux de vignes échappaient à toute dîme et cens. Le chapitre seigneurial protesta, puis les procès survinrent. Condamné en 1490 et 1502, Cîteaux dut se résigner à une transaction. Il fut arrêté que, chaque année, « *soit fertilité, soit stérilité, porte ou non-porte*, » les Cisterciens paieraient au chapitre de Langres, à titre de seigneur décimateur, deux *queues* de vin.

La même procédure eut lieu de la part du prieur de Larrey et du curé de Fixey, codécimateurs de cette localité, et Cîteaux dut leur payer, bon an, mal an, une *queue* de vin à se partager.

La faveur dont les Cisterciens jouissaient près des ducs de Bourgogne leur avait fait obtenir le

droit de toute justice dans leur manoir de la Perrière. C'est pourquoi on lit dans un document local: « Au bout de la cave, il y a une prison pour mettre les malfaiteurs qui feraient des excès et commettraient crimes, ou porteraient dommage auxdits Vénérables en ladite maison et pourpris de la Perrière, à cause de l'immunité et franchise d'icelle maison et pourpris ; dans laquelle prison n'est mémoire d'homme que personne y ait été mis, pour le cas n'y être advenu (1). »

A Fixey, le fief ou meix de Trouhans était aussi soustrait à la juridiction du Chapitre. Il se composait d'une maison et de huit journaux de terre attenant. Ce fief avait été donné par le chevalier Rocelin, surnommé Romestan, à l'abbaye de Saint-Etienne, sous la prélature de Garnier de Mailly (1020-1051). Aliéné par ses successeurs, il passa en différentes mains, et devint enfin la propriété du président Richard de Ruffey, qui en rebâtit la maison en 1750. Après la mort à jamais regrettable de cet homme de bien, envoyé à l'échafaud par le régime de la Terreur, le fief de Trouhans fut vendu comme bien national (2).

Le seigneur de Trouhans avait le devoir de présenter aux Vénérables, le lendemain de la fête de saint Antoine, patron de Fixey, un habitant de ce lieu « *suffisant, idoine et capable* » pour

(1) Archives de Langres.

(2) Le tout est actuellement possédé par M. Crusserey.

exercer l'office de sergent en ladite justice. « Si le seigneur de Trouhans néglige ce devoir, ou si le sergent remplit mal son office, ledit seigneur sera *interpellé* » (1).

Notons encore que les Génovéfains de l'abbaye d'Oigny possédaient à Fixin un domaine avec maison sise *Grande Rue*, autrefois rue *Trote-Guay*. Le tout fut vendu comme bien national le 16 mars 1791. La maison Lagoutte s'élève sur l'emplacement de l'ancienne construction génovéfaine, et le bois d'Oigny, sur la montagne, rappelle le souvenir de cette abbaye.

§ 13. — *Evénements importants : combats, guerres civiles, épidémies et autres fléaux.* — Au moyen âge, pendant une longue période, les biens d'église étaient déclarés sacrés quant aux terres et aux personnes qui y étaient attachées. L'excommunication *ipso facto*, si redoutée des seigneurs féodaux eux-mêmes, était la peine encourue par ceux qui osaient y porter la main. C'est pourquoi les habitants de Fixin et de Fixey jouirent pendant longtemps d'une paix à peu près parfaite. Cette paix allait faire place à de terribles épreuves sur la fin du XVI^e^ siècle. Ce fut, en effet, à dater de la mort de Henri III (1589) que nos deux villages commencèrent à subir les déprédations et à ressentir les douleurs qui accompa-

(1) Archives départementales, G. 209.

gnent la guerre. Comme tous les autres villages de la côte, ils furent ravagés par les Huguenots et souffrirent des incursions des Impériaux. Les reîtres allemands parurent ensuite et s'y portèrent aux derniers excès.

Le manoir de la Perrière fut pris par les Huguenots, qui en brûlèrent les portes, en pillèrent les caves et en démolirent la tour. L'église fut pillée et profanée à son tour. Tout y fut mutilé et détruit.

En 1593, une horde de reîtres, de lansquenets et de suisses se signala aussi par d'affreux ravages à Fixin et à Fixey. Ces forcenés, après avoir tout dévasté, brûlèrent les cuves, les pressoirs, les paisseaux, les meubles, tout enfin, et ne laissèrent rien. Mais ce qu'il y eut de plus affreux encore, c'est que « les filles et femmes que l'on put attraper furent prostituées et emmenées », dit un chroniqueur (1).

La communauté de Fixin, complètement ruinée par ces excès et ces ravages, fut obligée de contracter des emprunts onéreux. Elle dut aliéner une partie de ses communaux pour payer ses dettes.

Rien à noter en fait d'épidémies, famines, inondations ou incendies. Les documents écrits, pas plus que les traditions orales, n'ont conservé le

(1) *Journal* de *Gabriel Breunot*, publié par M. J. Garnier.

souvenir de calamités de cette nature. On rappelle seulement un « *orval* » et une grêle de conséquence en 1783.

Cependant Fixey a dû subir une terrible catastrophe. Vers 1884, en creusant un aqueduc dans la Grand'Rue, on a trouvé de nombreux débris humains, presque des squelettes entiers, étendus dans toutes les directions. Faut-il y voir les conséquences d'un combat, d'un incendie, d'une épidémie ? Nous ne saurions le dire.

§ 7. — *La Révolution.* — Comme partout dans nos villages, la convocation des Etats Généraux fut saluée avec une grande joie à Fixin et à Fixey, et les premières réformes de la Constituante y furent accueillies avec le plus grand enthousiasme. On y désirait depuis si longtemps la suppression de la dîme et des droits féodaux ! Aussi la municipalité de Fixin, installée le 1er février 1790, se hâta-t-elle de voter une adresse « d'actions de grâces » à l'Assemblée pour la remercier de ses bienfaits et lui témoigner sa vive reconnaissance.

La rédaction en fut confiée au « recteur d'école » J.-B. Plaizant, qui, en cette circonstance, fit appel à toutes les ressources de son style oratoire. Les Constituants sont gratifiés par lui du titre de « *Nos Seigneurs* », affaire d'habitude, sans doute. L'amour et le respect pour « *notre bon Roy* » sont attes-

tés sans réserve dans cet acte on ne peut plus curieux. Mais, de tous les bienfaits célébrés par la plume du « recteur », l'abolition de la dîme est le plus grand, parce que la dîme « *était le Ciseau de l'industrie agricole, le fléau dévastateur des campagnes* ». On craint cependant qu'elle ne soit promptement rétablie, et adjuration est faite à l'Assemblée Nationale de faire en sorte que la joie publique « *ne soit pas convertie en pleurs et en accents de douleur* ».

L'éloquente adresse se termine ainsi : « *S'il pouvait encore rester quelque espoir aux ennemis de la patrie, s'ils osaient apporter quelque obstacle à l'accomplissement de votre ouvrage, Nos Seigneurs, vous nous verriez quitter nos bêches et nos charrues pour voler à la défense de la liberté nationale attaquée. Puissiez-vous arriver bientôt au terme de vos travaux! Puissiez-vous, après avoir consommé le bonheur public, revenir bientôt dans vos provinces pour jouir d'un glorieux repos, être témoins de la félicité de vos concitoyens, recueillir les bénédictions des heureux que vous aurez faits* (1) ! »

Les officiers municipaux durent être fiers d'apposer leurs signatures au bas d'un tel document.

Le 14 juillet 1790, grande manifestation pa-

(1) Registre de la municipalité de Fixin.

triotique, au cours de laquelle les gardes nationaux, sous les auspices du conseil général de la commune, prêtèrent un serment solennel de fidélité à la Constitution, à la loi et au roi. Ils y avaient été conviés le 11 juillet précédent par un *proclamat* aussi enthousiaste que l'adresse d'*actions de grâces*. La municipalité, par la plume de Plaizant, y célèbre encore « *les vertus du Roy, le plus aimable et le meilleur monarque que nous puissions jamais conserver dans notre mémoire* ». Emporté par la majesté du sujet, le rédacteur s'écrie : « *Nous invitons tous les citoyens, de la commune de Fixin composant la Garde Nationale, même les enfants de nos concitoyens, dès l'âge de douze ans, à accompagner leurs pères à la fête du pacte fédératif et prêter eux-mêmes le serment, afin de leur imprimer, dès l'âge le plus tendre, le respect dû à la Constitution, à la Loi et au Roy, et par ce moyen disposer ces jeunes âmes à la vertu pour profiter avec fruit des bienfaits de notre Roy et du nouveau régime de Constitution* (1). » Une très louable recommandation est faite aux citoyens en terminant : « *Il est expressément défendu de passer le reste du jour dans la débauche. Cette conduite pourrait ternir la majesté de la fête.* »

La population, électrisée par le *proclamat* muni-

(1) Registre de la municipalité de Fixin.

cipal, se porta en foule à l'église, qui, pour le coup, fut trop étroite. L'assistance débordait sur le cimetière. Le curé Taulard officia. La cérémonie commença par le chant du *Veni Creator* et se termina par celui du *Domine salvum fac Regem*, « pour la conservation du bon Roy, cher aux citoyens et à leurs enfants ».

A Fixey, même enthousiasme.

Bientôt cette unanimité dans l'expression des sentiments civiques commença à être troublée par le décret relatif à la *Constitution civile du clergé*. A Fixey, le curé Charrier prêta le serment schismatique « *sans restriction aucune* » ; mais à Fixin, l'abbé Taulard déclara, dans sa prestation de serment, « *excepter formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle* ». Grand scandale ! Pendant que le premier de ces prêtres est exalté pour son patriotisme, le second est déclaré ennemi de la patrie.

L'évêque constitutionnel de Dijon, Volfius, trouvant l'abbé Taulard irréductible sur le chapitre du serment absolu, défère au vœu de la municipalité réclamant l'expulsion du pasteur récalcitrant. L'abbé Charrier est nommé *vicaire* de Fixin : les clefs de l'église lui furent remises, sans que personne se donnât même la peine d'en prévenir son confrère. Le curé de Fixey fut dans la jubilation.

A partir de ce moment, ce prêtre va marcher

à grands pas dans la voie de l'apostasie. Le 29 mai 1791, après avoir béni solennellement le drapeau de la garde nationale, il déclare s'enrôler « *sous ses plis glorieux* ». Ses paroissiens l'admirent de plus en plus et le nomment *officier municipal*. Dès lors, il ne signe plus que « *Charrier, citoyen* ».

En tout ceci, on doit dire que les deux localités *sœurs*, comme elles s'appelaient mutuellement alors, étaient de bonne foi. Elles conciliaient les actes les plus révolutionnaires avec leurs convictions religieuses traditionnelles. Ainsi, le 16 août 1791, les paroisses de Fixin et de Fixey imposent au *pasteur* Charrier l'obligation de les conduire solennellement en procession à Marsannay-la-Côte « *pour obtenir de la pluie* » (1). Tout le monde s'y rend, officiers municipaux en tête. Ces derniers veillent, d'ailleurs, rigoureusement à ce que le repos dominical soit observé.

L'anniversaire de la chute de la royauté est célébré avec un grand élan populaire. Le *citoyen* Charrier monte à l'autel pour la messe, et prend ensuite part à toutes les joyeuses démonstrations de la circonstance. Le soir, il se rend *en uniforme*, avec ses ouailles enrubannées aux couleurs de la nation, au pied de l'arbre de la liberté. Là, après avoir chanté la *Marseillaise*, les assistants, sur

(1) Registre des municipalités de Fixin et de Fixey.

l'invitation du curé, « *trempent leurs lèvres dans une coupe commune et se donnent le baiser fraternel* » (1).

Enfin vinrent les jours terribles, où le catholicisme étant légalement proscrit, les symboles religieux furent renversés et les églises profanées. Le curé Charrier ne s'en émut pas plus que de raison. On le vit encore célébrer une messe solennelle en « *l'honneur de la prise de Toulon* » (19 décembre 1793), et ce fut le dernier acte de son ministère paroissial. Le Conseil général de Fixin le remercia de ses services, désormais inutiles, et, huit jours plus tard, le *citoyen pasteur* Charrier déclarait que, « *pour se conformer au vœu du peuple français, qui regarde les ministres du culte comme inutiles, il renonce à exercer pour toujours les fonctions sacerdotales* » (2). Cette fois l'apostasie était complète. Un beau matin, il disparut du presbytère de Fixey et on ne le revit plus.

L'église de Fixin fut qualifiée de *Temple de la Raison*, ce qui est encore rappelé par une inscription à demi effacée qui se trouve au-dessus de la porte latérale, côté nord. Il est juste de dire que la population de Fixin et sa municipalité subissaient, plus qu'elles n'acceptaient, un état de choses poussé à un tel degré d'impiété et de subversion.

(1-2) Registre de la municipalité de Fixey.

Les officiers municipaux enflaient leurs voix en délibérant, comme font ceux qui ont peur, et les habitants, pour la plupart, pratiquaient en secret un culte qu'ils semblaient réprouver en apparence. A leur honneur, on doit reconnaître que les uns et les autres ne se départirent pas d'une grande modération au milieu de la tourmente révolutionnaire. Plusieurs suspects trouvèrent à Fixin un asile assuré. On y vit même accourir des religieux menacés par les terribles décrets de la Convention. En somme, on a beau interroger les documents municipaux et les traditions locales, on ne trouve trace d'excès quelconques.

Il n'en était pas de même à Fixey : toutes les têtes y étaient à l'envers. L'exemple de leur triste curé avait produit de déplorables effets.

La loi des suspects n'y avait été que trop favorablement accueillie. Des visites domiciliaires furent prescrites par la municipalité pour s'assurer que les habitants n'avaient chez eux « *aucun signe de féodalité et de royauté* ». L'intolérance révolutionnaire alla si loin dans cette minuscule commune, qu'un cabaretier du nom de Sirdey fut déclaré suspect et accusé d'*incivisme*, pour avoir permis aux buveurs de jouer aux cartes dans son établissement. Il fut admonesté de la belle façon et invité « *à ne plus offenser la nation en tolérant*

un jeu auquel il existe encore des signes de royauté » (1).

Le comité de surveillance fit enlever toutes les plaques de cheminées armoriées et détruire les couvertures de lit « *auxquelles étaient des fleurs de lis* ». Il paraît que, pour ces purs et intelligents patriotes, il y avait parfaite identité entre *lit* et *lis*, car, selon eux, les couvertures faisant partie de la literie devaient être sans fleurs, autrement, c'eût été des *fleurs de lit*. Grande confusion dans ces têtes peu familiarisées avec l'orthographe !

De telles inepties, on le comprend, donnèrent lieu à de moqueuses critiques. Une digne femme, M^me^ Violle, ne les avait sans doute pas épargnées aux municipaux. Aussi fut-elle accusée d'avoir tenu des propos « *antipatriotiques* ». De plus, elle fut convaincue « *d'incivisme et d'aristocratie* » pour n'avoir pas contraint son mari, le citoyen Bernard Violle, à enlever assez rapidement une petite fleur de lis en cuivre qui ornait le dessus de sa porte. Ordre fut donné par la municipalité de mettre le citoyen et la citoyenne Violle à la raison. Elle fit appel à la garde nationale. De jeunes braves se chargèrent de la chose et commencèrent une perquisition en règle. Tout d'abord, la cave des inculpés, assez bien garnie, fut mise au pillage. Le citoyen Violle protesta, comme bien on

(1) Registre de la municipalité de Fixey.

pense. Nouvelle indignation de la municipalité de Fixey, qui, sans délai, lui fit son procès. Effrayés de la tournure que prenait l'affaire, les époux Violle en arrivèrent à une rétractation publique des propos incriminés, tout en donnant des gages non équivoques de *civisme*.

La municipalité de Fixey eut lieu d'être effrayée par un événement autrement grave que les actes d'incivisme si énergiquement réprimés par elle. La maison isolée dite *la Baraque au Bac*, dépendant de ce village, fut le théâtre d'un horrible attentat. Des brigands, que leurs habitudes incendiaires ont fait surnommer *les Chauffeurs*, s'y introduisirent la nuit pendant l'hiver de 1795 à 1796. Après y avoir tout pillé et s'être fait servir à boire et à manger, ils se livrèrent contre les malheureux habitants, mari et femme, à des cruautés, à des outrages qui font frémir. Les bandits voulaient leur arracher l'aveu d'avoir de l'argent caché. Ils laissèrent ces pauvres gens mutilés et sanglants, mais respirant encore. Les victimes de cet attentat survécurent aux supplices qu'elles avaient endurés ; mais en y laissant leur raison, et en demeurant infirmes le reste de leurs jours. Longtemps la maison du Bac resta inhabitée.

L'impression causée par ce crime sur la population de Fixin et de Fixey fut profonde, et éteignit ce qui restait d'enthousiasme dans les esprits.

Le sentiment religieux s'y réveilla avec une intensité toujours croissante. On se prit à désirer avec ardeur la restauration du culte proscrit. L'ivresse révolutionnaire disparut complètement à Fixey. Enfin l'acte du premier Consul rendant à la France la liberté du culte national, fut salué avec une joie inexprimable dans nos deux communes. La paix rentra dans les consciences et la confiance dans les cœurs.

§ 8. — *Illustrations locales, anciennes familles.* — Fixin a été habité par quelques hommes d'une célébrité restreinte, sans doute, mais dont le département de la Côte-d'Or aimera toujours à saluer les noms et à glorifier le souvenir.

1° NAULT (Jean-Paul-Bernard) (1781-1856). — Ancien procureur général à Dijon, l'une des gloires bourguignonnes les plus pures et les plus nobles de ce siècle. Jurisconsulte, philosophe, littérateur, auteur de remarquables ouvrages, et surtout grand caractère ; il s'est admirablement peint dans ses *Pensées diverses*, dont on a dit «qu'elles étaient ciselées comme des diamants» (1). Il aimait beaucoup Fixin, où il trouvait la paix et la solitude, si favorables aux travaux de l'esprit. Sa vie fut celle d'un sage. Mais c'est sur-

(1) Foisset, *Eloge historique de M. Nault.* Dijon, 1856.

tout par sa bienfaisance qu'il mérite de rester dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, et par conséquent qui l'ont aimé.

2° BERTHOT (Nicolas) (1776-1850). — Recteur de l'Académie de Dijon, officier de la Légion d'honneur, savant distingué et le promoteur de l'enseignement primaire dans notre département et ceux du même ressort académique. Ce sera sa gloire et son honneur de n'avoir pas cru que les hautes régions scientifiques qu'habitait sa pensée dussent le dispenser de descendre sur le terre à terre de l'enseignement primaire, pour s'en faire le champion le plus dévoué.

Son souvenir rappelle celui du maître vénéré qui collabora à cette grande œuvre de l'enseignement primaire; bien plus, qui y consacra sa vie tout entière; celui dont la mémoire sera toujours environnée par la reconnaissance et le respect de ceux qui ont eu l'honneur d'être ses élèves :

THEVENOT (Pierre-Toussaint) (1805-1868), officier de la Légion d'honneur, ancien Directeur de l'Ecole normale primaire de Dijon, auteur de divers ouvrages classiques de grande valeur; mais qui, par modestie, ne les livra jamais à l'impression. Caractère d'élite; homme de dévouement jusqu'au sacrifice le plus absolu de soi-même, sa mort a été un deuil public dans notre département.

Il avait à Fixin un pied-à-terre et des propriétés. Il en était donc un peu; et, à ce titre, c'était

pour nous un devoir, plus encore qu'une occasion, de rappeler ici son souvenir.

3° NOISOT (Claude) (1787-1861). — Officier de la Légion d'honneur, capitaine de grenadiers sous le premier Empire, soldat intrépide, grand patriote, l'ami de plusieurs célébrités contemporaines, et en particulier du grand artiste Rude. C'est à cette amitié que l'on doit le chef-d'œuvre si connu, *le Réveil de Napoléon*, auquel Fixin est redevable de sa célébrité dans le monde artistique. Il fut le créateur du *parc* qui porte son nom, et dont les Dijonnais connaissent si bien le chemin.

Noisot avait fait toutes les campagnes de l'Empire. Napoléon était pour lui une sorte de divinité ; il l'avait suivi à l'île d'Elbe, et avait voué à la mémoire du grand homme un culte enthousiaste, que l'on a taxé d'exagération. Mais il se comprenait sans peine et se tolérait chez un soldat de la Grande Armée, dont la carrière militaire avait été, pour ainsi dire, enveloppée dans les gloires impériales.

On doit ajouter que, malgré l'excentricité de son caractère, le capitaine Noisot était bien le meilleur des hommes. La générosité de son cœur ne sera jamais oubliée de ses concitoyens. Elle lui fait au moins autant d'honneur que les œuvres matérielles dont il a enrichi le village où sa cendre repose.

Point d'anciennes familles historiques à Fixin.

§ 9. — *Souvenirs des deux invasions du siècle, 1815 et 1870-1871.* — De l'invasion de 1815 on ne trouve aucun souvenir de quelque importance, ni dans les archives communales, ni dans les traditions orales.

L'invasion allemande s'est signalée à Fixin, en 1870-1871, comme à peu près partout, par des réquisitions plus ou moins violentes ; mais il n'y a eu ni combats, ni pillages.

Les passages de troupes ennemies ont été importants, mais rapides, lorsque se livra la bataille de Nuits. Personne ne fut fusillé par l'ennemi ; seulement MM. Th. Vernier et Camille Lamblin furent emmenés par les Allemands, dans un accès de colère, parce que des coups de feu étaient partis d'un colombier dépendant de leur propriété.

La liberté leur fut bientôt rendue. Ils en furent quittes pour la crainte de voir se réaliser les menaces de l'ennemi, et ce fut tout, heureusement.

Ici doit se placer le souvenir d'une femme, humble de condition, mais grande de cœur : la *mère Roncin*. C'était l'épouse du premier gardien du Parc Noisot. Ancienne cantinière de la Grande Armée, elle avait vu bien des champs de bataille, et un jour Napoléon lui avait serré la main. Aussi cette main lui semblait-elle sacrée, et rien n'eût pu décider la brave femme à la souiller par un contact déshonorant.

La mère Roncin était bien vieille quand les Allemands envahirent la Bourgogne, en 1870. Néanmoins elle fut toute frémissante de colère quand elle vit les « casques pointus » se présenter au Parc. Un jeune lieutenant s'étant approché, fort courtoisement d'ailleurs, lui demanda un verre d'eau fraîche. L'ancienne cantinière sentit ses yeux lui sortir de la tête : « Va la chercher toi-même où tu voudras, ton eau, s'écria-t-elle, moi je ne donne rien. — Mais c'est en payant, insista l'officier. » Plus grande colère encore de la mère Roncin : « Moi, pour de l'argent, servir des Prussiens, des ennemis du grand Empereur ? Jamais de la vie ! Ah ! s'il était encore de ce monde, vous ne seriez pas ici, vous autres. — L'auriez-vous vu ? Madame. — Si je l'ai vu ? plusieurs fois même, et il a serré cette vieille main dont vous voudriez faire votre servante. »

Les autres officiers allemands, que cette vive altercation avait attirés, ne purent s'empêcher d'admirer cette brave vieille, et lui témoignèrent le désir de serrer aussi la main ridée qu'elle leur montrait si fièrement. Vingt mains allemandes s'avancèrent vers la sienne. Exaspération suprême de la mère Roncin : « *A bas les pattes !* une main touchée par l'Empereur n'est pas faite pour elles : si vous n'en saviez rien, je vous l'apprends, moi ! »

Les Allemands eurent le bon esprit de ne pas s'irriter de l'apostrophe qui leur était ainsi lancée.

Ils se retirèrent simplement, sans malmener la vieille cantinière, qui les suivit dédaigneusement du regard, en haussant les épaules.

Avec quel élan le capitaine Noisot lui eût donné l'accolade, s'il eût encore été de ce monde. Fort heureusement pour lui, il l'avait quitté à temps pour n'être pas témoin des désastres de la patrie.

Nous ajouterons que les Allemands, officiers et soldats, n'approchèrent jamais qu'avec respect du monument consacré à la mémoire du grand homme. Contrairement à ce que l'on aurait pu redouter, ce monument ne reçut pas la moindre dégradation, la moindre injure, de la part des ennemis de la France.

§ 10. — *Monuments : Hôtel de Ville, Châteaux, Eglises, Chapelles, etc.* — 1° *Maison commune.* — Il n'y a rien à noter sur la maison commune. C'est une construction absolument sans caractère et d'une platitude parfaite. Elle a été élevée en 1837.

2° — *Manoir de la Perrière.* — Cette vieille construction cistercienne domine le village de Fixin, qu'elle a vu se développer et se renouveler plusieurs fois.

Dans le jardin qui en dépend se remarquent des chênes et des noyers séculaires, dont plusieurs ont jusqu'à trois mètres de circonférence. Elle a été édifiée en deux fois. Selon les uns,

la partie la plus récente remonterait à 1102 et la plus ancienne serait antérieure au XII[e] siècle ; selon d'autres, il faudrait les rapporter l'une et l'autre au XIII[e] siècle, mais avec un assez grand intervalle.

La lourde façade du manoir est flanquée de six contreforts en saillie, et présente des fenêtres géminées d'un austère effet. A l'intérieur, on remarque une grande salle autrefois pavée de carreaux plombés en noir, rouge et jaune. L'état primitif s'en est modifié par suite de réparations exécutées au siècle dernier, mais qui, néanmoins, lui ont conservé son caractère de sévère grandeur.

Cette salle servait d'infirmerie aux religieux de Cîteaux. On ne pouvait mieux choisir comme conditions exceptionnelles de salubrité et de perspective. Des fenêtres, la vue est superbe. En face, les villages de la Côte et de la plaine ; un vignoble interminable autant que magnifique se déroule aux pieds du manoir, du nord au sud, et le vaste horizon que l'œil embrasse n'est limité que par le Jura et les Alpes. Près de cette pièce était la chapelle, où les malades entendaient la messe.

Les caves ont un caractère tout à fait monumental. Une prison y était contiguë, car les Cisterciens avaient obtenu, avons-nous dit, le droit de justice dans leur manoir et ses dépendances. Il n'en fut pas fait un fréquent usage, car, dit un

ancien document, « *dans cette prison n'est mémoire d'homme que personne y ait été mis, pour le cas n'y être advenu* (1) ».

Le manoir de la Perrière, et le riche clos qui en dépend, devinrent la propriété de Cîteaux, en 1142, par la donation qu'en fit le duc de Bourgogne Eudes II à Henri son frère, religieux cistercien sous le nom d'Albéric.

La Perrière resta aux Cisterciens jusqu'en 1622, année où ils la vendirent à Jean Bouhier. Elle passa à M. de Frazan en 1712, puis à M. Loppin de Montmort, dans la famille duquel elle resta jusqu'en 1853. M. Denis Serrigny s'en rendit alors acquéreur; enfin M. Henri Joliet, son gendre, en est le propriétaire actuel. Le vieux manoir ne pouvait tomber en de plus dignes mains.

3° — *Maison seigneuriale du Chapitre* — Cette vieille maison a subi bien des transformations. Elle n'offre que peu d'intérêt sous le rapport architectural, mais ses murs en bel appareil et noircis par le temps plaisent à l'archéologue. Elle était autrefois contiguë à l'église, avec laquelle elle communiquait par une porte latérale qui existe toujours.

En somme, le *Chapitre*, comme on dit vulgairement, se compose d'une basse et massive construction attenante à un superbe clos de vignes, appelé aussi le *Clos du Chapitre*.

(1) Archives départementales, G. 206.

Parallèlement à la maison proprement dite, s'élève un grand bâtiment ne formant qu'une seule et vaste halle de quatre cents mètres carrés. La charpente et les murs, très anciens, sont admirables de conservation. On dirait que cette charpente a été exécutée tout récemment, tant le bois en est intact et l'assemblage parfait.

Sous la maison du Chapitre, à laquelle on n'attribue pas moins de neuf siècles d'existence, règne une haute et superbe voûte d'une très remarquable construction. Un grand cellier, servant autrefois de cave seigneuriale, est séparé par un mur épais d'un autre cellier beaucoup moindre, dans lequel le jour ne pénètre que par un étroit soupirail à niveau du sol extérieur. C'était la prison, et cette triste retraite en a conservé le nom. On y voyait des *fèez* ou ceps pour retenir les prisonniers dangereux.

Nous avons énuméré précédemment les menaçants appareils de la justice du Chapitre de Langres, à Fixin. Il paraît que la vue en était salutaire pour les *malfauteurs*, car la prison ne reçut que de très rares hôtes. Elle ne rappelle le souvenir d'aucun criminel. La condamnation la plus importante qui soit relatée dans les archives judiciaires du Chapitre est celle d'un sieur Jean Gouget qui, en 1754, encourut la peine des galères perpétuelles avec 50 livres d'amende en sus (1).

(1) Archives départementales, G. 210.

4° — *La Maison du Fief-Trouhans.* — Elle est située à Fixey et n'a rien de remarquable par elle-même; mais elle a remplacé, sans en rien laisser subsister, un manoir qui, avec ses dépendances, avait sa juridiction spéciale, ainsi que nous l'avons dit.

Cette maison rappelle le souvenir de Germain-Gilles Richard de Ruffey, archéologue, naturaliste, auteur de plusieurs poèmes français et latins; bienfaiteur de l'Académie de Dijon, et fondateur de son médailler et du musée lapidaire. Il fut l'ami de Buffon. On sait quelle a été la fin tragique du dernier titulaire de ce fief.

5° — *La Grosse Maison.* — Lorsqu'on traverse Fixin, en suivant la longue rue dite *Dijonnaise*, l'attention est attirée par une tourelle d'angle en encorbellement avec dôme, qui surgit légèrement d'une grande maison de ferme ayant un cachet marqué d'antiquité. Cette tourelle est engagée dans le mur au tiers de son diamètre. La construction qu'elle décore était appelée autrefois la *Grosse Maison*. Elle compte plus de quatre siècles d'existence.

Au commencement du XVI^e^ siècle, elle appartenait à Monnot Machefoing « *capitaine et chastellain de Rouvre, varlet de chambre et garde des joyaulx de monseigneur le Duc de Bourgoingne et de Brabant* ». Il la donna en dot à Philippe Machefoing, son fils, qui fut élu plusieurs fois

vicomte mayeur de Dijon, et occupe une place distinguée dans l'histoire municipale de la cité.

On voit que les Machefoing, malgré leur nom roturier, furent, en leur temps, d'importants personnages. Leur *colombier en pied*, d'aspect monumental, hier encore, se dressait fièrement en saillie sur la rue, et rappelait les privilèges que les anciens propriétaires de la *Grosse Maison* durent à la munificence des grands ducs de la seconde race.

Elle passa ensuite, soit par héritage, soit par vente, à plusieurs familles de renom. Le représentant de l'une d'elles, Simon, sire de Saint-Belin, bâtit sur la montagne, entre les bois, la métairie de La Fortelle, en 1587.

6° — *Eglise de Fixey* — La Chronique de Saint-Bénigne en signale l'existence dès l'an 902 ; mais alors elle se réduisait à un oratoire isolé, sous le vocable de saint Antoine, ou du moins la chose paraît probable. Des adjonctions successives auraient fait de cet oratoire l'église actuelle.

Voici ce qu'en dit un archéologue bourguignon, Joseph Bard : « L'église à nef unique de Fixey est la plus ancienne, la plus curieuse et pourtant la moins connue de toutes celles de la Côte dijonnaise. C'est la basilique du commencement du XI^e^ siècle dans sa plus simple, plus rudimentaire, plus grossière même, mais dans sa plus fidèle

expression. Nef rectiligne, absence de voûte et conséquemment plafond, coupole accusée par des arcs à plein cintre et esquissée par sa structure ; abside semi-circulaire à voûte en cul-de-four ; rares et étroites croisées oblongues, ébrasées ; clocher à petites baies séparées par une colonnette, et dont le couronnement a été refait postérieurement au règne bysantin. Tout cet ensemble est complet, unitaire, original et authentique. »

« Je me félicite, ajoute-t-il, d'avoir pour ainsi dire découvert cette humble basilique de nos coteaux sur laquelle je ne sache pas qu'aucun artiste ait jamais ouvert les yeux (1). ».

L' « authenticité » ainsi affirmée du petit édifice religieux de Fixey a été contestée depuis. On a dit que, sauf le clocher, partie primitive, le reste était de beaucoup postérieur a l'ère bysantine. Ainsi la tour serait romane et du X^e^ siècle, la nef du XII^e^ siècle ; d'autres parties du XIII^e^, et le chœur serait tout simplement du commencement du XVIII^e^ siècle. Il y a lieu de se ranger à cette dernière opinion dans une certaine mesure, la première étant trop absolue et quelque peu enthousiaste. Mais alors une conclusion s'impose : c'est que ces diverses adjonctions ou restaurations ont été exécutées avec une unité de plan et de style à peu près irréprochable, ce qui est assez

(1) J. Bard. *Statistique générale des basiliques et du culte dans la ville de Lyon.*

rare pour être remarqué et apprécié de l'archéologue.

A l'intérieur, plusieurs pierres tombales bien conservées, mais sans importance archéologique. On pense que l'église de Fixey a appartenu aux Templiers, parce que la croix héraldique de cet ordre célèbre est sculptée en saillie sur le tympan de la grande porte.

7° — *Eglise de Fixin.* — Intérieurement, cette église, sous le vocable de saint Martin, est d'aspect monumental, de bel appareil et de grand style. Elle se compose d'une nef principale terminée par une abside rectangulaire, le tout surmonté d'une voûte ogivale remarquable par son élévation et sa légèreté. Il n'y a qu'un collatéral au nord, les bâtiments du Chapitre n'ayant pas permis d'en établir un au sud. Ce collatéral, avec voûte très surbaissée, est relié à la nef par de larges arcades, également ogivales, qui sont supportées par de courts piliers cylindriques d'un mètre de diamètre.

Vers le milieu du XV^e^ siècle, cette disposition mit en grand danger l'existence de l'édifice. Les voûtes de la nef ne trouvant pas une résistance suffisante du côté sud, où le collatéral manquait, l'équilibre fut rompu et il y eut une menaçante poussée de ce côté. La solidité de la voûte était si gravement compromise qu'il fallut la restaurer. On en profita pour la surélever sensiblement; et,

pour obvier aux dangers toujours de plus en plus menaçants d'un écroulement, on flanqua le mur méridional de vigoureux contreforts avec fortes saillies intérieures formant pilastres. La lourde tour du clocher qui écrasait l'édifice fut supprimée. Une autre, d'une solidité à toute épreuve, et d'une grande beauté par la richesse de son appareil, son élévation et son style, fut construite à côté de l'abside, de manière à la consolider ; car, en cet endroit, la poussée extérieure se manifestait encore malgré les contreforts.

Grâce à ces habiles, mais dispendieuses précautions, l'édifice resta debout avec une forte inclinaison au sud. L'axe de la voûte en subit une déviation considérable. Les piliers séparatifs du collatéral unique et de la nef présentèrent depuis une obliquité marquée. L'intérieur de l'édifice en reçoit une physionomie particulière. Il rappelle au visiteur le souvenir de la célèbre tour penchée de Pise. Quelques archéologues ont pensé, mais à tort, croyons-nous, que cette obliquité avait été intentionnelle de la part de l'architecte.

Le clocher est, en quelque sorte, un monument distinct annexé à l'édifice. Avec sa maçonnerie en grand appareil, ses hauts contreforts d'angle, sa flèche en tuiles vernies, ondée or et noir, il présente un aspect imposant et gracieux qui le fait tout particulièrement remarquer. Sa construction date du XV^e^ siècle.

L'église Saint-Martin, de Fixin, fut fondée au XII[e] siècle. Un document de 1172 nous la montre avec ses dimensions actuelles. Elle n'a varié que dans ses caractères généraux. Fixin n'était alors qu'une localité de peu d'importance; mais, à partir de cette époque, il prit une rapide extension. Cet accroissement subit de population se rapporte à l'érection de son église. Par l'influence du Chapitre seigneurial de Langres, les habitants furent déclarés exempts, par Louis VII, de toute taille et charge contributive pendant la durée des travaux. Aussi furent-ils conduits avec une très prudente lenteur, et l'importance de l'édifice fut exagérée à dessein. Alors beaucoup de familles du voisinage, désireuses de jouir du privilège accordé, vinrent se fixer à Fixin, qui, à compter de ce moment, eut sur Fixey la priorité du nombre.

L'église de Fixin, restaurée au commencement du XV[e] siècle, fut solennellement consacrée par Antoine, évêque de Sidonie, suppléant l'évêque de Langres, Jean d'Auxy, le 30 octobre 1453. L'acte de consécration portant cette date est un document curieux. Il est rapporté entièrement par M. l'abbé Chevallier dans son intéressante notice historique sur Fixin et Fixey (1).

8° — *Le Fort Napoléon et le parc Noisot.* — Lorsqu'il eut obtenu le concours du grand ar-

(1) *Notice historique sur Fixin et Fixey*, Dijon, 1884, p. 27.

tiste dont il s'honorait d'être l'ami, pour élever un monument à Napoléon, le capitaine Noisot voulut entourer ce chef-d'œuvre d'un cadre digne de lui. C'est dans ce but qu'il créa le parc qui porte aujourd'hui son nom, ajoutant ainsi au plaisir d'honorer la mémoire de son Empereur la satisfaction de faire du bien dans le pays, en procurant du travail à un grand nombre d'ouvriers.

A voir cette superbe promenade, avec ses beaux arbres, ses massifs d'arbustes verts, ses vallées ombreuses et ses sentiers tortueux, la large plateforme du monument, à laquelle on accède par un escalier rustique, on a peine à se figurer que tout cela a été conquis sur une lande stérile, hérissée de rochers. Et cependant, il n'y a qu'une cinquantaine d'années, les moutons trouvaient à peine un maigre gazon à tondre au pied des buissons rabougris, que remplacent ces beaux ombrages, sous lesquels de nombreux visiteurs viennent se reposer.

A l'extrémité d'une superbe allée de sapins apparaît une construction à laquelle une terrasse crénelée, des murs massifs avec parements inclinés, des ouvertures en forme de meurtrières et d'embrasures, et la tour carrée qui la flanque, prêtent un aspect militaire justifiant le nom de *Fort-Napoléon* qu'on lui a donné.

Le rez-de-chaussée sert de logement au gardien du Parc.

Le premier étage, légèrement en retraite, s'élève en forme de donjon ; à l'intérieur, une salle assez vaste contient une collection de souvenirs historiques et quelques objets d'art.

En arrière, dans la partie basse du Parc, sous des arbres dont on admire les troncs élancés et la végétation vigoureuse, se trouve une fontaine à l'eau limpide et fraîche. Des tables de pierre, disposées autour, invitent les promeneurs à s'y arrêter pour y prendre un repas champêtre.

De cet endroit part une longue allée qui se développe à mi-côte et aboutit à la plate-forme ou terrasse du *Tombeau*, vers la lisière orientale du Parc. C'est là que repose le capitaine Noisot. Deux fortins crénelés semblent protéger sa cendre. Le plus élevé fait saillie sur la montagne, et, de cet observatoire, on jouit sans réserve du magnifique horizon que nous avons décrit.

A l'ouest, le Parc joint un bois communal où les sentiers se continuent, et à l'extrémité duquel se trouve la combe si pittoresque, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler.

A partir de l'endroit où elle se resserre, ses flancs boisés sont couronnés de rochers escarpés, qui semblent près de s'écrouler comme ceux dont les débris gisent pêle-mêle au fond de la vallée.

Plus loin, sur la droite, les rochers se dressent à pic, pareils à un mur cyclopéen. Quelques arbrisseaux qui, par place, s'échappent de leurs fis-

sures, ne suffisent pas pour masquer leur sévère nudité. Les savants y ont reconnu une ancienne falaise des mers préhistoriques. Sur un point, son faîte présente une échancrure aux parois revêtues de mousses toujours vertes; à sa base s'arrondit un bassin évidemment destiné à recevoir les eaux qui s'écoulaient par cette brèche: on devine une ancienne cascade, rappelant celles de la Suisse.

A gauche, le mur cyclopéen s'est écroulé et a rempli la combe de ses ruines, sur lesquelles s'étale une luxuriante végétation. Le lierre recouvre les éboulis inférieurs d'un tapis verdoyant. Dès les premiers jours du printemps, le perce-neige y sourit au promeneur; les anémones, les violettes, les primevères, la pervenche et le muguet viennent tour à tour égayer cette parure un peu sombre.

Enfin, tout à fait au fond de la combe, on se trouve en présence d'un tableau d'une sauvage grandeur: c'est un chaos de rochers, à travers lequel s'élancent des frênes et des érables d'une végétation superbe. Le matin et le soir, les rayons du soleil, pénétrant obliquement sous ces ombrages, y produisent des oppositions d'ombre et de lumière du plus charmant effet.

Des artistes de mérite ont fréquemment demandé des inspirations à la Combe de Fixin, et plusieurs en ont très heureusement tiré parti. Leurs noms, inscrits sur les blocs qui bordent le

sentier, rappellent leur souvenir au promeneur.

Il y a cinquante ans, l'extrémité de la combe était fermée par un rempart de rochers infranchissables. On appelait cet endroit le *Saut du loup;* on racontait qu'un de ces animaux, poursuivi par les chasseurs, avait trouvé la mort en voulant sauter du haut de la montagne. Grâce au capitaine Noisot, un escalier rustique de cent marches rampe maintenant jusqu'au sommet du plateau et ajoute encore un charme au tableau. A moitié de sa hauteur, on a ménagé un palier, où un siège vous invite à prendre un moment de repos. De ce point, on a sur la plaine une échappée superbe. Une plaque commémorative encastrée dans le rocher indique la date de l'érection de l'escalier, et rappelle au souvenir reconnaissant des promeneurs le nom du vieux soldat qui l'a fait faire.

M. Nault, ancien magistrat, philosophe, littérateur, et poète à ses heures, a laissé son souvenir attaché à la combe de Fixin, qu'il a chantée en des vers où il a mis tout son cœur :

Salut avant tout lieu, gracieuse vallée,
Du soir de mes vieux ans charme toujours nouveau (1) !

s'écrie-t-il. Ce charme, il en subit l'influence jusqu'à son dernier soupir. On montre encore la pierre moussue sur laquelle ce penseur aimait à

(1) *La Vallée de Fixin* (à la suite de *Bellart*).

s'asseoir pendant des heures entières pour y rêver, pour y «chercher des idées» qu'il ne trouvait que là. Souvent l'on m'a raconté qu'un soir d'été, alors que se préparait un violent orage et que chacun regagnait le village à la hâte, M. Nault, sans s'occuper du tonnerre, ni des éclairs, se sauvait, lui, dans sa chère combe : « Vous avez donc perdu quelque chose de valeur, lui dit-on, pour partir ainsi sans redouter l'orage qui se déchaîne? — Oui, répondit-il, une chose de très grande valeur : c'est une *idée*, et je cours au fond de la Combe pour la retrouver. »

§ 11. — *Curiosités archéologiques et artistiques.* — Parmi les œuvres d'art dont le parc Noisot est orné, il en est une magistrale : *Le Réveil de Napoléon*. Nous y avons fait plusieurs fois allusion. Nous avons dit aussi qu'on devait ce chef-d'œuvre à l'amitié qui unissait si intimement le grand artiste au vieux soldat.

Ici, je me sens infiniment au-dessous de ma tâche et dois recourir à une plume plus habile que la mienne. Alors, pourrais-je mieux faire que de reproduire à mon tour cette appréciation donnée par l'*Illustration* au lendemain de l'inauguration du monument?

« L'artiste a pris l'Empereur à la fin de sa carrière, quand elle avait été consacrée par le malheur, complétée par l'épreuve des souffrances

humaines, et quand la mort avait brisé la chaîne qui retenait le moderne Prométhée sur un rocher perdu au milieu de l'Océan ; il l'a conçu au moment où il s'éveille à l'immortalité. Son front est couronné de lauriers ; sa figure calme porte l'empreinte de la tristesse et de la résignation ; ses paupières sont encore appesanties par le sommeil de la mort, mais sa main droite soulève doucement un pan du manteau qui l'enveloppe comme un linceul. L'aigle est gisant à ses pieds. A une autre extrémité on aperçoit, près de la poignée d'une épée et sur une couronne de feuilles de chêne où sont inscrits les noms de cent batailles, le chapeau si connu, dont la forme caractéristique est devenue une sorte d'hiéroglyphe qui personnifie l'Empereur. A côté de ces signes glorieux, un bout de chaîne, rappelant une odieuse captivité, est rivée au rocher basaltique. L'ensemble de ce bronze est d'un aspect grave et triste. »

Le monument porte cette inscription :

A NAPOLÉON

NOISOT, GRENADIER DE L'ILE D'ELBE

ET

RUDE, STATUAIRE

1846.

A quelques pas de là, sur un socle élevé, est le buste en bronze de Rude lui-même. Ce buste

est l'œuvre du sculpteur Paul Cabet, autre enfant de la Bourgogne et artiste éminent. Il a été inauguré le 28 septembre 1857.

C'est encore Cabet qui a exécuté le buste, également en bronze, du capitaine Noisot, dont il décore le tombeau et perpétue le souvenir. On ne saurait imaginer une figure militaire plus énergique. Sur le socle en obélisque, nu, sans le moindre ornement, on lit cette simple inscription, qui sert d'épitaphe :

UN SOLDAT

DE NAPOLÉON

Le parc, ses monuments, le *fort* et le petit musée qu'il renferme ont été légués à la commune par le capitaine Noisot, avec une rente perpétuelle pour en assurer la garde et l'entretien.

Fixin, on le voit, doit beaucoup à ce généreux citoyen ; mais il est juste de dire que la population paye un large tribut de reconnaissance à sa mémoire.

L'église offre plusieurs objets d'art remarquables, mais de date trop récente pour avoir une valeur archéologique.

On y voit des autels en pierre sculptés ; une chaire également en pierre richement ornée, mais dont le style mal défini s'harmonise peu avec le caractère général de l'édifice ; enfin deux vitraux et deux tableaux dignes d'être signalés.

L'un des vitraux, de grandeur médiocre, est, dit-on, une œuvre qui n'est pas sans valeur. Il représente la légende du manteau de saint Martin. L'autre, de grandes dimensions, représente l'Assomption et orne le sanctuaire. Ce vitrail ne date que de quelques années ; il sort des ateliers de M. Guilbert d'Anelle, d'Avignon, et a obtenu une mention honorable à l'exposition de Paris, en 1878.

Des deux tableaux, l'un, représentant saint Jacques, passe pour une toile de mérite ; le second est une magnifique copie du *Christ mourant sur la croix*, de Prudhon, le célèbre peintre bourguignon. Tous les connaisseurs font l'éloge de ce tableau, dû à une influence généreuse, et qui fait le plus bel ornement de l'église de Fixin.

Sur le versant de la colline, entre Fixin et Fixey, près des ruines d'un ancien moulin à vent, dont le nom est resté au climat, s'élève, au milieu de la friche communale, une haute niche en rochers, laquelle s'aperçoit de loin. Dans cette niche se trouve une ancienne statue en pierre de la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Elle est de grandeur naturelle. Autrefois elle ornait l'autel du bas-côté septentrional de l'église. Mutilée pendant la Révolution et plus ou moins bien restaurée, cette statue, de la place où elle se trouve actuellement, n'en produit pas moins un heureux effet. De vieux et légendaires souvenirs s'y rat-

tachent : elle était comme le *palladium* de la paroisse, qui la vénère encore.

§ 12. — *Voies Gauloises et Romaines.* — Le territoire de Fixin n'offre aucun vestige de voie romaine bien déterminé. On n'y remarque pas davantage des indices de castramétation. Les traditions à cet égard font complètement défaut.

Nous devons cependant observer que le chemin dit de la Côte, qui traverse Fixin dans toute sa longueur, et que les anciens titres (IX^e^, X^e^ et XII^e^ siècles) indiquent comme allant du bas de Larrey à Beaune, par Chenôve et tous les villages de la Côte, est d'origine très reculée. Il est des archéologues qui, frappés de cette circonstance, sans doute, en même temps que de sa direction rectiligne et de sa construction en remblais sur une grande partie de son parcours, lui attribuent une origine romaine. Bien mieux, nous avons entendu émettre l'avis que c'était une des rares voies gauloises qu'il soit possible de signaler dans la contrée.

Dans les titres postérieurs à ceux que nous avons notés tout à l'heure, cette voie est qualifiée de *grand chemin de Dijon à Beaune*, et, au siècle dernier, elle était généralement dénommée le *vieux grand chemin*, par opposition, sans doute, à la grande route actuelle.

Une autre voie, très ancienne aussi, allant de

l'ouest à l'est, coupait perpendiculairement la précédente, à Fixin même, mettant en communication le *vieux grand chemin* avec la voie romaine bien connue de *Langres à Chalon-sur-Saône*, laquelle passe à une légère distance de la limite la plus orientale du territoire de Fixin. Cette voie transversale est maintenant un chemin rural qui se perd un instant dans des terres labourables, provenant de défrichements forestiers, pour reparaître ensuite dans le bois et gagner la grande voie romaine.

CHAPITRE IV

GÉOGRAPHIE STATISTIQUE — COUTUMES ET TRADITIONS

§ 1. — *Organisation communale, Hameaux. — Liste des maires.* La commune de Fixin comprend :

1° *Fixin*, chef-lieu,

2° *Fixey*, hameau,

3° *La Perrière*, *L'Hermitage*, *Le Fort Napoléon*, *Champsement* et *La Baraque-au-Bac*, écarts ;

4° *La Fortelle* et *Chamerey*, métairies.

Fixey, avons-nous observé, forma une commune particulière jusqu'en 1860.

Maires de Fixin depuis 1789.

Mignardot Emiland	1789-1790
Lamblin Denis.	1790-1791
Mutin Claude	1791-1792
Lamblin Denis.	1792-1794
Mignardot Emiland	1794-1796
Lamblin Denis.	1796-1800
Guilleminot Jean-Baptiste . .	1800-1814
Malard de Sermaize	1814-1816
Desvignes Antoine	1816-1819
Baron Liégeard	1819-1820
Lamblin François.	1820-1824
Robert Guillaume.	1824-1828
Lamblin François.	1828-1831
Robert Guillaume.	1831-1836
Marion Guillaume.	1836-1840
Moreau Emiland	1840-1848
Lamblin Camille	1848-1870
Berthaut François.	1870-1871
Trouvé Stéphen	1871-1874
Mangonot Emile	1874-1877
Lamblin Camille	1877-1880
Moreau Claude (par intérim) .	1880-1881
Berthaut Edouard.	1881-1888
Trouvé Stéphen	1888-1892
Berthaut Edouard.	1892-

Maires de Fixey de 1789 à 1860.

Boudrot.	1789-1792
Sirdey Pierre, père	1792-1793
Berthaut Claude	1793-1799
Sirdey Pierre, père	1799-1814
Boudrot Jean	1814-1831
Boudrot-Pitolet	1831-1836
Bougeon.	1836-1837
Sirdey Pierre, fils	1837-1838
Boudrot-Pitolet	1838-1848
Sirdey Pierre, fils	1848-1849
Boudrot-Pitolet	1849-1860

A Fixin, l'administration la plus longue et, à tous égards, la plus remarquable, fut celle de M. Lamblin (Camille-Jean-Baptiste), Chevalier de la Légion d'honneur. Avant lui, il n'était commune qui eût un plus médiocre budget. On peut dire qu'il a été le créateur de cette situation financière locale, à laquelle on doit l'amélioration de tous les services, et de nombreux travaux d'utilité publique.

§ 2. — *Bureau de bienfaisance, Sociétés de secours mutuels et autres.* — Le Bureau de bienfaisance a été fondé à l'aide de divers legs et officiellement constitué le 8 février 1837.

Une société de secours mutuels importante a

été créée en 1855 entre les vignerons de la localité, sous le nom de *Société de Saint-Vincent.* Les statuts en ont été approuvés par arrêté préfectoral du 25 juillet 1856. Elle fonctionne parfaitement et rend les plus grands services.

Nous ajouterons ici qu'une société musicale, dite *Fanfare de Fixin,* a été créée définitivement, le 1er janvier 1875, et n'a cessé de se signaler dans les concours par de brillants succès.

§ 3. — *Population, nombre de feux.* — Les plus anciens éléments d'information relatifs à la population de nos villages dans les siècles précédents sont les *Recherches (cerches) des feux du Duché de Bourgogne,* documents précieux, mais qui sont malheureusement incomplets. Quelques localités y font défaut : c'est le cas de Fixin. Du moins je ne l'ai pas trouvé dans ceux de ces documents qu'il m'a été possible de parcourir. J'ai été plus heureux pour Fixey. Voici les renseignements qu'ils m'ont fourni :

FEUX DE FIXEY AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

En 1375 : 28 feux
En 1378 : 27 feux
En 1387 : 20 feux
En 1391 : 26 feux
En 1397 : 25 feux
En 1431 : 23 feux
En 1459 : 18 feux

On peut en inférer que, dans le cours de ces deux siècles, la population moyenne de Fixey était de 150 à 160 habitants.

Vers le milieu du siècle dernier, on trouve les chiffres suivants :

Fixin, 40 feux environ. . 240 hab.
Fixey, 22 feux . . . . . 120 hab.

Depuis la Révolution, la population moyenne a été de :

FIXIN	FIXEY
En 1836 : 408 hab.	En 1836 : 110 hab.
En 1846 : 416 —	En 1846 : 80 —
En 1851 : 432 —	En 1851 : 82 —
En 1856 : 412 —	En 1856 : 55 —

Fixin et Fixey, commune unique.

En 1861 : 508 hab.	En 1881 : 429 hab.
En 1866 : 505 —	En 1886 : 448 —
En 1872 : 471 —	En 1891 : 455 —
En 1876 : 451 —	En 1896 : 450 —

Ainsi la population décroît sensiblement. On doit l'attribuer à deux causes : 1° la diminution progressive des naissances ; 2° la non habitation régulière des principales maisons, qui ne sont, de plus en plus, que des résidences d'été et d'agrément.

La commune compte dans son ensemble à ce jour :

131 maisons, 167 ménages, 450 habitants.

§ 4. — *Durée moyenne de la vie. — Naissances. — Mariages. — Décès.* — La durée moyenne de la vie a été :

De 1800 à 1850 : 49 ans.
De 1850 à 1875 : 51 —
De 1875 à 1898 : 55 —

Pour Fixin et Fixey réunis, la moyenne annuelle des naissances est :

De 1800 à 1850 : 14
De 1850 à 1875 : 8
De 1875 à 1898 : 8

La moyenne des mariages est annuellement :

De 1800 à 1850 : 9
De 1850 à 1875 : 6
De 1875 à 1898 : 3

La moyenne annuelle des décès est :

De 1800 à 1850 : 11
De 1850 à 1875 : 9
De 1875 à 1898 : 10

§ 5. — *Légendes, traditions, coutumes.* — Fi-

xin n'a que sa *Jeannette verte* (1) en fait de légendes et de traditions. La population n'a conservé aucune coutume ancienne. Proverbes, dictons, chants locaux, danses, fêtes traditionnelles, tout cela a disparu complètement.

Cependant on célèbre encore la fête patronale, le premier dimanche de juillet, avec les cérémonies et divertissements d'usage ; mais cette réjouissance annuelle devient de moins en moins bruyante et marche à son déclin. Le patron de Fixin est saint Martin.

CHAPITRE V

INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANISATION SCOLAIRE

§ 1. — *Ecoles, leur fondation, leur installation.* — Les établissements scolaires de la commune de Fixin sont au nombre de trois :

1° Ecole publique laïque de garçons ayant un caractère mixte ;

2° Ecole libre congréganiste de filles ;

3° Salle d'asile ou garderie pour les enfants au-dessous de cinq ans.

L'école publique est installée dans la maison commune. La salle de classe est spacieuse, élevée,

(1) Voir plus haut p. 202-203.

parfaitement éclairée et saine. Elle est proprement décorée et pourvue d'un bon matériel scolaire.

La maison commune, nous l'avons observé, ne présente pas le moindre ornement architectural. C'est un bâtiment sans caractère et de la plus grande vulgarité ; mais sa situation est heureuse et réunit la salubrité et l'aisance à l'agrément. Il s'élève au milieu d'une jolie place sablée et ornée de deux avenues de tilleuls. Sa construction remonte à 1837.

Les deux autres établissements datent de 1876 et occupent des bâtiments sans importance.

§ 2. — *Recteurs d'Ecole et Instituteurs.*

1° — Anciens « recteurs d'école »

(antérieurement à la Révolution)

Bernard . . .	en 1681	Voisin	en 1738
Vaniot	en 1684	Arbinet (Jean). .	en 1777
Volluot. . . .	en 1688	Ponce	en 1782
Louvet	en 1689	Picamelot . . .	en 1785
Pitot	en 1691	Plaizant . . .	en 1788
Pauthenier . .	en 1701	Mourot. . . .	en 1790

2° — Instituteurs (depuis la Révolution)

Maigrot . . .	1801-1816	Ledeuil (Eugène)	1871-1880
Legros . . .	1816-1830	Huot (Césaire).	1880-1895
Boichard . .	1830-1838	Pansiot (Louis)	1895-
Berthaut (Jacques)	1838-1871		

§ 3. — *Leur traitement.* — Depuis la Révolution, le traitement fixe et les ressources accessoires de l'instituteur ont constamment varié, soit au point de vue du chiffre des émoluments, soit au point de vue de l'adjonction ou de la suppression d'emplois accessoires. Mais le traitement proprement dit et les différents salaires ont suivi une marche ascendante jusqu'au temps présent.

La gratuité scolaire ayant été établie en 1846, le traitement fixe s'est élevé alors de 300 à 500 fr. Depuis, par des élévations successives, sous l'empire de diverses lois, il est arrivé à 1400 fr., chiffre dont jouit le titulaire actuel.

Jusqu'en 1880, l'ensemble des ressources professionnelles des instituteurs de Fixin se composait : 1° d'un traitement communal d'abord variable, puis fixe ; 2° d'un traitement comme secrétaire de la mairie ; 3° d'un traitement de chantre avec casuel ; 4° d'un salaire pour entretien de l'horloge (jusqu'en 1837) ; 5° du produit d'opérations d'arpentage et de menues occupations ; 6° enfin d'une quête de vin qui était, paraît-il, de fort grande importance.

L'instituteur Boichard (1830-1838) jouit d'un traitement fixe de 200 fr. ; de la rétribution scolaire évaluée en moyenne à 200 fr. ; d'un traitement de secrétaire de 80 fr. ; d'un traitement de

chantre de 100 fr. et d'un salaire pour entretien de l'horloge de 20 fr. Le tout lui produit en moyenne de 550 à 600 fr. De plus, il est buraliste, jouit de la quête de vin et a la faculté de se livrer à divers travaux manuels.

L'instituteur Berthaut, en 1857, par exemple, a un traitement de 750 fr., un secrétariat de 160 fr. et le produit de tous les emplois de son prédécesseur, dont il n'est pas possible d'établir le chiffre. La quête acquiert une importance sérieuse, vu le prix ascendant du vin.

L'instituteur Ledeuil, en 1872, a un traitement de 1000 fr., un secrétariat de 215 fr. Il n'est ni buraliste, ni chargé de l'entretien de l'horloge. Il reste chantre. Le produit de la quête est, par lui, évalué à un chiffre de grande importance. Il se livre encore aux arpentages.

L'instituteur Huot arrive à un traitement de 1800 fr. et à un secrétariat de 250 fr. Des anciens emplois accessoires, il finit par ne plus rien garder et se borne à ses fonctions scolaires et administratives. Il n'arpente ni ne se livre à des occupations étrangères à sa profession. Par esprit d'indépendance, il a spontanément renoncé à la quête de vin. La municipalité, reconnaissante de l'abandon d'un usage suranné, lui alloua, sous forme d'indemnité, une somme annuelle de 150 fr.

L'instituteur Pansiot, titulaire actuel, suit la même voie.

§ 4. — *L'enseignememt primaire avant la Révolution et depuis.* — Antérieurement à la Révolution, le programme scolaire ne porte que sur l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte, de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe et du calcul. Le premier maître dont il soit fait mention dans les archives de Fixin est le «recteur» Bernard en 1681.

Les fonctions, droits, devoirs et avantages du recteur d'école sont énumérés dans une convention conclue entre la communauté de Fixin et le recteur Plaizant.

Ce contrat est curieux et peut servir de type pour tous ceux de l'époque. Il caractérise parfaitement ce qu'on appelait les « fonctions rectorales » et les naïfs usages qu'elles comportaient.

Ce document ayant été reproduit intégralement par M. l'abbé Chevallier dans sa *Notice sur Fixin*, nous nous bornerons à une analyse suivie de quelques commentaires.

La convention dont il s'agit est conclue pour trois années. Il est stipulé que le « recteur d'école » sera, dans certaines circonstances nettement déterminées, l'auxiliaire du curé, ce qui, à ce point de vue, le constitue son subordonné. On ne demande pas seulement à l'instituteur de donner avec zèle et intelligence l'instruction prescrite par le modeste programme alors en vigueur ; mais

encore et surtout, on lui impose l'obligation de bien élever l'enfance, de lui inspirer amour, respect et reconnaissance pour ses parents, ses supérieurs et ses bienfaiteurs. Comme le bon exemple est le plus efficace des enseignements en matière d'éducation, le « maître » devra veiller sur sa propre conduite, et être lui-même un modèle de moralité, de probité et d'honneur. Il s'abstiendra de la fréquentation du cabaret, surtout les dimanches et fêtes.

L'école sera ouverte régulièrement pendant dix mois de l'année. Il y aura deux classes par jour, et chaque classe sera d'une durée de trois heures. L'instituteur pourra exercer une profession manuelle en dehors de ses heures de service ; mais défense formelle lui est faite de se livrer à de semblables travaux pendant la classe.

Après avoir énuméré ses charges et obligations, on stipule les multiples avantages dont il jouira à titre de rémunération. Il pourra élever du bétail, et, à cet effet, il jouira gratuitement de sa part dans les *communaux*. Il sera logé aux frais de la communauté et exonéré de tout impôt ou corvée.

Comme « recteur d'école », son traitement fixe sera de *cent livres*, à quoi s'ajoutera la rétribution scolaire ainsi fixée : *cinq sols* par mois pour les enfants à l'alphabet et *huit sols* pour ceux qui commencent à écrire et à « chiffrer ». Pour le chauffage de la classe, il lui sera dû *quinze*

sols par élève. Mais il jouira gratuitement de sa part affouagère.

Pour son service d'église, le « recteur » sera rétribué de la manière suivante : il recevra *quinze livres cinq sols* pour assister aux messes de fondation à la charge de la Fabrique. Comme casuel, il aura *dix sols* par enterrement ou messe, *dix sols* par mariage et *cinq sols* pour « la bénédiction du lit ». En outre, comme rétribution de « l'eau bénite », il lui sera alloué deux grandes pintes de vin (environ 4 litres) par habitant récoltant. Ceux qui ne font pas de vin lui payeront *dix sols* le jour de la Saint-Martin d'hiver.

On voit, par les dispositions qui précèdent, que les « fonctions rectorales », ainsi qu'on s'exprimait alors, avaient un double caractère. L'instituteur, ou mieux le recteur, était à la fois homme d'école et homme d'église, et cela se comprend à une époque où les mœurs, autant que les convictions, avaient intimement lié l'éducation à la religion ; l'une ne paraissait pas devoir aller sans l'autre.

Aussi est-ce une erreur profonde que d'attribuer à cette subordination de l'instituteur vis-à-vis du curé une idée d'humiliante dépendance. Si le premier était le subordonné du second, il était aussi son collaborateur, et en était d'autant plus fier, qu'il en retirait une plus grande déférence de la part de ses concitoyens.

Ne croyons pas davantage que l'ancien insti-

tuteur fût humilié de ses multiples fonctions : bien au contraire, il y trouvait honneur et profit. Gardons-nous de juger les hommes et les institutions d'autrefois avec nos idées actuelles ; nous ne viendrions pas à bout de les comprendre. Pour les apprécier en toute vérité et justice, plaçons-les dans le cadre qui leur convient, c'est-à-dire dans le milieu social où s'est effectué leur rôle.

Ajoutons que les recteurs d'école étaient appelés à leurs fonctions par le suffrage des habitants de la commune, et qu'ils devaient jouir d'une honorabilité parfaite. Rendons-leur l'hommage qui leur est dû : par l'austérité de leurs mœurs, la probité de leurs principes, ils savaient généralement conquérir le respect et l'estime de tous leurs concitoyens.

De la Révolution à 1833, on ne trouve aux archives aucun document relatif à la situation de l'enseignement primaire à Fixin. Rien non plus sur le personnel. Tout ce qu'on peut inférer de quelques délibérations concises insérées au registre municipal, c'est que l'école n'était guère fréquentée que pendant l'hiver ; que les longues vacances de l'instituteur étaient moitié volontaires de la part des élèves, moitié facultatives de la sienne ; qu'il en profitait pour se livrer aux travaux extérieurs les plus variés ; qu'enfin la surveillance administrative était à peu près nulle. Il y avait évidemment recul sur les années qui pré-

cédèrent la Révolution. Les orages et les événements politiques de cette période expliquent suffisamment les causes de cette désuétude dans laquelle l'enseignement primaire était tombé.

Depuis le commencement de ce siècle, Fixin a toujours entretenu une gardienne des enfants du premier âge. Il n'y a eu de lacune que dans les années qui ont précédé la création de la garderie actuelle. Ces gardiennes ont constamment appris aux enfants les premiers éléments de la lecture et à compter. Les petits établissements tenus par elles ont toujours reçu, dans la commune, la dénomination de *salles d'asile*. Ils ont joui sans cesse d'une grande faveur locale, à cause des services qu'en reçoit une population dont la vie et les travaux extérieurs rendent impossible, ou du moins très difficile, la surveillance maternelle.

Les gardiennes, jusqu'à ces dernières années, étaient rétribuées en partie par la commune, en partie par les familles. Aujourd'hui, la caisse municipale seule se charge de cette dépense, qui s'élève à 700 fr.

§ 5. — *Fréquentation des écoles.* — Les documents scolaires font complètement défaut jusqu'en 1870. Nous avons donc dû nous borner à relater le nombre des élèves, de cinq en cinq ans, seulement à dater de cette récente époque :

En 1870		En 1890	
Garçons. .	42	Garçons. .	20
Filles . .	37	79 élèves Filles . .	17	37 élèves
En 1875		En 1895	
Garçons. .	31	Garçons. .	24
Filles . .	21	52 élèves Filles . .	20	44 élèves
En 1880		En 1898	
Garçons. .	26	Garçons. .	25
Filles . .	22	48 élèves Filles . .	22	47 élèves
En 1885			
Garçons. .	14		
Filles . .	20	34 élèves	

On est frappé de la décroissance rapide du nombre des élèves. Elle tient exclusivement à la diminution considérable du nombre des naissances à Fixin, particulièrement des naissances de garçons.

La période décennale de 1870 à 1880 donne une moyenne annuelle de 5 naissances, parmi lesquelles figurent à peine 2 garçons. Si l'on tient compte, en outre, de la mortalité qui pèse toujours sur le premier âge, on comprend l'affaissement progressif accusé par l'état ci-dessus.

§ 6. — *Bibliothèque, musées.* — Une *bibliothèque populaire* a été créée par l'instituteur

Huot, en 1881. Elle compte environ 350 volumes. Une très curieuse collection dite *musée scolaire* a été créée par M. Pansiot, l'instituteur actuel.

Le salon du premier étage de la maison dite *le Fort-Napoléon* est consacré à une collection d'objets remarquables, soit sous le rapport artistique, soit sous le rapport historique. C'est pourquoi cette pièce est décorée du titre de *musée*. Parmi les objets d'art se trouvent plusieurs œuvres ou études de Rude, entre autres une *Jeanne d'Arc écoutant les voix célestes* et un *Mercure*, qui passent pour des œuvres de valeur. On doit citer, comme curiosités historiques, le drapeau des *Adieux de Fontainebleau*, donné au capitaine Noisot par le général Petit, et deux canons avec leurs accessoires, envoyés par le général Victor Rémond lors de l'inauguration de la statue du Parc.

Mais ce que la collection offre sans doute de plus précieux, c'est le modèle qui traduit la pensée primitive de l'artiste, car il n'est pas arrivé d'un seul coup à la conception du monument actuel. « Dans ce premier projet, l'Empereur, roidi par la mort, est étendu sur la crête d'un rocher battu de toutes parts par les vagues ennemies. Il est mort et bien mort ; mais son aigle enchaînée est vivante, au contraire, et, se comprenant abandonnée pour toujours de son maître, elle pousse des cris de désespoir à réveiller tous les échos de la terre. Le monument eût été fort beau encore ;

cependant nous croyons que Rude fit sagement d'abandonner cette idée... En adoptant la conception idéale du second projet, il s'est élevé au niveau des plus illustres esprits, et il est resté au niveau de lui-même (1). »

§ 7. — *Instruction des conscrits, Carrières recherchées par les jeunes gens.* — Les conscrits, à Fixin, ont généralement une bonne instruction primaire. Ceux qui sont pourvus du certificat d'études sont assez nombreux. Il ne s'en rencontre jamais de complètement illettrés.

Les jeunes gens, à très peu d'exceptions près, suivent la carrière de leurs parents. Ils restent vignerons. On ne peut que les en féliciter.

§ 8. — *Patois, Compositions dans l'idiome local.* — A Fixin, le patois n'est plus parlé que par les rares représentants de la génération qui s'éteint. Bientôt il n'y sera plus qu'un souvenir. Un français, assez pur d'ailleurs, a remplacé le vieil idiome local. L'accent est un peu prétentieux : il vise au citadin. La population rappelle la ville dans ses mœurs et ses usages. Elle se distingue par un certain air de *bourgeoisie*, un peu forcé quelquefois, mais plein d'urbanité. Sous ce rapport, Fixin semble avoir le pas sur toutes les communes rurales des environs de Dijon. Il le sait et il en est fier.

(1) Emile Montégut, *Souvenirs de Bourgogne*, p. 389.

Mais, il y a une soixantaine d'années, il n'en était pas ainsi : bien au contraire. Un patois assez agreste et se rapprochant de l'idiome dit *bourguignon*, était seul en usage à Fixin et à Fixey. La *bourgeoisie* locale, elle-même, l'employait habituellement dans ses rapports avec la population ouvrière. Il en résultait un air de familiarité, indice de la confiance réciproque existant alors entre les classes sociales.

De ce patois, il nous est resté un souvenir écrit assez intéressant, et datant de 1775 ou 1776. C'est un dialogue entièrement rimé entre Denis Delmasse, curé de Fixey, et Jacques-Marie Briotet, curé de Fixin, dialogue qui, s'il ne brille pas tout à fait par la versification, n'en est pas moins curieux par l'originalité du sujet. Les deux personnages mis en scène étaient de caractères complètement opposés. L'abbé Delmasse était d'humeur très joviale et pétillant d'esprit : ses bons mots sont encore sur les lèvres des habitants de la Côte. Né le 18 mars 1717, il mourut à Couchey en 1796. Quant à l'abbé Briotet, il était d'humeur morose et voyait toujours les choses par le mauvais côté. C'était l'homme des perpétuelles lamentations sur les mœurs légères de son époque. Il n'était jamais content de ses paroissiens. En un mot, autant le premier se montrait toujours disposé à rire, autant le second était prêt à pleurer. On avait donc trouvé piquant de mettre en scène *Jean qui*

rit et *Jean qui pleure*, comme on disait en ce temps-là.

L'auteur de cette gaie fantaisie n'a pas signé son œuvre; il a même dissimulé sa personnalité sous ce pseudonyme : *une demoiselle illettrée du pays*. On semble avoir fait l'éloge de cette prétendue demoiselle dans les vers suivants, qui ne brillent pas précisément par l'harmonie :

A-t-on jamais vu dans l'histoire
Prodige semblable à celui
Que les hommes voient aujourd'hui,
Digne d'éternelle mémoire?
Qu'une fille, en ses tendres ans,
Fasse honte à tous nos savans?
Puisque, sans art et sans étude,
Elle fait, même en se jouant,
Ce qu'avec grande inquiétude,
Plus de cent écrivains ne feraient qu'en suant.

Cet éloge nous semble trop hyperbolique pour être pris tant soit peu au sérieux. On a voulu plaisanter l'auteur anonyme : voilà tout.

Pour en revenir à l'œuvre, elle est intitulée : *Diaileugue entre Denis Delmasse et Jacques-Mairie Briotet, to deû prête ai lai Côte su divar baidins qu'ai l'on aivu aiveu les haibitan, feille et gaçon de Fixéin.*

L'abbé Delmasse s'exprime en patois de Fixey ou de Fixin, ce qui est absolument la même chose. Son interlocuteur, qui ne rit jamais, lui

répond en français rimaillé, et, le plus souvent, sa réponse commence par une citation latine empruntée à l'Ecriture sainte.

Delmasse commence ainsi :

Di don, mon preuve Jaiqu'Mairie,
To les haibitan d'Fixéin crie !
Qu'â-ce que tu los é don fai
Qu'ai l'an sanne si tormentai ?
Ai dise que, dareireman,
Tu les é proîché dreûleman ;
Que ti é dégôsai ton sarmon
En mannêire de rigodon.
Et tu l'aivô tonnai si bé
Qu'ai baillô anvie de dansé (1) !

Briotet lui répond :

Pax vobis ! Ah ! mon cher ami,
Que voulez-vous ? j'en suis marri,
Et mes deux pauvres yeux en pleurent,
Et ma langue sans mot demeure,
Je ne saurais dire pourquoi.
Ils ont si peu pitié de moi !

(1) Dis donc, mon pauvre Jacques Marie,
Tous les habitants de Fixin crient:
Qu'est-ce que tu leur as donc fait,
Qu'ils en semblent si tourmentés ?
Ils disent que dernièrement
Tu les a prêchés drôlement;
Que tu as dégoisé ton sermon
En manière de rigodon ;
Et tu l'avais tourné si bien
Qu'il donnait envie de danser !

Delmasse reprend :

Ma, grand Dei, ne lo di pa çai :
Tu lé fârô bé pu dannai.
Fa don queman le bon Pasteu,
Rémeune-lé po lai douceu :
Voi-tu, en les aipoistreufan,
Mon ainmi, tu n'en fâré ran !
Mèï vaurô, po toi, lai maugrainne
Vou lai fiévre de quairantainne
Que de lo teujô repalai
De ce que les fa maugréingnai (1).

Briotet borne sa réponse à ces mots :

Cum acciderit eos querebant eum et diliculo veniebant ad illum :

Quand Dieu châtiait les enfants d'Israël,
Leur repentir souvent était réel :
Ils cherchaient vite, en reprenant son joug,
Tous les moyens d'apaiser son courroux.

Et le dialogue se poursuit sur ce ton, moitié naïf, moitié sarcastique de la part de Delmasse, toujours grave et toujours amer de la part de Briotet.

(1) Mais, grand Dieu, ne leur dis pas ça :
Tu les ferais bien plus damner.
Fais donc comme le bon Pasteur,
Ramène-les par la douceur :
Vois-tu, en les apostrophant,
Mon ami, tu n'en feras rien !
Mieux vaudrait, pour toi, la migraine
Ou la fièvre de quarantaine
Que de leur toujours reparler
De ce qui les fait maugréer.

Nous devons cette pièce drôlatique à l'un des derniers représentants de la famille Delmasse, décédé depuis quelques années. On en trouve une ébauche dans la *Biographie des Poètes bourguignons*, par M. Delmasse, « professeur de grammaire à Dijon ». C'est un manuscrit qui porte le n° 1286 du fonds Duxin à la Bibliothèque publique de cette ville.

En terminant, nous exprimerons le regret que nos patois locaux aient été impitoyablement proscrits comme indignes de la société actuelle. On les a représentés comme des idiomes dégradants et barbares qu'il fallait interdire à l'enfance. Certes, il était bon, il était utile d'imposer, dans les écoles rurales, l'usage de la langue nationale; mais cet usage n'était pas nécessairement exclusif de la connaissance et de la conservation du patois.

En proscrivant le langage rustique de nos pères, on a, du même coup, anéanti une foule de compositions populaires et de souvenirs locaux auxquels il avait servi d'organe. De plus, comme dans chaque village ce parler avait son accent spécial, il servait à caractériser la population qui en faisait usage. Il est juste de dire que, depuis quelque temps, on semble être revenu de ces déplorables préventions contre nos patois ruraux. Ils ont repris faveur, surtout chez les philologues, qui y puisent des renseignements précieux sur

les origines de la langue française. Mais il est bien tard pour exploiter ce champ trop longtemps dédaigné : on ne peut guère y recueillir que des débris. C'est à peine, avons-nous dit, si Fixin en offre quelques-uns.

CHAPITRE VI

CULTE

§ 1. — *Juridiction ecclésiastique. — Origine de l'église locale. — Pèlerinages. — Administration paroissiale. — Droits et revenus. — Liste des curés et vicaires.* — Fixin et Fixey étaient situés à l'extrémité méridionale de la province ecclésiastique de Langres. Ils firent partie de ce vaste diocèse jusqu'à la création de celui de Dijon, en 1731.

Il est généralement admis que, jusqu'au VI^e^ siècle, les centres ruraux furent dépourvus d'églises. Il ne s'y trouvait que de modestes oratoires où les fidèles allaient se recueillir et prier en commun. Aux jours de fêtes solennelles, ils se rendaient à l'église principale, qui était parfois fort éloignée. Dans les grandes circonstances, et à des époques déterminées, l'évêque venait visiter les populations

rurales. La foi s'étendant et s'affermissant dans les campagnes, des églises y furent fondées sous la dénomination de *chapelles*. Celle de Fixey fut une des premières de la région.

Au commencement du X^e^ siècle, elle existait déjà et était placée sous le vocable de saint Antoine, dont le culte commençait à être en grand honneur en Bourgogne. On croit qu'elle fut fondée sous l'épiscopat d'Isaac-le-Bon, Évêque de Langres (859-880). Dès le X^e^ siècle, elle eut le titre d'église paroissiale. Le duc Richard lui donne un meix à Rouvres, en 907. L'église de Fixey est alors desservie par un religieux de Saint-Bénigne. Nous avons vu que, malgré le changement de seigneur temporel, Fixey, au spirituel, demeura sous la juridiction de Saint-Bénigne, et l'abbé présentait les curés de cette paroisse à la nomination de l'Évêque de Langres.

Fixin n'a été, à proprement parler, érigé en paroisse qu'au XII^e^ siècle (1172). Il fut alors placé sous les auspices de saint Martin par l'évêque de Langres, Gauthier de Bourgogne (1163-1179). Nous voyons, en 1276, Girard I^er^, abbé de Saint-Etienne, céder le droit de patronage sur la nouvelle église et celle de Brochon au Chapitre de Langres, en échange de la seigneurie temporelle de Neuilly-lès-Dijon. L'abbaye de Saint-Etienne conserva cependant encore quelques droits sur Fixin. C'est ainsi qu'il lui restait une

part dans la dîme en grains : cette dîme partielle était amodiée en 1673 moyennant 120 livres. Les revenus de la dite abbaye ayant été annexés à la mense épiscopale, lors de la création de l'évêché de Dijon, la dîme partielle passa aux évêques du nouveau siège.

Le droit de présentation du vicaire de Fixin à la nomination de l'évêque était attribué au grand chantre de la cathédrale de Langres. Fixin n'était alors qu'une annexe de Brochon. Le service paroissial ne comportait qu'une fort modeste rétribution. En dehors des droits de passion et de fondations, le vicaire ne jouissait guère que d'un revenu annuel de 100 livres. Les paroissiens devaient contribuer directement au reste du traitement vicarial. Cet état de choses était déplorable ; et le Chapitre de Langres, à l'indifférence duquel il était dû, en devint fort impopulaire.

On imagine bien que cette intervention obligée des habitants de Fixin dans les moyens d'existence du vicaire, n'avait pas lieu sans tiraillements, ni protestations de part et d'autre. De là, les tracasseries suscitées par eux à leurs pasteurs : ce qui faisait dire à l'archidiacre de Langres, Antoine Amat, en 1690, que les paroissiens de Fixin étaient insupportables par leur mutinerie continuelle vis-à-vis de leurs *prestres* (1). On

(1) Archives départ., G. 601.

voit à qui devait remonter la responsabilité réelle de la situation. Il n'en avait pas été de même sous la juridiction de Saint-Étienne.

La paroisse de Fixey fut plus heureuse en restant sous le patronage de Saint-Bénigne. Une générosité bien entendue satisfaisait entièrement aux besoins du ministère paroissial. Aussi, le prêtre y était-il aimé et entouré des plus grands égards. Un progrès religieux marqué en fut le résultat.

Le culte de saint Antoine, avons-nous observé, était ancien en Bourgogne, et l'église de Fixey avait été l'un de ses premiers sanctuaires. Les religieux *Antonins* avaient choisi la solennité de l'Ascension pour leur fête principale. C'est pourquoi, ce jour-là, il y avait grande affluence de pèlerins à Fixey : son église était loin d'y suffire. On y accourait aussi le 17 janvier, jour de la fête de saint Antoine. L'importance de ce mouvement devint telle, que le pape Clément X, en 1673, sur les instances de l'évêque de Langres, Louis de Simiane de Gordes (1671-1696), accorda une indulgence plénière à tous les fidèles, qui, dans les conditions spirituelles requises en pareille circonstance, visiteraient pieusement le sanctuaire de Fixey le jour de l'Ascension. Ce pèlerinage continua jusqu'à la Révolution. Il n'en resta que l'habitude, pour Fixey, de célébrer l'Ascension à titre de fête paroissiale jusqu'à son

annexion à Fixin, en 1860. Depuis lors, la saint Martin, fête patronale de ce lieu, le fut aussi de Fixey.

L'église et la cure de Fixey avaient été enrichies par la piété des fidèles. Malgré sa très modeste importance, cette paroisse était un poste fort envié. La cure possédait un joli domaine, surtout en vignes, dont le revenu, réuni à la moitié des dîmes et des honoraires de nombreuses fondations, assurait une grande aisance au curé de Fixey.

De la longue suite de prêtres que vit passer cette paroisse, il n'en est qu'un petit nombre dont le souvenir se soit conservé. Ce n'est qu'à partir du XV^e^ siècle, et de loin en loin, qu'il est possible de glaner quelques noms. C'est ce qui sera fait à la fin du présent paragraphe. Les curés Blanchard, Béguin et Siredey, par leurs vertus sacerdotales, emportèrent les regrets de leurs paroissiens. Leur mémoire est restée en vénération. Le dernier curé de Fixey, l'abbé Charrier, acquit, nous le savons, une triste célébrité par le rôle qu'il joua pendant la Révolution, et qui finit par une complète apostasie.

Après la Révolution jusqu'en 1861, Fixey fut paroissialement annexé à Couchey. Maintenant réuni à Fixin, les deux localités ne forment ensemble qu'une même paroisse, comme elles composent une commune unique.

Fixin, même avant la Révolution, ne forma pas toujours une paroisse indépendante. On le voit annexé à Brochon aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Quelquefois le service paroissial y fut fait par des religieux Minimes, dont l'ordre possédait maison et vignes à Fixin. Ce ne fut qu'au commencement du XVIII^e^ siècle que les *vicaires* de Fixin y prirent domicile d'une manière permanente. On leur donna alors le titre de curés.

L'église de Fixin différait beaucoup de sa voisine en fait de revenus et avantages temporels. Le Chapitre de Langres la laissait dans la plus grande détresse. A peine le pauvre vicaire était-il pourvu des ornements nécessaires à la célébration des offices divins. Mais la Révolution mit nos deux églises sur le pied d'une complète égalité en les réduisant l'une et l'autre au dénûment le plus absolu.

Curés ou Vicaires de Fixin

Glancenin (Etienne)	1453	Félix, de Dijon, capucin	
Febvre (Jean). . .	1543	Cyrille, de Corcelles, capucin	
De Dore (Antoine) .	1546	Archanges d'Ardres, capucin	
Dallet	1672	Caumont (Agnus) .	1711
Vallé	1679	Malpoy (Louis) . .	1715
Heultes.	1681	Clerget (Antoine) .	1721
Guerrin	1685	Taupin	1724
Sauvage	1686		
Simon, capucin . .	1687		
Cardet, cordelier . .			

Bérard	1726	Briotet	1765
Gaulon	1733	Brabant.	1777
Bouchard	1742	Véthu	1780
Ménetrier	1753	Taulard.	1786
Guyette.	1759		

Depuis la Révolution jusqu'en 1861, date de son érection en succursale, l'église de Fixin est desservie par le curé de Brochon.

Curés de Fixin depuis 1861.

Raffiot	1861-1867
Latour	1867-1872
Voillery (Philippe) . .	1872-1875
Chevallier (Gustave) . .	1875-1885
Quillot (Auguste) . . .	1885-

Curés de Fixey.

Adam	1464	Blanchard	1678
Labot (Claude) . .	1601	Aiguillon	1698
Sacconney. . . .	1611	Peltin, vicaire . .	1698
Pacotte.	1626	Desbordes, vicaire .	1701
Pasquier (Claude) .	1648	Siredey.	1739
Loysel (Jean). . .	1651	Delmasse	1744
Mony (Pierre) . . .	1698	Charrier (Louis) . .	1785

En terminant cette monographie, exactement rédigée d'après un plan d'un caractère officiel, qu'il me soit permis d'adresser un salut sympa-

thique à cette commune de Fixin, où j'ai passé les quinze dernières années de ma carrière pédagogique. Je me suis efforcé d'y faire un peu de bien ; j'y ai contracté de bonnes vieilles amitiés que ni le temps, ni la distance ne sauraient affaiblir ; j'y ai trouvé de belles et pittoresques solitudes qui ont fort souvent versé à mon esprit fatigué le repos et la paix. C'en est assez pour que ma pensée prenne fréquemment son vol de de ce côté, et se complaise aux souvenirs qu'elle y retrouve.

FÊTES

ET

RÉJOUISSANCES

A DIJON

A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU PRINCE DE CONDÉ

11-29 Août 1736

RELATION INÉDITE PUBLIÉE PAR

A. CORNEREAU

Membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

FÊTES ET RÉJOUISSANCES

A DIJON

A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU PRINCE DE CONDÉ

11-29 Août 1736

Sous l'ancienne monarchie, la naissance d'un prince du sang était toujours l'occasion de nombreuses et brillantes réjouissances, soit à Paris, soit dans les provinces. Le récit de ces fêtes était le plus souvent imprimé et répandu dans le public, mais en dehors de ces relations officielles, il est intéressant de connaître, lorsqu'on les rencontre, celles qui, faites par de simples particuliers, et non destinées à la publicité, montrent le véritable état des esprits.

Le 9 août 1736, naissait à Paris (1) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (2), fils de Louis-Henri, duc de Bourbon (3), gouverneur de Bourgogne, et de la princesse Caroline de Hesse-Rheinfels (4).

Le titre de gouverneur de Bourgogne étant héréditaire dans la maison de Condé (5), le nouveau-né devait un jour gouverner la province.

Le récit des fêtes données à Dijon à l'occasion de cet événement est relaté dans un manuscrit en forme de lettre appartenant à la bibliothèque de Dijon, fonds de Juigné (6), vol. VI. Il est inédit mais n'a pas échappé aux minutieuses recherches de notre savant et regretté confrère, M. Milsand (7), qui l'a noté dans sa *Bibliographie bourguignonne*.

L'auteur, qui a soigneusement conservé l'anonyme, raconte avec les plus grands détails toutes les fêtes et les réjouissances dont Dijon fut le théâtre, mais il ne semble pas faire plus de fond sur la sincérité des sentiments populaires que sur la reconnaissance des princes en l'honneur desquels elles étaient données.

Plus de cinquante ans doivent encore s'écouler avant la révolution, et cependant, on voit déjà poindre dans ce récit des appréciations qui attestent un grand esprit d'indépendance et la marche vers les idées nouvelles qui seront une des causes du bouleversement de 1789.

MADAME,

Vous m'avez témoigné que vous verriez avec plaisir la Relation des Fêtes qui ont été données dans notre ville, à l'occasion de la naissance du nouveau Prince de Condé ; je me rends à ce que vous désirez : et quoique je ne sois pas accoutumé d'écrire sur un tel sujet, je sacrifie mes répugnances à votre satisfaction ; je souhaite que la lecture que je vous offre charme quelques moments de ces ennuis qui sont presque inévitables dans la solitude : heureux si cet écrit que je vous offre pouvoit vous amuser ; j'ose m'en flatter, parce que les personnes d'esprit comme vous, Madame, s'amusent souvent des choses les plus indifférentes, soit par complaisance et par politesse, soit pour se délasser d'autres occupations plus sérieuses, soit pour ne rien négliger de ce qui peut cultiver l'esprit, semblables aux abeilles qui se nourissent également du suc des fleurs les plus belles et de celles qui sont les plus communes.

Depuis huit ans que l'Amour avoit été chercher

dans le fond de l'Allemagne (8) la Princesse de Hesse-Reinfelds pour l'unir avec M. le duc de Bourbon, gouverneur de notre province, cet heureux hymen qui avoit excité l'envie et la jalousie de quantité de princes, parce que cette princesse passe pour être la plus belle de l'Europe, et qui relevoit en même tems les espérances de la Maison de Condé, n'avoit encore produit aucun fruit (9); pourquoi, je n'en sçais rien, ce sont là de ces mystères de la nature qu'il ne m'est pas permis de sonder; ce que je sçais, c'est que M. le duc n'a pas eu plustot levé l'étendart de la dévotion que Madame la duchesse est devenue féconde; hé, pourquoi, lui disoit un de ses officiers qu'il honore d'une entière confiance, n'estes vous pas devenu plustôt dévot: cependant pour obtenir un fils, aumônes, prières, vœux, tout avoit été mis en usage: il semble que l'on craigne de voir une fille; on prépare déjà de grandes réjouissances, si Madame la duchesse accouche d'un fils; mais on ne dira mot si c'est une fille. Les Lacédémoniens n'en jugeoient pas ainsi, eux qui ont été les plus sages de tous les peuples; ils ne se réjouissoient pas moins à la naissance d'une fille qu'à celle d'un fils, parce que, disoient-ils, c'est d'elles que naissent les héros, ce sont elles qui font les hommes. On ne pense pas assez avantageusement en France de votre sexe, Madame; les autres nations lui rendent plus de jus-

tice, et avec raison; les femmes sont capables d'aussi grandes choses que les hommes : nous voïons aujourd'hui deux femmes gouverner et faire mouvoir toute l'Europe à leur gré, je veux dire la Reine d'Espagne (10) et la Kzarine (11).

Ce fils donc tant désiré fit son entrée dans le monde le 9 du présent mois d'aoust, fut-ce de jour, fut-ce de nuit, je n'en sçais rien, c'est ce qu'examineront MM. les chiromanciens, qui se chargeront de faire l'horoscope de l'enfant. Je pourrois cependant me mêler d'augurer pour lui et j'oserois presque asseurer qu'il fera revivre en lui le grand Condé (12), qu'il en aura la valleur et les vertus, aussi bien que le sang, et même qu'il le surpassera : quelles preuves en avez-vous, me direz-vous; j'apuie ma conjecture sur la longue stérilité de Madame la duchesse : tous les enfans qui sont nés de mères qui ont été long-tems stériles, ont presque tous été de grands hommes, des héros et des plus distingués parce qu'il semble que la nature ait besoin de prendre du tems pour les former, pour préparer, pour purifier la matière dont elle les doit faire naître : l'expérience confirme ma conjecture : parcourez l'histoire, et sainte et prophane, elles vous en fourniront des preuves convainquantes : quand je n'aurois pour moi que Louis XIV (13), j'en ay assés.

La nouvelle de l'heureux accouchement de Madame la duchesse arriva à Dijon le onze du

même mois par le canal de M. de Biron (14) qui étoit parti de Paris au moment que cette nouvelle s'y répandoit: il en fit part en arrivant à M. le comte de Tavannes (15) qui attendoit avec une très grande impatience cette heureuse occasion de signaler son zèle pour M. le duc, et en même temps de donner de nouvelles marques de cette magnificence, de cette libéralité, de ce goût fin et exquis en toutes choses, qui paroissent nés avec lui. Aussitôt, par ses ordres, le bruit du canon des tours de la ville (16) et de celles du château (17) répandit dès le matin cette nouvelle par toute la ville, et l'apprit à tous les païs circonvoisins. Les magistrats ordonnèrent d'illuminer le soir toutes les fenêtres et d'allumer des feux devant toutes les portes (18).

Cette ordonnance fut parfaitement bien exécutée et même avec zèle: les Dijonnois, dans tous les tems en pareilles occasions, se sont infiniment distingués des autres peuples: le zèle, la fidélité et l'amour pour leurs princes ont toujours été le caractère dominant des habitans de Dijon: il seroit à souhaiter que les princes eussent autant d'affection pour les peuples, que les peuples ont de zèle pour eux. Dès que le canon eut donné le signal toute la ville parut comme en feu; ainsi le jugeoient les lieux d'alentour, qui ne sçavoient peut-être pas le sujet de nos fêtes. La nuit eut honte de se voir tant éclairée: les rues étoient

remplies d'une affluence de monde extraordinaire : les grands, les graves magistrats, la jeunesse vagabonde, aussi bien que la populace, tous se promenoient pour voir les illuminations : on étoit obligé de s'arrêter presque à chaque pas, à cause de la multitude qui sembloit se reproduire partout : vous jugez bien que l'on se portoit d'abord dans les quartiers de ceux qui sont plus interessés que les autres à signaler leur zèle pour M. le duc : il étoit en effet très-difficile de pénétrer et devant chez M. de Tavannes (19) et devant chez le vicomte mayeur (20), leurs hotels étoient très-bien illuminés : des hau-bois, des tambours excitoient tout le monde à la danse : c'étoit un vrai plaisir de voir l'ardeur avec laquelle tout le peuple se livrait à la joye.

Pendant ce tems-là des salves fréquentes de plusieurs canons placés sur la gallerie qui couvre le devant de l'hotel de M. de Tavannes, annonçaient et distinguoient les santés différentes que ce seigneur portoit à plus de 40 personnes, auxquelles il donnoit un souper magnifique : on y servit surtout un poisson magnifique dont voicy l'histoire.

C'étoit un de ces monstres, semblable à ce fameux turbot, pris du temps de l'empereur Domitien, auprès de la marche d'Ancône (21), et dont on lui fit présent, don que cet exécrable prince ne méritoit pas, car il fit arracher toutes nos vignes,

parce qu'il ne pouvoit boire qu'il ne s'enyvrât, et que le vin étoit très-nuisible à sa santé. Celui-cy avoit été pesché dans une rivière près d'une ville de notre province ; il fut aussitot aporté dans cette ville : à la vue de ce poisson, le peuple surpris s'écrie qu'on n'a jamais rien vu de si beau. Le maire à l'imitation de Domitien (22) fit assembler son Sénat pour sçavoir ce que l'on en feroit : il fut déliberé qu'on l'achèteroit pour en faire présent à M. le comte de Tavannes, dès que la nouvelle de l'accouchement de Madame la duchesse seroit arrivée.

Le pescheur, pour me servir icy de l'expression du satyrique romain, vendit son poisson plus cher qu'il n'auroit pu se vendre lui-même ; mais eut-il voulu avoir autant d'argent que son poisson pesoit, cette ville l'eust acheté : rien ne lui coûte en semblables occasions. L'embarras étoit de conserver cette carpe jusqu'au tems de la nouvelle de l'accouchement, et de trouver un endroit ou il fut facile de la reprendre quand on en auroit besoin. Les fossés furent choisis, comme remplis d'une eau très-belle, et ou il croit un limon qui est très-cher aux poissons, mais comment la reconnoitre, la distinguer dans la foule des autres que ces fossés produisent ; on rêva beaucoup : chacun des sénateurs proposoit un expédient : enfin un *Crispus* (23) se lève, se fait prêter silence et dit qu'il n'y avoit qu'un moïen très-simple et très-

naturel qui étoit d'attacher des grelots à la teste de la carpe, que ces grelots avertiroient de l'endroit ou elle seroit, et que par cet expédient elle seroit très-facile à reprendre. On applaudit aussitot à l'avis de *Crispus*; on le remercia de son conseil, on admira son esprit fécond en ressource, et à l'instant la teste de la carpe se vit ornée de grelots, comme celle des dames de pendeloques.

La nouvelle de l'accouchement ne fut pas plus tôt arrivée à N..., et elle y arriva presque aussitôt qu'à Dijon, par les bons ordres que le maire avoit donné, que tout le sénat N... courut aux fossés : chacun d'eux écoute attentivement le bruit de l'eau ; on observe un silence semblable à celui que l'on garde à Sept-Fonds (24) ; les grelots ne se font point entendre ; il ne manquoit cependant pas là d'oreilles (25) comme vous jugez bien ; tous nos Midas (26) se désespèrent car on vouloit que M. de Tavannes reçeut la carpe pour le souper qu'il donnoit le soir même, et le soleil avoit déjà fait plus de la moitié de sa course. Comme on vit que les grelots ne rendoient aucun son, et que la carpe ne donnoit aucun signe de vie, tous nos gens allarmés crurent qu'elle avoit été volée : cependant on met tous les pescheurs dans l'eau et à force de filets et d'angins, la carpe fut heureusement retrouvée et aussitôt envoiée à Dijon : elle eut l'honneur d'etre présentée à M. de Tavannes qui étoit au milieu d'un très-beau cercle ; toutes

les dames admirent ce poisson, mais elles furent fort surprises de voir une carpe avec des pendants d'oreilles; il y en avoit qui croioient que c'étoit une nouvelle mode établie dans l'empire des eaux, d'autres qui trouvoient cette parure très-jolie et pensoient déjà aux moyens de la faire recevoir en France, lorsque l'embassadeur qui présentoit la carpe en fit l'histoire avec cette ingenuité qui est le caractère de ce peuple. Le soir le poisson fut servi: on le trouva d'un goût exquis: on pria M. de Tavannes de garder dans son cabinet les grelots de la carpe, car dans quelques cens ans, on les recherchera avec plus de curiosité que les monumens les plus précieux de l'antiquité romaine, et ce poisson ne sera pas moins celèbre dans la postérité la plus éloignée que ce turbot que la plume de Juvénal a immortalisé.

Mais revenons à nos illuminations: une entre autres flatta davantage la curiosité, c'est celle de l'hôtel de M. de Fontète (27) qui est un des plus beaux de la ville. Vous y avez été souvent voir un de vos juges qui y loge. Représentez-vous donc la gallerie qui règne sur la place saint Jean, et qui réunit les deux ailes de cette superbe maison: il y avoit un rang de bougies sur cette gallerie, un autre rang plus bas, sur les entablemens ou pose la gallerie, un troisième sur la corniche: cette illumination avoit été ordonnée par M. de Fontète de Sommery, capitaine de galères (28),

qui vient d'épouser Mlle Lami l'aînée, une des plus aimables personnes de notre ville : elle étoit sur la gallerie avec beaucoup d'autres beautés dont les feux étoient pour le moins aussi vifs que ceux que répandoient tant de bougies allumées.

Au reste ne croïez pas que nos réjouissances qui auroient pu passer pour complètes en d'autres endroits, ayent été terminées à si peu de choses, ce n'en est icy que le prélude,

Le 12 M. l'évêque de Dijon (29) dont la joye étoit toute dans le Seigneur la manifesta par un *Te Deum* qu'il fit chanter dans son église cathédrale (30) avec toute la solennité possible : il y avoit invité M. de Tavannes et M. l'Intendant qui s'y trouvèrent. M. de Tavannes y vint précédé de tous ses gardes et accompagné de beaucoup de noblesse. Le même jour au soir, M. Burteur, conseiller au parlement, Vicomte mayeur de Dijon, donna dans son hôtel une fête ou il n'avoit rien épargné de tout ce qui pouvoit la rendre magnifique. Combien de guirlandes, de festons, d'inscriptions, d'emblèmes, d'écussons : ils étoient environnés d'une multitude de lampions, qui, suivant l'ordre des corniches, des arcades, des cintres et des fenêtres, faisoient un effet merveilleux.

> Il n'est point de fête sans danse,
> Et si l'on n'y remplit sa panse,

disoit jadis Sancho Pança : il y eut en effet un

grand repas chez M. le maire : il y avoit plus de cinquante personnes : on y célébra fort les santés et du nouveau Prince et de toute son auguste famille : une trentaine de pièces de canon ne cessa de tirer pendant presque toute la nuit, et l'on ne cessa aussi de danser, soit dans les appartemens soit dans la place de l'hôtel de M. le Vicomte Mayeur.

Le 14 Messieurs de la Sainte-Chapelle (31) chantèrent un *Te Deum* dans leur église : M. le Comte de Tavannes et M. l'Intendant y assistèrent : mais hélas, cette église ne résonne plus des doux accents et de la musique enchanteresse qu'y faisoit retentir ordinairement le fameux M. Michel (32), chanoine et maître de cette église, l'Orphée (33) et l'Amphion (34) de nos jours, dont Lulli (35) eut envié la science et les talents, qui a effacé les Berniers (36), les Campras (37), les Lalandes (38), qui, plusieurs fois, a charmé les oreilles de Louis XIV, que Louis XV a gouté et qu'il destinoit pour un des maîtres de sa musique dont toute la France et les nations étrangères acheptent avec empressement les ouvrages, mais sa trop grande application au travail l'a couché et l'a cloué sur un lit de douleur, d'ou l'on croit qu'il ne sortira que pour aller au tombeau : perte irréparable ! en effet jamais musicien n'a fait paroître plus de science et un gout plus fin et plus délicat; jamais chant n'a été plus noble,

plus majestueux, plus gracieux, et en même temps plus naturel et plus facile : au sortir de ses musiques comme autre fois de celles de Lulli, tout le monde répétoit aisément son chant : enfin il a seu plaire à la Ville et à la Cour : pardonnez, Madame, cette digression, mais je ne puis me refuser de glorifier le vrai mérite quand j'en trouve l'occasion.

Le dimanche suivant, 19 du mois, fut consacré aux réjouissances publiques, c'est-à-dire à celles que les magistrats avoient ordonnées et préparées au nom de la ville (39) : il n'est pas nécessaire de vous dire que les lampions, les emblêmes, les inscriptions, les guirlandes et les festons ne manquoient pas devant l'hôtel de ville (40) : donnez carrière à votre imagination, suppléez à ce que je ne puis vous représenter : les termes me manquent : prenez-vous en, si vous voulez, à la stérilité de notre langue, qui n'a inventé que très peu de mots pour exprimer ces sortes d'illuminations : deux fontaines de vin y couloient : avec quel empressement Bacchus n'y vit-il pas courir ses chers nourrissons ! Le pain, les dragées tomboient avec abondance de toutes les fenêtres.

Entre sept à huit heures du soir, MM. les magistrats, tous en robbe de cérémonie, se transportèrent chez M. le comte de Tavannes, pour le conduire dans l'église des Jacobins (41) ou l'on

se préparoit à chanter le *Te Deum :* voici l'ordre de cette marche : on voit d'abord paroître les sergens majors couverts de leurs manteaux gallonnés d'argent, la hallebarde à la main, ensuite les soldats du guet qui sont au nombre de 200, tous habillés de drap blanc, les manches de leurs habits d'écarlatte et gallonnées en plein d'argent, leurs vestes de même, ensuite marchoient tous les officiers de la milice bourgeoise, chacun selon leur rang et celui de leurs paroisses, les capitaines, les lieutonans, les dixeniers, l'esponton à la main (42), les enseignes portans leurs drapeaux, les apointés (43) avec la pertuisanne (44), les majors conduisoient leurs compagnies : toute cette troupe étoit habillée d'un volant rouge, et leur veste de couleur Isabelle ; chaque compagnie avoit ses tambours, tous encore habillés de rouge avec des gallons blancs sur toutes les coutures, des hau-bois, des bassons, des fifres. Cette milice, qui étoit de plus de 500 hommes, étoit suivie des sergens de la ville (45), couverts de leurs manteaux rouges, faisant porter leurs drapeaux à leur tête, ensuite les tymbales et les trompettes, les gardes du Gouvernement couverts de leurs casaques isabelles, galonnées d'argent, le mousquet sur l'épaule.

Enfin M. le comte de Tavannes marchoit sur la même ligne que M. le Vicomte Mayeur ; ils étoient suivis des échevins (46) et de tous les of-

ficiers qui composent le corps de la magistrature. Ils entrèrent dans l'église au bruit du canon des tours de la ville et de celles du Château, et de plus de cinquante boëtes qui étoient dans la grande cour des Jacobins : leur église étoit parfaitement illuminée et remplie d'un très-beau monde : la musique étoit du sieur La Lande, un des plus fameux musiciens de ce siècle : elle fut exécutée par toute l'académie de musique (47) et par tout ce qu'il y a de musiciens à Dijon : le *Te Deum* fini, on alla dans le même ordre que l'on étoit venu, à la place Saint-Jean pour mettre le feu à l'artifice. Cette marche étoit éclairée presque par autant de flambeaux qu'il y avoit d'hommes qui la composoient.

L'artifice étoit disposé sur le même théâtre dont on se sert la veille de la nativité de Saint-Jean (48), mais d'une composition plus belle : le feu y fut mis par M. le comte de Tavannes et par M. le maire conjointement : il y avoit deux mèches que chacun alluma. Aussitot on vit une infinité de dragons de feu voler de toutes parts : il y en a qui sembloient descendre des cieux, d'autres sortir du sein de la terre ; ils se rencontrent, ils se croisent, ils s'éloignent, ils se raprochent, ils font un bruit qui imite en quelque façon le mugissement de la mer : enfin, après plusieurs contours, ils viennent tous se réunir sur le théâtre, ils embrasent tout ce qui est dessus : aussitôt des saucissons, des

pots à feu sans nombre forment un tonnerre qui ébranle la terre, mille gerbes allumées de grenades que cachoient des masques de différentes figures eclatoient continuellement et remplissoient toute la place de feu ; un soleil posé au-dessus d'une pyramide enflamée sembloit vouloir disputer l'éclat de la lumière à l'astre du jour : il dardoit de toutes parts ses rayons brûlants avec violence ; vous eussiez dit que Phaéton (49) descendoit une seconde fois du ciel, et qu'il alloit embraser toute la terre : chacun fuit et en fuyant, on est arrêté par une multitude inombrable de fusées qui semblent à leur tour vouloir aller porter le feu dans les cieux : on diroit du moins qu'elles en avoient détaché toutes les étoiles, tant elles en répandoient partout.

Ce beau spectacle finit enfin, car hélas, les feux les plus beaux et les plus ardents ne sont pas ceux qui sont de plus longue durée, dit un ancien proverbe, dont maintes personnes n'éprouvent que trop la vérité. De là on alla reconduire M. de Tavannes. Autre spectacle que je voudrois vous décrire, mais comment, je suis au bout de ma science : mon imagination est à sec ; il faudroit du moins sçavoir tous les termes de l'architecture et les sçavoir aussi bien que vous possédez ceux de la marine ; je n'en ay qu'une connaissance superficielle : je me contenterai de vous dire que les lumières formoient sur le mur

de l'hôtel de M. de Tavannes, des plaintes, des pilastres, des corniches, des impostes, des archivols, des frontons, des pyramides, des cintres, en un mot tous les ordres de l'architecture : la différence des lumières marquoit la différence des ornemens. Du milieu de ces feux jaillissoient deux fontaines de vin qui furent bientôt épuisées. M. de Tavannes donna ce soir-là un repas à 80 personnes : votre dame de *** fut de cette fête avec Mlle sa fille : icy, Madame, vous qui sans être janséniste (50) lisez votre évangile, ne comparez pas cependant ce repas à celui dont parle saint Luc (51), ou les borgnes, les bossus, les boiteux, les malades furent invités : l'assemblée chez M. de Tavannes étoit très brillante, telle que vous l'avez vue souvent, lorsqu'on avoit le bonheur de vous y posséder : pendant ce souper, les uns dansoient, les autres couroient les rues pour voir les illuminations, et juger des feux des uns et des autres, enfin un peu avant une heure après minuit, on se rassembla devant l'hôtel de M. de Tavannes qu'on n'avoit quitté qu'avec regret, parce que tout y amusoit très agréablement : on avoit disposé sur la gallerie un feu d'artifice : il fut allumé par la jeune dame Devienne (52) ; on ne sçait si c'est l'éclat de ses yeux qui alluma ce feu, ou si ce fut avec un flambeau : il y en a qui crûrent avoir vu le dieu de Cythère qui lui avoit donné le sien, voire même son arc et ses flèches :

jamais elle n'avoit paru si belle et si animée ; quoiqu'il en soit, on fut charmé de son feu au delà de ce que je puis vous exprimer, malgré la chaleur qui étoit très grande ; les dames cependant voulurent danser ; que vous dirai-je enfin, pendant toute cette nuit qui fut moins une nuit qu'un beau jour, les Jeux, les Ris, les Grâces, les Amours, les Dieux mêmes ne cessèrent de folâtrer.

Parmy toutes les grâces qui parurent dans cette fête, les D^lles^ Costheret (53), ces beautés incomparables qui vous charmoient autant par leurs grâces extérieures que par les qualités de leur esprit et de leur cœur, dont l'amour envie depuis longtems la glorieuse conquête, brillèrent et auroient effacé par leur éclat la déesse même des amours, mais je me tais, car il n'apartient qu'aux grâces de se peindre elles-mêmes : je voudrois qu'elles voulussent prendre la peine de vous décrire ce qu'elles ont vu, et que n'ont-elles pas vu ! car comme leurs yeux ne le cèdent en vivacité à personne, rien n'est échapé à leurs regards : elles accompagneroient leur récit de ces grâces qui leur sont naturelles, vous les en aimeriez mille fois davantage. M. de Tavannes qui vouloit que sa fête fut approuvée et exaltée par les pauvres mêmes, leur envoïa, le lendemain, une somme considérable d'argent, qui leur fut distribuée par les curés de leurs paroisses.

Le 20, les officiers de la milice bourgeoise (54)

ayant à leur tête M. le comte de Tavannes commandant de cette province, et M. le vicomte mayeur qui est leur colonel et qui avoit pris ce jour là leur uniforme, vinrent aux Jacobins, ou ils firent chanter un *Te Deum*, ensuitte se rendirent dans l'exercice de l'Arquebuze (55), ou ils se regalèrent : les illuminations, les danses, les canons, les boëtes, tout fut emploïé pour rendre les fêtes complèttes : le même jour MM. les chevaliers de l'Arc (56), et ceux de l'Arbalestre (57) offrirent le même spectacle chacun dans le lieu de leur exercice : ils avoient été auparavant dans l'église des Carmes (58), rendre leurs actions de grâces à Dieu.

Le 21 M. l'intendant (59) donna sa fête : elle commença à six heures du soir par une aumône proportionnée aux besoins des pauvres de la paroisse ou il demeure ; ils y sont en très grand nombre, parce que c'est la paroisse ou il y a plus de misère, il suffit de dire que c'est celle des vignerons (60). Le *Te Deum* suivit l'aumône : la prière est toujours bien reçeue quand elle est présentée par l'aumône. Ce *Te Deum* fut chanté par les R. P. Bénédictins dans leur église (61) : le soir à neuf heures, pour se conformer aux autres, il fit faire un feu d'artifice : le théâtre qui étoit le même que celui de la place Saint Jean étoit élevé sur la terrasse qui termine le jardin de l'Intendance (62) et qui est prise dans les murs de la

ville : ce feu attira le soir toute la ville à la porte Guillaume (63) parce que c'étoit l'endroit le plus avantageux pour le voir et surtout l'illumination qui étoit placée sur la terrasse, sur le portail de l'église des Bénédictins, sur toutes les fenêtres, sur le sommet des tours, et sur la flèche ; cette illumination éclairoit toute la campagne qui étoit couverte de monde et de carosses. Deux fontaines de vin couloient à l'entrée de l'Intendance, ou on dansoit avec une ardeur inconcevable ; grand repas dans les salles ; voilà tout ce que je sçai de cette fête, ou la politique, je crois, a eu plus de part que le zèle et l'amour. M. l'Intendant, malade comme il est, et d'ailleurs d'une humeur assés mélancolique, ne peut se plaire dans ces sortes de fêtes : je n'oserois vous dire les épithètes qui me viennent dans l'esprit contre ceux qui se sacrifient ainsy pour plaire aux princes ; la reconnoissance est rarement leur vertu : ils la croient incompatible avec leur grandeur, c'est ce qui me rapelle un trait d'histoire qui justifie ma pensée.

Gaston de Foix (64), si connu dans nos annales, passant près de la chartreuse de Gallion (65) en Normandiè, la flèche de son carosse se rompit : les Chartreux vinrent avec empressement le prier de leur faire l'honneur d'entrer dans leur maison, et de s'y reposer jusqu'à ce que son équipage fut rétabli : Gaston se rendit aux invitations de ces pères ; ils lui donnèrent un repas le plus magni-

fique qu'il leur fut possible ; ce prince témoigna être très-sensible à leur générosité : il leur promit sa protection en toutes occasions : comme ils le reconduisoient, il leur demanda à quoi ils s'occupoient, et quels étoient surtout les sujets de leurs plus fréquentes méditations : ils lui répondirent qu'ils méditoient les vérités de la religion, les grandeurs de Dieu, l'incertitude de la mort. *Mes pères,* leur dit-il, *méditez encore ces belles paroles du psalmiste : « Ne mettez point votre confiance dans les Princes, il n'y a rien à espérer d'eux.» David les connaissoit, lui qui étoit un Prince et un grand Roy.* En disant ces paroles, il monta en carosse et partit.

L'expérience ne convaint que trop de cette vérité que le saint Esprit dictoit lui même à son prophète : une bonne partie de nos cytoïens s'est fatiguée, épuisée pour témoigner à M. le duc la part qu'elle prend à l'heureux accouchement de Madame la duchesse : quelle récompense en recevront-ils ? payra-t'on leur taille (66), M. le duc exigera-t'il moins le tribut onéreux que lui paie la Province, dejà épuisée par d'autres imposts, qu'il n'a jamais pu, qu'il n'a peut-être jamais voulu faire diminuer : convenons donc, Madame, que les peuples sont bien simples, c'est trop peu dire, ils sont fols.

Le lendemain 22 je ne pensois plus aux réjouissances, je les croiois finies ; je passe sur les

six heures du soir près de l'église des Jacobins, je la vois toute éclatante de lumières, j'entends un bruit de tymbales, de trompettes qui se mêlant avec celui du canon me plait et m'amuse beaucoup : j'y entre et je vois que ce sont les Gardes du corps de son Altesse qui remercient le ciel de la naissance d'un nouveau maître, comme si nous n'en avions pas dejà assez, et comme s'ils prévoïoient que ce prince qui vient de naitre deut être comme un autre Titus (67), les délices de ses sujets, qu'il comptera ses jours par ses bienfaits ; je les vois dans l'exercice de l'Arquebuze qui se livrent à une joye non pareille : de là je vais me promener du côté des Capucins (68) : au travers des ombres de la nuit, j'aperçois une colonne de feu, semblable à celle qui, du tems des Pharaon, servoit aux enfants d'Israël. C'étoit le clocher de ces bons pères, qu'on avoit tellemant garni, depuis le bas jusqu'en haut, de lampions, qu'il paroissoit réellement une colonne de feu : toutes les fenêtres de leur bâtiment, et qui sont en très-grand nombre, étoient illuminées, leur terrasse de même, ce qui faisoit un effet qui attira la curiosité de toute la ville. Qui étoient les autheurs de ces réjouissances, me direz-vous, dont retentissoit toute la capucinière ; c'étoit les gardes du Gouvernement (69) qui avoient voulu imiter le zèle des Gardes du corps et surpasser leur magnificence. Le *Te Deum* fut chanté en musique par les capu-

cins qui, du chœur, entrèrent au réfectoire avec tous les gardes, et tous ensemble se livrèrent au plaisir de la table qui fut très-bien servie si l'on en croit à deux dames qui me dirent qu'elles avoient vu porter un souper fort délicat. Je les crois, parce que le mensonge ne repose jamais sur leurs lèvres..

Il arriva une petite avanture au commencement de ce souper, qui troubla un peu la fête, et qui pourra peut-être vous amuser. On avoit servi devant le P. gardien une tourte fort large; pendant que Sa Révérence bénit la table, le P. Vicaire qui déroboit des yeux tant et de si bons morceaux, enfonce avec avidité son couteau dans la tourte et l'ouvre: à l'instant, on en voit sortir une douzaine d'oiseaux, qu'un malin y avoit enfermés au lieu de béatilles (70): ravis de se voir en liberté, ils prennent un essort rapide, mais comme leurs ailes étoient engluées par le beure et la sausse, ils ne pûrent s'élever bien haut: ils retombent de côte et d'autres, les uns sur les assiettes, les autres sont fort surpris de se trouver dans le fond d'un capuchon: un plus malheureux se trouve pris dans la barbe du gardien, barbe fort épaisse, et si longue qu'elle rasoit la table: par malheur pour l'oiseau, le bon père n'avoit pas eu le tems ce jour là de peigner et d'arranger sa barbe qui étoit melée et pleine de nœuds: l'oiseau s'y trouve comme une caille dans un tramaille (71): plus il

fait d'efforts pour s'echaper, plus il serre ses liens, et plus aussi il cause de douleur au père gardien : tous ses frères se troublent et s'allarment : ils se lèvent avec précipitation pour venir le secourir, mais leurs cris effraient l'oiseau : la crainte cependant lui donne des forces ; il fit tant enfin qu'il s'échapa ; il est vrai qu'en sortant de sa captivité, il emporta avec lui la moitié de ses chaînes : jugez, mais une dame peut-elle juger de la douleur que ressent un homme à qui on arrache la barbe : c'est un cruel suplice, aussi le gardien en ressent-il encore les douleurs, quoiqu'on eust grand soin d'étuver la playe que l'oiseau en fuïant lui avoit causée. L'ouverture qui est restée au milieu de sa barbe sera à jamais un monument de cette cruelle avanture : je n'ay pas voulu la décrire en vers de peur que vous n'aiez soupçonné le poëte de mêler la fiction avec la vérité.

Mais voicy encore une nouvelle fête : ce fut le 29 qu'elle fut donnée : j'avois l'honneur de passer l'après-dînée de ce jour là dans la charmante bastide de M. le Président Fils-jean (72) avec une tres-agréable compagnie ; sur les six heures du soir, nous entendîmes un grand carillon de cloches et un bruit extraordinaire de canons et de boëtes : comme nous rentrions dans la ville, nous rencontrâmes tous les dixéniers de la milice bourgeoise, habillés d'une manière uniforme et fort

leste, précédés de tous les tambours, hau-bois et fifres de la ville ; ils sortoient des Cordeliers (73), ou ils avoient fait chanter un *Te Deum:* ils alloient dans l'exercice de l'Arquebuze qu'ils avoient fait illuminer d'une manière qu'on n'avoit encore rien vu de si brillant. Là Bacchus et Momus (74) présidèrent et à voir tous ces messieurs se réjouir, boire, chanter et danser, vous eussiez crû que M. le duc avoit payé toutes leurs debtes, rempli leurs scelliers de vin, leurs greniers de froment et augmenté leurs revenus au delà même de leurs espérances : l'affluence de monde qui les visitoit augmentoit leurs transports, et ce ne fut que le retour du soleil qui les avertit qu'il falloit retourner à leurs ouvrages.

Vous êtes sans doute surprise, Madame, de n'avoir pas encore entendu parler, ny de M. le P. Président (75), ny de ses fêtes ; vous pensez, sans doute, que cet illustre magistrat n'aura pas manqué cette occasion de signaler son zèle et sa générosité ordinaire. Il s'est en effet très-distingué : je ne vous parle pas cependant ny de l'illumination ny des fontaines de vin qui attirèrent un grand concours de monde devant son hôtel (76) : il a fait encore éclatter sa joye d'une manière plus avantageuse au public, plus utile au nouveau prince et plus glorieuse à lui- même : il ne s'est réjoui qu'avec les pauvres de l'hopital général de cette ville : ce sont ses véritables amis, ses enfans

bien-aimez, et les uniques objets, de sa tendresse : c'est au milieu d'eux, c'est avec eux qu'il vient se délasser des fatigues du Palais ; quand il est à l'hopital, on peut dire qu'il est dans son centre : l'hopital occupe tous ses soins, tout son esprit, tout son cœur : il n'a de l'inquiétude que pour les pauvres de l'hopital, point de plaisir plus sensible pour lui, que quand, par quelques nouvelles constructions, il leur a procuré quelques commodités qu'ils n'avoient pas ; vous avez vu et admiré souvent les superbes batiments qu'il y a fait construire, surtout cette terrasse magnifique qui est une des plus belles du royaume (77), ou les malades convalescens viennent respirer un air qui les rétablit promptement, tant il est pur, tempéré et sain. Vous avez entendu parler, pendant votre séjour à Dijon des sommes considérables qui, de sa main, comme d'une source que sa charité rend intarissable, coulent et se répandent par tout l'hopital ; il n'attend pas que les plaintes des pauvres, lorsqu'ils souffrent, pénètrent jusqu'à lui, il les prévient, et parmy cette multitude de bienfaiteurs dont l'hopital étale avec reconnoissance les portraits et les noms, je ne sçais s'il y en a un qui ait plus aimé les pauvres.

Il n'eut pas plustôt appris la nouvelle de l'heureux accouchement de Madame la duchesse, qu'il voulût que les pauvres fussent eux-mêmes, par les aumônes dont il les combla, les interprè-

tes de la joye qui le pénétroit et de la part qu'il prend à la satisfaction de L. A. S. Dès le lendemain il régala tous les pauvres que renferme le grand hopital: ils sont au nombre de plus de mille; il avoit épuisé en leur faveur la volaille de la ville et des environs; quelques jours après il traitta de même les prisonniers des deux prisons, ensuite les pères capucins, et les filles du Bon Pasteur (78), enfin tous les pauvres de la ville qui ont le pain de l'aumône générale; il n'oublia pas les pauvres honteux; il donna pour eux une somme d'argent considérable à ceux qui ne les trouvent que parce que la charité les rend ingénieux pour les découvrir.

Un exemple si beau fut suivi par M. le P. Président de la Chambre des comptes (79), qui régala avec la même générosité tous les pauvres du grand hopital, par M. le Président de la Marche (80) qui est à la tête des directeurs de l'hopital et qui signala sa joye par une semblable aumône. M. le Président et tous les MM. directeurs (81) assistèrent au *Te Deum* qu'ils firent chanter par ces pauvres; votre piété, Madame, vous persuadera facilement que leur chant pénétra plustôt les cieux et fut plus agréable au Seigneur que les musiques les plus mélodieuses et les plus parfaites: parmy cette multitude inombrable de voix et d'instrumens, Dieu souvent n'entend rien, parce qu'il est rare que ces sortes de chantres pensent

un instant à lui, et vous savez qu'il n'exauce que le cri du cœur.

M. l'Abbé Gagne de Perrigny (82), pénétré de cette vérité, le 1er septembre fit chanter au nom de toute la province, dont il est élu pour la seconde fois, un *Te Deum*, par les dames Jacobines (83) : la piété de ces saintes filles fut tout l'ornement de cette cérémonie ; tout y fut très-simple : cet abbé s'est toujours distingué par la préférence que son goût donne toujours à ce qui est de plus simple. Comme il n'a peut-être pas l'avantage d'être connu de vous, je vous dirai seulement qu'il été jetté dans le même moule que votre Madame de Montperron : leurs corps sont formés à peu près de la même manière, mêmes traits, même taille, même nez, même bosse ; je ne sçai si leur esprit est semblable : celui de notre abbé est très-subtil, très-délicat, très-aisé, mais extrêmement malin, caustique, singulier : même il s'en glorifie : je crois qu'il rougiroit, s'il pensoit, s'il agissoit comme les autres. De là, pour toutes fêtes, il s'est contenté d'illuminer la gallerie qui règne autour de la place Royale (84) : comme les lampions y étoient en très-grand nombre, le coup d'œil en étoit très-agréable : mais là s'est bornée toute la fête qu'il a donnée : voilà aussi la fin de toutes les réjouissances. C'en est bien assez (85).

NOTES

(1) L'hôtel de Condé était situé dans la rue de Gondi, entre la rue Saint-Lambert, aujourd'hui des Quatre-Vents, et la rue de Vaugirard. Devenue à la fin du XVII[e] siècle la rue Neuve-Saint-Lambert, la rue de Gondi porte aujourd'hui le nom de rue de Condé.

L'hôtel occupait avec ses dépendances presque tout l'espace compris aujourd'hui entre les rues de Vaugirard, de Condé et Monsieur-le-Prince. D'après Lefeuve (*les Anciennes Maisons de Paris*, t. V) il avait été construit pour Antoine de Corbie, vendu à Albert de Gondi, maréchal de Retz, et cédé par celui-ci, moyennant 40.000 livres, à la reine Marie de Médicis qui en fit présent à Henri de Bourbon, prince de Condé. Piganiol de la Force dit au contraire (*Description de Paris*, t. VI) qu'il fut bâti pour Jean-Baptiste de Gondi, maître d'hôtel de Marie de Médicis, et vendu par lui, en 1612, à Henri de Bourbon, moyennant la somme de 150.000 livres qui fut payée par le roi.

Il fut démoli en 1773 : on a bâti sur son emplacement le théâtre de l'Odéon et percé les rues Corneille, Crébillon, Racine, de l'Odéon et Voltaire, aujourd'hui Casimir-Delavigne.

(2) Louis-Joseph de Bourbon, 8[e] prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, le 19 mai 1754, fit sa première campagne en Allemagne en 1757. Après avoir émigré, le 17 juillet 1789, il organisa en 1792 l'armée dite de Condé. Rentré en France en 1814, il mourut au château de Chantilly, le 13 mai 1818, et fut inhumé à Saint-Denis.

Il avait épousé, le 23 mai 1753, Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, morte le 4 mars 1760, et le 24 octobre 1798, Catherine de Brignole, princesse douairière de Monaco, morte en 1813 (Dumax, *Album généalogique de la maison de Bourbon*).

(3) Louis-Henri duc de Bourdon, 7e prince de Condé, était fils de Louis, duc de Bourbon et de Louise-Françoise dite Mlle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan. Né le 18 août 1692, il porta le titre de duc d'Enghien jusqu'à la mort de son père, le 4 mars 1710. Chef du conseil de régence, le 12 septembre 1715, après la mort de Louis XIV, premier ministre de Louis XV, le 2 décembre 1723, il fut disgracié et se retira, le 16 juin 1726, à Chantilly où il mourut le 27 janvier 1740.

Il avait épousé, le 9 juillet 1713, Marie-Anne de Bourbon, fille de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, morte sans enfant, le 21 mars 1720 et le 23 juillet 1728, Caroline de Hesse-Rheinfels (Dumax, *Album généalogique de la Maison de Bourbon.*

(4) Charlotte-Caroline de Hesse-Rheinfels était fille du landgrave Ernest-Léopold et d'Eléonore Marie-Anne, princesse de Lœwenstein-Wertheim. Elle mourut le 14 juin 1740.

(5) Henri de Bourbon, 3e prince de Condé, fils d'Henri de Bourbon et de Charlotte-Catherine de la Trémoille, né le 1er septembre 1588, mort le 26 décembre 1646, devint gouverneur de Bourgogne, le 1er avril 1631, lors de la disgrâce de Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde. Ses descendants lui succédèrent sans interruption dans le gouvernement de Bourgogne, jusqu'à la révolution.

Il avait épousé, le 17 mai 1609, Charlotte-Marguerite de Montmorency, dernière fille du connétable, alors âgée de 16 ans, morte le 2 décembre 1650. Quelques mois après son mariage, le 29 novembre 1609, il dut se retirer à Bruxelles en enlevant sa femme, pour la soustraire aux poursuites amoureuses du roi Henri IV, alors âgé de 56 ans. Après avoir séjourné quelque temps en Italie, il rentra en France après la mort du roi, le 16 juillet 1610.

M. E. Halphen a publié un manuscrit appartenant à la Bibliothèque nationale et relatant ce singulier événement : il est intitulé : *L'Enlèvement innocent ou la retraite clandestine de Monseigneur le Prince avec Madame la Princesse sa femme hors de France, 1606-1610, vers itinéraires et faits en chemin par Claude-Enoch Virey, secrétaire dudit seigneur, à M. Louis Dollé, advocat excellent au Parlement de Paris* (Paris, Aubry, MDCCCLIX.)

De son mariage avec Charlotte Marguerite de Montmorency, Henri de Bourbon eut Louis de Bourbon dit le Grand Condé, Armand de

Bourbon, prince de Conti, et Anne-Geneviève, duchesse de Longueville.

(6) Léon-Victor-Raoul Leclerc, baron de Juigné, né à Fribourg (Suisse), le 18 janvier 1796, fils de Jacques-Gabriel Olive, vicomte de Juigné, ancien chef d'escadron d'état-major de la garde royale, et d'Etiennette-Anthide-Sophie Febvret de Saint-Mesmin, mourut à Dijon, le 4 mai 1866.

Il avait épousé, en cette ville, le 11 avril 1825, Reine-Marie-Irène Ranfer de Bretenières, fille de Simon-Pierre-Bernard-Marie Ranfer de Monceau, baron de Bretenières, premier Président à la cour royale de Dijon, et de Marie-Françoise-Céline Champion de Nansouty.

Peu après son mariage, il résigna ses fonctions de capitaine d'état-major pour se consacrer entièrement à l'étude et à la satisfaction de ses goûts artistiques et littéraires. Il s'occupa plus spécialement de recherches généalogiques et se constitua une collection importante de livres, d'objets d'art et de manuscrits.

Quelques années après sa mort, de 1872 à 1881, M^me^ la baronne de Juigné donna à plusieurs reprises à la Bibliothèque de Dijon les volumes et les manuscrits formant le fonds dit de Juigné, qui comprend environ 300 volumes et 168 numéros d'ouvrages manuscrits.

Dernièrement MM. Albert et Gaston Joliet ont acheté à Paris un portrait de Rameau attribué à Greuze. Il provient de la galerie de M. de Juigné et a été vendu après la mort de sa fille M^me^ de Damas, décédée le 4 mai 1897, dans l'incendie du Bazar de la Charité.

(7) Charles-Philibert Milsand, bibliothécaire adjoint de la ville de Dijon, membre de l'Académie et de la Commission des Antiquités, officier de l'Instruction publique, né à Dijon le 4 février 1818, était fils de Jean-Joseph Milsand, apothicaire, rue Notre-Dame, 14, et de Clara-Hélène Gillotte. Il mourut à Dijon, dans sa maison de la rue des Forges, le 13 février 1892.

Bibliophile distingué, savant autant qu'homme de bien, Philibert Milsand possédait toutes les qualités du cœur et de l'esprit : affable malgré ses dehors quelquefois un peu brusques, on l'appréciait bien vite, comme il méritait de l'être, une fois qu'on le connaissait.

Il a publié plusieurs volumes et de très nombreuses brochures, mais son ouvrage le plus important est sans contredit la *Bibliographie bourguignonne* qui lui demanda de longues années de travail

et de minutieuses recherches. C'est le livre indispensable à tous ceux qui, écrivains ou simples amateurs, veulent étudier l'histoire de la Bourgogne.

Il serait à désirer que les précieux documents laissés par M. Milsand puissent être utilisés pour la continuation de cet ouvrage si utile.

(8) La ville de Rheinfels, située sur une île du Rhin, près de Saint-Goar, faisait partie autrefois du comté de Catznelenbogen dans la Hesse. C'est aujourd'hui une forteresse de l'empire d'Allemagne, régence de Coblentz, province du Rhin.

(9) SUR LA NAISSANCE DU PRINCE DE CONDÉ

VERS COMPOSEZ A PARIS L'AN 1736.

Depuis sept ans que faites-vous,
Disoit Momus au dieu de l'Hyménée ;
L'Amour nous fait goûter les plaisirs les plus doux,
Et les Bourbons sont sans lignée.
L'Hymen triste et rêveur ne lui répondit rien :
Il sembloit ressentir une douleur amère
Quand Lucine arriva, portant entre ses bras
Un enfant qu'on eut pris pour le dieu de Cythère.
A cette veuë l'Hymen paroit tout transporté,
Et dans ses yeux la joye éclatte :
Il prend l'enfant, charmé de sa beauté,
A chaque instant il l'embrasse, il le flatte ;
Vois, dit-il à Momus, vois cet enfant charmant,
J'ay passé sept ans à le faire,
Mais un Condé n'est pas l'ouvrage d'un moment :
J'ay rassemblé les grâces de la mère,
Les rares qualitez du père :
Comme moy l'univers en sera satisfait :
Enfin jay reussy, mon ouvrage est parfait,
Le tems ne fait rien à l'affaire.
Poursuis, Hymen, point de repos,
Signale souvent ta puissance :

Tous les Condés sont des héros,
On n'en peut trop avoir en France.

(*Fonds de Juigné, Recueil de pièces, vol. VI.*)

(10) Elisabeth Farnèse, fille d'Odoard, prince de Parme, et de Marguerite de Médicis, née le 25 octobre 1692, avait épousé, le 24 décembre 1714, Philippe, duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne, le 24 novembre 1700.

Altière, ambitieuse, dévorée du besoin de commander, disent ses biographes, elle avait un sens droit, un esprit à la fois vif et juste, et lorsque la passion et la défiance ne l'égaraient pas, on admirait son adresse à saisir le vrai côté des choses.

Le caractère faible et timide du roi lui permit de prendre sur lui une influence telle, que c'est elle qui véritablement gouvernait l'Espagne.

(11) Anna-Ivanowna, fille d'Ivan Alexeiowitch et de Proskovia Soltykof, née en 1693, épousa, le 13 novembre 1710, Frédéric-Guillaume, duc de Curlande. Veuve le 21 janvier 1711, elle fut proclamée impératrice de Russie à la mort de Pierre II, le 31 janvier 1730. Elle mourut le 28 octobre 1740, après avoir, par son testament du 16 du même mois, désigné pour lui succéder Ivan, agé de deux mois, fils de sa nièce Anne de Mecklembourg, et d'Antoine-Ulric de Brunswick Bevern (*Art de vérifier les dates*).

(12) Louis de Bourbon, 4e prince de Condé, fils d'Henri de Bourbon et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, né à Paris le 8 septembre 1621, porta le titre de duc d'Enghien jusqu'à la mort de son père, le 26 décembre 1646.

Après avoir fait ses premières armes au siège d'Arras, en 1640, il fut nommé, en 1643, à l'âge de vingt-deux ans, au commandement de l'armée en Flandre, et le 19 mai gagna la fameuse bataille de Rocroi : ce fut la première de ses nombreuses victoires. Rappelé à Paris par la guerre civile, il y ramena le roi, et peu après, le 18 janvier 1650, fut arrêté par ordre de Mazarin, jaloux de sa gloire et redoutant son ambition.

Détenu à Vincennes, à Marcoussi et au Havre, il ne recouvra sa liberté que le 13 février 1651, et fut nommé gouverneur de Guyenne ; de nouveau en hostilité avec le cardinal, il prit parti pour la Fronde et passa au service de l'Espagne.

Rentré en grâce auprès du roi après le traité des Pyrénées, il reçut le commandement de l'armée de Hollande et racheta un moment de défection par de longs services.

Retiré à Chantilly, en 1679, il mourut le 11 décembre 1686, à Fontainebleau où il avait été voir sa petite-fille, la duchesse de Bourbon, atteinte de la petite vérole.

Il avait épousé, le 7 février 1641, Claire-Clémence de Maillé, fille d'Urbain de Maillé, marquis de Brézé, maréchal de France, et de Nicole du Plessis-Richelieu, décédée le 16 avril 1694 (Dumax, *Album généalogique de la maison de Bourbon*).

(13) Louis XIII épousa, le 25 octobre 1615, Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche. Louis XIV, leur fils aîné, naquit seulement le 5 septembre 1638.

(14) La maison de Gontaut, l'une des plus considérables de la Gascogne, remonte à Vital de Gontaut vivant en 1124. La petite ville de Biron qu'elle possédait fut érigée en duché-pairie par Henri IV, le 30 juin 1598, en faveur de Charles de Gontaut, maréchal de France.

Ses armes étaient : *écartelé d'or et de gueule.*

(15) La maison de Saulx, une des plus anciennes de Bourgogne, remonte à Guy, comte de Saulx, seigneur de Grancey, vivant en 1057.

Henri-Charles de Saulx, comte de Tavanes, baron de Lux et de Bourberain, né en décembre 1687, brigadier des armées du roi en 1719, maréchal de camp en 1734, lieutenant général, nommé le 8 février 1738 au commandement du duché de Bourgogne, mourut au château de Lux le 30 août 1761.

Il avait épousé, le 13 mai 1712, Marie-Anne-Ursule Amelot, fille de Michel, marquis de Gournay, ambassadeur en Espagne sous Louis XIV, et de Catherine Le Pelletier de la Houssaie.

Ses armes étaient : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueule.*

(16) En 1510, *dit Courtépée*, on comptait 18 tours sur les remparts de la ville, savoir : à la porte Guillaume les tours *de Renne, Saint-Georges, Charlieu* et *Saint-Philibert ;* à la porte d'Ouche, les tours *Quarrée, Nancion, Saint-André* et *de Fondoire ;* à la porte Saint-Pierre, les tours *Saint-Pierre* et de *la Bussière ;* à la porte Neuve, les tours *de Saint-Antoine, de Saint-Michel, Rouge* et *Quarteau ;* à la porte Saint-Nicolas, les tours *Saint-Nicolas, au Fermerot, la Trimouille* et *Poinsard-Bourgeoise.*

Plusieurs d'entre elles furent démolies lors de la construction des bastions et demi-lunes en avant des remparts, de 1515 à 1636. Le plan de Mikel, en 1759, n'en indique plus que neuf.

(17) Louis XI, à peine maître de la Bourgogne, le 18 mars 1477, songea à fortifier Dijon et à y faire construire un château fort. Commencé au mois d'août 1478, il fut continué par Charles VIII, et achevé en 1512. Il était flanqué de quatre tours, nommées *Guillaume*, *Saint-Martin*, *Saint-Bénigne* et *Notre-Dame*.

Forteresse puissante, élevée beaucoup plus pour contenir les Dijonnais que pour les défendre, le château a toujours été hostile aux habitants. Sa démolition fut demandée inutilement au roi, notamment après les guerres de la Fronde ; la révolution n'y toucha pas et ce n'est qu'à l'époque où, ayant perdu tout caractère de domination et d'oppression, il n'était plus qu'un monument remarquable, un type devenu rare de l'art militaire français au xv^e^ siècle, un exemple curieux d'architecture et un embellissement pour la ville, que l'on jugea à propos de le démolir (Suisse, *Restauration du château de Dijon*).

Aujourd'hui il n'en reste plus que le souvenir et sa disparition sera toujours, de la part de tout homme intelligent, un motif de blâme à l'égard des municipalités qui se sont acharnées à sa destruction.

(18) La chambre du conseil et de police de la ville de Dijon, instruite de l'heureuse naissance d'un Prince dont S. A . S. Madame la Duchesse, épouse de S. A. S. Monseigneur le Duc, gouverneur de cette province, est accouchée le jeudy neuf du courant, pour donner des marques de la joye, que toute la ville doit ressentir de cet évènement a ordonné et ordonne à tous les habitans d'icelle ville, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de faire à neuf heures précises de ce jourd'huy, après le canon de la tour Saint-Nicolas tiré, des feux de bois et de fagots au devant de leurs maisons, et de mettre des chandelles ou illuminations sur leurs fenestres, et ce, pendant la nuit, à peine contre les délinquants de vingt livres d'amende, ce qui sera publié par toutes les rues, places, carrefours et faux-bours de cette ville par les trompettes ordinaires d'icelle, afin que personne n'en ignore.

Fait en la Chambre du conseil et de police de la ville de Dijon, le onzième aoust mil sept cens trente-six du matin.

En marge est écrit : nota que ce jourd'huy, 11e aoust 1736, le canon de la tour Saint-Nicolas a été tiré trois fois, la première le matin, incontinent la nouvelle reçue, à midy et le soir à neuf heures.

(*Reg. des délibérations, Année* 1736, *B.* 23).

Quelques jours avant cette délibération la Chambre avait demandé l'autorisation de fêter la naissance du prince que l'on attendait.

Cette autorisation avait été accordée, comme l'indique la lettre ci-après :

29 juillet 1736

Je vous donne avis, Messieurs, que S. A. S. Monseigneur le duc approuve que vous fassiez à l'occasion de la naissance du prince dont S. A. S. Madame la duchesse doit accoucher, les mêmes réjouissances qui ont été faites lors de la naissance de S. A. S. Monseigneur le duc: je connois trop votre respect et votre attachement pour sa personne, pour n'être pas persuadé que vous vous porterez avec le plus vif empressement à en faire éclater les preuves à cette occasion.

Je suis, Messieurs, très porté à vous obliger dans les occasions qui s'en presenteront.

SAULX-TAVANES

A Dijon, ce 29 juillet 1736.

(*Correspondance municipale*, *B.* 470.

(19) L'hôtel de Saulx, rue Vannerie, 15, où est né, en 1509, le maréchal Gaspard de Saulx-Tavanes, mort à Paris le 19 juin 1573, a été reconstruit en 1667 et vendu par les Saulx-Tavanes, en 1776 : l'escalier extérieur est une réplique de celui de Bellegarde. Les comtes de Saulx-Tavanes, faits en 1786 ducs héréditaires, mais sans pairie, se sont éteints en la personne de Roger-Gaspard-Sidoine, pair de France, mort à Paris le 12 novembre 1845, à trente-neuf ans (H. Chabeuf, *Dijon, Monuments et Souvenirs*).

(20) Jean-Pierre Burteur, baron d'Antilly, Champseuil, et Lochère, conseiller au Parlement, vicomte mayeur, habitait l'hôtel situé rue de la Liberté, 68. Il avait appartenu à Jean de Villemeureux, correcteur à la Chambre des comptes, et fut saccagé lors de l'émeute dite *du Lanturelu*, le 27 février 1630. Il fut acheté plus tard par les Burteur qui ont construit le corps de logis sur la rue.

Jean-Pierre Burteur était fils de Jean et petit-fils de Guillaume, tous deux conseillers au Parlement.

Leurs armes étaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois flèches posées en pal, la pointe en bas, deux en chef et une en pointe.*

(21) La Marche ancienne province des Etats de l'Église, était divisée en Marche d'Ancône au Nord, et Marche de Fermo, au Sud. Elle forme aujourd'hui une province du royaume d'Italie, dont Ancône, place forte sur l'Adriatique, est la capitale.

(22) Domitien (Titus Flavius Sabinus), empereur romain de 81 à 96, deuxième fils de Vespasien et de Flavia Domitilla, naquit à Rome l'an 803 de la ville, 51 de Jésus-Christ. Envieux, méchant, d'un caractère sanguinaire, il poussa le mépris pour le Sénat jusqu'à le faire délibérer sur la manière d'accommoder un turbot. C'est le sujet de la satire IV^e^ de Juvénal.

(23) Crispus Vibius, orateur célèbre, vécut puissant à la cour de Domitien jusqu'à l'âge de 80 ans. Juvénal en parle dans sa Satire VI^e^.

(24) Le monastère de Sept-Fonts, de l'ordre de Citeaux, situé dans le Bourbonnais, à 25 kilomètres est de Moulins, fut ainsi nommé parce qu'en le fondant on trouva sept fontaines.

(25) L'auteur de la relation fait très probablement allusion à une plaisanterie à la mode à l'époque où il écrivait et qui peut faire penser que le poisson dont il parle avait été pêché près de Beaune.

Les habitants de cette ville étaient alors désignés par un sobriquet que rien ne justifiait du reste : on les appelait *les Anes de Beaune*. Piron exploita ce sobriquet qu'il livra aux risées publiques en l'assaisonnant de mille manières (Peignot, *Voyage de Piron à Beaune*).

Une petite brochure publiée au siècle dernier donne à ce sobriquet l'origine suivante. Au treizième siècle vivaient à Beaune des frères, commerçants distingués, du nom de Lasne : au-dessus de la porte de leur maison on voyait en relief la moitié du corps d'un âne. *Les Lasne de Beaune* sont devenus peu à peu, grâce au désir de plaisanter, les *Anes de Beaune*.

(26) Midas, roi de Phrygie, ayant donné son suffrage à Pan dans le combat de la lyre et de la flûte, entre Pan et Apollon, celui-ci se vengea en changeant ses oreilles en oreilles d'âne.

(27) Charles Fèvret, célèbre avocat au Parlement de Dijon, acheta,

le 12 août 1628, moyennant 6500 livres, l'hôtel construit sur la place Saint-Jean par Louis de Chalon, prince d'Orange. Ce prix peu élevé s'explique par le mauvais état du bâtiment principal, démoli en partie par ordre de Louis XI, et plus tard par les soldats en garnison à Dijon pendant la Ligue.

Charles Fèvret, seigneur de Saint-Mesmin et de Fontette, petit-fils de Charles Fèvret, le fit reconstruire. La première pierre de l'hôtel actuel fut posée, le 14 août 1697, par son fils aîné Jacques-Charles, seigneur de Fontette, conseiller au Parlement. Il fut achevé en 1700, et le 24 juin, Charles Fèvret le donna à son fils Jacques par contrat de mariage.

Cette même année, le 18 février, y naissait Charles de Brosses qui devait être une de nos illustrations bourguignonnes et qui mourut à Paris le 7 mai 1779.

Resté dans la famille Fèvret de Saint-Mesmin jusqu'à la révolution, l'hôtel fut confisqué et vendu comme bien national.

(28) Pierre Bernard de Fontette, chevalier, seigneur de Sommery et Chavance, chef d'escadre des armées navales, chevalier d'honneur au Parlement, né le 19 septembre 1696, était fils de Saladin-Hyacinthe de Fontette de Sommery et de Charlotte-Françoise de Chalus.

Il épousa, le 25 août 1736, Lazare, fille de Jean-Denis Lamy, conseiller maître à la Chambre des Comptes et de Marie-Prudence Petit.

Ses armes étaient : *d'azur à trois fasces d'or.*

(29) Jean Bouhier, baptisé à Dijon, paroisse Notre-Dame, le 14 mars 1666, était fils de Jean, seigneur de Versalieu, conseiller au Parlement, et de Claude Bernardon.

Successivement conseiller-clerc au Parlement, de 1693 à 1703, doyen du chapitre de la Sainte-Chapelle, le 4 avril 1706 ; élu du clergé aux Etats de Bourgogne de 1721 à 1723 ; chancelier de l'Université de Dijon, abbé de Saint-Germain d'Auxerre et grand prieur du chapitre noble de Gigny, il devint évêque de Dijon, le 8 avril 1731, lors de l'érection canonique de cet évêché, et fut sacré à Paris le 16 septembre suivant.

Il mourut à Dijon le 15 octobre 1744 et fut inhumé à Saint-Etienne dans le caveau de sa famille.

Ses armes étaient : *d'azur au bœuf passant d'or* (Dumay, *les Évêques de Dijon*).

(30) L'ancienne église Saint-Etienne fut élevée en 343 ; rebâtie en 1045 par Garnier de Mailly et en 1141 par Geoffroy, évêque de Langres, elle fut réparée en 1665, et consacrée le 5 août 1685, par Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, mais le portail ne fut achevé qu'en 1721 sur les dessins de Noinville. Erigée en collégiale en 1613, elle devint cathédrale en 1731. Le titre d'abbé de Saint-Etienne fut supprimé et attribué à l'évêque de Dijon.

L'église a été récemment convertie en Bourse de Commerce.

(31) Fondée par Hugues III, sixième duc de la première race royale, en 1172, la Sainte-Chapelle fut dotée de nombreux privilèges et enrichie de trésors considérables par les ducs et les rois.

Au milieu du XIII^e^ siècle les chanoines entreprirent de la reconstruire sur un plan plus vaste, mais les travaux n'avancèrent que fort lentement, aussi était-elle l'œuvre de plusieurs siècles.

Fermée le 8 janvier 1791, elle servit, pendant la révolution, de prison et d'écurie, après avoir été dépouillée de tous les objets d'art qui la décoraient. Échappée par miracle à une destruction complète, elle devait disparaître en 1802, par les soins d'une administration ignorante et peu soucieuse des anciennes gloires de la province (J. d'Arbaumont, *Essai historique sur la Sainte-Chapelle*).

(32) Joseph Michel, prêtre du diocèse de Dijon, maître de musique en cette ville, fut nommé, en 1709, maître de chapelle à la Sainte-Chapelle de Dijon.

Par une convention passée entre lui et le chapitre, le 28 décembre 1709, il fut chargé, pour une période de douze ans, d'entretenir et d'instruire les six enfants de chœur et de leur apprendre la musique. Il devait en outre composer la musique des fêtes solennelles, ainsi que des motets et des psaumes et les signer.

Il lui était permis de donner une fois par semaine un concert chez lui. Il était logé dans une maison payée par le chapitre et recevait en outre 500 livres, 12 feuillettes de vin, 24 pintes de sel et six émines de froment.

Le 11 octobre 1717, sur la présentation du chapitre, il fut nommé à l'une des charges de chanoine musical de la Sainte-Chapelle vacante par le décès de Georges Maire.

Les quatre canonicats musicaux avaient été fondés par Philippe le Bon, le 2 janvier 1432/3 ; il avait affecté pour leur entretien

une rente de 780 livres à prendre sur les produits de la saunerie de Salins.

Joseph Michel mourut à Dijon, le 4 novembre 1736, et fut inhumé le lendemain dans le caveau des chanoines.

Les archives départementales possèdent la convention passée entre le chapitre et lui, et la partition d'un *Miserere* (*Archives départementales, série G, n° 1138*).

(33) Orphée, personnage mythique ou réel, né en Thrace, serait fils d'Apollon et de la muse Calliope. Il avait épousé Eurydice qu'il alla chercher aux Enfers. Pluton, cédant à ses chants, lui permit de l'emmener, mais il la perdit à nouveau, parce que, désobéissant à l'ordre qui lui avait été donné, il se retourna pour la regarder avant d'être sorti des Enfers (J. Fétis, *Biographie des musiciens*).

(34) Amphion, fils de Jupiter et d'Antiope, bâtit les murs de Thèbes aux sons de sa lyre. Plutarque lui attribue l'invention de la cithare (J. Fétis, *Biographie des musiciens*).

(35) Lully ou Lulli Jean-Baptiste, né à Florence en 1633, était fils de Laurent de Lully et de Catherine del Serta.

Maître de musique de la famille royale, il fonda, en mars 1672, l'Académie royale de musique (Opéra). Le 24 juillet 1662, il épousa Madeleine, fille de Michel Lambert, maître de la musique du roi et de Gabrielle Dupuy. Il mourut à Paris, le 22 mars 1687, et fut inhumé dans la chapelle des Augustins Déchaussés (Petits-Pères) (J. Fétis, *Biographie des musiciens*).

(36) Bernier Nicolas, né à Nantes, le 28 juin 1664, maître de musique à Saint-Germain-l'Auxerrois, puis à la Sainte-Chapelle de Paris, mourut en cette ville le 5 septembre 1734 (J. Fétis, *Biographie des musiciens*).

(37) Campra André, né à Aix-en-Provence le 4 décembre 1660, était fils de Jean-François Campra, chirurgien en cette ville, et de Louise de Fabre. Nommé maître de musique à la cathédrale de Toulon, à l'âge de 20 ans, il alla ensuite à Arles et à Toulouse. Le 24 juin 1694, il fut nommé maître de chapelle à Notre-Dame de Paris et occupa cette fonction jusqu'au 13 octobre 1700.

Nommé en 1722 à la Sainte-Chapelle du roi, il mourut à Versailles, le 29 juillet 1744 (J. Fétis, *Biographie des musiciens*; — Jal, *Dictionnaire de biographie*).

(38) Michel Richard de Lalande, né à Paris le 15 décembre 1657,

organiste à Saint-Gervais, à Saint-Jean et au Petit-Saint-Antoine, devint surintendant de la musique du roi en 1683, et occupa ces fonctions jusqu'en 1726.

Après avoir épousé, en 1684, Anne Rebel, fille de Jean Rebel, violon du roi et d'Anne Molleson, et en 1723, M^lle^ de Cury, fille du chirurgien de la princesse de Conti, il mourut à Paris, le 18 juin 1726. Il peut être considéré comme le plus habile compositeur français de son temps pour la musique d'église (J. Fétis, *Biographie des musiciens*).

(39) Délibération du 18 août 1736.

Après l'expédition des causes et affaires de l'audience, Messieurs étant rentrés à la Chambre du conseil, monsieur le vicomte mayeur a dit que dans le moment que la Chambre eu apris la nouvelle de l'heureuse naissance d'un prince, dont S. A. S. Madame la Duchesse, épouse de S. A. S. Monseigneur le Duc gouverneur de cette province, est accouchée le jeudy neuf du présent mois, pour donner des premières marques de sa joie et de celle de tous les habitans, elle auroit fait exécuter le samedy suivant, onze du dit mois, le contenu en la délibération du mesme jour, que ne pouvant en donner dans ce jour de plus grande, il fut convenu que demain dimanche dix-neuf du même mois il seroit chanté un *Te Deum* en musique, tiré un feu d'artifice et fait de nouvelles illuminations et réjouissances publiques par toute la ville dans l'ordre cy-après.

Premièrement que toute la façade de l'hôtel de ville seroit illuminée de lampions et les fenêtres de lanternes aux armes de S. A. S., que la principale porte du dit hotel de ville seroit ornée de guirlandes de verdures avec trois écussons, le premier à droite aux armes de sa dite A. S., le second à gauche de celles de S. A. S. Madame la Duchesse et le troizième au-dessous, dans le milieu des deux premiers aux armes de la ville.

Queaux deux costés de la ditte porte, il seroit mis deux fontaines de vin et distribution faitte par touts Messieurs de la Chambre, de pain et de dragées au peuple, et que les aubois et tambours sans discontinuation jouroient pendant toutte la nuit.

Que la porte principale de l'hôtel de Monsieur le vicomte mayeur et celles des maisons de Messieurs les Eschevins seroient garnies de guirlandes de verdures, ornées chacune d'un écusson aux armes de S. A. S. et les façades illuminées de lampions, les fenêtres des

dittes maisons garnies de lanternes aux armes de sa dite A. S., de même que toutes celles des sieurs officiers de la Chambre : sur quoy, ouy le sindic en ses conclusions et les opinions prises la Chambre a délibéré et ordonné que le contenu cy-dessus sera exécuté suivant sa forme et teneur et qu'elle s'assemblera demain à cinq heures de relevée avec tous les officiers d'icelle à l'hôtel de ville en robes noires et habits dessents pour assister en corps au *Te Deum* qui sera chanté aux P. Jacobins, et au feu d'artifice qui sera tiré à la place Saint-Jean.

Ordonne en outre que le canon de la tour Saint-Nicolas sera tiré deux fois, la première lorsqu'on entrera à l'église, avant que de commencer ce *Te Deum* et la seconde lorsqu'on en sortira; et que tout le luminaire et bougies nécessaires pour éclairer la ditte église seront acheptés aux frais de la ville, de même que les flambeaux qui seront distribués à tous Messieurs à l'issue du *Te Deum* pour aller au feu, qu'il sera fait scavoir à son de trompe à tous les habitants de cette ville de quelques qualités et conditions qu'ils soient, de mettre demain soir après la première volée de canon tirée des chandelles ou illluminations sur leurs fenestres, pour y rester pendant toute la nuit à peine de vingt livres d'amende contre chacun dessobeyssant.

Sensuit la teneur de l'ordre donné par M. le vicomte mayeur pour faire marcher les officiers des paroisses.

Nous Jean-Pierre Burteur, conseiller au Parlement de Bourgogne, vicomte mayeur, prevost, lieutenant général de police, colonel en chef des armes de la ville de Dijon, ordonnons aux majors des sept paroisses de la ditte ville, de faire assembler les officiers municipaux, dizenniers et apointés, tous en habits uniformes, avec tous les sergents des dittes paroisses, aussy en uniformes, dimanche prochain, dix-neuf du courant heure de cinq de relevée en la place Saint-Michel, pour précéder en corps à la cérémonie du *Te Deum* et feu d'artifice qui doivent être chanté et tiré de la part de la ville. en réjouissance de l'heureuse naissance d'un Prince dont S. A. S. madame la Duchesse est accouchée.

Le corps des dits officiers assemblé en la ditte place Saint-Michel en sortira en ordre pour se rendre à l'hôtel de ville d'ou, précédant Messieurs les magistrats, iront en l'hôtel de M. le comte de Tavanes, ensuite en l'eglise des P. Jacobins où le *Te Deum* étant chanté en

sortiront dans le meme ordre pour aller à la place Saint-Jean, ou touts les dits officiers se rangeront dans l'endroit le plus convenable qui leur sera marqué, et après le feu tiré, reconduiront mon dit sieur comte de Tavanes en son hôtel, et Messieurs les magistrats au dit hôtel de ville.

Fait à Dijon le 18e aoust 1736.

Bouhier.

Et ce jourd'huy dimanche 19e aoust 1736, MM. les vicomte mayeur, eschevins, procureur sindic, secrétaire et autres officiers de la Chambre, assemblés à l'hotel de ville, sur les cinq heures de relevée, en robes noires et habits dessents, en exécution de la délibération du jour d'hyer, ils ont commencé par faire couler les fontaines de vin et distribuer le pain et les dragées au peuple qui étoit dans la rue après quoy, sur les six heures tous les officiers principaux qui étoient assemblés à la place Saint-Michel avec tous les dizenniers et apointés, tous en habits uniforme et plumet sur le chapeau ayants leurs armes blanches et tous les sergents des sept paroisses aussy en leurs habits uniforme, l'hallebarde à la main, étants arrivés en bon ordre de marche ayant à leur teste, les quatre aubois et le basson de la compagnie franche de S. A. S. précedés des dits sergents, les quatorze tambours de la ville et le fiffre, aussy habillés de leurs habits uniforme, étants dispersés par chaque parroisse, dans le centre de touttes lesquelles étoient leurs drapeaux, portés par les enseignes d'icelles, ils ont passé sous le vestibule et par la cour de l'hotel de ville, ou ils ont salué Messieurs, après avoir touts defilés en l'ordre cy-dessus, les deux trompettes de la ville et les sergents de la mairie d'icelle, couverts de leurs manteaux, l'épée au costé, les deux de garde portant les hallebardes, devant M. le vicomte mayeur étant à leur suitte, ont precedé Messieurs en corps à l'hotel de M. le comte de Tavanes, lieutenant et commandant pour sa majesté dans cette province, invité par la Chambre de se trouver au *Te Deum* et à la cérémonie du feu, ou étant arrivé, ils ont bordé de part et d'autre depuis la porte de la cour du dit hotel jusqu'à la place Saint-Jean, Messieurs avant été invités d'entrer dans les apartements de mon dit sieur comte de Tavanes par ses officiers qui les auroient conduits dans une salle auprès de luy ou étant et peu de temps après les troupes ayant défilés M. le comte de Tavanes

précédé de ses gardes et officiers est sorti avec tous Messieurs, marchant à la droite de M. le vicomte mayeur qui étoit precedé des trompettes et sergents et dans ce même ordre qu'on étoit venu, et tous Messieurs ensuite sont allés dans cet ordre à l'église des Pères Jacobins, les troupes étant allé jusqu'à la porte d'icelle ont bordé de part et d'autre jusqu'au dessus de la rue de la Poissonnerie, ou étant mon dit sieur comte de Tavanes a pris place devant le sanctuaire, ayant un prie-Dieu et un fauteuil de préparés, Messieurs ayant pris place aux stalles du chœur de part et d'autre, M. le vicomte mayeur ayant un tapis et un carreau devant lui, les choses ainsy disposées, le *Te Deum* a été chanté en musique après lequel on a distribué un flambeau blanc à M. le comte de Tavanes et un à M. le vicomte mayeur et à touts Messieurs, chacun un flambeau de cire jaune, après quoy on est allé à la place Saint-Jean dans le même ordre que cy-dessus, ou étant les troupes ayant bordé de part et d'autre depuis le coin du Miroir et autour du théâtre du feu, il a été fait trois tours autour d'iceluy, après lesquels moudit sieur comte de Tavanes et M. le vicomte mayeur ayants tous les deux mis le feu dans le même moment aux deux mèches qui leur ont été presentées ils se sont retirés avec touts Messieurs qui étoient à leur suitte, pour voir tirer le feu d'artifice, après quoy, toujours dans le même ordre que cy-dessus, on a reconduit mondit sieur comte de Tavanes à son hotel, d'ou Messieurs s'en sont allés à l'hotel de ville dans le même ordre qu'ils en étoient sortis, precedés des dits sieurs officiers et sergents d'ou chacun s'est retiré, tous Messieurs de la Chambre ayants été invités par M. le comte de Tavanes à souper chez luy.: ils y ont été après avoir osté leurs robes et habits de cérémonie.

Nota, que lorsqu'on est entré à l'église, le canon de la tour Saint-Nicolas a été tiré, avec deux douzaines de petits canons qui étoient dans la cour des Pères Jacobins, et que, lorsqu'on en est sorty, il a été fait la même chose.

BURTEUR.

(*Registre des délibérations*, année 1736, B. 370).

Quelques jours après la Chambre a délibéré qu'il sera écrit à S. A. S. monseigneur le Duc, par la poste de mardy prochain, une lettre dont la teneur s'en suit.

MONSEIGNEUR,

La naissance d'un prince attendu avec tant d'impatience nous cause une joye si parfaitte, que nous pourrions difficilement l'exprimer à Votre Altesse Sérénissime. Elle éclate dans cette capitale ; ses habitants s'empressent chaque jour à en donner des marques publiques. Permettez-nous, Monseigneur, de vous témoigner les sentiments dont nous sommes pénétrés dans cet heureux événement : Parmi les acclamations générales nous adressons nos vœux au ciel, pour la conservation de S. A. S. madame la Duchesse et du gage certain du bonheur de cette princesse. Nous sommes avec un très profond respect, Monseigneur, de V. A. S. les très humbles et très obéissants serviteurs.

Les vicomte mayeurs, eschevins et sindic de la ville de Dijon.

La réponse à cette lettre est ainsi conçue.

A Chantilly ce 31 aoust 1736.

Messieurs les vicomte mayeur, et eschevins de Dijon, je reçois avec plaisir votre compliment sur la naissance du prince de Condé et je vous en fais mon remerciement. Les intérêts de cette ville me seront toujours chers, et vous devez être bien persuadés de mon affection : je suis,

Messieurs les vicomte mayeur et eschevins de Dijon,

Votre meilleur ami,

L.-H. de BOURBON.

(*Correspondance municipale*, B. 476).

(40) Le 9 décembre 1500, les magistrats municipaux de Dijon achetèrent moyennant 3.175 livres, par acte reçu Gasteréaul, notaire à Dijon, l'hôtel Rollin, qui leur fut vendu par Gaspard de Talaru, dont la femme Marguerite était fille de Guillaume Rollin.

Cet hôtel avait été construit vers 1440, par Nicolas Rollin et avait coûté environ 20.000 livres. La mairie y fut installée en 1511 et y resta jusqu'en 1831.

Le 18 avril 1833, l'hôtel fut acheté par le Conseil général pour y placer les Archives (Garnier, *les Deux premiers hôtels de ville de Dijon*).

(41) Les dominicains, connus autrefois sous le nom de Jacobins, à cause de leur maison de la rue Saint Jacques,à Paris, furent appelés à Langres en 1231 par Hugues de Montréal, évêque de cette ville. En 1237, Alix de Vergy, veuve du duc Eudes IV, acheta pour eux les terrains nécessaires pour constituer une communauté à Dijon. Deux ans plus tard, au mois d'août 1239, l'église était élevée : fermée à la révolution, elle devint un marché et disparut en 1874 pour la construction des halles (*Almanach de la province de Bourgogne, année* 1778).

(42) L'esponton était une demi-pique dont étaient armés tous les soldats d'infanterie.

(43) Les appointés étaient les hommes qui recevaient une plus haute paye à raison de leur ancienneté de service.

(44) La pertuisane était une espèce de hallebarde ayant un fer plus long, plus large et plus tranchant.

(45) Les sergents de la ville étaient au nombre de vingt: dans les cérémonies publiques ils marchaient devant le vicomte mayeur.

(46) Les échevins, au nombre de six, étaient à l'époque des fêtes MM. Prinstet, Sordet, Clerget, Brunon, Roche et Goujon.

(47) En 1725, Rameau organisa à Dijon une société composée d'amateurs et de musiciens payés : elle donna des concerts dans la grande salle des Jacobins, puis dans une maison appartenant au maître des comptes Cotheret, vis-à-vis Notre-Dame.

Deux ans après, en 1727, les habitués reprirent le bail consenti à Rameau, et, après l'avoir dédommagé des dépenses faites par lui, nommèrent douze directeurs chargés de gouverner la société réorganisée qui prit le nom d'Académie de musique.

Au mois d'avril 1728, la nouvelle société obtint du prince de Condé une des salles du Palais des Etats : mais, malgré tous leurs efforts, les directeurs ne purent parvenir à pacifier les querelles qui survenaient souvent entre les musiciens, et l'Académie de musique disparut en décembre 1736 (*L'Académie de musique à Dijon, les Deux Bourgognes*, tome VIII).

(48) L'usage des feux de joie remonte à la plus haute antiquité : lors de l'établissement définitif de la religion chrétienne, l'Eglise ne put complètement réagir contre les pratiques superstitieuses accompagnement obligé de toutes les fêtes populaires. Les feux de joie continuèrent comme par le passé, mais ils furent placés sous

le patronage d'un saint, notamment, le 24 juin, en l'honneur de la nativité de saint Jean-Baptiste.

Dès le XII[e] siècle la place Saint-Jean longue et large fut choisie comme le lieu le plus propice à cette fête, qui ne disparut qu'à la révolution (J. Garnier, *le Feu de la Saint-Jean à Dijon*).

(49) Phaéton, fils du dieu du Soleil et de Climène, fille de Jupiter, demanda à Apollon la permission d'éclairer le monde pendant un jour seulement, en conduisant son char. Ayant mal dirigé les chevaux du Soleil et s'étant trop approché de la terre, il commença à l'incendier. Jupiter irrité prévint un embrasement général en le foudroyant.

(50) Le jansénisme a pour origine les erreurs de Luther et de Calvin, sur la grâce et le libre arbitre, condamnées par le concile de Trente et renouvelées dans l'ouvrage intitulé *Augustinus*, par Jansénius, disciple de Baïus et son successeur à l'Université de Louvain (Dézobry, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*).

(51) Evangile selon saint Luc, ch. XIV, v. 16.

(52) Henriette-Marie-Pélagie, fille de Henri-Charles de Saulx, comte de Tavanes, gouverneur de Bourgogne, et de Marie-Anne-Ursule Amelot, épousa, au mois d'avril 1731, Louis-Henri, comte de Vienne, mestre de camp de cavalerie, fils de Louis de Vienne, comte de Commarin et de Marie Comeau. Elle mourut à Dijon, le 23 mai 1766 et fut inhumée à la Sainte-Chapelle, au tombeau de la famille de Vienne.

La bibliothèque de Dijon possède deux pièces publiées à l'occasion de ce mariage, elles sont intitulées: 1° *Les Oracles du destin, sur l'alliance de Mademoiselle de Tavanes avec Monsieur le comte de Vienne*, Dijon, 13 avril 1731; — 2° *Epitalame pour le mariage de Mademoiselle de Tavanes avec Monsieur le comte de Vienne*, Dijon, de Fay, MDCCXXXI.

(53) Adrien Cotheret, maître à la Chambre des comptes, du 8 janvier 1709, au 13 octobre 1743, épousa, le 23 juin 1708, Anne-Avoye, fille de Pierre Gautier, auditeur des comptes, et de Jeanne Michéa. Il eut deux filles, Jeanne qui épousa Claude Nicaise, maître des comptes, et Claude, qui épousa, le 21 février 1710, Antoine-Bénigne Lamy, seigneur de Samerey, conseiller au Parlement.

Les armes de la famille Cotheret étaient: *d'azur à une fasce d'argent, accompagnée en chef d'un coq aussi d'argent, et en*

pointe d'un croissant de même, surmonté de deux flèches en sautoir aussi d'argent (D'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes*).

(54) La milice bourgeoise était commandée par le vicomte-mayeur ayant le titre de colonel de la ville de Dijon. Il avait, sous ses ordres, sept capitaines, sept lieutenants, sept enseignes, huit majors et trente-un dizeniers, dont cinq pour la paroisse Notre-Dame, six pour la paroisse Saint-Jean, et quatre pour chacune des paroisses Saint-Michel, Saint-Médard, Saint-Nicolas, Saint-Pierre et Saint-Philibert.

(55) La compagnie de l'Arquebuse, fondée régulièrement en 1525, avait ses réunions au lieu dit *la Saussaye*. On croit, sans cependant en être certain, que le 26 juin 1595, Henri IV, se trouvant à Dijon, tira l'oiseau au-dessus d'un peuplier qui existe encore aujourd'hui (J. Lavalle, *le Peuplier de l'Arquebuse*).

Au mois de mai 1715, un grand prix fut tiré pendant la réunion des Etats et fut l'occasion de grandes fêtes à Dijon (E. Lory, *Une page de l'histoire des chevaliers de l'Arquebuse*).

(56) La compagnie du jeu de l'arc, établie en 1393, par lettres patentes de Philippe le Hardi, approuvée par Philippe le Bon en 1427, fut confirmée par Henri IV en 1603 (Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*).

(57) La compagnie de l'Arbalète est à peu près du même temps que le jeu de l'Arc. Le lieu de ses réunions, était un jardin situé rue Prévost-Guillaume, plus tard, rue de la Maison-Rouge. C'est la partie de la rue Berbisey qui se trouve aujourd'hui entre les rues Crébillon et de la Manutention. Le terrain avait été vendu à la ville en 1496, par Huguenin Barbiseau (Ph. Milsand, *les Rues de Dijon*).

(58) Les Carmes établis, en 1351, rue Saint-Jean, aujourd'hui rue Monge, furent transférés, onze ans après, dans la rue Corroyerie, aujourd'hui, de la Préfecture, et plus tard dans la rue Gauche, aujourd'hui rue Crébillon.

Leur chapelle fut consacrée le 31 mai 1478, par Guy Bernard, évêque de Langres, et la première pierre du clocher fut posée le 23 octobre 1507. Les bâtiments de leur couvent sont occupés actuellement par les sœurs de la Visitation rétablies à Dijon en 1822, par M^gr^ de Boisville, évêque de Dijon (*Almanach de la province de Bourgogne, année* 1780).

(59) Les Intendants, agents royaux, chargés de veiller dans les provinces à l'administration de la police et des finances, furent créés par Henri II. Ils portaient alors le titre de : *Commissaires départis pour l'exécution des ordres du roi.*

Pierre-Armand de la Briffe, marquis de Ferrières, intendant à Caen, fut nommé à Dijon en 1712 ; il y mourut en 1740 et fut inhumé à Saint-Philibert.

(60) La paroisse Saint-Philibert était la plus ancienne de Dijon : elle existait, *dit Courtépée*, dès le XI^e^ siècle : d'après un usage remontant à l'institution de la commune, les assemblées générales des habitants se tenaient dans le cimetière situé dans le terrain environnant l'église (P. Foisset, *Saint-Philibert de Dijon et l'architecture romane en Bourgogne.*

(61) L'abbaye de Saint-Bénigne, fondée par saint Grégoire, 16^e^ évêque de Langres, fut consacrée en 535 ; l'église, qui tombait en ruines, fut réédifiée par l'abbé Guillaume et consacrée en 1106, par le pape Pascal II. Ruinée à nouveau par la chute d'une tour en 1271, elle fut reconstruite par l'abbé Hugues et terminée en 1288 : la flèche, démolie en 1885, a été réédifiée en même temps que l'on procédait à une restauration générale de l'église.

(62) L'hôtel de l'Intendance était situé vis-à-vis le portail de l'église Saint-Bénigne, à côté des jardins de l'abbaye sur l'emplacement desquels fut ouverte, en 1798, la rue Docteur-Maret. Le 2 juillet 1781, le président Bouchu de Lantenay vendit à la province l'hôtel qu'il possédait rue Porte-au-Fermerot. L'Intendance y fut installée et y resta jusqu'à la révolution. En 1800 l'hôtel devint la Préfecture.

(63) Le 22 août 1782, au moment où commençaient les travaux d'achèvement du Palais des Etats, la Chambre de ville de Dijon demanda aux Elus de lui céder le portail du logis du Roi, qui allait être démoli pour le placer à l'entrée de la ville, à la porte Guillaume.

Le 10 septembre suivant, les Elus firent droit à la demande du maire à condition que la nouvelle porte serait appelée Porte de Condé, et qu'on y placerait d'un côté les armes du Roi, et de l'autre celles du prince de Condé ; mais les dimensions de l'édifice étaient trop restreintes, pour une porte de ville : le projet fut abandonné pour celui qui a été exécuté et existe encore aujourd'hui.

(64) Gaston de Foix, duc de Nemours, fils de Jean de Foix, vicomte de Narbonne et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII, naquit en 1489. Ayant été placé à la tête de l'armée royale en Italie, en 1512, il prit Brescia, vainquit les Vénitiens près de Castiglione et gagna la bataille de Ravenne où il fut tué.

(65) Gaillon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Louviers, dans l'Eure. On y voit les restes du château des archevêques de Rouen dont la construction fut commencée en 1500 par le cardinal Georges d'Amboise ; démoli en grande partie à la révolution, il fut reconstruit, en 1812, pour servir de maison de détention.

Les débris de la chartreuse existent encore.

(66) La taille créée par saint Louis ne fut d'abord qu'une levée extraordinaire destinée à fournir les subsides nécessaires en cas de guerre. Elle devint perpétuelle sous Charles VII. La noblesse et le clergé en étaient exempts.

(67) Titus-Flavius-Sabinus Vespasianus, fils de Vespasien, né l'an 793 de Rome, 40 ans après Jésus-Christ, empereur de 79 à 81, fut surnommé *les délices du genre humain* : il ne régna que 27 mois.

(68) Le couvent des Capucins fut fondé en 1602 par Joachin de Damas, seigneur de Fontaine : c'est grâce à ses libéralités qu'ils purent acquérir les terrains sur lesquels s'élevèrent, dès 1603, les bâtiments destinés à leur communauté : la chapelle fut consacrée en 1610. Fermé à la révolution, le couvent devint un hôpital puis une caserne, aujourd'hui caserne Vaillant-(L. de Gouvenain, *Notice sur le couvent des Capucins*).

(69) Le gouverneur de la province avait pour sa garde ordinaire une compagnie de trente-trois gardes à cheval, commandée par un capitaine, un exempt, un cornette, un maréchal des logis et une compagnie à pied, dite *de la Porte*, commandée par un capitaine. L'établissement de cette dernière compagnie remonte au temps des premiers ducs, dont elle composait la garde, sous le nom *d'archers du corps*, *d'arbalétriers*, *de hallebardiers*, et enfin *d'arquebusiers* (*Courtépée*).

(70) On appelait béatilles, les petites viandes dont se composaient les pâtés et les tourtes, comme les riz de veau, palais de bœuf, crêtes de coq, truffes, etc. (*Dict. de Trévoux*).

(71) On appelait tramail un filet composé de trois rangs de mailles

les unes devant les autres, dont celles de devant et de derrière sont fort larges, et faites d'une petite ficelle. La toile du milieu qui s'appelle *la nappe* est faite d'un fil délié (*Dict. de Trévoux*).

(72) Jean Filzjean, seigneur de Mimande, fils de Jean-Baptiste Filzjean, seigneur de Mimande, maître à la Chambre des comptes, et d'Elisabeth David, fut reçu président à la Chambre des comptes, le 16 juin 1713, et mourut le 5 mai 1762.

Ses armes étaient : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, au chef d'or, chargé de trois croix pattées de gueules.*

(73) Le couvent des Cordeliers fut fondé en 1243, et leur chapelle consacrée en 1371. Rebâtie en 1651, elle fut consacrée à nouveau, en 1680, par Henri-Félix de Tassy, évêque de Chalon. On y voyait autrefois la chapelle des Brulart, où les premiers présidents de ce nom ont été inhumés, et celle des Legouz de la Berchère. Les statues qui ornaient les mausolées du président Legouz de la Berchère et de sa femme Marguerite Brulart ont été transportées à Saint-Bénigne.

(74) Bacchus, fils de Jupiter et de Semelé, était le dieu du vin, dans la mythologie grecque, et Momus, fils du Sommeil et de la Nuit, selon Hésiode, était celui de la raillerie.

(75) Jean de Berbisey, baron de Vantoux, seigneur de Ruffey et Bellenouve, était fils de Jean, président à mortier au Parlement, et d'Elisabeth Bouhier. Né à Dijon, le 9 août 1663, il mourut en son hôtel, le 28 mars 1756, léguant sa terre de Vantoux et ses hôtels aux premiers présidents ses successeurs.

Conseiller, puis président à mortier, il devint premier président le 19 novembre 1715, et fut reçu le 13 janvier 1716. Il avait épousé Nicole de la Motte, fille de Jean, conseiller, et de Claudine de Thésut. Ses armes étaient : *d'azur à une brebis paissante d'argent.*

(76) L'hôtel de Berbisey est situé dans la rue de ce nom, au n° 25. C'est celui qu'occupait le premier président : il possédait aussi celui qui porte aujourd'hui le n° 27 et qui est connu sous le nom de petit hôtel de Berbisey.

Antérieurement un de ses ancêtres, Etienne, conseiller au Parlement en 1534, avait occupé la maison située au n° 21, et qui fut reconstruite au XVIIe siècle.

Un peu plus loin, au n° 19, on voit encore, au fond d'une cour,

les restes d'un logis, première demeure authentique des Berbisey. Il avait été construit en 1465, par l'aïeul d'Etienne qui habitait au n° 21 (H. Chabeuf, *Dijon, Monuments et Souvenirs*).

(77) Une plaque en marbre noir, placée aujourd'hui dans la salle des hommes, à l'hôpital de Dijon, rappelle les donations importantes faites par le premier président, Jean de Berbisey, la construction des bâtiments et de la grande terrasse.

Le 20 août 1720, il avait donné à la ville de Dijon une somme de 60.000 livres, destinée à acheter les maisons à démolir pour l'agrandissement des rues et l'embellissement de la ville.

(78) Fondée vers la fin de l'année 1678, par Bénigne Joly, la maison du Bon Pasteur fut, pendant plusieurs années, l'objet des persécutions de la mairie de Dijon. Anne Paillot, qui en avait la direction, obtint, en juillet 1687, seulement, un édit royal autorisant définitivement son établissement. Cet édit fut enregistré au parlement le 14 août suivant.

Fermé à la révolution, le couvent fut reconstitué en 1836, par la sœur Marie de Jésus, née Malteste, hospitalière de Dijon : il existe encore.

(79) Jean Rigoley, seigneur de Mipont, Puligny et le Pasquier, fils de Claude, premier président à la chambre des comptes, et de Odette-Thérèse Languet de Rochefort, fut pourvu de la charge de premier président le 11 février 1716, mais n'entra en possession que quelques années plus tard, lorsqu'il eut atteint sa 27e année.

Il mourut en 1759, après avoir épousé Philiberte-Françoise de Siry. Il laissa la réputation d'un magistrat éclairé et d'un homme charitable.

Ses armes étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un faisan aussi d'or.*

(80) Claude-Philibert Fyot de la Marche, comte de Bosjan, baron de Montpont, né le 12 août 1694, était fils de Philippe Fyot de la Marche, président à mortier, et de Madeleine de Mucie. Conseiller puis président, il devint premier président le 16 janvier 1745 et fut reçu le 21 janvier suivant.

Ce fut lui qui constitua le domaine de Montmusard : cette terre était entachée de roture : en 1749, le premier président demanda à MM. de la ville qui en avaient la seigneurie de la lui sous-inféoder, mais il ne put l'obtenir.

Il mourut le 3 juin 1768, à l'âge de 74 ans, et fut inhumé à l'église Saint-Michel, au tombeau de sa famille.

Il avait épousé Marguerite Baillet, fille de Lazare, président à mortier et de Marthe de la Michodière.

Ses armes étaient : *aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges de même*, qui est de Fyot, *aux 2 et 3 de sable à trois bandes d'or*, qui est de la Marche.

(81) L'hôpital du Saint-Esprit fondé en 1204, par Eudes III, septième duc héréditaire de Bourgogne de la première race royale, fut administré d'abord par les religieux qui y avaient été amenés par le fondateur.

Le 14 mai 1522, le vicomte mayeur fut autorisé *à commettre deux ou trois personnages de la ville pour, avec le procureur général veiller à l'administration de l'hôpital.*

Le 4 avril 1648, l'administration qui avait été laissée, en partie du moins, aux religieux du Saint-Esprit, fut confiée à une commission dont les membres prirent le nom de directeurs.

(82) Amé-Claude-François Gagne de Perrigny, abbé de Châtillon et de Livry, chanoine de Notre-Dame de Paris, fut élu du clergé de 1727 à 1736.

(83) Le couvent des Jacobines s'élevait place Royale, aujourd'hui place d'Armes, sur l'emplacement de l'ancien hôtel des évêques ducs de Langres : les bâtiments subsistent encore dans la cour qui sert de passage entre la place d'Armes et la rue Vauban. Ce couvent fut supprimé en 1768.

(84) Au commencement du XVIIe siècle, la petite place située en avant du logis du roi était désignée sous le nom de place Saint-Barthélemy : antérieurement elle avait été appelée place du Chatel et place Saint-Christophe.

Le 3 mai 1681, le roi ordonna son agrandissement, afin de dégager les abords du palais des Etats dont la construction allait être commencée.

La place servait de carrefour à la rue du Palais, qui se prolongeait jusque-là, et à la rue de la Sainte-Chapelle, aujourd'hui rue Rameau. Le reste de l'espace occupé aujourd'hui par la place d'Armes comprenait un îlot de maisons de forme triangulaire, confiné au nord par la rue de la Sainte-Chapelle, à l'ouest par la rue du Palais prolongée et le débouché de la rue Saint-Fiacre, aujourd'hui rue Vauban.

à l'est par une rue s'embranchant sur celle du Palais et aboutissant à celle de la Sainte-Chapelle à la hauteur de l'entrée de la cour de Bar.

Commencés le 3 juillet 1682, par Pierre Lambert, entrepreneur, les travaux furent terminés en 1684. Noinville avait donné les plans dont l'exécution coûta 220.000 livres. La place prit alors le nom de place Royale.

Les 26 et 27 septembre 1725, on y éleva la statue de Louis XIV par le Hongre, renversée les 14 et 15 août 1792.

(85) Toutes les fêtes étaient terminées; il s'était écoulé près d'un mois, depuis la naissance du prince qui les avait motivées, et cependant la Chambre de ville crut devoir envoyer une députation au prince de Condé, afin de le féliciter, comme l'indique la délibération ci-après:

Ce jourd'huy lundy, 3e septembre 1736, heure de dix du matin, la Chambre extraordinairement assemblée, Me Jean-François Joly, avocat à la Cour, sindic de la ville de Dijon, a dit que pour donner à S. A. S. Monseigneur le Duc et à S. A. S. Madame la Duchesse, de plus grands témoignages de la joye que toutte la ville et tous les habitans ressentent de la naissance d'un prince, dont sa dite A. S. Madame la Duchesse est accouchée, il paraissait indispensable de députer deux de Messieurs les échevins, pour se transporter incessament à Paris, et complimenter, au nom de tous les habitans, S. A. S. Monseigneur le Duc, et S. A. S. Madame la Duchesse sur un évenement aussy intéressant pour la capitale de son gouvernement.

Sur quoy, ouy le sindic en ses remontrances, et les opinions prises: La Chambre, a député et députe MM. Roche et Arnoult, avocats, second et quatrième eschevins, pour aller incessament à Paris, témoigner au nom de cette ville à S. A. S. Monseigneur le Duc, et à S. A. S. Madame la Duchesse, et à S. A. S. Mgr le Prince de Condé, la joye qu'inspire son heureuse naissance, et combien elle est sensible au bonheur qui lui est promis, auquel effet la ditte Chambre, leur a offert à chacun, la somme de douze livres par jour, à compter de celuy de leur départ, pendant tout le temps qu'ils seront à Paris, pour le sujet de la ditte députation, et jusqu'au jour de leur retour en cette ville, dont les dits sieurs Roche et Arnoult ont bien voulu se contenter, non compromis (*sic*) néa-

moins les frais de carosses, pour aller et retourner, et toutes dépenses extraordinaires dont leur sera fait état, sur celuy qu'ils représenteront, au moyen de quoy, la ditte Chambre a invité les dits sieurs Roche et Arnoult de partir incessament, à quoy ils ont répondu et promis d'arranger leurs affaires pour partir par le carosse de vendredy prochain, sept du courant.

Signé : Burteur, Roche, Goujon, Arnoult, Baudot, Joly.

Au-dessous est écrit : Mandement a été octroyé aux dits sieurs Roche et Arnoult, députés pour se rendre en la ville de Paris, suivant la délibération cy-dessus, de la somme de mille livres, pour survenir (*sic*) aux frais de leur voyage, séjour à Paris et retour en cette ville, ensemble de toutes autres dépenses qui leur conviendra faire.

BURTEUR

Dans les comptes de 1736 et 1737, on trouve que la somme de mille livres a été payée, les 3 et 5 septembre 1736, et que, un peu plus tard, dans le courant de l'année 1737, il a été payé aux sieurs Roche et Arnoult une somme de 363 livres pour solde.

LE

POÈTE DE LA CORSE

SAUVEUR VIALE

LE

POÈTE DE LA CORSE

SAUVEUR VIALE

Sauveur Viale naquit à Bastia, le 6 septembre 1787. Son père était un propriétaire aisé, en même temps qu'un honnête négociant ; quant à sa mère, elle était sœur de l'éminent docteur Thomas Prelà, qui fut médecin de Pie VII et qui laissa une riche bibliothèque à sa ville natale.

De sept à douze ans, Sauveur fut élevé avec son frère Louis, auprès d'un de ses parents, dans un petit hameau de *Ville*, qui domine la pittoresque vallée du *Fango*, et d'où l'on voit les blanches maisons de la cité voisine se détacher sur la plaine azurée. C'est là qu'il commença à apprendre le latin sous la direction d'un ecclésiastique ; c'est là aussi qu'il sentit pour la première fois s'éveiller en lui mille pensées nouvelles. La nature n'était plus muette pour lui : l'enfant commençait à être poète.

Il acheva ses premières études à Bastia, sous le même maître, et fut envoyé à Rome en 1803. Son père le destinait à la médecine, mais son âme

délicate redoutant la responsabilité inhérente à l'exercice de cette pénible profession, il préféra se tourner vers la science des lois. Sa passion pour les lettres et ses relations littéraires lui firent toutefois négliger le droit pendant les deux premières années, qu'il consacra tout entières à l'étude du grec et des littératures italienne et anglaise. De 1805 à 1808, il se voua à la jurisprudence, sans abandonner le grec, dans lequel il continua ses progrès rapides. La mort de son père, qui laissait sept enfants mineurs, le força à revenir en Corse.

N'ayant que fort peu de goût pour le barreau, il continua ses études bien-aimées et dirigea aussi l'éducation de ses deux jeunes frères, Benoît et Michel. Ce fut lui qui, avec une sollicitude toute paternelle, s'attacha à en cultiver l'esprit et le cœur, lui qui les mit à même de réussir dans la carrière qu'ils parcoururent ensuite avec tant de succès. Le premier, auteur d'ouvrages de médecine estimés et professeur de clinique à l'Université de Rome, a été médecin de Pie IX ; le second est mort cardinal-archevêque de Bologne.

En 1809, Sauveur Viale alla recevoir à Pise son diplôme d'avocat. Deux mois après, le professeur d'éloquence au collège communal de Bastia, Octavien Renucci, pria Viale de le suppléer dans ses leçons, car il l'avait en estime et l'aimait, malgré la divergence de leurs opinions

politiques. Notre jeune professeur compila alors, à cette occasion, un traité en deux livres intitulé *Des principes des belles-lettres*, qui montre, par les exemples joints aux préceptes, combien l'auteur possédait les poètes grecs, latins, italiens, français et même anglais. On y trouve des observations bien plus fécondes que les observations vulgaires des rhéteurs. Sauveur a vu que l'élément essentiel du beau, c'est le principe de l'*unité dans la variété*, et pour lui, le bien *constitue en grande partie le beau littéraire*. S'il ne faut pas se traîner servilement sur les traces des anciens, l'amour de la nouveauté ne doit pas non plus éloigner l'écrivain de la juste idée du vrai. Il considère les mots par rapport aux idées extérieures au sujet, dont les talents ordinaires le surchargent, parce qu'ils ne savent pas pénétrer jusqu'aux idées intrinsèques, propres à ce sujet, ni les en tirer et les mettre en lumière comme elles le méritent. Il observe que ce n'est pas un vrai poète ni un véritable orateur, celui *qui, dans une seule pensée, ne trouve pas le germe d'une abondante multiplicité d'idées et d'images*. Il dit que l'éloquence, encore plus que la poésie, met en action toutes les facultés humaines. A son avis, le sentiment du beau est le sentiment de la perfectibilité.

En un mot, cette composition, écrite en italien comme toutes les œuvres de notre poète, est re-

marquable par la clarté et la sobriété des préceptes, le choix des exemples, et la grande délicatesse du goût, et si quelques théories manquent parfois un peu d'ampleur dans le développement, il est aisé au lecteur d'y suppléer par la réflexion.

A la fin de l'année 1812, Viale rendit la chaire d'éloquence au titulaire et commença un de ses meilleurs ouvrages, la *Dionomachia*, poème héroï-comique en huit chants, qu'il termina en 1813. Ce petit poème, comme son titre l'indique, διὰ ὄνου μάχη, chante la discorde qui, pour cause d'un âne mort, s'éleva entre deux villages corses, Borgo et Lucciana. Ce qu'il y a de très vrai, comme le dit Viale dans sa courte préface, c'est que, dans le canton de Marana, pendant la semaine sainte de 1812, un âne mort fut trouvé par hasard sur la voie publique, au moment où l'on faisait une procession solennelle. De là naquit entre deux villages populeux une affreuse et obstinée discorde. Des deux côtés on prit les armes. Pendant plusieurs jours, l'une et l'autre population se tinrent en état de siège et placèrent aux confins de leur territoire des sentinelles avec un mot d'ordre. Plus d'une fois, l'âne fut porté et rapporté par un grand nombre d'hommes armés, tantôt dans un village, tantôt dans l'autre.... On commençait à échanger des coups de fusil, et il allait peut-être s'en suivre la guerre sanglante décrite dans ce poème, si le maire de Lucciana n'eût fait

disparaître la cause du conflit, si bien qu'elle fut introuvable.

Le poète a brodé sur ce thème, et sa fable est pleine de finesse et de moralité. Le sujet, vulgaire et bas, sert d'autant mieux à montrer le crime de ceux qui, pour des frivolités, et mus par un sot point d'honneur, se laissent emporter jusqu'à l'outrage et à l'homicide. Sauveur n'oublie pas de nous avertir que cette guerre représente en miniature les grandes guerres des princes et des peuples, engagées souvent pour des motifs en proportion aussi peu nobles que ceux de l'âne de Marana. A la fin, les habitants de Borgo et de Lucciana sont réconciliés par un prodige.

Notre auteur en était arrivé à son dernier chant, quand il apprit à l'improviste la mort de son ami Petrignani, tombé victime de la *vendetta*, en revenant de visiter un fonds de terre en litige qu'il possédait à Aleria. Petrignani avait reçu de la nature un de ces talents poétiques pleins de vivacité, comme il en naît facilement dans les montagnes de la Corse, sans qu'il soit facile de les former. Viale, ému jusqu'au fond du cœur, ne peut s'empêcher, au début du chant VIII, de pleurer son ami tué pour quelques pouces de terre; puis, tout à coup il s'adresse à son pays et s'écrie : «... O Corse ! Quand donc s'éteindra en toi l'habitude de ces vengeances féroces, exécrables, qui font frémir la Justice et l'Humanité ? —

Ah ! tu ne dois pas te plaindre si, privée d'enfants et inculte, tu n'es qu'un rivage désert et semé de dangers, si, sans cesse en proie à de cruelles discordes, tu n'offres aux doux arts de la paix ni temple ni refuge ! Le germe fatal de tes malheurs séculaires, insensée ! tu le nourris en toi-même.— A quoi te sert cette force d'âme qui t'élève au-dessus des autres nations, si ce courage, qui devrait être ta sécurité et ta gloire, se tourne à ton préjudice et à ton déshonneur, si le motif le plus futile rallume en toi la soif du sang et arme criminellement tes citoyens les uns contre les autres ! ... » Je regrette d'avoir essayé la traduction de ces vers ; ils ont besoin d'être lus dans le texte.

Un des plus illustres littérateurs italiens contemporains, auquel je n'hésite pas à faire de nombreux emprunts, M. Niccolò Tommaseo, place la *Dionomachia* à la suite de la *Secchia rapita :* « Après celui de Tassoni, dit-il, l'Italie n'a pas de meilleur poème en ce genre. » Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'œuvre de Viale, c'est la couleur locale, qui brille dans tous les détails. Quel autre qu'un Corse pouvait composer cette sérénade de Scappino, peinture si vive des mœurs intimes du pays ? Sauveur avait lu tous ceux qui, depuis Homère jusqu'à Tassoni et Boileau, ont écrit des poèmes héroï-comiques. Il a su s'en inspirer ; mais cela ne l'empêche point, comme dit

un de ses biographes, de marcher de son propre pas libre et hardi, en provoquant ce sourire qui fait penser.

Il y a déjà eu quatre éditions de cette œuvre aussi charmante que philosophiquement spirituelle, et chacune a paru avec des corrections assez nombreuses. Car c'était pour Viale un besoin impérieux de sa conscience, que de se servir de la lime, que de *polir et de repolir sans cesse* son style, et il ne cessait de recommander aux jeunes gens cet exercice sans lequel, disait-il avec raison, on ne connaît pas l'art vrai.

Mais voici venir un moment d'épreuve pour notre auteur. C'était en avril 1814, à la suite de la grande catastrophe dont le contre-coup se fit sentir jusqu'en Corse. Une assemblée populaire, tenue à Bastia le 12 avril, créa un gouvernement provisoire sous le titre de *Comité supérieur*. Viale en fut élu, malgré lui, membre et secrétaire : ce fut pour lui une occasion de faire le bien. Il n'était pas ambitieux, n'aimait pas les troubles, et il contribua par sa parole et ses écrits à modérer le mouvement qui entraînait les masses, et à réprimer les excès de l'esprit de parti. Aidé de ses collègues, il fit démolir de fond en comble, dans la citadelle, ces cachots souterrains et presque pestilentiels, monuments de douleur pour les hommes de cœur, et de honte pour le pays. Sauveur a exposé tous ces événements dans un opus-

cule plein de clarté et de vigueur, qu'il fait précéder d'une sentence de Démosthène : « Qu'on ne cherche pas, dans l'issue, des prétextes à calomnier l'entreprise. »

Peu fait pour les émotions politiques, il quitta sa patrie dans les troubles de 1815 et alla demander à Rome une vie plus tranquille, qui lui permît de poursuivre ses études. Il eut la bonne fortune de lire devant des juges compétents dont il emporta l'approbation, plusieurs pièces de poésie et sa critique de la traduction en vers de *l'Iliade* par Cesarotti. L'étude des lettres grecques, à laquelle il s'était livré à Rome avec tant d'ardeur, avait affiné son goût naturel, et il ne pouvait comprendre qu'un homme de talent, mêlant Ossian avec Homère, en fît, c'est l'expression de Tommaseo, un si étrange breuvage. La hardiesse de sa censure est d'autant plus louable qu'au temps où sa leçon fut écrite, c'est-à-dire en 1816, la traduction de Melchior Cesarotti faisait encore l'admiration et les délices du plus grand nombre.

La même année, Viale accepta, pour plaire à sa famille, le poste de substitut du procureur du roi près la *Cour prévôtale* instituée en ce temps à Bastia, et revint dans sa ville natale. Il y fut nommé juge au tribunal civil en 1818, puis juge d'instruction. Le long exercice de cette dernière charge, si pénible à son âme, lui servit cependant à connaître à fond le cœur humain et la Corse.

Voici un fait particulier de cette époque, que Sauveur a raconté lui-même à son éminent ami Tommaseo.

Un jour, se trouvant seul avec un bandit qu'il interrogeait, celui-ci, par plaisanterie, se saisit tout à coup du lourd encrier de plomb où le poète trempait la plume qui pouvait l'envoyer à la mort ; mais il le replaça bien vite et lui dit en souriant : « Je vous ai fait peur, n'est-ce pas ? »

Pendant cette période qui s'étend de 1816 à 1828, Viale ne négligea pas ses travaux favoris. Une société scientifique et littéraire venait de renaître à Bastia. Viale travailla avec ardeur à son rétablissement, guidé en cela par un patriotisme éclairé et par l'exemple des deux sociétés littéraires qui avaient déjà existé dans l'île et y avaient exercé la plus salutaire influence. Permettez-moi d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

La première de ces sociétés, appelée Académie des *Vagabondi*, a été fondée en 1650. Un de ses membres, Sébastien Carbuccia, fit publier en 1675, à Venise, un volume de poésies lyriques adressées à plusieurs de ses confrères. L'agitation politique qui régnait alors dans l'île fit déchoir cette académie ; mais le 7 juillet 1750, elle fut rétablie par le marquis de Cursay, général commandant l'expédition française en Corse, qui s'en déclara le Mécène et prononça un discours élo-

quent, empreint des plus nobles sentiments et où éclatait son amour pour la Corse. Il proposa deux prix pour deux sujets différents, dont l'un était celui-ci : *De l'utilité des lois et de l'utilité de les observer*. Cette académie, qui reçut encore d'autres encouragements, se mit bien vite en communication avec les savants et les hommes de lettres de l'Europe. J.-J. Rousseau composa un discours sur une question posée par l'académie des Vagabondi. Mais bientôt après, le chant des Muses fit place au bruit des armes, et l'académie ne tarda pas à disparaître.

Le 9 juillet 1804, une société d'instruction publique fut fondée par le préfet du département du Golo, avec une élogieuse approbation du ministre Chaptal. Elle eut des séances publiques et privées ; il y fut lu diverses compositions sur le commerce, l'agriculture et l'histoire politique et naturelle de l'île. Les productions littéraires ne firent pas défaut non plus ; mais en 1811, après la réunion de la Corse en un seul département, elle languit et finit par tomber.

En 1818, le lieutenant-général comte de Vignolles, préfet de la Corse, administrateur aussi honnête qu'éclairé, ne ménagea rien pour obtenir la restauration de cette société, sous le nom de *Société centrale d'Instruction publique*. Il écrivit au sous-préfet Petriconi pour le prier de réunir les membres survivants de la Société de

1804, avec la recommandation pressante d'aider par tous les moyens imaginables au succès de cette œuvre d'utilité publique. Viale fut élu secrétaire et fut à la fois une des illustrations de cette société.

Rouverte solennellement le 8 octobre 1818, elle fut florissante jusqu'en 1823, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'administration du préfet d'Eymard. Mais ses successeurs ne suivirent pas l'exemple de cet homme de bien. On négligea tout ce qui avait rapport au développement de l'instruction publique et de la civilisation. On vit même le journal de la préfecture publier un article contre la Société littéraire de Bastia, et ces réunions, qu'on décourageait, loin de les soutenir, durent cesser encore une fois. Leur absence se fait sentir aujourd'hui plus que jamais.

Après la dissolution de la société, Viale, qui avait déjà publié plusieurs de ses propres écrits, fit imprimer quelques poésies d'auteurs corses. Le sentiment qui le soutint dans cette tâche était sa piété pour la patrie. Peut-être a-t-il montré, dans ce recueil et dans celui qui suivit, un peu trop d'indulgence, comme le lui reproche un ami. Peut-être aussi eût-il mieux fait de ne pas corriger plusieurs des poésies populaires corses qu'il livra à la publicité en 1843, parce qu'elles perdent de leur cachet sous la lime de l'homme de lettres. Et, en particulier, dans ces plaintes

douloureuses des dames corses sur leurs parents morts, dans ces chants funèbres nommés *Voceri*, on aimerait à retrouver le langage même du peuple ! Quoi qu'il en soit, il faut lui savoir gré d'avoir fait connaître et d'avoir aidé Tommaseo à faire connaître ce trésor politique de son île.

Le même sentiment d'amour pour la patrie et pour le beau le poussera à se faire éditeur d'une nouvelle estimable de M. Gianvito Grimaldi et des vers de M. Joseph Multedo. Sauveur a le mérite d'avoir guidé aux sources pures de la poésie le jeune Multedo qui ne pensait certes pas alors devenir trésorier payeur général, fonction, il faut l'avouer, un peu éloignée de la poésie, mais non incompatible avec elle, à ce qu'il semble.

Viale eut aussi une correspondance suivie avec le poète Niccolini, et il aida le docteur Ferdinand Gregorovius dans ses études sur la Corse. Ce fut lui encore qui encouragea l'historien d'Italie, Charles Botta, à écrire l'histoire de l'île, et qui lui fournit d'importants documents, lui enfin qui donna à Tommaseo presque tous les renseignements qui composent son volume sur Paoli.

En 1828, fatigué de ses fonctions de juge d'instruction, il se rendit à Paris pour être promu à un autre poste. Mais son honorable inexpérience à briguer les charges et les profits ne devait pas lui assurer le succès : il envoya sa démission qui

fut acceptée. Il avait le projet d'aller s'établir à Pise, dans cette Toscane qu'il aimait. Mais grâce aux instances spontanées de hauts personnages, il ne tarda pas à être nommé conseiller à la cour d'appel de Bastia.

Sauveur met à profit les loisirs que lui laisse sa position et imprime un nouvel essor à son talent qu'il perfectionne par les exercices les plus divers. Il traduit lord Byron et donne en vers italiens *le Siège de Corinthe et la Fiancée d'Abydos*, où s'exhale toute la poésie de la Grèce moderne, et dont la traduction si franche et si magistrale fait regretter les autres œuvres de ce puissant génie. Il publie en même temps plusieurs pièces de vers aussi remarquables par l'élévation des sentiments que par l'élégance achevée de la forme: *Les derniers vers d'Antonio Uberti*, plaintes suprêmes d'un octogénaire condamné à la peine capitale, et qui se laisse périr de faim, pour se soustraire au gibet. Ce drame réel a été embelli par le poète, ainsi que la mort de *Muzio Piazza*, sergent de voltigeurs qui, en août 1830, voyant venir de loin un bâtiment français avec le drapeau tricolore, en arbora un de lui-même sur le toit de la caserne. Mis aux arrêts pour ce fait, il tomba, la nuit, sous le poignard d'un de ses compagnons; mais, avant de succomber, il put tuer lui-même l'assassin. Les vers d'*Alberto Corso* représentent une autre

forme terrible de *Vendetta*, non pas seulement la mort, pis que la mort, la vie au milieu d'un supplice affreux.

Mais notre auteur, s'il réussit dans le genre sérieux, brille surtout dans la satire. Son talent semblait fait pour cette poésie légère dans laquelle il a laissé de petits chefs-d'œuvre qu'on n'a pas encore pu livrer tous à la publicité, car ils abondent en piquantes allusions que le temps seul peut voiler. Outre plusieurs pièces originales dans le genre léger et même burlesque, Viale a publié des traductions en vers de quelques odes d'Anacréon et des satires de Septanus contre l'illustre Jean Vincent Gravina.

C'est ainsi que Sauveur forme de plus en plus son style, et voulez-vous une preuve de sa dévotion pour l'art, même dans ses moindres travaux, vous ne sauriez mieux la trouver que dans son imitation de la seconde épode d'Horace, où un usurier commence par énumérer avec complaisance tous les plaisirs de la vie champêtre, et, à la fin, se décide à faire rentrer tous ses capitaux... mais pour les replacer bien vite à gros intérêts :

Jam jam futurus rusticus
Omnem redegit idibus pecuniam...
Quærit calendis ponere.

En 1833, Viale avait fait en Suisse un petit voyage dont on lit le récit avec plaisir et où la

peinture de certains lieux est d'une vérité saisissante, car on sent que le style y obéit à l'image. Il se plaît à trouver dans l'Unterwald des airs de ressemblance avec la Corse.

Quelques années après, il donna plusieurs nouvelles en prose dont les sujets sont pour la plupart tirés des procédures criminelles qui passèrent sous ses yeux : *le Remords* ou *la dernière vengeance*, précédé d'un extrait d'une de ses lettres à Louis Raffaelli sur l'usage de la poésie en Corse; *l'Impunité* ou *le Règne de la force*, et *le Vœu de Pierre Cirneo*. Cirneo, historien de la Corse, qui, dans sa jeunesse, se voit exposé à toutes sortes d'affronts de la part d'un ennemi, est sur le point de mener la vie de bandit dans les maquis. Mais il en est détourné par un de ses parents qui l'arrache ainsi aux fureurs et aux malédictions attachées à cette infernale existence.

Dans la prose satirique, Viale publie *la Consultation posthume*, et *le Remède ou une mascarade pendant le carnaval de 1811*, œuvre de sa jeunesse, satire d'une personne et non d'un genre, destinée à venger la Corse du régime arbitraire auquel elle était alors soumise. Une œuvre analogue, mais supérieure, est la *Relation inédite d'un voyage par mer pendant la pleine lune de mars 1838*. C'est un dialogue entre Pascal Paoli, mort en 1807, et un Corse qui lui est dépêché de ce monde en 1838. L'envoyé annonce

au défunt que lui, Paoli, vient d'être élu député à l'assemblée de France, par les deux partis contraires de l'île, qui ne pouvaient s'entendre sur le choix d'un vivant. Il y a là une plaisanterie sérieuse, moitié corse et moitié grecque.

Quand Sauveur, en 1816, avertissait du danger qu'offrait *l'attrait du nouveau et du facile*, il ne prévoyait pas qu'il aurait plus tard, en 1845 et 1847, sujet d'écrire à M. Lambruschini, l'ami de sa jeunesse, ces deux sages lettres sur les romans et la littérature romanesque contemporaine, MM. Lambruschini et Vieussieux l'ayant prié de leur donner son avis sur ce genre de littérature qu'il n'avait jamais goûté, Viale se vit condamné à lire ou à parcourir la plupart des romans en vogue, et il dit au commencement de sa première lettre : « ... Dieu vous pardonne, mon cher Lambruschini, les peines et les nausées que j'ai éprouvées : veilles, migraines, tiraillements de nerfs, songes affreux, troubles de tête et d'estomac, une espèce de maladie. La tête encore convalescente, je prends la plume pour satisfaire, tant bien que mal, à votre désir... » Puis il montre les causes et les effets pernicieux de cette littérature qui non seulement corrompt le goût et l'idée du *beau*, mais qui détruit même la notion et l'amour du *bien*, et il termine en proclamant bien haut sa prédilection pour la littérature classique.

Le 21 décembre 1845, Viale eut la douleur de perdre sa mère, qu'il aimait de l'affection la plus tendre. Déjà vieux, il la pleure dans des vers qu'il faut lire, car ils perdraient trop à être coupés et traduits : ce sont les plus beaux entre tous ceux qu'il a faits. Sa sœur mourut aussi bientôt après, et cette nouvelle perte accrut encore ses regrets. C'est au milieu de ces chagrins domestiques, en 1846, qu'il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le 24 février 1850, notre poète envoya à Lamartine ses fragments d'une nouvelle corse, intitulée *Orzino da Fozzano*, avec une lettre de dédicace. Lamartine lui répondit : « Je n'avais oublié ni votre nom, ni votre talent ; je le retrouve avec plaisir mûri et trempé par le temps. La Corse devrait avoir une poésie indigène et originale comme son sol, son caractère et son héroïsme ; soyez ce poète, il ne vous manque pour le devenir que la foi en vous-même. » Peut-être en effet, la vigueur manque-t-elle parfois à Viale. Mais ce qu'on ne saurait lui contester, c'est la vérité dans la peinture, et, comme il le remarquait avec finesse dans sa lettre à Lamartine, les physionomies trop vives ne sont, pas plus que les physionomies trop froides, propres aux portraits. Il connaissait à fond l'histoire et les mœurs de son île ; il n'en connaissait pas tous les parages, et, pour décrire un pays montueux, il chargea

quelqu'un d'aller le voir en sa place et de lui en rendre compte.

Dans l'amour pour le beau et pour la patrie, il se montra toujours égal à lui-même. Et la première œuvre de sa jeunesse, qui semble une plaisanterie, est d'accord avec la dernière, étude sérieuse et magistrale sur les *Mœurs corses*, le plus durable de ses travaux. Ce n'est pas la science des lois qui peut donner cette intime intelligence des hommes et de tout un pays, qui apparaît dans son livre. Non seulement l'auteur décrit, ou plutôt met au jour ce qu'a de plus singulier la Corse, mais il arrive à dévoiler et à dépeindre tout ce qu'a de plus vraiment universel la nature humaine. De l'avis d'un de ses amis qui pouvait être en même temps son juge, il a fait entendre, dans ses *Etudes sur les mœurs corses*, des paroles aussi profondes quelquefois que celles de César et de Tacite, mais simples et limpides dans leur profondeur. Par malheur, ce livre est aujourd'hui bien difficile à trouver, et il n'a jamais été publié tout entier.

Quelqu'un l'a accusé d'y être trop sévère pour les crimes commis par la vengeance. Mais cette âme douce, à cause de sa douceur même, pouvait-elle ne pas regarder avec horreur cette moisson de morts que faisait dans son île le démon de la *vendetta*? Il y avait dans ce dégoût, le sentiment de l'honneur de la patrie, celui de la civilisation,

celui de l'humanité. Il a soin au reste d'avertir ses lecteurs de ne pas juger la Corse entière d'après son livre, qui la montre en particulier dans les prisons ou sur le seuil des prisons. Il se plaît au contraire à rappeler avec orgueil que la grande révolution du siècle dernier n'a eu en Corse qu'une seule victime. Pour lui les excuses de la *vendetta* sont : le zèle pour l'honneur, le courage, l'amour de la famille, l'amour de la patrie. Il dira aussi, pour l'expliquer, que les idées étant resserrées en un petit espace, la moindre chose acquiert aux yeux des insulaires une grande importance ; et, par suite, les affections exagérées et qui se heurtent l'une l'autre à cause de la proximité, se changent facilement en passions. C'est la haine qui coule d'une source d'amour. Mais cela ne veut pas dire qu'il considère comme un état social celui dans lequel *les bandits et les condamnés rendent la justice au milieu des maquis*.

Ajouterai-je quelques mots qui achèveront, je l'espère, de vous faire connaître et admirer Viale ? Nous l'avons vu appliqué à l'étude dès son plus jeune âge. Son âme tendre n'oublia jamais ce petit hameau, témoin du premier tressaillement de son génie poétique. Ecoutez plutôt un fragment de ce chant dithyrambique composé à l'occasion d'un repas champêtre : « ... O cher séjour de mon enfance, qui domines la cité voisine, je reviens souvent à toi par la pensée ; ô colline pier-

reuse et escarpée de *Ville*, il me souvient du temps où, aux premiers rayons du jour, je contemplais les ondulations de la mer et où mon vieux précepteur, à travers le ciel azuré, m'indiquait du doigt la marche élevée du soleil. — Je me rappelle encore, à la fonte des neiges, le bruit éloigné de la cascade impétueuse ; les nuages courant dans le ciel agité par le vent, sous le tourbillon de l'ouragan furieux, le bêlement des agneaux paissant au fond de la sombre vallée, et la colonne de fumée qui s'élève le soir des maisons rustiques. Qu'es-tu donc devenue, ô liberté, ô paix, songe passager de mes tendres années ? ...»

Dans tout ce que Viale a dit ou écrit, on retrouve cette simplicité, cette candeur qui n'exclut pas pour cela la finesse. Vous allez en juger par une anecdote que je me suis laissé raconter.

Un jour, un de ses compatriotes, qui avait la manie des vers et qui se croyait poète, vint consulter Sauveur sur deux sonnets qu'il avait composés. Il voulait savoir s'ils étaient dignes d'être publiés. Viale prit le premier sonnet qu'on lui présentait, le lut avec attention et répondit à son visiteur qui l'interrogeait du regard : « Faites imprimer l'autre. »

Sauveur était fort distrait. Un jour, il proposa, dit-on, pour expert dans un procès un des deux plaideurs, ayant oublié les noms des parties. Il

cite lui-même avec verve, dans ses poésies légères, d'autres curieux exemples de sa distraction.

Un de ses amis le remarquait avec raison : il y avait en lui du La Fontaine, mais un La Fontaine corse et resté juge pendant plus d'un quart de siècle. Et de fait, ajoute Tommaseo, ceux qui se sont conquis dans le monde le titre de simples ont une grande facilité d'observer les autres hommes et souvent des motifs de les juger avec sévérité. Viale, qui observait beaucoup, était juge, même après avoir déposé sa robe rouge. Il savait se taire, mais il ne savait pas feindre, et son silence même était éloquent. La société d'hommes qui, pour la plupart, différaient avec lui d'opinions et de tendances lui était un frein continuel. Mais il ne réprimait pas les mouvements de son âme et n'étouffait pas son génie. Il a dit à ses concitoyens en langage clair des choses très sévères que l'affection, plus encore que l'art de la parole et l'autorité du talent, servait à lui faire pardonner. Mais quand la liberté du langage risquait de nuire à sa famille, il se taisait.

Il revient souvent dans sa prose et dans ses vers sur la haine, plaie de sa patrie, et il applique à ses ingénieuses prédications le mot d'Horace :

..... Qui non moderabitur iræ,
Infectum volet esse dolor quod suaserit et mens,
Dum pœnas odio per vim festinat inulto.

Il dépeint ces maisons transformées en tours et en prisons, et l'anxiété froide de l'ennemi qui attend des journées entières le moment propice, pour envoyer à son ennemi la balle mortelle. Il y eut, quelques années avant sa mort, un de ces homicides dans le village de Lota, situé à une petite distance de Bastia. Dès lors, bien que Viale n'eût rien à craindre pour lui, il s'abstint d'aller goûter dans ce pays les plaisirs de la campagne.

Il pensa plusieurs fois à finir ses jours en Italie. A Venise, il fut charmé de cette douce civilisation, de cette joie paisible, de cette lumière du ciel qui de toutes parts se reflète dans les ondes, de ce silence au milieu des rumeurs: on n'y entend, disait-il, « pas même le chant d'un coq. » Et il songeait à y fixer ses pénates, attiré surtout par une illustre amitié. Mais ses désirs devaient toujours céder devant l'amour de sa famille et de son île.

Il connut bien la religion de l'amitié et il ne perdit aucun des amis qu'il se fit: s'il savait connaître leurs défauts, il savait aussi apprécier leurs qualités. Exemple peu commun au siècle où nous vivons, il ignorait la flatterie et ne brigua jamais pour lui les éloges ou la faveur des hommes!

D'une érudition aussi variée que solide, il garda jusqu'à la fin sa mémoire aussi vigoureuse que dans sa jeunesse. Sa vivacité toute juvénile ne

l'abandonna pas non plus, grâce à une vie toujours sage et réglée.

Toutes ses œuvres, qui inculquent la plus pure morale, ont été composées avec une rare perfection de goût, car il s'était nourri à l'école de l'art véritable, à l'école de l'antiquité.

Viale demanda sa mise à la retraite au mois de septembre 1852, et on la lui accorda avec le titre de conseiller honoraire. Il passa dès lors la plus grande partie de son temps à composer des études politiques et économiques sur les besoins particuliers de la Corse, ouvrages qu'on n'a pas encore fait connaître au public.

Les dernières années de Sauveur furent, comme celles de bien des vieillards, abreuvées d'amertume. Mais l'idée de Dieu et de la vie future suffisait à le soutenir dans ses épreuves. Après sa mère et sa sœur, il vit succomber, avant lui qui était l'aîné, deux de ses frères, l'archevêque et Louis. Privé ainsi de ceux qui partageaient avec lui les joies et les souffrances de la vie, le noble vieillard se sent mourir en lui-même. Il revit encore une fois sa Toscane chérie en octobre 1861, tomba malade en novembre, et après de courtes souffrances, s'éteignit le 23 du même mois.

La Corse entière pleura et pleure encore la perte de son poète. Des souscriptions furent ouvertes pour élever un monument digne de lui, au grand écrivain, au magistrat intègre, au meilleur

citoyen. Les sociétés savantes d'Italie proposèrent de contribuer à l'exécution de ce monument ; mais la commission crut avec raison qu'il était de son devoir de refuser tout concours étranger, et les remercia d'un témoignage si flatteur pour la mémoire de Viale. Le 22 janvier 1865, par une de ces magnifiques journées que l'habitant du nord ne peut s'empêcher d'envier, au cœur de l'hiver, une foule pieuse et recueillie se rendit au cimetière de Bastia, pour inaugurer d'une façon solennelle le monument de Viale, surmonté de son buste. Les restes mortels du poète furent transférés et déposés dans le sarcophage, et un éloquent discours d'adieu, écrit sous l'inspiration d'une vieille amitié, fut prononcé sur cette tombe où l'on avait gravé ces paroles d'une simplicité antique : *La Corse à son poète Sauveur Viale.*

L. OUBERT.

LA

GRÊLE DE L'ANNÉE 1897

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

PAR

CHARLES MOCQUERY

LA

GRÊLE DE L'ANNÉE 1897

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

L'année 1897 a été, au point de vue de la grêle, particulièrement désastreuse dans le département de la Côte-d'Or. Il était dès lors utile de faire une étude complète du fléau, aussi bien au point de vue de la climatologie du département que dans l'intérêt des cultivateurs. Aussi avons-nous trouvé le concours le plus empressé auprès de M. l'Inspecteur d'Académie et de M. le Conservateur des forêts qui ont adressé à MM. les instituteurs et agents forestiers un questionnaire que nous avions rédigé et auquel il a été répondu avec un zèle et une conscience dont nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage à nos collaborateurs. C'est grâce à eux que nous avons pu mener à bien la tâche que nous avions entreprise.

Les réponses aux questionnaires sont résumées dans deux séries de tableaux annexées à ce mé-

moire. La première série comprend le travail de MM. les instituteurs, la seconde celui de MM. les gardes forestiers. On y trouvera tous les renseignements relatifs aux chutes de grêle par commune et par triage. Nous allons essayer de les résumer ci-après et d'en dégager les faits les plus intéressants.

§ 1. — *Nombre et groupement des communes grêlées.* — Sur 717 communes que renferme le département de la Côte-d'Or, 402, soit une proportion de 56 0/0, ont été grêlées et plus ou moins éprouvées par le fléau en 1897. Cette proportion est fort heureusement tout à fait exceptionnelle. La répartition par arrondissement et par canton de ces 402 communes est donnée dans le tableau ci-dessous. Il est divisé en quatre parties comprenant chacune un arrondissement. Chacune des parties est divisée elle-même en quatre colonnes indiquant : la première le nom du canton, la seconde le nombre total des communes qu'il comprend, la troisième celui des communes grêlées et enfin la quatrième la proportion pour cent des communes atteintes par rapport au total du canton. La dernière ligne de chaque partie donne les mêmes éléments pour les arrondissements.

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE			
DÉSIGNATION DES CANTONS	Nombre des communes		Proportion 0/0
	Total	Grêlées	
Arnay-le-Duc	20	17	85
Beaune-Nord	13	11	85
Beaune-Sud	16	14	88
Bligny-s.-O	22	18	82
Liernais	14	3	21
Nolay	18	18	100
Nuits-St-Georges	28	22	78
Pouilly-en-Aux.	28	14	50
St-Jean-d.-Losne	17	4	24
Seurre	23	4	17
Arrondissement	199	138	68

ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-S.-SEINE			
DÉSIGNATION DES CANTONS	Nombre des communes		Proportion 0/0
	Total	Grêlées	
Aignay-le-Duc	16	9	56
Baigneux-l.-J.	15	10	67
Châtillon	28	2	7
Laignes	23	8	35
Montigny-s.-A	16	3	19
Recey-s.-O.	17	13	77
Arrondissement	115	45	39

ARRONDISSEMENT DE DIJON			
DÉSIGNATION DES CANTONS	Nombre des communes		Proportion 0/0
	Total	Grêlées	
Auxonne	16	6	38
Dijon-Est.	17	9	53
Dijon-Nord	14	14	100
Dijon-Ouest	13	8	62
Fontaine-Franç.	14	5	36
Genlis.	27	27	100
Gevrey-Chamb.	32	18	56
Grancey-le-Chât.	11	1	9
Is-sur-Tille	23	17	74
Mirebeau.	22	13	59
Pontailler.	19	14	74
St-Seine-l'Abba.	19	7	37
Selongey.	10	9	90
Sombernon	27	21	78
Arrondissement.	264	149	56

ARRONDISSEMENT DE SEMUR			
DÉSIGNATION DES CANTONS	Nombre des communes		Proportion 0/0
	Total	Grêlées	
Flavigny	23	17	74
Montbard.	27	11	41
Précy-s.-Thil	19	14	74
Saulieu	12	6	50
Semur.	29	16	55
Vitteaux	29	9	31
Arrondissement.	139	73	52

L'arrondissement qui a eu proportionnellement le plus grand nombre de communes atteintes par la grêle est l'arrondissement de Beaune qui a eu 138 communes grêlées sur 199, soit 68 0/0, puis vient l'arrondissement de Dijon avec 149 communes grêlées sur 264, soit 56 0/0, représentant précisément la proportion de l'ensemble du département. L'arrondissement qui vient au troisième rang est celui de Semur avec 73 communes atteintes sur 139, soit 52 0/0 et enfin le moins éprouvé a été celui de Châtillon-sur-Seine qui n'a eu que 45 communes grêlées sur 115, soit 39 0/0, ce qui n'en est pas moins une proportion considérable.

La quatrième colonne du tableau, celle qui donne la proportion des communes atteintes par canton et par arrondissement, a été traduite graphiquement (voir le graphique n° 1). Cette forme en rend l'effet beaucoup plus saisissant.

Nous avons, en outre, indiqué sur une carte du département également annexée au mémoire, les surfaces des communes qui ont été plus ou moins atteintes par le fléau. La superficie entière des territoires de ces communes est hachée en bleu, bien que le plus souvent une partie plus ou moins étendue ait eu seule à souffrir de la grêle. Nos renseignements ne nous ont pas permis de ne figurer que les surfaces réellement grêlées. Mais, même ainsi comprise, la carte est

vraiment fort instructive. On y voit immédiatement que les communes atteintes se répartissent en quatre zones alternant avec des bandes plus ou moins étroites de communes épargnées. Les zones grêlées figurent d'une manière frappante les branches d'un éventail. Si nous les regardons en partant de l'ouest pour nous diriger vers l'est, nous remarquerons que leur orientation d'abord assez exactement S.-N. s'incline successivement pour aboutir à la direction SW.-NE. pour la dernière.

Les axes des quatre zones convergent vers un point de la limite séparative des départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire situé très près de Luzy (Nièvre), c'est-à-dire en plein Morvan. Cette particularité s'explique aisément : Les orages de nos contrées se forment presque tous dans le Morvan dont le sol granitique est imperméable. Le soleil d'été évapore rapidement l'eau des pluies fréquentes en cette saison et cette évaporation est une cause de production d'électricité. Il en résulte la formation de nuages orageux dans lesquels la grêle se forme par un phénomène encore insuffisamment connu. A ce moment le vent souffle généralement de l'octant S.-SW. et les nuages chargés de grêlons nous arrivent en droite ligne de la région morvandelle, d'où le vieux dicton bourguignon :

Il ne vient du Morvan
Ni bonnes gens, ni bon vent.

Je me hâte d'ajouter que la dernière partie seule est vraie, mais elle l'est si bien qu'elle compense. largement ce que la première peut avoir de hasardé.

§ 2. — *Dates des chutes de grêle.*

Il y a eu 34 jours de grêle dans le département de la Côte-d'Or en 1897, commençant le 13 mai et finissant le 25 août. Le tableau suivant donne par canton, par arrondissement et pour l'ensemble du département le nombre des communes atteintes pendant chacun des jours où la grêle est tombée.

DÉSIGNATION DES CANTONS

ET DES

ARRONDISSEMENTS

Nombre des communes grêlées.

DÉSIGNATION DES CANTONS ET DES ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DES COMMUNES GRÊLÉES LE																																		
	13 Mai	20 Mai	22 Mai	2 Juin	4 Juin	10 Juin	12 Juin	13 Juin	14 Juin	16 Juin	20 Juin	22 Juin	23 Juin	26 Juin	27 Juin	28 Juin	29 Juin	30 Juin	1er Juillet	2 Juillet	3 Juillet	4 Juillet	7 Juillet	13 Juillet	20 Juillet	27 Juillet	28 Juillet	3 Août	4 Août	5 Août	6 Août	12 Août	18 Août	25 Août
Arnay-le-Duc	.	2	1	.	.	.	1	1	.	.	.	.	1	.	.	.	14	10	2															
Beaune-Nord	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	11	.															
Beaune-Sud	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	14	.															
Bligny-sur-Ouche	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	4	15	2															
Liernais	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	2					
Nolay	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	15	.	.	.	.	1	.	.	1	.	.	.	.	.	.		
Nuits-St-Georges	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	20	.	.	.	.	1	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	1
Pouilly-en-Auxois	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	1	8	8	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	
St-Jean-de-Losne	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	.															
Seurre	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	1															
Arrondt de BEAUNE	1	2	1			1	1	2	.		2		1			2	28	101	9	1			2		2		1			2		1		1
Aignay-le-Duc	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	3	6															
Baigneux-les-Juifs	.	1	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	2	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2				
Châtillon-s-Seine	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
Laignes	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	6								
Montigny-s-Aube	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	1															
Recey-s-Ource	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	4	10	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4				
Arrondt de CHATILLON		3		1	1										2	1	3	10	22					6					6				1

| | | |

Si dans le tableau qui précède on faisait l'addition du nombre des communes grêlées on trouverait un total plus considérable que celui qui figure au tableau n° 1. Cela tient à ce que plusieurs d'entre elles ont eu à subir des chutes de grêle à diverses reprises et que l'on a compté autant d'unités qu'une commune a été grêlée de jours différents; toutefois les communes qui ont été grêlées plusieurs fois dans une même journée de 24 heures ne sont comptées qu'une fois.

Les trente-quatre jours de grêle peuvent se classer comme il suit:

Pendant	16	jours, une seule commune a	été grêlée	1
—	5	jours, le nombre des com.	grêlées a été de	2
—	5	—	—	3
—	1	—	—	7
—	1	—	—	8
—	1	—	—	10
—	1	—	—	14
—	1	—	—	17
—	1	—	—	86
—	1	—	—	103
—	1	—	—	266

Ce tableau montre que trois journées surtout ont été particulièrement désastreuses. Elles ont été consécutives, ce sont celles des 29 et 30 juin et du 1er juillet Le 30 juin surtout a été tristement remarquable; il a grêlé ce jour-là sur le terri-

toire de 266 communes, c'est-à-dire sur plus du tiers du département.

§ 3. — *Heures des chutes de grêle.*

Il nous a paru d'autant plus intéressant de relever les heures des chutes de grêle qu'il est un préjugé fort répandu qui veut qu'il grêle surtout pendant le jour alors que c'est le contraire qui est vrai. Le tableau suivant donne le nombre de chutes de grêle relevées en 1897 à toutes les heures du jour et de la nuit, tant sur les terrains découverts que sur les bois. Nous admettrons, comme on le fait dans les chemins de fer, que le jour commence à 6 heures du matin, et finit à 6 heures du soir, tandis que la nuit comprend les 12 autres heures, ce qui n'est exact qu'aux équinoxes, mais représente la moyenne de l'année.

JOUR			NUIT		
Désignation des HEURES	NOMBRE DE CHUTES DE GRÊLE		Désignation des HEURES	NOMBRE DE CHUTES DE GRÊLE	
	sur les plaines	sur les bois		sur les plaines	sur les bois
6	4	1	6	22	10
7	0	0	7	37	13
8	0	0	8	95	25
9	0	0	9	128	46
10	1	2	10	51	15
11	0	0	11	69	25
midi	3	0	minuit	77	25
1	1	2	1	34	19
2	3	5	2	16	0
3	14	13	3	4	2
4	11	7	4	5	2
5	25	10	5	7	3
TOTAUX	62	40		545	185

Le tableau montre que, sur 607 chutes de grêle dont les heures ont été constatées, il n'y en a eu que 62, soit environ 10 0/0 le jour et 545, ou 90 0/0 la nuit. Aucune chute de grêle ne s'est produite entre 7 heures et 10 heures du matin, ni entre 11 heures du matin et 1 heure de l'après-midi. C'est au contraire de 3 heures du soir à 3 heures du matin qu'il a le plus grêlé et particulièrement de 8 heures du soir à 1 heure du matin. L'intervalle où le phénomène a été le plus intense est celui compris entre 9 et 10 heures du soir. Cette particularité méritait d'être signalée.

§ 4. — *Durée des chutes de grêle.*

La durée des chutes de grêle n'a été observée qu'avec une précision relative. Certains observateurs ont bien su distinguer entre les chutes de grêle se succédant à des intervalles relativement courts, les autres, au contraire, les ont englobées en une seule chute. Voici néanmoins le résumé des résultats constatés :

Chutes de grêle ayant duré	1	minute	30
—	2	—	26
—	3	—	38
—	4	—	16
—	5	—	97
—	6	—	27
—	7	—	23

Chutes de grêle ayant duré	8	minutes	31
—	9	—	3
—	10	—	112
—	12	—	17
—	15	—	90
—	20	—	34
—	25	—	5
—	30	—	28
—	40	—	1
—	45	—	2
—	60	—	4

En général les chutes de grêle continues sont courtes, elles durent quelques minutes à peine. Elles dépassent rarement un quart d'heure.

§ 5. — *Direction des vents qui ont amené les orages à grêle.*

Nous donnons dans le tableau ci-après par canton et par arrondissement et enfin pour l'ensemble du département, la direction des vents ayant amené chacun des orages à grêle. A cet effet le tableau est divisé en 9 colonnes. Dans la première figurent les noms des cantons et des arrondissements ; les 8 autres correspondent chacune à une direction du vent. Les chiffres qui y sont inscrits indiquent la proportion pour cent des chutes de grêle constatées par le vent con-

sidéré. De cette façon les chiffres sont comparables.

DÉSIGNATION des CANTONS	FRÉQUENCE POUR CENT DES VENTS AMENANT LES ORAGES A GRÊLE DANS LA DIRECTION DE							
	N-S	NE-SW	E-W	SE-NW	S-N	SW-NE	W-E	NW-SE
Arnay-le-Duc . . .	11	0	0	0	11	27	31	20
Beaune-Nord . . .	0	0	0	0	0	77	8	15
Beaune-Sud . . .	0	0	0	0	8	92	0	0
Bligny-sur-Ouche .	5	0	0	0	10	40	0	45
Liernais	20	0	20	0	20	0	40	0
Nolay	13	0	4	0	13	39	9	22
Nuits-Saint-Georges.	3	0	0	0	0	69	14	14
Pouilly-en-Auxois .	5	0	0	5	0	63	11	16
Saint-Jean-de-Losne.	0	0	0	0	0	75	25	0
Seurre	0	0	0	0	0	75	0	25
Arrondissement de Beaune	6	0	1	1	6	54	13	19
Aignay-le-Duc . .	0	0	0	0	0	70	30	0
Baigneux-les-Juifs .	0	17	0	8	0	67	8	0
Châtillon-sur-Seine .	0	0	0	0	50	0	50	0
Laignes.	0	10	0	0	0	60	30	0
Montigny-sur-Aube .	0	0	0	0	0	0	0	100
Recey-sur-Ource. .	0	0	0	0	5	48	26	21
Arrondissement de Châtillon	0	5	0	2	4	53	23	13
Auxonne	0	0	0	17	17	66	0	0
Dijon-Est	17	0	0	0	0	67	8	8
Dijon-Nord. . . .	0	0	0	0	0	63	21	16
Dijon-Ouest . . .	0	0	0	9	0	36	46	9
Fontaine-Française .	0	17	0	0	0	33	33	17
Genlis	0	0	0	3	14	20	40	23
Gevrey-Chambertin .	0	0	4	0	0	50	23	23
Grancey-le-Château.	0	0	0	0	0	0	100	0
Is-sur-Tille . . .	9	0	4	0	0	32	23	32
Mirebeau	0	0	0	0	9	46	36	9
Pontailler-sur-Saône.	0	0	6	0	6	53	29	6
Saint-Seine-l'Abbaye.	8	0	0	0	8	31	22	31
Selongey	5	0	0	0	14	48	9	24
Sombernon . . .	6	0	0	0	6	44	26	18
Arrondissement de Dijon	4	0	1	1	6	43	26	19
Flavigny	0	0	0	0	16	47	32	5
Montbard	9	46	0	0	9	36	0	0
Précy-sous-Thil . .	0	0	6	0	6	44	31	13
Saulieu.	0	0	0	0	14	28	29	29
Semur	0	0	0	7	27	27	20	13
Vitteaux	0	0	0	20	20	30	20	10
Arrondissement de Semur	3	6	1	4	16	37	23	10
Département de la Côte-d'Or	4	2	1	2	7	46	21	17

Le tableau montre que les orages à grêle viennent principalement du SW, ou pour mieux dire du cadran ouest qui à lui seul a amené 84 0/0 des chutes de grêle. Ceci prouve que les orages constatés par les vents opposés tiennent surtout à des circonstances locales, changeant la direction du vent par réflexion ou autrement.

Les résultats du tableau ont été représentés graphiquement sous forme de roses des vents, pour les quatre arrondissements et pour l'ensemble du département (Voir graphique n° 2).

§ 6. — *Largeurs des zones grêlées.*

Sur 518 chutes de grêle dont l'étendue des surfaces atteintes a été relevée, 66 fois, représentant plus de 15 0/0, le territoire entier de la commune a été couvert. Pour les 452 autres cas les largeurs se répartissent comme il suit :

Largeur grêlée de	500 m.	51 fois
—	1.000	110 —
—	1.500	57 —
—	2.000	114 —
—	2.500	33 —
—	3.000	55 —
—	3.500	5 —
—	4.000	17 —
—	4.500	1 —

Largeur grêlée de	5.000 m.	8 fois
—	8.000	1 —

Si l'on fait la moyenne géométrique des indications qui précèdent, on trouve que la largeur moyenne des zones grêlées a été de 1800 mètres environ en 1897.

§ 7. — *Nature de la grêle et grosseur des grêlons.*

La grêle a été tantôt sèche, tantôt mélangée de pluie. Dans ce dernier cas elle fait généralement peu de dégâts. La grêle sèche et drue est surtout à redouter. Elle fait beaucoup de mal, même avec des grêlons de dimensions moyennes.

Les grêlons ont beaucoup varié de poids. Leur grosseur était tantôt celle d'un pois, tantôt celle d'une noisette, et quelquefois ils étaient gros comme des noix ou des œufs de pigeon.

Les tableaux qui sont à la fin du mémoire indiquent, pour chaque chute de grêle, si celle-ci était sèche ou tombait en même temps que la pluie, ainsi que la grosseur des grêlons. Les très gros grêlons sont assez souvent formés de grêlons agglomerés.

§ 8. — *Pertes occasionnées par la grêle.*

Nous résumons dans le tableau qui suit les pertes occasionnées par la grêle pour chacun des

cantons, pour les quatre arrondissements et pour l'ensemble du département. Le tableau est divisé en 5 colonnes. Dans la première sont inscrits les noms des cantons et des arrondissements. Dans les trois autres sont chiffrées les pertes occasionnées par la grêle aux céréales, aux vignes et aux autres cultures, enfin la dernière donne le total de ces pertes.

DÉSIGNATION DES CANTONS ET DES ARRONDISSEMENTS	PERTES ÉVALUÉES EN ARGENT			
	CAUSÉES AUX			TOTALES
	CÉRÉALES	VIGNES	Cultures diverses	
Arnay-le-Duc . . .	608.000	5.000	66.000	679.000
Beaune-Nord . . .	35.000	2.042.000	21.000	2.098.000
Beaune-Sud . . .	96.000	174.000	24.000	294.000
Bligny-sur-Ouche .	231.000	16.000	7.000	254.000
Liernais	2.000	»	1.000	3.000
Nolay	144.000	1.315.000	6.000	1.465.000
Nuits-Saint-Georges .	218.000	358.000	11.000	587.000
Pouilly-en-Auxois .	567.000	49.000	49.000	665.000
Saint-Jean-de-Losne.	131.000	1.000	76 000	208.000
Seurre	118.000	»	8.000	126.000
Arrond[t] de BEAUNE	2.150.000	3.960.000	269.000	6.379.000
Aignay-le-Duc. . .	707.000	»	160.000	867.000
Baigneux-les-Juifs .	604.000	»	86.000	690.000
Châtillon-sur-Seine .	5.000	»	»	5.000
Laignes.	94.000	11.000	2.000	107.000
Montigny-sur-Aube .	20.000	»	4.000	24.000
Recey-sur-Ource. .	345.000	»	38.000	383.000
Arrond[t] de CHATILLON	1.775.000	11.000	290.000	2.076.000
Auxonne	281.000	»	32.000	313.000
Dijon-Est	199.000	21.000	17.000	237.000
Dijon-Nord. . . .	202.000	207.000	15.000	424.000
Dijon-Ouest . .	213.000	15.000	23.000	251.000
Fontaine-Française .	51.000	11.000	19.000	81.000
Genlis	1.151.000	23.000	124.000	1.298.000
Gevrey-Chambertin .	334.000	28.000	32.000	394.000
Grancey-le-Château .	8.000	»	»	8.000
Is-sur-Tille. . . .	1.333.000	59.000	303.000	1.695.000
Mirebeau	464.000	12.000	38.000	514.000
Pontailler-sur-Saône.	346.000	50.000	19.000	415.000
Saint-Seine-l'Abbaye.	89.000	»	10.000	99.000
Selongey	859.000	231.000	113.000	1.203.000
Sombernon . . .	730.000	305.000	178.000	1.213.000
Arrond[t] de DIJON	6.260.000	962.000	923 000	8.145.000
Flavigny	1.475.000	339.000	223.000	2.037.000
Montbard	236.000	175.000	24.000	435.000
Précy-sous-Thil . .	367.000	95.000	31.000	493.000
Saulieu.	237.000	6.000	43.000	286.000
Semur	406.000	25.000	14.000	445.000
Vitteaux	239.000	42.000	9.000	290.000
Arrond[t] de SEMUR	2.960.000	682.000	344.000	3.986.000
Département de la Côte-d'Or	13.145.000	5.615.000	1.826.000	20.586.000

Les pertes de récolte du vignoble, tout en étant encore fort importantes, ont été en somme beaucoup moins considérables qu'elles n'auraient pu l'être si les vignes n'avaient été gelées pour la plupart au printemps. Quoi qu'il en soit, le total des pertes accusées pour l'ensemble du département dépasse 20.000.000; toutefois certains chiffres paraissent exagérés, mais ils sont cependant pour la plupart assez voisins de la vérité. Dans tous les cas la grêle aurait certainement été encore plus désastreuse pour le département si la gelée n'avait déjà commencé le mal, non seulement pour les vignes, mais aussi pour les céréales, les blés en particulier. Toutes les récoltes ont été mauvaises en 1897 dans la Côte-d'Or. L'année a été désastreuse pour l'agriculture.

Les deux arrondissements les plus éprouvés sont ceux de Dijon et de Beaune, cela tient d'abord à ce qu'ils sont les plus étendus et aussi à ce qu'ils ont été plus particulièrement atteints par le fléau. L'arrondissement de Châtillon est celui qui a le moins souffert. L'étendue des pertes éprouvées pour chacun des cantons et pour les quatre arrondissement est figurée dans les planches (Voir graphique n° 3).

§ 9. — *Résumé par commune des phénomènes de la grêle et des pertes qu'elle a occasionnées.*

Les tableaux ci-après donnent le résumé des réponses à notre questionnaire fournies par MM. les instituteurs que nous a adressés M. l'inspecteur d'académie. Les titres des colonnes sont suffisamment explicites pour que la lecture puisse se faire sans aucune difficulté ni ambiguité.

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures	
Canton d'Arnay-le-Duc							
COMMUNES 20 — GRÊLÉES 18							
Arnay-le-Duc .	12 VI 7h45' s 10' 13 VI 11h45' s 8'	NW SE NW SE	M M	p n	2k × 1k5 1k5 × 1k0	C. V. D.	54.000 » 2.500
Champignolles	30 VI 4h s 5'	N S	S	N	5k × 1k5	C. V. D.	10.000 300 »
Clomot . . .	29 VI 9h s 10' 30 VI minuit 10'	SW NE SW NE	M M	n et N n et N	3k × 2k 3k × 2k	C. V. D.	12.000 » 3.000
Culêtre . . .	23 VI 10h s 5à10'	W NE	M	n et p	2k5 × 1k8	C. V. D.	10.000 » 2.000
Cussy-le-Châtel	29 VI 2h m 20'	N S	M	N	2k × 1k5	C. V. D.	50.000 1.000 »
Lefête . . .	29 VI 8h30' s 45'	SSW NNE	M	N	3k × 1k5	C. V. D.	20.000 » 5.000
Foissy . . .	29 VI 8h30' s 20' 30 VI 11h55' s 5'	SW NE SW NE	M S	n N	3k × 2k	C. V. D.	12.300 1.600 1.200
Jouey . . .	20 V midi 20' 22 V 9h s 10' 29 VI 9h s 30' 30 VI minuit 10'	W E	S S S et M M et S	N p n et p gros grêsil	2k × 1k 2k × 2k 7k × 2k 3k × 1k	C. V. C.	52.000 » »
Lacanche . .	29 VI 5h s 10'	SW NE	M	n	4k × 3k		»

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. . . . M Grêle mélangée de pluie. M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Longecourt-les Culêtre	29 VI 8h s 15' 1 VII 1h m 30'	Direction non observée	M S	p n	1k × 2k	C. 20.000 V. » D. »
Magnien . .	29 VI 8h30 s 10' 30 VI minuit 10'	SW NE S N	S S	n et N p et N	5k × 4k 5k × 4k	C. 96.000 V. » D. 21.000
Maligny . .	30 VI minuit 2'	NW SE	S et M	N et P	3k × 1k	C. 12.000 V. » D. »
Mimeure . .	29 VI 8h30 s 15' 30 VI minuit 10'	W E S N	M et S M	N et P P et n	4k5 × 2k 4k5 × 2k	C. 54.000 V. 200 D. 1.500
Musigny . .	20 V 0h45 s 15' 29 VI 8h30 s 25' 30 VI 11h45 s 15'	N S NW SE S N	M S M	n et p p et P p et P	E E E	C. 52.700 V. » D. »
Saint-Prix-les-Arnay .	29 VI 8h30 s 5' 1 VII minuit 15 15'	W E W E	M S	n et N N	2k × 4k 2k × 4k	C. 60.000 V. » D. »
Viévy . . .	29 VI 1h m 10'	SW NE	M et S	n et N	4k × 2k	C. 23.400 V. » D. »
Voudenay . .	29 VI 9h s 15' 30 VI minuit 7'	W E W E	M M	p p	7k × 3k 7k × 2k5	C. 70.000 V. 2.000 D. 30.000
Canton de Beaune-Nord COMMUNES 12 — GRÊLÉES 11						
Aloxe-Corton .	30 VI 8h40 s 1' 8h55 s 3'	SW NE	S	P	E	C. 300 V. 40.000 D. 100

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons — N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Auxey . . .	30 VI 8h30' s 1'	SW NE	M et S	P	E	C. 2.000 V. 150.000 D. 5.000
Beaune . . .	30 VI 8h30' s 7' 30 VI 9h30' s 7'	SW NE		p et P	E	Inconnus
Meursault . .	30 VI 8h25' s 1' 30 VI 9h30' s 6'	SSW NNE id.	S M	N n et N	4k5 × 2k id.	C. 2.000 V. 500.000 D. 1.500
Muresanges .	30 VI 9h30' s 4'	SW NE	S	p et N	3k × 1k	C. 8.000 V. 1.000 D. 1.000
Monthelie . .	30 VI 8h30' s 6' 9h30' s 8'	SW NE	S	P n	E	C. 10.000 V. 148.000 D. 2.000
Nantoux . .	30 VI 8h30' s 30'	NW SE	M	p	2k × 1k5	C. » V. 15.000 D. »
Pernand . .	30 VI 9h s 15'	SW NE	S	p et N	2k5 × 2k	C. 2.500 V. 408.000 D. 1.800
Pommard . .	30 VI 8h15' s 5' 9h s 5'	SW NE	S et M	P n	4k × 3k	C. 5.000 V. 30.000 D. 5.000
Savigny-les-Beaune .	20 VI 5h30' s 5' 30 VI 8h30' s 10' 9h30' s 15'	NW SE SW NE	S et M M S	forts pois n et N	3k × 0k8 3k × 1k	C. 3.000 V. 300.000 D. 5.000
Volnay . . .	30 VI 7h s 10' 8h s 10'	W E	M	p	5k × 1k5	C. 2.000 V. 450.000 D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE G grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Canton de Beaune-Sud						
COMMUNES 16 — GRÊLÉES 15						
Bligny-s-Beaune	30 VI 8h s 3' 9h s 3'	SW NE S N	S	P p	2k × 1k 2k × 0k5	C. 2.000 V. » D. »
Chorey . . .	30 VI 8h30' s 3' 9h30' s 3'	SW NE	S	P	2k × 1k	C. 30.000 V. 60.000 D. 10.000
Combertault .	30 VI 7h30' s 30"	SW NE	M	n et P	2k × 1k	»
Corcelles-les-A.	30 VI 7h40' s 5'	SW NE	S	N et P	2k × 2k	C. 12.000 V. 5.000 D. 1.000
Ebaty . . .	30 VI 8h30' s 5'	SW NE	S	N	2k × 1k	C. 3.000 V. 1.800 D. 400
Levernois . .	30 VI 8h30' s 1'	SW NE		P et N	E	C. 6.000 V. 1.000 D. 500
Marigny-les-Reullée .	30 VI 8h s 5'	SW NE	M	n et p	2k × 1k	C. 3.600 V. 1.400 D. »
Merceuil . .	30 VI 8h s 1'	SW NE	S	n, p et P	4k × 1k8	»
Montagny-les-Beaune.	30 VI 8h s 15'	SW NE	S	P	5k × 5k	»
Ruffey-l-Beaune	30 VI 8h15' s 30"	SW NE	S	P	E	»
Ste Marie-la-Blanche.	30 VI 8h30' s 5'	SW NE	S	p et P	E	C. 2.000 V. 5.900 D. 700

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Serrigny . . .	30 VI 8h s 15'	SW NE	M	p et P	4k × 4k	C. 3.200
	9h s 15'	SW NE	M	p et P	4k × 4k	V. 75.500
						D. 1.200
Tailly . . .	30 VI 8h30' s 5'	SW NE	S	p et P	E	C. 5 000
						V. 8.000
						D. 2.000
Vignolles . .	29 VI 7h30' s 7'	SW NE	M	N	4k × 2k5	C. 28.000
						V. 15.000
						D. 8.000
Canton de Bligny-sur-Ouche						
COMMUNES 22 — GRÊLÉES 18						
Bligny-s-Ouche.	30VI 7h s 3'	NW SE	S et M	n et p	4k × 0k6	C. »
						V. »
						D. »
Antheuil . .	30 VI 7h30' s 4'	S N	M	n et N	3k × 1k	C. 2.700
						V. 500
						D. 500
Aubaine . .	30 VI 5h s 3'	NW SE	S et M	n	6k × 5k	C. 14.500
						V. 1.000
						D. 200
Auxant . . .	29 VI 7h s 5'	NW E	S et M	p et n	1k5 × 0k6	C. 16.500
	11h s 3'	NW E				V. 1.900
						D. »
Bessey-l-Cour .	29 VI 6h30' s 10'	W E	M	n et p	2k × 2k	C. 10.000
						V. »
						D. »
Bouilland . .	30 VI 7h s 5'	W E	S	p et n	4k × 3k	C. 9.800
						V. »
						D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Chaudenay-la-V.	30 VI 11h45' s 5'	WSW ENE	S	p	3k × 3k	C. 15 000 V. » D. 1.200
Chaudenay-le-C.	30 VI 7h s 5' 1 VII minuit 10'	NW SE id.	S et M	n et p	2k × 1k	C. 21.000 V. 6.000 D. »
Colombier . .	30 VI 4h s 8h s 15'	SW NW NW SE	M	N	20 hect.	C. 1.400 V. » D. »
Cussy-l-Colonne	30 VI 6h s	SW NE	S	N et P	E	C. 1.600 V. » D. »
Ecutigny . .	13 VI 30 VI	S N NE	S S et M	n	E	C. 14.000 V. » D. 1.000
Lusigny . .	30 VI 7h30' s 15'	NW SE	M	p	3k × 2k	C. 22.000 V. » D. 2.800
Montceau . .	30 VI 6h s 10'	NW SE	S et M	N et P	3k5 × 3k5	C. 23.000 V. 1.100 D. 1.500
Painblanc . .	29 VI 7h s 10' 11h45' s 30'	NW SE SW NE	S et M S et M	n et N n et N	2k × 1k6	C. 30.200 V. 6.000 D. »
Saussey. . .	30 VI 7h s 4'	NW SE	S et M	n, p et P	E	C. 2.400 V. » D. »
Thomirey . .	30 VI 6h30' 5' 1 VII 1h m 5'	SW NE	S et M	p	5k × 2k	C. 13.500 V. » D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Veuvey-s-Ouche	30 VI 1h m10'	SW NE	M	p et n	1k5 × 0k7	C. 1.000 V. » D. »
Vic-des-Prés .	30 VI 6h s 7'	N S	S et M	p	E	C. 18.000 V. » D. »
Canton de Liernais						
Communes 14 — Grêlées 3						
Brazey-en-Mor.	10 VI 5h à 7h s 3h 5' 30 VI 8h s 3h 5' 5 VIII 3 et 4h s 3h 5'	E W W E W E	S et M	p	2k × 2k 3k × 2k 3k × 2k	»
St Martin-de-l-Mer	2 VII 3h30' s 2'	N S	M	p et n	2k5 × 1k5	C. 1.200 V. » D. 800
Savilly . . .	5 VIII 5h30' s 15'	S N	S et M	n	2k × 1k	C. 400 V. » D. »
Canton de Nolay						
Communes 18 — Grêlées 18						
Nolay . . .	30 VI 7h30' s 5' 7h45' s 3'	E W	S	n et p	3k8 × 2k	C. 1.200 V. 314.000 D. »
Aubigny-l-Ron.	30 VI 5h s 15'	S N	M et S	n et N	2k × 1k	C. 6.100 V. 2.000 D. »
Baubigny . .	30 VI 8h s 3' 8h45' s 5'	S N NW SE	M S	n p	3k × 3k 3k × 3k	C. 3.000 V. 16.000 D. 1.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Chassagne . .	30 VI 8h30' s 2' 9h30' s 7'	NW SE	S	p et verre à boire	3k6 × 2k6	C. 3.000 V. 200.000 D. »
Cirey-les-Nolay	30 VI 8h s 10'	NW SE	M et S	p	2k × 1k3	C. 300 V. 25.000 D. »
Cormot. . .	30 VI 6h s	SW NE	S	n et p	2k × 2k	C. 4.000 V. 40.000 D. »
Corpeau . .	30 VI 8h30' s 3'1/2	SW NE	S	p et P	2k250 × 1k8	C. 35.000 V. 20.000 D. 15.000
Ivry	30 VI 7h s 20'	SW NE	M	p	4k × 2k5	C. 20.000 V. 11.000 D. 1.000
Jours-en-Vaux	28 VI 6h s 15'	N E	M et S	N et P	2k × 2k	C. 15.000 V. » D. »
Molinot. . .	30 VI 6h30' s 8'	SW NE	S et M	n et p	2k5 × 1k3	C. 20.000 V. » D. »
Larochepot .	30 VI 8h s 8' 9h s 5'	NW SE	S	P	3k5 × 2k550	C. 15.000 V. 75 000 D. »
Puligny-Montr.	30 VI 8h15' s 7' 9h s 15'	SW NE S N	S S	N et P n	3k × 1k id.	C. » V. 640.000 D. »
Saint-Aubin .	30 VI 7h30' s 5' 8h s 5'	SW NW	S M	p et P	E	C. » V. 300 000 D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons — N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Saint-Romain.	28 VII 7h30' s 6' 9h15' s 8'	SW NE	M	P	5k × 2k	C. 1.200 V. 64.000 D. 5.500
Santenay . .	13 V 3h30' s 10' 7 VII 6h s 5 à 10' 9h30' s 5 à 10'	N S SW NE	S S	p P	0k4 × 0k4 E	C. » V. 150.000 D. »
Santosse . .	30 VI 7h s 1'	SW NE	M	n	0k5 × 0k5	C. » V. » D. »
Thury . . .	30 VI 7h s 15'	N S	M	p et n	3k5 × 0k4	C. 20.000 V. 68.000 D. »
Vauchignon .	30 VI 5h s 10' 7h30' s 20' 8h30' s 25'	NW SE W E W E	S S et M M et M	n n et p n	2k × 1k5 2k × 1k5 2k5 × 3k	C. 200 V. 15.000 D. 200

Canton de Nuits-Saint-Georges

COMMUNES 28 — GRÊLÉES 22

Agencourt . .	30 VI 8h30' s 2' 30 VI 9h30' s 3' 20 VII 8h s 2'	W E SW NE N S	 M	n p p	2k5 × 1k8 1k8 1k5 × 0k8	C. 10.000 V. » D. 1.000
Argilly . . .	30 VI 8h s 5'	SW NE	S	p et P	2k5 × 2k	C. 20.000 V. 8.000 D. »
Boncourt . .	30 VI 9h s 15'	SW NE	S	p et P	3k × 1k8	C. 2.000 V. 20.000 D. »
Comblanchien.	30 VI 9h30' s 6' 25 VIII 10h m 10'	SSW NNE SW NNE	S et M M	p p	1k6 × 1k 1k × 0k9	C. 3.000 V. 15.400 D. »

DESIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Corgoloin . .	30 VI 8h s 9h s 15'	SW NE id.	S S et M	p p	3k × 4k	C. 40.000 V. 110.000 D. »
Flagey-Echéz .	30 VI 10h s 3'	SW NE	M	N et P	2k5 × 1k	C. 8.000 V. 18.000 D. 500
Fussey . . .	30 VI 8h s quelques minutes 8h30' s quelques minutes 11h s quelques minutes	SW NE	M	p	»	»
Gerland . .	30 VI 8h s 3'	W E	S et M	p et P	4k × 3k	C. 15.000 V. » D. »
Gilly-l-Vougeot	30 VI 10h s 10'	NW SE	S	p	5k × 3k	C. 9.200 V. 8.100 D. 200
Magny-l-Villers	29 VI 9h s 3'	SW NE	M	n et p	3k × 2k	C. 1.000 V. 12.000 D. 300
Meuilley . .	20 VII 9h s	W E	S	p	1k5 × 0k5	C. » V. » D. »
Nuits . . .	30 VI 9h s 5' 20 VII 9h s 10'	SW NE NW SE	M	N p	4k × 3k 4k × 2k	C. » V. 80 000 D. »
Premeaux. .	30 VI 8h45' s 3' 9h40' s 5'	SW NE	M	N	2k × 1k5	C. 11.300 V. 19.300 D. 1.400
Prissey . . .	30 VI 8h45' s 3' 9h40 s 5'	SW NE	M	P	1k8 × 1k0	C. 5.500 V. 11.600 D. 300

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes — p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Quincey . .	30 VI 9h s 8' 10h s 4'	SW NE	S	N et P	3k × 2k5	C. 15.000 V. » D. »
St-Bernard. .	30 VI 8h30' s 10'	SW NE	S et M	p	1k5 × 0k8	C. 14.700 V. 4.000 D. 1.000
St Nicolas . .	30 VI 9h s 2' 1/2	SSW NNE	S	P	6k × 2k	C. 25.000 V. » D. »
Villebichot. .	30 VI 9h30' s 5' 10h s 5'	SW NE	S	p	3k250 × 1k	C. 20.000 V. 1.000 D. »
Villers-la-Faye	30 VI 7h s 1' 10h s 2'	SW NE W E	S S et M	N p	2k × 3k 0k5 × 0k4	C. » V. » D. »
Villy-l-Moutiers	30 VI 8h15 s 2'	SW NE	S	N et n	3k × 2k4	C. 18.000 V. 1.000 D. 6.000
Vosne-Romanée	30 VI 9h s 15' 7 VII 11h s	NW SE NW SE	S M	N et P p	E E	C. » V. 20.000 D. »
Vougeot . .	30 VI 10h s 6'	SW NE	M	n	0k9 × 0k7	C. » V. 30.000 D. »
Canton de Pouilly-en-Auxois						
COMMUNES 28 — GRÊLÉES 14						
Bouhey. . .	30 VI 11h30' s 30'	SW NE	M et S	p	3/4	C 43.300 V. 4.800 D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie.	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures	
Labussière. .	30 VI minuit 15'	W E	S	n	5k × 1k5	C.	25.000
						V.	»
						D.	«
Châteauneuf .	29 VI 9h s 15'	W E	S	n et p	E	C.	80.000
	1 VII minuit 15'	W E	S	p	E	V.	1 000
						D.	»
Chazilly .	29 VI 8h40' s 15'	SW NE	M	n et p	4k4 × 1k3	C.	39 000
	1 VII min. 10' 10'	SW NE	S	N	4k4 × 1k3	V.	1.100
						D.	3.900
Commarin . .	29 VI 9h s 15'	SW NE	S	p et P	E	C.	22.500
	1 VII min. 25' 20'					V.	3.000
						D.	2.100
	20 VI 5h s 30'	N S	M	n	3k × 1k	C.	50.000
Créancey . .	29 VI 9h s 15'	SW NE	S	N	4k × 2k	V.	16.000
	30 VI 11h45' s 15'	SW NE	M	N	4k × 3k	D.	8.000
Essey . . .	30 VI 8h15' s 12'	SW NE	S	p et P	3k5 × 2k	C.	19 600
						V.	»
						D.	»
	29 VI 9h s 15'	NW SE				C.	60.000
Maconge . .	30 VI minuit 10'	SW. NE	S et M	N et P	1k5 × 3k	V.	15.000
						D.	»
	29 VI 9h30' s 20'	NW SE	S et M	p	4k × 2k	C.	85.000
Meilly et Rouvr.	30 VI 11h35' s 25'	NW SE	S et M	n	4k × 2k	V.	4.000
						D.	11.000
						C.	2.500
Missery. . .	1 VII 2h m 15'	WSW ENE	M	n	3k × 1k5	V.	»
						D.	»
						C.	11.000
Mont-St-Jean .	12 VIII 5h s 5'	SW NE	M	n et p	4k × 2k	V.	3.700
						D.	»

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Ste-Sabine . .	28 VI 9h30' s 6' 30 VI 11h50' s 5'	SE NW SW NE	M S et M	n N et p	3k × 0k5	C. 24.000 V. » D. »
Semarey . .	29 VI 9h s 15' 30 VI 11h50' s 10'	SW NE SW NE		p et n p et n	2k × 2k 2k × 2k	C. 5.000 V. 500 D. 4.500
Vandenesse . .	29 VI 8h45' s 15' 30 VI minuit 12'	NNW SSE NNW SSE	S et M S	n et N P n et N	3k × 1k5 3k × 2k5	C. 100.000 V. » D. 20.000
Canton de Saint-Jean-de-Losne						
COMMUNES 17 — GRÊLÉES 4						
Aubigny-en-Pl.	30 VI 9h s 5'	NW NE	S	N	E	C. 50.000 V. 1.000 D. 33.000
Brazey-en-Plai.	30 VI 9h s 7'	W E	M	p	4k5 × 2k	C. 60.000 V. » D. 30.000
Charrey-en-Pl.	30 VI 9h30 s	SW NE	S et M	N	1k6 × 0k8	C. 12.000 V. » D. 7.000
Magny-l-Aubig.	30 VI 9h s 10'	SW NE	S	p	3k5 × 0k3	C. 8.900 V. 200 D. 6.100
Canton de Seurre						
COMMUNES 23 — GRÊLÉES 4						
Bagnot . . .	30 VI 9h s 5'	SW NE	S	p	1k5 × 1k	C. 10.000 V. » D. 1.500

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle pêche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Broin . . .	30 VI 9h s 4'	SW NE	S	p et P	3k × 2k	C. 70.000 V. » D. 6.000
Bonnencontre.	1 VII 9h s 2'	NW E	S	n et p	1k5 × 1k	C. 30.000 V. » D. »
Corberon . .	30 VII 8h30' s 5'	SW NE	M	n	3k × 1k	C. 8.000 V. » D. »
Canton d'Aignay-le-Duc COMMUNES 16 — GRÊLÉES 9						
Aignay-le-Duc.	29 VI 11h s 20' 30 VI 11h45' s 15'	SW NE SW NE	M S et M	n et N P et p	E E	C. 122.500 V. » D. 31.000
Beaulieu . .	1 VII 0h30' m 15'	W E	S	p et n	E	C. 35.000 V. » D. 10.000
Beaunotte . .	1 VII 0h m 7'	W E	S	n et N	E	C. 48.600 V. » D. 8.400
Bellenod-s-Seine	30 VI 11h s 15'	SW NE	M	n	4k × 2k5	C. 60 000 V. » D. 15.000
Duesme. . .	29 VI 11h30' s 8' 1 VII 0h30' m 12'	SW NE SW NE	M et S S	p et N n et p	6k5 × 4k 6k5 × 4k	C. 80.000 V. » D. 20.000
Étalente . .	29 VI 11h s 3' 30 VI minuit 4'	W E	S	N	5k × 3k	C. 22.000 V. » D. 7.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Mauvilly . .	1 VII 0h15' m 20'	SW NE	S et M	p et n	6k × 4k	C. 75.000 V. » D. 17.000
Meulson . .	1 VII 0h15' m 8'	SW NE	S et M	n	E	C. 73.500 V. » D. »
Quemigny-s-S.	1 VII minuit 10'	SW NE	S	N	7k × 5k	C. 200.700 V. » D. 51.200
Canton de Baigneux-les-Juifs						
COMMUNES 15 — GRÊLÉES 10						
Ampilly-l-Bordes	1 VII 0h15' m 10'	SW NE	S	n et N	6k × 3k	C. 148.800 V. » D. 20.500
Baigneux-l-Juifs	29 VI 11h s 10' 1 VII 0h20' m 10' 5 VIII 3h30' s 8'	W E SW NE SE NW	S et M S et M M	N N n	1k5 × 1k 1k8 × 1k2 0k8 × 0k6	C. 90.600 V. » D. 10.000
Chaume. . .	1 VII 0h30' m 1h	SW NE	M	p et n	4k × 2k5	C. 75.000 V. » D. 25.000
Étormay . .	1 VII 0h5' m 12'	SW NE	S et M	n et p	E	C. 75.000 V. » D. 5.000
Fontaines-en-D.	30 VI minuit 30'	SW NE	M	n	1k × 0k5	C. 22.000 V. » D. »
Jours . . .	1 VII 0h15' m 10'	SW NE	S	n et N	5k × 3k5	C. 80.000 V. » D. 20.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE de la CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Lavilleneuve-l-C.	30 VI minuit 15'	SW NE	S	n et p	$3^k5 \times 2^k5$	C. 80.000 V. » D. 6.000
Magny-Lambert	20 V 3^h s 20'	NE SW	S et M	n et p	$3^k \times 2^k$	C. » V. » D. »
Poiseul-la-Ville.	5 VIII 6^h s 10'	SW NE	M	n	$4^k \times 2^k5$	C. 10.000 V. » D. »
Villaines-en-D.	4 VI 3^h s 10'	NE SW	M	n	$3^k5 \times 1^k5$	C. 23.000 V. » D. »
Canton de Châtillon-sur-Seine						
COMMUNES 28 — GRÊLÉES 2						
Chaumont-l-Bois	25 VIII 6^h s 15'	W E	M	p	$2^k \times 0^k5$	C. » V. » D. »
Villiers-le-Duc.	20 V $2^h30'$ s 1^h	S N	S et M	n	E	C. 5.000 V. » D. »
Canton de Laignes						
COMMUNES 23 — GRÊLÉES 8						
Bissey-la-Pierre	30 VI minuit 4' 20 VII 6^h s 10'	W E W E	M S et M	p p	$3^k \times 2^k5$ $4^k5 \times 1^k5$	C. 10.700 V. » D. 100
Bouix . . .	20 VII 5^h s 15'	SW NE	M	n	$3^k \times 0^k3$	C. 1.200 V. 10.000 D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Laignes. . .	20 VII 5h s 15'	SW NE	M	n et p	2k × 0k8	C. 15.000 V. » D. »
Larrey . . .	20 VII 4h s 10'	SW NE	M	n	1k5 × 0k4	C. 1.500 V. » D. »
Marcenay . .	20 VII 3h m 10'	SW NE	M	p	2k × 1k8	C. 40.000 V. » D. »
Nesle et Massoult	28 VI 11h s 30'	NE SW	S	p et n	4k × 2k	C. 7.200 V. » D. »
Poinçon-l-Larrey	20 VII 5h s 20'	SW NE	M	n	2k5 × 2k	C. 10.000 V. 1.000 D. 1.000
Savoisy. . .	20 V 4h s 20' 2 VI 0h3' m 30'	W E SW NE	M S et M	p et n p et n	2k × 0k6 6k × 2k	C. 8.200 V. » D. 200

Canton de Montigny-sur-Aube

COMMUNES 16 — GRÊLÉES 3

Bissey-la-Côte.	27 VII 3h s 15'	NW SE	M	p et n	3k × 1k5	C. 3.000 V. » D. »
Lesgoulles. .	1 VII 1h m 30'	NW SE	M	n et p	5k × 2k	C. 14.000 V. » D. 3.500
Thoires. . .	27 VII 3h s 10'	NW SE	S et M	p et n	3k × 2k	C. 3.400 V. » D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Canton de Recey-sur-Ource						
COMMUNES 17 — GRÊLÉES 13						
Bure-l-Templiers	30 VI minuit 5'	SW NE	M	N	3k5 × 1k5	C. 1.400 V. » D. »
Buxerolles . .	1 VII 0h30'm 5'	SW NE	S	N	4k × 1k5	C. 18.900 V. » D. 6.300
Chambain . .	1 VII 0h30' m 10'	SW NE	S et M	n et N	E	C. 25.000 V. » D. 5.000
Essarois. . .	1 VII 0h30' m 10'	NW SE	M	n	6k × 3k	C. 27.000 V. » D. 4.000
Faverolles . .	1 VII minuit 12'	SW NE	S	n et p	4k × 3k	C. 35.000 V. » D. »
Gurgy-la-Ville.	1 VII 1h m 7' 5 VIII 5h s 10'	SW NE W E	S M	n et N n	4k × 3k 4k × 3k	C. 17.000 V. » D. 3.000
Gurgy-le-Chât.	1 VII 1h m 10' 5 VIII 4h s 8'	SW NE W E	S M	N n	E E	C. 47.500 V. » D. »
Lucey . . .	1 VII 1h m 10'	NW SE	M	n	1k × 0k6	C. 10.000 V. » D. 2.000
Menesbles . .	1 VII 0h30' m 7'	W NE	S	n et N	4k × 3k	C. 33.000 V. » D. 1.200

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Montmoyen .	30 VI 11h45' s 10'	W E	S	N	7k × 2k7	C. 45.000 V. » D. 200
Recey . . .	1 VII 1h m 20' 5 VIII 3h s 10'	W E S N	S M	n et p n	E E	C. 15.700 V. » D. 7.900
St Broing-l-Moin.	29 VI 11h s 5' 30 VI minuit 7'	SW NE SW NE	M S	n N	3k5 × 1k 3k5 × 1k	C. 25.000 V. » D. 5.000
Terrefondrée .	30 VI 4h m 6' 1 VII 1h m 5' 5 VIII 2h s 8'	NW SE NW SE SW NE	M S M	n p n et p	2k5 × 1k5 3k5 × 1k8 3k × 1k5	C. 45.000 V. » D. 3.000

Canton d'Auxonne

COMMUNES 16 — GRÊLÉES 6

Athée . . .	30 VI 9h s 10'	SE NE	S et M	n	2k × 1k	C. 2.900 V. » D. 500
Champdôtre .	30 VI 9h s 3'	S NW	S	n et p	3k × 0k5	C. 7.500 V. » D. »
Magny-Montarl.	30 VI 8h45' s 8h10'	SW NE	S	p	E	C. 36.400 V » D. 5.000
Poncey-l-Athée.	30 VI 8h45' s 10'	SW NE	S	p	3k × 1k5	C. 95.000 V. » D. 5.000
Soirans-Fouffr.	30 VI 8h55' s 4'	SSW NNE	S	p et P	3k × 3k	C. 26.500 V. » D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes — p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Tréclun. . .	30 VI 9h s 6'	SW NE	S	p	4k × 1k420	C. 113.100 V. » D. 26.900

Dijon-Est

COMMUNES 16 — GRÊLÉES 9

Arc-sur-Tille .	1 VII 10h s 11h s 2 VII 1h m 8'	SW NE	M	n et N	. E	C. 77.800 V. » D. 2.200
Bressey-s-Tille.	30 VI 8h30 s 10' 10h30 s 10' 2 VII 2h m 8'	SW NE N S SW NE	M S	n p et P n	E 3k × 1k5	C. 31.400 V. » D. 500
Bretigny . .	29 VI 8h45' s 2' 9h45' s 5'	SW NE	S	N P	1k6 × 0k8	C. 14.000 V. » D. 6.000
Brognon . .	4 VII 2h s 9'	N S	M	n	2k × 0k6	C. 5.000 V. » D. 400
Clénay . . .	29 VI 10h s 5'	SW NE	S	N et p	2k × 0k5	C. 20.000 V. » D. 5.000
Crimolois . .	30 VI 8h s 10' 10h s	NW SE	M S	n p	1k5 × 1k2	C. 15.000 V. » D. »
Remilly-s-Tille.	30 VI 8h20' s 5' 10h s 6' 2 VII 2h m 5'	W E	S et M	n	3k × 0k7	C. 20.000 V. 800 D. 2.000
Ruffey-l-Échirey	30 VI 8h30' s 7'	SW NE	S	n et p	2k × 0k3	C. 10.000 V. 20.000 D. »

DESIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Saint-Julien .	29 VI 10h s 5'	SW NE	M	n et p	3k × 0k4	C. 5.500 V. » D. 500

Canton de Dijon-Nord

COMMUNES 14 — GRÊLÉES 14

	29 VI 9h30' s	SW NE	S	n et N	3k5 × 3k	C. 20.000
Ahuy . . .	30 VI 8h s 4'	SW NE	M	n	3k × 2k5	V. 10.500
	1 VII 1h m 5'	SW NE	S	n et N	3k5 × 3k	D. »
	29 VI 8h30' s 10'					C. 10.000
Asnières . .	30 VI 11h s 5'	SW NE	M	n	E	V. 1.000
	1 VII ?					D. »
	29 VI 9h s 10'			p		C. 10.000
Bellefond . .	30 VI 8h s 8'	W E	S	n	E	V. 8.000
						D. 3.000
	28 VI 9h30' s	SW NE	M	p	2k × 1k	C. 24.000
Daix. . . .	9 VI 3h s	SW NE	M	p	2k × 0k5	V. 70.000
	30 VI 0h30' m	SW NE	S	p	4k × 1k	D. 2.000
	29 VI 9h s 10'	W E	S et M	n et N	4k × 1k5	C. 18.000
Étaules. . .	1 VII 0h30' m 15'	NW SE	S et M	N et P	4k × 2k	V. »
						D. 2.000
	29 VI 9h s 10'	W E	S et M	N et n	4k × 1k5	C. 7 000
Darois . . .	1 VII 0h30' m 15'	NW SE	S et M	N et P	4k × 2k	V. 500
						D. 500
	29 VI 4h s 10'		S et M	n		C. 16.000
Fontaines-l-Dij.	30 VI 9h s 5'	NW SE	M	p	3k × 2k	V. 90.000
	1 VII 1h30' m					D. 1.500
	28 VI 8h s 8'					C. 16.000
Hauteville . .	30 VI 0h30' m 12'	NW SE	S et M	p et n	3k × 2k	V. 1.500
						D. 500

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . . S Grêle mêlangée de pluie M	Grosseur des grêlons — N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Messigny . .	29 VI 9h s 15'	W E	S	n	4k × 3k	C. 40.000 V. » D. »
Norges-la-Ville	29 VI 9h s 15'	W E	M	p	1k × 1k	C. 4.200 V. 3.200 D. »
Plombières. .	29 VI 9h s 10'	SW NE		n	4k × 2k	C. 27.000
	30 VI 9h30' s 10'	SW NE	S et M	n	4k × 2k	V. 9.600
	1 VII 1h m 15'	SW NE		p	4k × 2k	D. 3.700
Savigny-le-Sec	29 VI 9h s 5'		S	N	3k × 2k	C. 6.000
	30 VI 8h s 10'	SW NE	S et M	n	2k5 × 1k5	V. 600
	1 VII 2h m 8'		S	N	3k5 × 1k5	D. 200
Talant, Vantoux	28 VI 9h s 4'			N	3k × 1k	C. 4.000
	29 VI 8h s 4'	SW NE	S	n	3k × 1k	V. 12.000
	30 VI 1h m 1'			N	3k × 1k	D. 2.000

Canton de Dijon-Ouest

COMMUNES 13 — GRÊLÉES 8

Corcelles-l-Monts	29 VI 9h s 30'	NW SE	S	p	1k5 × 0k3	C. 12.000
	30 VI 6h s 8'		S	n	3k2 × 2k4	V. 3.000
	1 VII 7h s		M	n	3k2 × 2k4	D. 7.800
Flavignerot .	26 VI 5h s 5'	W NE	S	n	3k × 1k	C. 7.200 V. 3.100 D. »
Lantenay . .	22 VI 5h s 5'	W E	M	n	2k × 2k	C. »
	1 VII 8h30' s 8'	SW NE	S	N	3k × 1k	V. 1.000
	3 VII 11h30' s 7'	SW NE	M	p	3k × 1k	D. »
Neuilly-l-Dijon	30 VI 8h s 20'	SW NE	M	n et p	2k × 1k5	C. 12 000 V. 3.000 D. 2.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mêlée de pluie	Grosseur des Grêlons — N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures	
Ouges . . .	30 VI 10h s 2'	SE NW	M	n	2k × 1k5	C.	20.000
						V.	5000
						D.	»
Pasques. . .	29 VI 9h s 12'	W NE	S	p et P	5k × 3k	C.	80.000
						V.	»
						D.	6.000
Prenois . . .	29 VI 9h30' s 5'	W E	S et M	p et N	E	C.	80.000
	1 VII 0h30' m 30"	SW NE	M	N		V.	»
						D.	7.000
Velars-s-Ouche	30 VI 9h s 20'	W E	M	n et p	4k × 1k5	C.	1.500
						V.	»
						D.	»

Canton de Fontaine-Française

COMMUNES 14 — GRÊLÉES 5

Chaume. . .	22 VI 5h m 5'	SW NE	S	n	3k × 1k	C.	8.000
						V.	»
						D.	4.000
Courchamp. .	13 V 5h s 5'	NE SW	M	n	2k × 1k	C.	18.000
	30 VI 6h m 3'	NW SE	M et S	N	3k × 2k	V.	8.000
						D.	10.000
Montigny-s-V.	29 VI 10h s 30"	W E	M	n	1k × 0k3	C.	»
						V.	»
						D.	500
Orain . . .	30 VI 5h30' m 15'	W E	S	N	2k2 × 0k8	C.	25.000
						V.	3.000
						D.	5.000
St-Maurice-s-V.	1 VII 9h s 2'	SW NE	M	p	3k × 1k	C.	»
						V.	»
						D.	»

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie.	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Canton de Genlis						
COMMUNES 27 — GRÊLÉES 27						
Aiserey . . .	30 VI 8h30' s 5' 1 VII 2h m 2'	W E W E	S et M M	n et N n et N	4k × 2k 4k × 2k	C. 53.600 V. » D. 1.600
Beire-le-Fort.	30 VI 9h s 5'	SW NE	S et M	n et p	3k5 × 1k	C. 11.900 V. » D. »
Bessey-les-Clt.	30 VI 9h s 6'	NW SE	S et M	p	2k × 2k	C. 52.400 V. 200 D. 21 700
Bretenières. .	30 VI 8h s 8'	W E	S et M	n	3k × 2k	C. 40.000 V. » D. 5.000
Cessey-s-Tille.	30 VI 11h s 15'	W SE	M	n et p	3k5 × 2k	C. 40.000 V. » D. »
Chambeire. .	30 VI 8h s 3' 30 VI 10h30' s 5'	N S	M S	n p	2k × 1k	C. 6.700 V. 100 D. 1.000
Collonges-l-Pr.	30 VI 8h45' s 7'	S N	S et M	n et N	5k3 × 1k5	C. 10.000 V. » D. 2.000
Échigey. . .	30 VI 9h s 10'	NW SE	M	N et p	1k5 × 2k	C. 18.100 V. » » D. 9.300
Fauverney. .	30 VI 7h30' s 10' 30 VI 10h30' s 20' 2 VII 2h m 15'	W E W E SW NE	M S M	n et N N et p n	1/2 du territ. 1/3 id. 1/4 id.	C. 60.000 V. 15.000 D. 4.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes | p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Genlis . . .	30 VI 8h s 30 VI 11h s 2 VII 2h m	SW NE	S et M	n et p	6k64 × 2k64	C. 52.500 V. » D. »
Izeure . . .	29 VI 9h15' s 1'	NW SE	S	p et P	E	C. 38.100 V. » D. 2.100
Izier. . . .	30 VI 10h s 2' 2 VII 2h m 10'	W E SW NE	S	p et P n et p	2k × 0k5 4k × 1k5	C. 90.000 V. » D. »
Labergement-F.	30 VI 8h s 1'	NW SE	M	n	2k5 × 2k	C. 1.500 V. » D. »
Longchamp .	30 VI 9h s 5'	SW NE	M	p	1k × 0k4	C. 7.500 V. » D. »
Longeault . .	30 VI 9h s 10'	NW S	S et M	n et p	2k × 1k	C. 2.200 V. 100 D. »
Longecourt. .	30 VI 9h s 10' 30 VI 10h30' s 10'	S N S N	S et M S	n et p p	3k × 1k5 1k × 0k5	C. 23.900 V. 400 D. »
Magny-s-Tille.	30 VI 10h s 10'	NW SE	S	p	6k × 2k	C. 195.000 V. » D. 23.400
Marliens . .	30 VI 8h45' s 5' 2 VII 2h m 8'	SW NE S N	S S	n et p p	3k × 2k5 3k × 2k5	C. 35.000 V. » D. »
Pluvault . .	30 VI 8h50' s 6'	W E	S	p	3k × 1k2	C. 42.300 V. 500 D. 2.700

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p. Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Pluvet . . .	30 VI 2'	NW SE	S et M	p et P	$5^k \times 4^k$	C. 100.000 V. » D. 30.000
Premières . .	30 VI $8^h45'$ s 10'	W E	M	p	$1^k \times 0^k8$	C. » V. » D. »
Rouvres. . .	30 VI 6^h s 10' 30 VI 10^h s 10'	SW NE	S et M	n et p	$4^k \times 1^k$	C. 105.000 V. » D. »
Tart-l'Abbaye .	30 VI 9^h s 5'	SE NW	S	p	$2^k \times 1^k2$	C. 36.500 V. » D. 12.300
Tart-le-Bas. .	30 VI 9^h s 5'	W E	S	p	$4^k \times 1^k5$	C. 27.900 V. 5.000 D. »
Tart-le-Haut .	14 VI 6^h s 1'	W E	S	N	$3^k \times 2^k$	C 64.200 V. » D. 2.300
Thorey-en-Plaine	30 VI 9^h s 2' 30 VI 11^h s 5'	W E W E	S S	n p	$3^k \times 5^k$	C. 12.000 V. » D. 4.000
Varanges . .	30 VI 9^h s 5' 2 VII 2^h m 10'	NW SE W E	S et M S et M	n et p n	$3^k \times 4^k$ $2^k \times 3^k$	C. 65.000 V. 2.000 D. 3.000

Canton de Gevrey-Chambertin

COMMUNES 32 — GRÊLÉES 18

Barges . . .	30 VI $8^h30'$ s 6'	W E	S	p	$2^k5 \times 2^k$	C. 20.000 V. » D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Broindon . .	30 VI 8h30' s 30'	SW NE	S	n	3k × 1k2	C. 16.000 V. 100 D. 300
Chambœuf. .	30 VI 7h30' s 5'	W E	S	n et p	1k5 × 1k	C. 4.300 V. 3.800 D. 1.200
Clémencey. .	30 VI 6h s 20'	SW NE	M	n	E	C. 2.000 V. » D. »
Corcelles-l-Cit.	30 VI 8h30' s 1' 10h s 2'	NW SE SW NE	M M	n n et N	2k × 3k E	C. 51.000 V. » D. 2.000
Détain et Bruant	30 VI 7h30' s 10'	W E	M et S	n et p	E	C. 11.500 V. » D. »
Épernay . .	30 VI 9h s	SW NE	S	P	2k5 × 2k	C. 20.000 V. 1.800 D. 5.300
Fénay . . .	30 VI 6h s 10' 9h s 6'	SW NE	M	n p	4k × 3k 4k × 3k	C. 72.000 V. 7.500 D. 4.000
Morey . . .	30 VI 1h m 15'	SW NE	M	n p	3k × 1k	C. 400 V. 500 D. 600
Noiron-s-Gevrey	30 VI 7h30' s 1' 8h30' s 30" 10h s 2'	NW SE NW SE SW NE	M	n Disques d'un diamètre d'une pièce de 5 f. en argent	1k × 0k5	C. 23.600 V. 8.300 D. 1.400
Quemigny-et-Poisot .	29 VI 7h s 3'	W E	S et M	n	2k × 1k5	C 11.000 V. » D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes — p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Saint-Philibert.	30 VI 9h30' s 15'	SW NE	M	p	2k × 1k2	C. 17.000 V. » D. »
Saulon-la-Chap.	30 VI 7h45' s 15' 9h15' s 20'	W E	M S	n p	2k5 × 1k	C. 62.500 V. 2.500 D. 10.000
Saulon-la-Rue.	30 VI 9h30' s 10'	SW NE	S	p	2k × 1k1	C. 25.000 V. » D. 1.000
Savouges . .	30 VI 7h30' s 40' 8h30' s 30' 9h30' s 1'30"	NW SE SW NE	M	n p N	E E 1k7 × 0k750	C. 11.500 V. 1.500 D. 4.000
Semezanges .	30 VI 7h s 3'	NW SE	S et M	p et N	2k × 1k	C. 7.200 V. 500 D. 1.400
Ternant. . .	30 VI 5h s 3'	WSW NE	M	n et p	5k × 0k8	C. 4.900 V. 500 C. 1.000
Urcy. . . .	29 VI 7h30' s 30' 30 VI 7h30' s 30'	E W	M	p	2k × 2k	C. 4.000 V. 1.000 D. 200
Canton de Grancey-le-Château						
COMMUNES 11 — GRÊLÉE 1						
Grancey-l-Chât.	29 VI 10h s 5'	W E	M	p et P	1k × 0k8	C. 7.800 V. » D. 500
Canton d'Is-sur-Tille						
COMMUNES 23 — GRÊLÉES 17						
Chaignay . .	29 VI 9h30' s 8'	NW SE	S	p et n	5k6 × 4k4	C. 260 000 V. 6.000 D. 34.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Crécey-s-Tille.	30 VI 5h s 30' 1 VII 1h m 30' 1 VII 11h s quelques minutes	W E	S	p	E	C. 40.000 V. 2.000 D. 5.000
Diénay . . .	1 VII 1h m 5'	SW NE	S	p	E	C. 54.500 V. 3.400 D. 4.000
Échevannes .	29 VI 9h32' s 12' 30 VI 5h30 m 10' 30 VI 11h s 12'	W E	S	p n p	E	C. 90.000 V. » D. 10.000
Épagny. . .	29 VI 9h s 8' 1 VII 2h m 6'	NW SE	S	P et p p et n	5h5 × 2h25 5h5 × 2h25	C. 80.000 V. 10.000 D. 10.000
Flacey . . .	29 VI 9h s 3'	W E	M	n et p	E	C. 16.000 V. 2.000 D. 2.000
Gemeaux . .	29 VI 6h s 15' 30 VI 1h m 15'	SW NE	S	p	4k × 2k	C. 125.000 V. 8.000 D. 42.000
Is-sur-Tille .	29 VI 9h s 15' 29 VI minuit 20'	NW SE	S S	n et p p	9k × 4h 9k × 8h	C. 100.000 V. 20.000 D. 20.000
Marçilly-s-Tille.	28 VI 9h s 20' 29 VI minuit 5'	NW SE	S	n et p p et P	3k × 3k 3k × 3k	C. 45.000 V. 2.000 D. 7.000
Marsannay-le-B.	30 VI 10h s 10' 1 VII 0h m 15'	NW SE	S	N et P	4k × 1k	C. 60.000 V. 1.500 D. 600
Saulx-le-Duc .	30 VI 5h s 3' 1 VII 1h m 8'	N S	M	n	E	C. 100.000 V. » D. 7.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes — p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Spoy . . .	29 VI 9h s 20' 1 VII 3h m 3'	SW NE W E	S M	p n	3k × 3k 3k × 3k	C. 24.000 V. » D. »
Tarsul . . .	29 VI 9h s 30'	NW SE	S	n et N	2k × 0k5	C. 15.000 V. » D. 1.500
Thil-Châtel .	29 VI 9h15' s 25' 30 VI 4h m 10' 30 VI 9h s 20'	SW NE	S	p	8k × 4k	C. 258.000 V. 2.000 D. 150.000
Vernot . . .	2 VI 1h m 10' 1 VII 3h m 15'	W E	M	p n	2k × 1k 2k5 × 1k5	C. 5.500 V. » D. 500
Villecomte. .	29 VI 10h s 15' 30 VI 5h m 10' 1 VII 1h m 20'	SW NE W E NW SE	S S S	n p P	4k × 2k5	C. 45.000 V. 1.000 D. 5.000
Villey-s-Tille .	30 VI 5h m 20' 1 VII 1h30' m 30'	SW NE N S	S S	n p	E	C. 15.000 V. 1.000 D. 4.000
Canton de Mirebeau COMMUNES 22 — GRÊLÉES 11						
Arceau . . .	2 VII 2h30' s 15'	S N	S et M	p et n	4k × 1k	C. 500 V. » D. 500
Belleneuve, Arçon, Savolles.	30 VI 8h10' s 6' 30 VI 10h s 9'	SW NE	M S	p n et p	5k4 × 2k2 5k4 × 2k2	C. 162.200 V. 1.000 D. 12.100
Bézouotte . .	30 VI 10h s 2'	NW SE	S et M	p	2k × 0k8	C. 4.000 V. » D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Blagny-s-Ving.	30 VI 9h s 15'	W E	M	n et p	3k × 2k	C. 13.700 V. 1.800 D. 1.000
Champagne-s-V.	7 VII 11h s 5'	W E	S	p	4k × 3k	C. 40.000 V. » D. 1.000
Cheuge . . .	30 VI 10h s 6'	SW NE	S	p et P	3k × 1k2	C. 35.000 V. 8.000 D. 2.000
Cuisercy . .	30 VI 10h30' s 5'	SW NE	S	p	4k × 3k	C. 90.000 V. » D. »
Mirebeau . .	30 VI 8h s 12' 30 VI 9h30' s 12'	SW NE	M	n et p	3k × 0k8	C. 27.200 V. » D. 3.000
Oisilly . . .	30 VI 8h s 15'	W E	M	N	3k × 0k3	C. 10.000 V. 1.000 D. 1.000
Renève . . .	30 VI 10h30' s 20'	W E	S	N	3k8 × 2k5	C. 48.000 V. » D. 17.000
Trochères . .	30 VI 10h s 10'	SW NE	S et M	N et P	2k × 1k8	C. 33.000 V. » D. »
Canton de Pontailler						
COMMUNES 19 — GRÊLÉES 14						
Binges . . .	29 VI 10h s 10'	SW NE	S	p	4k × 3k	C. 100.000 V. 7.000 D. 4.000

DESIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Cirey-l-Pontail.	30 VI 10h30' s 10'	S N	S	p et P	3k × 2k	C. 29.000 V. 300 D. 1.000
Cléry . . .	3 VII 9h s 3' 18 VIII 8h30' s 5'	E W W S	M M	p n et p	1k × 1k 1k × 0k4	C. » V. » D. »
Étevaux . .	30 VI 9h s 15' 30 VI 10h30' s 7'	W S SW NE	S et M S	p et n p et P	4k × 3k 3k × 2k	C. 25.000 V. » D. »
Heuilley-sur-S.	30 VI 9h s 15'	SW NE	M	N et p	3k × 1k	C. 33.900 V. » D. »
Lamarche-s-S.	30 VI 9h s 15'	W E	S	p	6k × 4k	C. 50.000 V. » D. 10.000
Marandeuil .	30 VI 9h45' s 6'	W E	S et M	N	2k × 0k9	C. 30.000 V. » D. »
Maxilly-sur-S.	30 VI 9h s 5'	SW NE	M	n	2k5 × 1k	C. 4.800 V. 2.200 D. 1.500
Montmançon .	30 VI 9h30' s 15'	NW SE	S et M	p	3k × 0k8	C. 8.500 V. » D. »
Pontailler . .	30 VI 8h30' s 20'	SSW NNE	M	N	3k × 1k5	C. 30.000 V. 40.000 D. »
St-Léger-Triey.	30 VI 9h s 1'	SW NE	S	n	2k × 1k	C. » V. » D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons — N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Talmay . . .	30 VI 9h30' s 10'	SW NE	M	p	5k × 2k	C. 30.000 V. 500 D. 4.000
Tellecey . .	30 VI 8h s 10' 30 VI 10h30' s 2'	W E SW NE	M	n p et P	3k × 1k5 1k × 0k5	C. » V. » D. »
Vonges . . .	30 VI 9h s 15'	SW NE	S	p et N	1k × 0k4	C. 5.000 V. » D. »

Canton de Saint-Seine-l'Abbaye

COMMUNES 19 — GRÊLÉES 7

Bligny-le-Sec .	2 VI 3h45' s 10'	N S	S et M	n	2k × 1k5	C. » V. » D. »
Curtil-St-Seine.	29 VI 9h30' s 15' 30 VI 4h m 20' 1 VII 1h m 20'	W E SW NE NW SE	S M M	p et P p p et P	3k9 × 2k 3k9 × 2k 3k9 × 2k	C. 28.000 V. » D. 4.000
Francheville .	1 VII 10h s 8' 3 VII 4h m 8'	NW SE NW SE	M M	p p	Village et au NW sur 15 hectares environ	C. 6.000 V » D. »
Panges . . .	29 VI 9h s 6' 30 VI minuit 8'	S NE SW NE	M et S S	p n	4k × 2k 4k × 3k	C. 30.000 V. 200 D. 5.000
Saussy . . .	29 VI 10h s 5' 30 VI minuit 3'	SW NE	S M	N N	E	C. 6.200 V. » D. 500
Trouhaut . .	29 VI 9h30' s 3' 30 VI 9h s 3' 4 VIII 5h s 2'	W E W E NW SE	S S S	n et p n et p p	0k8 × 0k4 0k8 × 0k4 0k5 × 0k3	C. 4.100 V. » D. 400

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons — N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Val-Suzon . .	29 VI 9h30' s 5' 1 VII 0h30' m 3'	SO NE	M S	p et P p et P	7k × 2k5 7k × 2k5	C. 15.000 V. » D. »

Canton de Selongey

COMMUNES 10 — GRÊLÉES 9

Boussenois. .	29 VI 5h m 5' 1 VII 1h m 5' 2 VII 4h m 3' 27 VII 4h s 8'	SW NE S N SW NE N S	S M M M	n et p n et p n et p p	1k5 × 1k 4k × 3k 4k × 4k 4k × 4k	C. 26.000 V. 87.000 D. 5.000
Chazeuil . .	29 VI 9h30' s 10' 30 VI 6h m 20' 30 VI 11h30' s 10' 2 VII 2h m 10'	SW NE W N SW NE NW SE	S S M M	p et P n p et P p	5k × 3k 5k × 4k 3k × 2k 4k × 1k5	C. 80.000 V. 1 500 D. 8.500
Foncegrive. .	1 VII 1h m 15'	NW SE	S et M	n	3k × 1k5	C. 7.000 V. » D. »
Marey-s-Tille .	1 VII 1h m 6'	W E	S	n	3k × 2k	C. 2.500 V. » D. »
Orville . . .	29 VI 10h s 10' 30 VI 6h m 8' 1 VII 1h m 5' 2 VII 3h m 5'	SW NE SW NE SW NE S N	M S S S	n n p p et n	2k5 × 1k2	C. 100.000 V. » D. 15.000
Sacquenay. .	29 VI 9h30' s 2' 30 VI 6h m 15' 1 VII 1h m 5'	SW NE	S	p N N	5k × 4k	C. 350.000 V. 100.000 D. 50.000
Selongey . .	29 VI 10h s 1' 30 VI 5h m 2' 1 VII 1h m 30' 2 VII 2h m 1'	SW NE NW SE S N NW SE	M S et M S S	n p n et p n et p	7k × 3k5	C. 256.000 V. 42.800 D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. . . . M Grêle mélangée de pluie.	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Véronnes-les-Gr.	29 VI 10h s 3' 30 VI 1h m 3'	SW E	S et M	p	4k × 2k5	C. 30.000 V. » D. 30.000
Véronnes-les-P.	29 VI 10h s 3' 30 VI 1h m 3'	NW E	S et M S et M	N N	2k × 0k8 2k × 0k8	C. 10.000 V. » D. 5.000

Canton de Sombernon

COMMUNES 27 — GRÊLÉES 21

Sombernon.	30 VI 8h s 15' 1 VII 0h m 20'	SW NE SW NE	S S	n et N n et N	2k5 × 1k5 2k5 × 1k5	C. 75.000 V. 2.400 D. 3.500
Agey . . .	30 VI 10h s 20' 1 VII. 0h m 15'	SW NE	M	N et p	3k × 2k	C. 11.800 V. 3.700 D. »
Ancey . . .	29 VI 8h15' s 10' 1 VII 1h m 12'	SW NE	M	n et p	6k × 2k5	C. 3.100 V. 1.200 D. 1.000
Aubigny-les-S.	29 VI 9h s 15'	SW NE	M	n	1k5 × 1k	C. 6.000 V. » D. 2.000
Barbirey . .	13 VII 9h30' s 10'	W E	S	N	1k5 × 1k	C. 10.000 V. 40.000 D. »
Baulme-la-Roche	29 VI 9h25' s 8' 1 VII 0h30' 6'	SSW NNE SSW NNE	M et S S	N N	2k × 3k 2k × 3k	C. 60.000 V. 17.000 D. 15.000
Blaisy-Bas . .	30 VI minuit 10'	NW SE	S et M	n et p	2k × 2k	C. 8.000 V. 300 D. 700

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons. N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Blaisy-Haut .	29 VI 9h s 5' 30 VI minuit 8'	S N S N	S et M S	p n	5k × 3k	C. 76.000 V. 1.500 D. 12.000
Bussy-la-Pesle.	29 VI 9h30' s 20' 1 VII 1h m 10'	SW NE SW NE	M S	N p	1k5 × 1k 1k5 × 1k	C. 13.200 V. 900 D. 900
Échannay . .	29 VI 7h30' s 10' 30 VI 11h30' s 20'	NW SE SW NE	M S	n et p p et P	E E	C. 90.000 V. 5.000 D. 10.000
Gergueil . .	29 VI 9h s 10' 30 VI 7h30' s 10' 11h30' s 5'	W E W E W E	S et M S et M M	n et p n et p	1k2 × 0k8 id.	»
Gissey-s-Ouche	29 VI 8h40' s 4'	SW NE	M	p	sur le village	»
Grenant. . .	29 VI 8h30' s 5' 1 VII 0h30' 15'	N SE W NE	S et M S	n p et P	2k5 × 1k5 2k5 × 1k5	C. 30.000 V. » D. »
Lachaleur . .	29 VI 9h s 5' 30 VI 11h s 5'	W E	M	n	2k × 2k	C. 15.000 V. » D. 900
Màlain . . .	30 VI 9h30' s 30'	SW NE	S et M	n et p	5k × 3k	C. 30.000 V. 50.000 D. 40.000
Mesmont . .	29 VI 9h30' s 10' 30 VI 11h30' s	NW SE N S	M S	n et P n et P	3k × 2k5 3k × 2k5	C. 70.000 V. 40.000 D. 10.000
Montoillot . .	29 VI 9h s 10' 30 VI minuit 10'	NW SE NW SE	M S et M	n et p p	4k × 3k 4k × 3k	C. 16.000 V. 1.500 D. 4.500

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Pràlon . . .	29 VI 9h s 15' 30 VI minuit 20'	W E W E	M M	n et p P	3k × 1k 2k × 1k	C. 20.000 V. 32.000 D. 5.000
Remilly-en-M.	29 VI 9h s 30' 1 VII 0h 15'	SW NE SW NE	S et M S et M	p p	5k × 5k 5k × 5k	C. 105.600 V. 60.000 D. 52.400
St-Victor-s-Ouc.	29 VI 4h s 1h	NW SE	M	n et p	2k × 1k	»
Savigny-s-Mâl.	29 VI 9h30' s 7' 1 VII 0h30' 10'	W E SW NW	S S	n p	E	C. 90.000 V. 50.000 D. 20.000

Canton de Flavigny

COMMUNES 23 — GRÊLÉES 17

Alise . . .	30 VI 11h45' s 15'	SW. NE	S	p	E	C. 40.000 V. » D. 10.000
Bussy-l-Grand.	1 VII 0h m 6'	W E	S et M	n et N	6k × 5k	C. 150.000 V. » D. 30.000
Corpoyer-l-Chap.	30 VI minuit 15'	SW NE	S	n et p	3k5 × 2k5	C. 40.000 V. 7.000 D. 8.500
Darcey . . .	30 VI 11h s 30'	NW SE	S	n	5k5 × 3k5	C. 125.000 V. 25.000 D. 25.000
Flavigny . .	30 VI 11h s 5'	SW NE	S	n	E	C. 186.100 V. 71.000 D. 61.100

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p. Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Frolois . . .	5 VIII 4h s 5'	W E	S et M	n	2k5 × 1k	C. 200.000 V. » D. »
Gissey-s-Flavi..	1 VII 0h m 10'	W E	S	p	4k × 3k	C. 200.000 V. » D. »
Grésigny . .	30 VI 11h30' s 5'	SW NE	S	n et p	2k3 × 3k5	C. 90.000 V. 50.000 D. 10.000
Hauteroche . .	1 VII 0h10' m 4' 5 VIII 6h s 12'	W E S N	M M	p n	3k8 × 3k 2k8 × 0k8	C. 135.000 V. 40.000 D. 17.500
Jailly-l-Moulins	30 VI 11h30' s 6' 5 VIII 7h s 7'	S N S N	M M	n n	1k8 × 1k 3k × 3k	C. 20.000 V. 2.000 D. 400
Laroche-Vann.	1 VII 0h30' m 10'	SW NE	S	n et p	3k × 3k	C. 175.000 V. 40.000 D. 17.500
Marigny-le-Cahouet .	30 VI 11h30' s 15'	W E	M	p et n	E	C. 65.000 V. 20.000 D. »
Ménetreux-le-Pitois .	30 VI 10h30' s 10'	SW NE	S	n	2k × 1k	C. 3.000 V. » D. »
Mussy-la-Fosse	30 VI 11h45' s 15'	W E	S et M	p	5k × 5k	C. 30.000 V. 4.000 D. 3.000
Pouillenay. .	1 VII 0h15' m 30'	SW NE	S et M	n et p	3k5 × 2k	C. 144.000 V. 80.000 D. 12.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Thenissey . .	30 VI 11h s 2h 1 VII 0h à 1h m	SW NE	M	p et n	2k × 1k	C. 2.000 V. » D. 2.000
Venarey . .	1 VII 0h m 15'	SW NE	S	p et P	4k × 1k	C. 50.000 V. » D. 2.000
Canton de Montbard COMMUNES 27 — GRÊLÉES 11						
Crépand . .	30 VI 11h30' s 15'	SW NE	M	n et N	3k5 × 2k	C. 2.000 V. » D. 500
Fain-l-Montb.	4 VI 5h s 10'	NE SW	M	n	1k5 × 1k5	C. 8.000 V. » D. »
Fain-l-Moutiers	3 VIII 1h30' s 12'	NE SW	M	n	1k5 × 0k8	C. 8.000 V. » D. »
Lucenay-le-Duc.	1 VII 0h m 15'	SW NE	M et S	p	3k × 1k5	C. 50.000 V. » D. »
Montbard . .	30 VI 11h35' s 12'	SSW NNE	S et M	N	10k × 2k5	C. 33.200 V. 200 D. 5.000
Montigny-Montf.	1 VII 0h m 15'	NE SW	S et M	N et P	4k × 1k5	C. 60.000 V. 175.000 D. 15.000
Nogent . . .	4 VI 5h s 10'	NE SW	M	n	1k5 × 1k	C. » V. » D. »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . . M Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
St-Germain-les Senailly . .	20 v 3h35' s 40'	NE SW	M	n	4k × 2k5	C. » V. » D. »
St-Remy . .	1 VII 0h m 6'	SW NE	M	n	4k × 1k5	C. » V. » D. »
Senailly. . .	20 v 3h30' s 15'	N S	S et M	n	1k × 2k	C. » V. » D. »
Villaines-l-Prév.	1 VII 0h m 1h30'	S N	M et S	n et p	4k × 2k2	C. 75.300 V. » D. 3.600
Canton de Précy-sous-Thil COMMUNES 19 — GRÊLÉES 14						
Braux . . .	30 VI 11h15' s 7'	W NE	S	n	6k × 4k	C. 46.000 V. 27.000 D. 2.000
Brianny. . .	30 VI 11h s 1h	NW NE	M	n et p	E	C. 72.000 V. » D. 3.000
Clamerey . .	30 VI 11h s 10'	SW NE	M	n	8k × 3k	C. 13.600 V. 1.500 D. »
Dampierre-en-M.	29 VI 11h s 5'	SW NE	M	n et N	3k × 2k	C. 45.000 V. » D. »
Fontangy . .	30 VI 4h s 2' 1 VII 0h m 5'	W E W E	S M	n n	8k × 3k E	C. 75.000 V. 6.000 D. »
Marcigny-s-Thil	30 VI 11h30' s 20'	W E	S et M	p et N	3k × 3k	C. 30.000 V. » D. 9.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Montigny-St-B.	30 VI 10h s 30'	SW NE	M	n	2k × 0k8	C. 8.000 V. » D. »
Nan-sous-Thil.	30 VI 7h s 1' 11h s 12'	NW SE S N	M M	p n et p	1/3 du territ. 4k × 0k4	C. 45.000 V. 50.000 D. 15.000
Noidan . . .	30 VI 11h s 5'	SW N	M	n	2k × 0k8	C. 5.100 V. 11.000 D. 300
Précy-sous-Thil	30 VI 10h3' s 5'	SW NE	M	p	3k × 1k	C. 5.000 V. » D. »
Roilly . . .	30 VI 11h30' s 12'	W E	M	p	2k × 1k7	C. 10.200 V. » D. »
Rouvray . .	27 VI 10h s 25'	SW NE	M et S	n et p	0k9 × 0k12	C. 1.800 V. » D. 200
Thostes. . .	29 VI 6h s 10'	E W	M	n	3k × 1k	C. 7.900 V. » D. »
Vic-sous-Thil.	30 VI 10h30' s 6'	SW NE	M	fèves	2k × 1k5	C. 2.500 V. » D. 1.600
Canton de Saulieu COMMUNES 12 — GRÊLÉES 6						
Lamotte-Tern.	30 VI minuit 7'	SW NE	S	n et p	4k × 2k	C. 60.000 V. 5.000 D. 5.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes — p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Laroche-en-Br.	29 VI 10h s 15'	NW SE	M	n et p	3k × 6k	C. 65.000 V. » D. 4.000
Saint-Didier .	16 VI minuit 45'	W E	M	N	8k × 5k	C. 2.000 V. » D. 1.000
Saint-Germain.	29 VI 10h30' s 10'	SW NE	S	p et P	7k5 × 2k	C. 80.000 V. » D. 30.000
St-Léger-de-F.	30 VI 6h s 5' 11h30' s 10'	NW SE	M et S S	n n	8k × 3k 8k × 3k	C. 6.000 V. » D. 1.000
Thoisy-la-Berc.	2 VII 2h m 8' 5 VIII 6h30' s 10'	W E S N	M M	n n	0k × 0k4 2k × 2k	C. 24.000 V. 1.000 D. 2.500

Canton de Semur

COMMUNES 29 — GRÊLÉES 16 .

Charigny . .	1 VII 1h m 5'	N S	S	p	3k × 2k	C. 8.500 V. 4.200 D. 1.200
Chassey. . .	1 VII minuit 10'	SW NE	S	n	E	C. 25.000 V. 3.500 D. 4.000
Courcelles-l-S.	28 VI 11h s 15' 29 VI 5h s 6'	W SW W	S et M S et M	n n	3k × 2k3 4k × 2k5	C. 10.000 V. » D. »
Flée. . . .	30 VI 11h30' s 30'	S N	M	n	1k5 × 1k	C. 40.000 V. » D. »

DESIGNATION des COMMUNES	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Genay . . .	1 VII 11h s 15'	W E	S et M	n et p	3k × 0k5	C. 30.000 V. » D. »
Juilly . . .	1 VII minuit 20'	S N	S	p	1/5 du territ.	C. 61.500 V. 17.000 D. »
Magny-la-Ville	28 VI 4h30' s 5'	NW SE	S et M	p	L. E. larg 0k5	C. 70.000 V. »
et Souhey. .	30 VI 11h30' s 6'	W E	M	n	id. × 2k	D. 7.000
Massingy-l-Sem.	30 VI 11h45' s 15'	SE NE	S	N	2k5 × 1k	C. 23.000 V. » D. »
Montigny-s-A.	30 VI 10'	SW NE	M	n et p	E	C. 33.900 V. » D. »
Pont et Massène	30 VI 11h30' s 15'	SW NE	S	N	3k × 1k5	C. 70.000 V. »
et St-Euphrône.						D »
Semur . . .	30 VI 11h s 15'		S	p et n	1k × 0k2	C. 400
	2 VII 5h s 10'		M		4k × 2k	V. » D. »
Torcy . . .	2 VII 11h30' s 30'	S N	M	n	4k × 3k	C. 7.200 V. » D. »
Vic-de-Chassen.	29 VI 11h s 10'	S N	M	n	1k5 × 0k3	C. 2.700 V. » D. 300
Villeneuve-s-Ch.	30 VI 11h s 30'	NW SE	S et M	p	2k6 × 2k	C. 24.300 V. » D. 1.500

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Canton de Vitteaux						
COMMUNES 29 — GRÊLÉES 9						
Arnay-s-Vitteaux	30 VI 11h s 30'	SW NE	M	n et p	4k × 2k	C. 135.000 V. 36.000 D. 2.500
Beurizot . .	5 VIII 3h s 15'	SE NW	M	p et n	3k5 × 1k	C. 7.000 V. 5.000 D. 1.000
Brain . . .	30 VI minuit 5'	SW SE	S	p	E	C. 45.400 V. 11.100 D. 5.000
Marcilly-Dracy.	29 VI 11h s 4' 30 VI minuit 6'	S N S N	M M	p p	1k1 × 2k 2k × 2k5	C. 15.000 V. » D. »
Sainte-Colombe.	30 VI 11h30' s 6'	W NE	S	n et p	3k × 2k3	C. 20.000 V. 1.200 D. »
Velogny . .	30 VI 11h s 30'	SW NE	M	n	3k × 1k	C. » V. » D. »
Vesvres. . .	6 VIII 5h s 10'	NW SE	M et S	p et n	E	C. 4.500 V. » D. »
Villeferry . .	1 VII minuit 3'	W E	S et M	n et N	2k × 1k	C. 11.800 V. » D. 5.500
Vitteaux . .	5 VIII 5h s 5'	SE NW	M	n	2k × 0k5	C. » V. » D. »

§ 10. — *Résumé par triage des phénomènes de la grêle dans les bois*

Les tableaux qui suivent sont les résumés des réponses à notre questionnaire fournies par MM. les agents forestiers qui nous ont été transmises par M. le conservateur des forêts. Les colonnes sont tout à fait analogues à celles des tableaux précédents, elles ne demandent pas d'explications pour être lues.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE : Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons : N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Inspection de Beaune						
Angoste Forêt de Marcheseuil, canton de Buan .	29 VI 8h30' s 10' 30 VI 11h s 10'	W E W E	M M	n n	1k5 × 0k7 1k5 × 0k7	Jeun. taillis retardés de quelq. mois
—						
Antheuil For. d'Anth. Forêt de Vouvoy	30 VI 7h s 7'	SW NE	S	n et N	4k × 2k5 3k × 1k5	115 h. de taillis fortement endommagés.
—						
Antigny Forêt d'Auxant	1 VII 0h10' m 10'	SW NE	S	n	4k × 3k	Les jeunes taillis ont seuls souf.
—						
Aubaine Tout le triage .	30 VI 6h30' s 20'	SW NE	M	n et N	E	Nuls
—						
Bessey (Clavoillon) Forêt de Savigny (1) . . For. de Bessey (2)	4 VI 6h30' s 30' 20 VI 5h s 30'	NE SW NE SW	M M	n p	2k × 0k4 (1) 2k × 0k4 2k × 0k4 1k × 0k5 (2) 2k × 0k4 0k8 × 0k5 0k9 × 0k5 1k9 × 0k4	Les taillis au-dessous de 8 ans ont seuls souffert.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n N.-ieelles p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
For. de Mavilly(3)	30 VI 7h s 30'	SW NE	M	N	0h9 (2) 0h6 1h5 × 0h9 0h9 × 0h4 1h5 × 0h5 1h6 × 0h9	Le dégât serait de 0 fr. 75 par hectare.
For. de Bouze(4)	2 VII 7h30' s 30'	NW SE	M	n	1h (4) × 0h25 1h × 0h25	
Forêt de Nantoux (5)	4 VII 8h30' s 1h	W E	M	n	0h25 (5) × 0h20 0h25 × 0h20	
—						
Bligny-s-Ouche Forêts de Bligny et de Lusigny.	30 VI 3h s 2'	SW NE	S	N	6h × 4h	Néant
—						
Bouilland For. de Bouilland	30 VI 7h s 10'	SW NE	S	N	2h × 1h	100 fr.
—						
Buan For. de Jaugey et Blangey. .	29 VI 8h30' s 12' 30 VI minuit 5'	SW NE	S et M	n	2h × 1h5	Jeun. taillis au-dessous de 8 ans retardés.
—						
Châteauneuf For. de Semarey Commarin et Châteauneuf . .	29 VI 9h s 1h 30 VI 0h30' m 45'	SW NE	M S et M	n et p	Forêts de Semarey et Commarin entièrement. Châteauneuf 1h5 × 1h	Nuls

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle pâteuse ou pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes — p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Colombier Forêt de Chaudenay-la-Ville .	30 VI 8h s 10'	SW NE	M	n et N	0k4 × 0k2	Nuls
—						
Corberon Forêt de Villy-le-Brûlé . . .	30 VI 8h20' s 5'	SW NE	M	p et P	2k × 1k	35 arb. cas. 3 chênes anciens 2 modernes 30 baliveaux
—						
Corcelle-s-Serrig. For. de Serrigny et Corgoloin .	30 VI 8h s 10'	SW NE	S	p et P	4k × 4k	Nuls
—						
Essey For. de Meilly et d'Essey . .	29 VI 8h45' s 15' 30 VI minuit 10'	SW NE	M	n et p	2k × 0k8 1k2 × 0k6	Les jeunes taillis ont seuls souff.
—						
Grandchamp Forêt de Born.	30 VI 8h45' s	SW NE	S et M	P	4 kil. car.	Nuls
—						
Ivry Forêts d'Ivry et Cussy-la-Colonne	30 VI 6h30' s	S N	S	p	E	Néant

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Maligny Forêt de Chassenoy . . .	30 VI minuit 3'	SW NE	S	p	$6^k \times 3^k$	Nuls
—						
Molinot For. de Lachassagne (1) — Molinot (2) .	30 VI 6h10' s 20'	SW NE	S et M	p et P	1^k (1) 1^k2 $2^k \times 1^k$ (2)	Les jeunes taillis ont seuls souffert.
—						
Montby Forêt de Montby	30 VI 8h30' s 10'	SW NW	M	p et P	$1^k5 \times 0^k6$	Nuls
—						
Montceau Forêt de Grandmont (1) et de Montceau (2) .	1 VII 6h s 10'	SW NE	M	n et p	1^k (1) $\times 0^k6$ 1^k2 (2) $\times 0^k9$	Nuls
—						
Borne Forêt de Borne.	30 VI 8h30' s 7'	SW NE	S	N et comme des billes de billard	E	150 f.
—						
Saint-Romain Tout le triage .	30 VI 8h s 3'	W E	S	N	E	Dégâts peu sensibles.
—						
Thorey-s-Ouche Forêts de Thorey Aubaine et Bligny-s-Ouche .	28 VI 10' 29 VI 10'	NW SE	S et M	n	$5^k \times 3^k$	Les jeunes pousses seules ont été atteintes

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S : Grêle sèche. M : Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Thury For. de Thury (1) et de Coëffaut (2)	30 VI 6h s 15'	S NE	S et M	p et N	(1) 420 hect. (2) E	Les jeunes taillis ont seuls souffert.
—						
Voudenay Forêts de Voudenay-l'Eglise. . Viscolon. . . Magnien. . . au bois derrière La Grimaude . Montluzot . . Maizières . . Fontaine . . Arnay . . . Bois de Boulère	29 VI 8h s 10' 30 VI minuit 5'	SW NE	S	N p	10k × 5k	Taillis de 10 à 12 ans retard. de 6 m.
Inspection de Châtillon (Sud)						
Aignay-le-Duc Forêt d'Aignay	29 VI 11h s 10' 30 VI minuit 15'	NW SE W E	S S et M	n et P	4k × 2k	Les jeunes taillis sont assez endommagés
—						
Rulot Forêts de Bure et de Changey.	29 VI 11h s 30' 21 VII 5h s 10'	SW NE	M	p n	3k × 1k5 6k × 0k3	1re chute dégâts nuls. — 2e chute Retard dans la végétat.
—						
Beaulieu For. de Beaulieu et du Puiset. .	30 VI minuit 15'	W E	S	p et n	E	Jeun. taillis ont beaucoup souffert.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle, échs. . . . S. Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cult ées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Beaunotte						
For. de Beaunotte					E	50 f.
Mauvilly. . .	30 vi 11h30' s 10'	W E	S	p	4 coupes seul.	50 f.
Meulson. . .					E	25 f.
Quemigny . .					E	»
Bellenod. . .					»	
—						
Bure						
Forêt de Bure .	30 vi 11h s 8'	NW SE	M	n et p	3h × 2h5	80 f.
—						
Essarois						Dégâts peu
For. de Châtillon	1 vii 1h m 15'	SW NE	S et M	n et p	6h × 3h	importants
Essarois. . .	1 vii 1h m 10'	W E	S et M	n et p	6h × 1h5	80 f.
—						
Leuglay						
For. de Voulaines	1 vii 0h30' m 10'	SW NE	M	n	2h × 2h	Néant
	27 vii 4h s 8'	NE SE		p		
						Jeunes taillis de 10
Lugny . . .	1 vii 0h30' m 10'	SW NE	M	n	E	ans et au-dessous ont été atteints.
—						
Moitron	29 vi 11h20' s 10'		M			
Tout le triage .	30 vi 0h15' m 12'	W E	S et M	n et p	2h5 × 5h5	7 à 800 f.
—						
Montmoyen						
Forêts de Montmoyen et de						Les taillis
Hierce . . .	1 vii minuit 15'	W E	S	n	E	de 1 à 6 ans ont beauc. souffert.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Recey For. des Pierges les Brosses . . Châtel . . .	1 VII minuit 20'	N NW SSE	S et M	N	325 hect.	Les jeunes taillis ont souffert 16 arbres arrachés
—						
St Broing les-Moines. Forêts du Sarcey St Broing . .	29 VI 10h30 10' 30 VI 11h45' s 10'	NW SE NW SE	M S	n p et P	E 5k × 1k5	Les taillis de 2 à 8 ans ont souffert
—						
Terrefondrée forêt de Terrefondrée . . .	30 VI 11h45' s 10' 5 VIII 3h10' s 5'	NW SE S N	S M	p et P n	7k × 2k 0k720 × 0k4	Les taillis au-dessous de 6 ans ont beaucoup souffert. 27 arbres arrachés
—						
Villiers-le-Duc . Triage du centre	1 VII 1h m 15'	SW NE	S et M	n et p	2k5 × 1k8	Dégâts peu importants
—						
Barlot Canton du Puiset	1 VII 1h m 15'	SW NE	S et M	N	1k5 × 2k	700 f.
—						
Val-des-Choux Forêt de Châtillon	1 VII 1h m 10'	SW NE	S et M	n et p	3k × 2k	Les j. tail. ont seuls souf. 180 arbres bris. ou arrachés
Inspection de Châtillon (Nord)						
Autricourt Forêts de Val du Puits Chaumont-l-Bois Belan-s-Ource . Grancey-s-Ource	20 V 5h s 8'	SW NE	M	n	6k × 3 et 4k	Dégâts peu importants

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des grêlons N Noix n Noi-elles p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Belan-s-Ource Forêt de Belan	20 v 10h m 10' 25 viii 3h s 5'	SW NE S N	M	p	4k × 1k 1k5 × 1k	Néant
—						
Chambain For. de Chambain	1 vii 0h25' s 5' 5 viii 3h s 5'	SW NE	S M	N n	4k × 1k	1.500 f.
—						
Gurgy-l-Château Forêts de Gurgy de Faverolles .	1 vii 1h30' m 3' 5 viii 9h30' s 6'	NW SE SW NE	S M	p p	0k8 × 1k5 1k2 × 1k1	15 f. l'hect. 2 f. l'hect.
—						
Gurgy-la-Ville Forêt de Gurgy	1 vii 1h m 5' 5 viii 3h s 6'	SW NE	S M	n p	2k × 1k5	800 f.
—						
Lachaume Forêts de Lachaume (1) Lucey (2) . . Lesgoulles (3) .	1 vii 1h m 25' 5 viii 2h s 35'	SW E S N	S M	n et p n et p	5k (1) × 2k 0k8 (2) × 0k3 4k (3) × 2k	300 arbres brisés ou arrachés
—						
Lachaume For. de Lachaume	1 vii 0h30' m	SW NE	M	p	2k5 × 2k5	Néant
—						
Lesgoulles Forêt de Lesgoulles .	1 vii 1h5' m 25' 5 viii 2h5' s 35'	SW E S N	S M	p	3k8 × 2k	Néant

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle ; ch he. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons , N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Leuglay						
For. de Faverolles	1 VII 0h30' m 10'	SW NE	M	n	E	Néant
de Leuglay . .	27 VIII 4h s 10'	NW SE		p	E	
—						
Lignerolles						
For. de Lachaume	1 VII 1h m 25'	SW E	S	p	3h × 0h6	Dégâts sans importance
—						
Lucey						
For. de Lachaume	1 VII 1h m 25'	SW E	S	p	3h × 1h5	40 arbres arrachés
de Lucey . .	5 VIII 2h s 35'	S N	M		0h8 × 0h3	
—						
Montigny-s-Aube						
For. de Courban	3 VII 5h s 15'	SW NE	M	p	8 hect.	Néant
—						
Noiron-s-Seine						
For. de Charme-Boulerain . .						
de Noiron . .	29 VI 10h30' s 10'	SE NW	M	n	2h × 0h6	Néant
—						
Pothières					2h3 × 0h6 (1)	
Forêt de Charrey (1)	27 VI 5h s 5'	NW SE		p	0h8 × 0h6 (2)	
de Villers (2) .			M			
de Sauxone (3).					0h4 × 0h6 (3)	Néant
de Bouix (4) .	29 VI 10h30' s 10'	SW NE		n	1h5 × 1h5 (4)	
de Charme-Boulerain (5)					2h5 × 1h5 (5)	

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Pothières Forêts de Bouix de Charme Boulerain.	29 VI 9h s 1h	SW NE	M	n	1k5 × 1k5 2k5 × 1k5	Néant
—						
Recey-s-Ource Forêt de Recey	1 VII 0h m 20'	W E	S	p	2k5 × 0k8	Néant
—						
Riel-les-Eaux Forêts de Riel. Montigny . .	2 VII 3h30' s 10' 27 VII 2h15' s 3'	NW SE SW NE	M	p	3k × 1k5 0k9 × 0k8	Néant
—						
Riel-les-Eaux Forêt de Vigne Rouget	2 VII 3h30' s 15'	NW SE	M	p et n	2k5 × 1k4	Néant
—						
Val du Puits Forêts de Val du Puits Grancey. . .	20 V 5h20' s 10'	SW NE	M	n	2k × 2k 1k × 2k	Insignifiant
—						
Villers-Patras Forêt de Villers- Patras . . .	27 VII 5h s 5'	NW SE	M	p	2k3 × 0k6	Néant
—						
Voulaines For. de Voulaines Leuglay . . .	27 VII 4h s 6'	NE SE	M	p	2k × 1k	Néant

DESIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Inspection de Dijon (Est)						
Athée Forêt d'Athée . Magny-Montarlot Poncey . . .	30 VI 9h10' s 5'	W E	S	p	4k × 5k	Dégâts im-importants pour les taillis au-dessous de 8 ans.
—						
Binges Forêt de Binges	29 VI 8h s 5'	W E	M	p	0k5 × 0k2	Néant
—						
Champdôtre For. de Soirans Tréclun . . . Champdôtre .	3 VI 9h s 5'	SW NE	S	p	1k5 × 1k8	Les taillis de 1 à 3 ans comp. mutilés ; ceux de 3 à 7 ans un peu moins. au-dess. de 7 ans peu importants
—						
Chazeuil For. de Chazeuil	29 VI 10h s 30 VI 6h m 1 VII 10h s	SW NE	M	n	néant	Néant
—						
Chevigny-Saint-Sauveur For. de Crimolois	30 VI 9h45' s 10'	SW E	M	n et p	0k7 × 0k6	Pas importants. Pousses coupées et talées.
—						
Diénay For. d'Is-sur-Tille de Diénay . .	1 VII 1h m 15'	W E	S	n et p	10k × 4k	Dégâts peu appréciables

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons — N Noix D Noisettes P Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Epagny Forêt des Lavorettes .	29 VI 9h25' s 10' 30 VI minuit 5'	NW SE	S	p p	E	Taillis de 1 à 10 ans. Dommages difficiles à apprécier maintenant
—						
Etaules For. de Val-Suzon	29 VI 9h30' s 10' 1 VII 1h m 7'	W E	M S	p p	5k × 3k	Néant
—						
Etevaux Forêts de Saint-Léger. . . Cirey. . . . Etevaux. . .	30 VI 9h s 15'	S N	M	n et p	4k	Peu importants.
—						
Fontaine-Française For. de St Maurice sur-Vingeanne.	25 VI 5h m 2'	SW NE	M	n et p	0k35 × 8k25	20 f.
—						
Heuilley-s-Saône For. d'Heuilley. de Talmay . .	30 VI 9h s 10' 2 VII 8h s 10'	SE SW	S M	n et p	»	Insignifiants
—						
Jancigny Forêt de Renève	1 VII 11h s 15'	SW NE	S	p	1k × 0k8	Dans les jeunes tail. les pousses de l'année ont été avariées

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. . . M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Labergement-les-Auxonne.						
For. de Flagey (1)	19 v 4h30' s 10'	NE SW	S et M	n	(1 et 2) 0h8 × 0h5	Néant
Labergement (2)	15 VIII 3h15' s 5'	N S	M		(1 et 2) 1h5 × 0h8	
—						
Labergement-F.						(1) Dégâts insignif.
Forêts de Labergement (1) .	30 VI 9h s 10'	SW NE	M	n et p	(1) 0h9 × 0h6	(2) Jeunes tail. ont été atteints.
Cessey-s-Tille (2)					(2) 0h8 × 0h5	
—						
Lamarche						
For. de Lamarche	30 VI 10h s 7'	NW SE	S	p	3h × 1h	sans importance.
—						
Longchamp	30 VI 9h s 10'	SW NE	M	n N et p	E	Insignifiants
Forêt de Longchamp . .	30 VI 9h s 7'	SW NE	M	p	E	Néant
	30 VI 9h30' s 10'	SW NE	M	p	E	Néant
—						
Messigny						
Forêts de Rochechâteau . .	29 VI 9h s 10'					
Messigny . .						Dégâts de peu d'importance.
Hauteville . .		NW SE	M	n et N	E	
Ahuy. . . .						
Vantoux. . .	2 VII 1h30' m 15'					
—						
Mornay						
Forêt d'Orain .	30 VI 6h m 4'	W E	S	n et N	E	Insignif.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE G grêle sèche . . . S grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes — p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Pontailler For. de Pontailler	30 VI 9h s 7' 2 VII 8h45' s 3'	SW NE	S et M M	p n et N	1k × 0k2	sans importance.
—						
Pontailler For. de Vonges (1) Lamarche (2) .	30 VI 9h s 7' 2 VII 8h45' s 5'	SW NE	S et M M	p n	(1) E 25 h. (2) E 195 h.	Tous les jeunes tail. ont été atteints et seront retardés
—						
St-Julien For. de Clénay St Julien. . .	29 VI 9h s 10'	W E	S	n	900 m.	Peu importants.
—						
St-Léger Forêt de St Léger	30 VI 9h s 10'	S N	M	p	E	Pas appréciable.
—						
Savigny-le-Sec Forêt des Laverottes. . .	29 VI 9h25' s 10' 30 VI minuit 5'	N SE	S	p p	E 633 h. 6k × 4k	Taillis de 1 à 10 ans ont beauc. souffert.
—						
Talmay Forêt de Talmay	30 VI 9h s 1' 2 VII 8h45' s 30'	S N	S M	n et P p	4k × 1k2	Dégâts peu sérieux.
—						
Val-Suzon For. de Val-Suzon 1° Domaniale (1) 2° Communale (2) For. d'Etaules (3)	29 VI 9h15' s 15' 1 VII 1h10' m 10'	SW NE	S M	N p	(1) 3k × 2k5 (2) 2k5 × 2k2 (3) 1k6 × 1k	Dégâts peu sérieux.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche . . . M Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Suite de Val-Suzon						
Forêt domaniale de Val-Suzon (1)	29 VI 10h s 20'		S	p	4k (1) × 3k	
de Messigny (2)	30 VI 4h m 10'	SW NE	M	p	(2)	Dégâts nuls
—	1 VII 1h m 15'		M	n	1k5 × 1k5	
Villecomte	29 VI 9h30' s 5'	NW SE	M	p	»	auc. perte.
Forêts de Chaignay (1). .	30 VI 5h30' m 5'	SW E	M	n	»	
Villecomte (2).					5k (1) × 2k	Taillis de 1 à 10 ans
Champ Fouchard (3).	1 VII 1h m 5'	SW NE	S	p	5k (2) × 2k	de la forêt de Chaignay
					3k5 (3) × 1k	ont b. souf.
Inspection de Dijon (Ouest)						
Ancey					3k (1) × 2k	
For. d'Ancey (1)	29 VI 9h30' s 20'	NW SE		p	1k (2) × 0k4	Les taillis
Baulme-la-Roche (2) . .			M		2k (3) × 1k	de 1 à 4 ans ont le plus
Hosp. de Dijon (3)					1k5 (4) × 1k5	souffert
Lantenay (4) .	1 VII 1h m 15'	SW NE		p et n	(5)	
Panges (5) . .					1k4 × 2k	
—						
Barbirey-s-Ouche						
Forêt de Jaugey .	30 VI 11h s 10'	SW NE	M	n et p	1k × 0k8	Insignifiants
—						Les pertes
Blaisy-Bas					2k (1) × 0k5	s'étendent sur les tail.
For. de Blaisy-Bas (1)					(2) E	de 1 à 10 ans
Blaisy-Haut. (2)	28 VI 9h s 20'		M		(3)	Au-dessus
Charmoy (3) .		W E	S	n N et P	E	de cet âge
Savigny (4) .	30 VI minuit 20'				(4) E	elles sont insignif.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S : Grêle sèche. M : Grêle mélangée de pluie.	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Corcelles-l-Monts For. de Corcelles (1). Plombières (2).	29 VI 9h s 5' 30 VI 7h s 20'	W E	S M	p n	(1) 4k6 × 0k8 (2) 4k5 × 0k25	Néant
—						
Moncenil For. d'Is-s-Tille(1) Frénois (2). .	20 VI 3h30' m 15' 29 VI 9h s 20' 30 VI 11h30' s 25'	NE SW SW NE SW NE	M	p p et N p et n	(1) 7k × 3k (2) 0k8 × 0k5	Néant
—						
Francheville Forêts de Francheville (1). . St Seine l'Abbaye (2).	30 VI 4h s 30' 1 VII 4h s 30'	NW SE	M	n	(1) 1k × 1k (2) 3k × 2k	Néant
—						
Les-Sept-Grives Forêts de Largeux (1). . Roche-Aubin (2) Malte (3) . .	30 VI minuit 10'	SW NE	M	p et n	(1) 1k2 × 1k5 (2) 1k2 × 1k5 (3) 1k2 × 1k5	Néant
—						
Gissey-s-Ouche For. de St Victor. Barbirey. . . Gissey . . . St Marie . . .	29 VI 10h s 5'	W E	M	p	E	Néant
—						
Grande-Montagne For. d'Is-s-Tille(1) Frénois (2). .	20 VI 3h30' m 15'	NE SW	M	p	(1) 1k × 0k6 (2) 0k8 × 0k05	Néant

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes ; p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Marcy-s-Tille						
Forêt de Marcy-sur-Tille . .	24 VI 10h30' s 3'	NW SE	M	n	$1^k5 \times 0^k5$	Insignifiants
—						
Marsannay-l-Côte						
Forêt de Flavignerot . . .	30 VI 8h s 20'	SW NE	M	n	$1^k \times 0^k2$	Néant
—						
Plombières						
Forêts de Plombières. . .	28 VI 1h s 5'			p		
	29 VI 8h s 6'	NW SE	M	n	E	Insignifiants
et de Talant .	29 VI minuit 6'			n et p		
—						
Poiseul-l-Saulx						
Forêts la Forêt Grêlée. . .	3 VI 3h s 10'	NW SE	M	n	$0^k6 \times 0^k4$	aucuns dég.
La Bonnière .	1 VII 1h m 15'	NW SE		n		
—						
St-Martin-du-Mont						
Forêts de Saint-Martin (1) . .	29 VI 9h s 10'		S et M	n et p	2^k5 (1) $\times 4^k$	
Pasques (2) .					3^k (2) $\times 0^k3$	
Baulme (3). .		SW NE			1^k (3) 1^k	Dégâts aux jeunes tail.
Trouhaut (4) .						Peu sensibl.
Hospice de Dijon (5) . .	1 VII 1h m 15'		M	n et p	0^k5 (4) $\times 0^k4$	
					0^k3 (5) $\times 0^k1$	
—						

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Saint-Martin-du-Mont . . .	2 VI 4h s 10'	W E	S et M	n et N	2k (1) × 1k	Néant
For. de Prenois (1)	29 VI 9h s 10'	SW NE	S et M	n p et P	2k8 (2) × 1k8	
Pasques (2). .					1k5 (3) × 1k	
Darois (3) . .						
—						
Saulx-le-Duc					(1) E	
For. de Nevers (1)	3 VI 3h s 15'	NW SE	S et M	n et N	(2)	
les Feuillies (2).	1 VII 1h m 10'		S	n et N	1k × 0k2	Néant
les Miémonts (3)					(3) E	
—						
Sombernon						
Forêts de Sombernon. . .	29 VI 9h s 15'		M et S	n et N		Dégâts import. dans les taillis de 1 à 5 ans. Perte éval. à 1/10 env.
Mémont. . .						
Echannay . .		SW NE			E	
Montoillot . .						
Geligny . . .	30 VI 11h30' s 20'		S et M	P		
Lachaleur . .						
Savranges . .						
—						
Velars-s-Ouche						
Forêt de Plombières . . .	30 VI 7h s 20' minuit 15'	SW NE	M	n p	E	Insignif.
—						
Mousseneux	29 VI 9h s 20'	E W	M	p et n	E	Néant.
For. d'Is-s-Tille.	1 VII minuit 25'			P		
—						

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE de la CHUTE Grêle sèche . . . S. Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Villey-s-Tille Forêts de Villey-sur-Tille (1). Crécey-s-Tille(2)	23 VI 11h s 2' 24 VI 5h m 2'	NW SE	M S	N et P.	1k (1) × 1k 2k (2) × 0k1	Insignifiants
Inspection de Dijon (Sud)						
Argilly	5 VI 3h s 20' 30 VI 8h30' s 5'	NE SW SW NE	M S	n p	4k5 × 1k	Jeun pous. ont été endommag. Plus. arbres cassés.
—						
Argilly For. de Cîteaux(1) Argilly (2) . . Antilly (3) . . Bagnot (4) . . Hospice de Dijon (5). . .	30 VI 9h15' s	W E	M	p	2k (1) × 0k5 1k2 (2) × 0k5 0k6 (3) × 0k2 0k4 (4) × 0k1 0k45 (5) 0k25	(1) (2) (4) Insignif. (3) 3f. p. hec. sur 17 h. (5) 3f. l'hect. sur 15 h.
—						
Argilly For. de Cîteaux(1)	30 VI 9h s	SW NE	S	P	4k5 × 1k5	5 f. p. hect. sur 36 hect.
—						
Boncourt-le-Bois Forêts de Boncourt (1). . Villebichot (2). St-Bernard (3). Vougeot (4) . Gilly (5). . . Flagey (6) . .	30 VI 9h50' s 2' 30 VI 10h s 3'	SW NE	M	p	1k5 (1) × 1k 2k (2) × 0k4 1k (3) × 0k25 1k (4) × 0k3 0k8 (5) × 0k6 1k8 (6) × 0k5	5 f. l'h. s. 15h 5 f. l'h. s. 40h 3 f. l'h. s. 10h 3 f l'h. s. 10h 3 f. l'h. s. 30h 2 f. l'h. s. 20h

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Broin For. de Citeaux	5 VI 3h s 5'	NE SW	M	n	Faible partie de la forêt	Insignif. Jeun. tail. ont été att. d'une façon très sensibl. Chênes et baliveaux brisés
Broin . . . Tout le triage .	30 VI 9h s 4' 30 VI 9h30' s	SW NE SW NE	S S	N et P N et P	E	
—						
Chambœuf Forêts de Clémencey . . Chambœuf . .	30 VI 7h s 10'	SW NE	M	p et n	2k × 1k	Insignif.
—						
Charrey-s-Saône Forêts de Bonnencontre (1) Charrey (2). . Magny (3) . . Aubigny (4) .	30 VI 8h s 3'	SW NE	S	p	E	Les jeunes taillis ont beauc. souf.
—						
Chaux Forêts de Villers-la Faye . . Comblanchien. Premeaux . .	30 VI 9h30' s 2'	SW NE	M	p	5k × 1k	Insignif.
—						
Collonges-l-Bévy Forêt de Chevannes . .	30 VI 7h s 15'	NW SE	M et S	n	2k	Néant
—						

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie.	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Noiron-s-Gevrey For. de Noiron. Bessey . . . Corcelles . . Savouges . . Epernay. . . Noiron . . . Fénay . . . Gevrey . . . Saulon . . . Layer . . .	30 VI 9h s 10'	NW SE	M	p	F	Dégâts assez importants. Les jeunes pousses ont été brisées.
Quemigny Forêts de Quemigny . . . Semezanges .	29 VI 7h45' s 7'	SW NE	S	n et p	2k × 2k 3k × 2k	Néant
St-Jean-de-Bœuf	30 VI 7h30' s 10' 30 VI minuit 10'	NW SE	M	n et p	2k × 0k2	Quelq. pet. branches coupées.
St-Nicolas Forêts de Grange-Neuve. . .	30 VI 8h45' s 3' 9h30' s 3'	SW NE	M S	p et N p et P	1k7 × 1k2 1k8 × 2k	Insignifiant.
For. de Citeaux	30 VI 8h45' s 3'	SW NE	S et M	n	N'a reçu que des grêlons espacés	Insignifiants.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes — p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Saulon-la-Rue For. de Fénay . Saulon-l-Chapelle Layer . . . Gevrey . . .	30 VI 10h s 15'	SW NE	M	p et P	E	Les jeunes pousses ont été coupées
—						
Ternant For. de Ternant	30 VI 7h s 4'	NW SE	S et M	p et P	2k × 2k	Insignif.
de Chevigny . Ternant . . . Hospice . . .	30 VI 7h s 5'	W E	S	n et p	2k de larg.	Néant.
—						
Urcy Forêt d'Urcy .	29 VI 9h s 1' 30 VI 11k s 10'	SW NE	M	n et p	1k5 × 1k	Insignif.
Inspection de Semur						
Duesme	29 VI 11h30' s 8'	W E	S	p	1k (1) × 0k8 2k4 (2) × 0k17	Plus. arbres arrachés.
Forêt Domaniale (1) . . . Communale (2)	30 VI 11h45' s 5' 5 VII 4h s 10'	S N	M M	p n	id.	10 bal. hêtr. 10 baliv. ch. 2 modernes
—						
Flavigny For. de Flavigny	1 VII minuit 4'	W E	S	n et p	E	15.000 fr.
—						
Frôlois For. de Drouard	29 VI 9h30' s 10' 1 VII 4h m 15'	SSW NNE	M et S	n	20 hect.	Nuls.

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE (Grêle sèche . . . . S; Grêle mélangée de pluie M)	Grosseur des grêlons (N Noix, n Noisettes, p Pois)	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Genay For. de Genay .	30 VI 11h s 8'	SW NE	S	n	1k × 0k2	Insignif.
—						
Laroche-en-Brenil Forêt de St-Germain (1) . . Laroche-en-Brenil (2) Bierre l'Egarée (3). de Vernon (4) .	29 VI 10h30' s 10'	SW NE	S et M	p	(1) E 1k × 3k (2) (3) E 0k5 × 0k5 (4)	Pousses du printemps complètem. anéanties.
—						
Lucenay-le-Duc Forêt de Bussy-le-Grand (1). de l'Hospice d'Alise (2). . .	1 VII minuit 20'	SW NE	M	n et p	(1) E (2) 5 hect. 92	50 f.
—						
Magny-Lambert Forêts de Magny-Lambert (1) . Chaume (2). . Jours (3) . . Ampilly (4) .	19 V 2h s 15' 30 VI 11h30' s 30'	N S SW NE	S M	N n	(1) 2k5 × 0k5 (2) 1k × 0k4 (3 et 4) 0k8 × 0k5	Dégâts peu sensibles.
—						
Grand Jailly Forêt de Grand Jailly . . .	30 VI 11h35' s 7'	S N	M	n et N	4k × 1k	400 f.
—						

DÉSIGNATION DES TRIAGES DES BOIS GRÊLÉS	DATES et HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE G grêle sèche. . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	NATURE des DOMMAGES CAUSÉS
Duesmes					(1) 1h6 × 0h7	130 f.
Forêts de uesmes domaniale (1) . .					(2) 1h × 0h05	Insignif.
ligneux (2) .	29 vi 11h30's 5'	W E	M et S	p et N	2h4 × (3) 0h47	40 f.
esmes communale (3) . .					(4) 0h38 × 0h25	10 f.
ormay (4) .					(5) 0h36 × 0h25	8 f.
villeneuve (5)						
uesmes domaniale (1) . .					(1) 1h5 × 0h85	45 f.
ligneux (2) .	30 vi 11h45's 10'	W E	M	p	(2) 0h4 × 0h05	Insignif.
esmes communale (3) . .					(3) 2h4 × 0h17	40 f.
uemes domaniale (1) . .					(1) 2h × 0h7	90 f.
ligneux (2) .	5 vii 3h30's 5'	S N	M	n et p	(2) 2h × 0h06	5 f.
esmes communale (3) . .					(3) 1h8 × 0h10	8 f.
ret (4) . .					(4) 0h2 × 0h2	Insignif.
uesmes domaniale (1) . .	5 vii 6h50's 5'	SW NE	M	n et p	(1) 1h × 0h5	35 f.
igneux (2) .					(2) 0h5 × 0h05	Insignif.
—						
oiseul-la-Ville	1 vii 11h30' s 8'	NW SE			(1) Orage atteignant légèrement la forêt d'Etormay (2) Rien	
rêts d'Etor-	3 vii 11h50' s	NW E	M	p et N		Insignif.
nay (1) . .	5 vii 3h30' s 6'	S N				
villeneuve (2)						
—						
Léger de Fourches	29 vi 8h s 5'					
r. de St-Léger	30 vi 5h s	S N	S et M	n	2h × 1h2	Insignif.
	11h s 7'					

DÉSIGNATION DES TRIAGES ET DES BOIS GRÊLÉS	DATES ET HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des contrées grêlées	D
Saulieu For. de Saulieu	30 VI 10h s 10'	SW NE	M	n	0k × 0k4	
—						
Saulieu For. de Saulieu	30 VI 5h s 5' 11h s 10'	S N	S M	n	3k × 1k5	Insi
—						
Sincey-l-Rouvray For. de Sincey	29 VI 10h30' s 7'	SW NE	M	n	60 hect.	Insi
—						
Villaines-en-Duesmois For. de Villaines	4 VI 5h s 15'	NE SW	M	n	2k5 × 0k5	Né
—						

GRAPHIQUE **N° 2**

DIRECTIONS DES VENTS
AYANT AMENE LA GRELE EN 1897.

Arrondissement de Beaune.

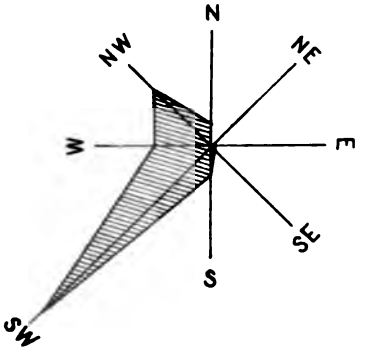

Arrondissement de Châtillon.

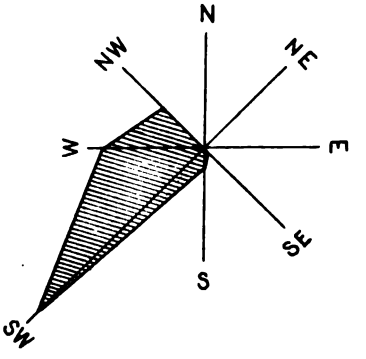

Arrondissement de Dijon

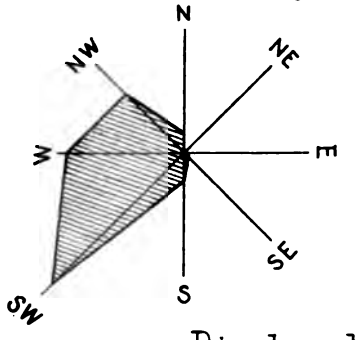

Arrondissement de Semur.

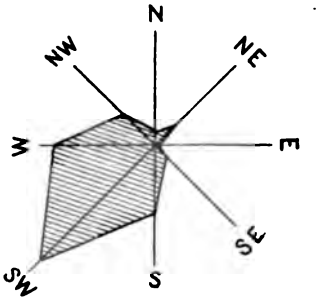

Département de la Côte-d'Or.

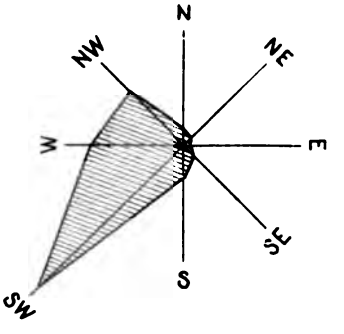

GRAPHIQUE N° 3.

PERTES OCCASIONNEES PAR LA GRELE.

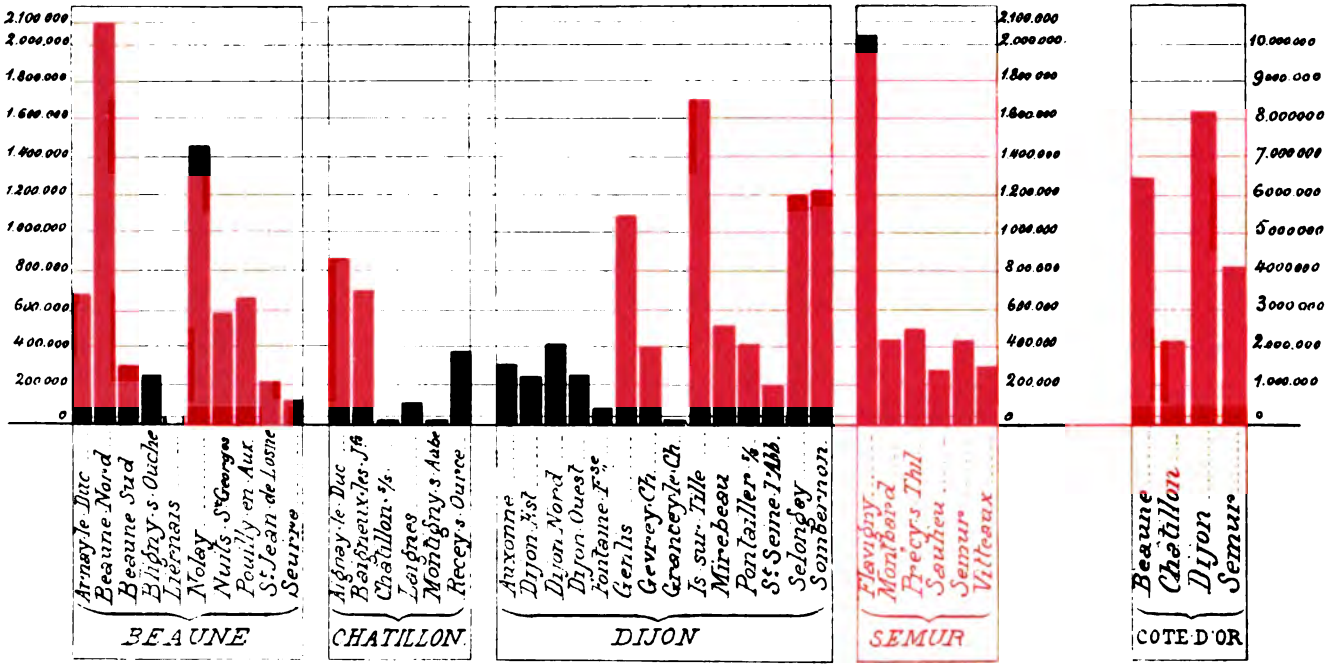

GRAPHIQUE N° 3.

PERTES OCCASIONNEES PAR LA GRELE.

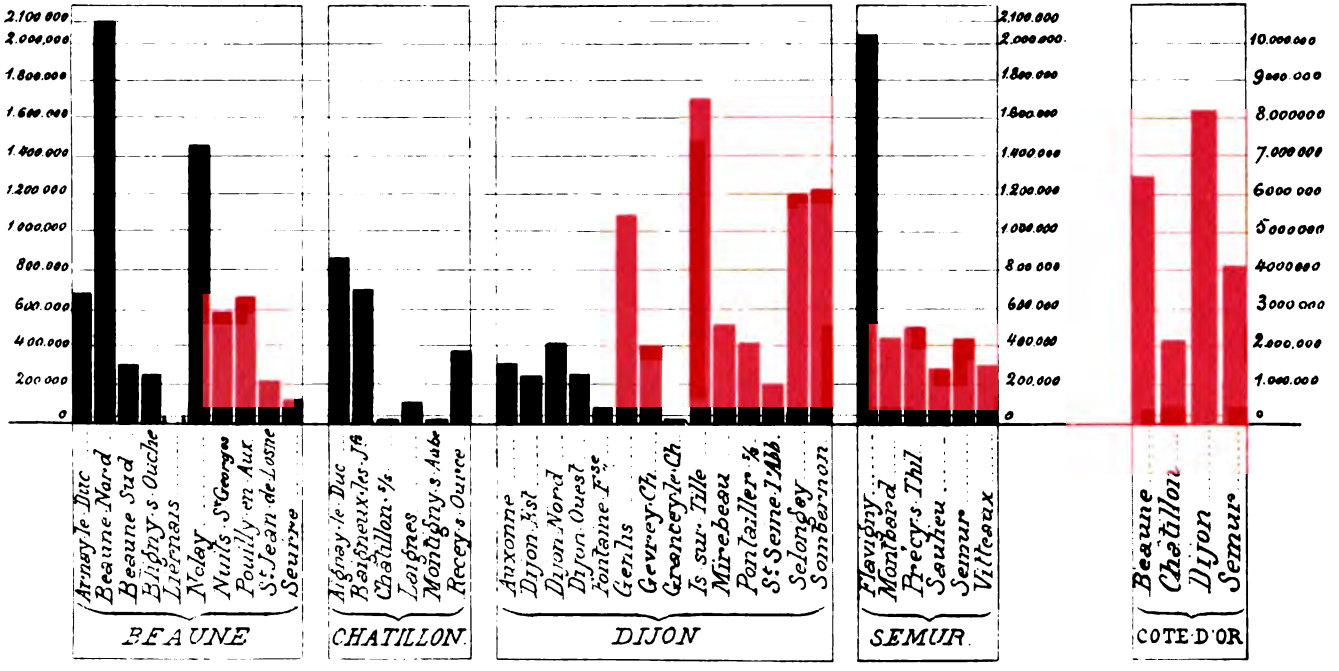

ORAGES EXTRAORDINAIRES EN BOURGOGNE AUX XV^e^, XVI^e^ ET XVII^e^ SIÈCLES

Les chutes extraordinaires de grêle et les grands orages ont été remarqués dans tous les temps. Autrefois, sans doute, ces phénomènes n'étaient pas observés comme aujourd'hui, au point de vue scientifique. Nous avons pensé cependant que le récit de trois de ces événements, arrivés en Bourgogne au XV^e^, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle pourrait trouver place à la suite du mémoire de M. Mocquery et intéresser le lecteur. Ces notes sont tirées des registres capitulaires de Notre-Dame de Beaune, de Saint-Etienne et de Saint-Jean de Dijon. Nous les publions textuellement, sans autre commentaire.

I

« Le 27 septembre 1485, à huit heures du soir, il éludait (il éclairait) et tonnait si terriblement que c'était grand pitié.

« Le 18 octobre de la même année, il tonna de 7 heures à 10 ; il grêla bien environ un quart d'heure ; la grêle était grosse comme une noix. M. le maire (Philippe Martin) qui soupait avec

Mgr de Langres (Jean d'Amboise) en demanda à voir.

« Le samedi 22 du même mois, il neiga bien fort. »

(Arch. dép. de la Côte-d'Or, fonds Saint-Etienne de Dijon, G. 164, fol. 7.)

II

« Le 12 mai 1541, depuis une heure après midi, jusques environ les 5 heures, il gresla sans guères cesser et y en avoit de plus grosses que noix et en telle abondance que la terre où elle n'étoit pas mêlée d'eau étoit couverte d'un pied épais et davantage et contenoit la burée depuis la croix de la levée de Pommard jusqu'au cours de Roin ; en sorte que les vignes furent tellement gastées que plusieurs les baillent trois années franches. Et furent les eaux si grandes que ceux du faubourg de la Bretonnière pensoient estre perdus, attendu que leurs maisons furent remplies d'eau jusques à l'estomac d'un homme. Et estoit le ruisseau dudit faubourg dedans la ville pardessus le pont, lequel l'on ne puit lever ni gaigner à cause de ladite habondance d'eau. Et fut la rivière si grande que l'on ne pouvoit passer de rue en aultre sans monter à cheval. Et n'y avoit nuls des vivants qui eussent jamais veu tel temps au

Beaulnois. Et Dieu tout miséricordieux garda les blés, car la burée ne passa guère oultre la ville et ne reste que de retorner à luy le priant vouloir garder le reste. »

(Arch. dép. de la Côte-d'Or, Reg. cap. N.-D. de Beaune, G. 2345, fol. 209.)

III

« Le 29 janvier 1645, il fit si grand orage depuis six heures du matin jusqu'à 9, que la grande aiguille du clocher de Saint-Jean fut renversée; en tombant, elle écrasa et ruina celui de la tour des cloches et le balustre de pierre. Les clochers de la Sainte-Chapelle, de Saint-Etienne et de Saint-Bénigne furent en grand péril et ceux de la Sainte-Chapelle et de Saint-Etienne entrouverts et bien ruinés d'ardoise, comme aussi le logis du Roy; la pluspart des cheminées de la ville renversées. Il y eut encore plus de mal en Poitou et en l'île de Ré. »

(Arch. dép. de la Côte-d'Or, Reg. capit. de Saint-Jean de Dijon, G. 2135, fol. 157.)

G. DUMAY

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la Société. — Extraits des procès-verbaux . v
Liste des membres de la Société et des Sociétés correspondantes. xxix
Dans les douars, souvenirs d'Algérie, 1887-1888 (suite), par Ph.-G. d'Hugues 1
Une excursion dans les Causses, par le baron d'Avout. 79
Les halles, foires et marchés de Talmay (1428-1898), par Gabriel Dumay. 103
Vienne en 1779, d'après les mémoires inédits du comte d'Antraigues, par Léon Rosenthal. . . . 145
La secte des Aïssaoua, son fondateur, ses rites, l'initiation, ses affiliés et sa propagande en Algérie, par Idoux. 161
Monographie de la commune de Fixin (Côte-d'Or), par M. Césaire Huot 193
Fêtes et réjouissances à Dijon à l'occasion de la naissance du prince de Condé, 11-29 août 1736, relation inédite publié par A. Cornereau. . . . 313
Le poète de la Corse Sauveur Viale, par L. Oubert . 371
La grêle de l'année 1897 dans le département de la Côte-d'Or, par Charles Mocquery 397

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65.

SPES·IN·LABORE
DARANTIERE

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305